

Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

1^{er} trimestre 2022

Grand Est

Collectivité européenne d'Alsace

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation exigeante entre l'Etat et les départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a été conclue initialement pour une période de trois ans, de 2019 à 2021 et a été prolongée d'un an, sur 2022. Une évaluation est réalisée chaque année sur la mise en œuvre des actions de la contractualisation et conditionne le versement des crédits de la contractualisation pour l'année suivante. Le présent rapport d'exécution doit permettre, pour l'année 2022, une nouvelle période d'évaluation des actions contractualisées dans l'avenant 2021.

Le rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par le préfet de département et le président du conseil départemental. A l'aune des fiches actions annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, **le rapport rappelle, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.**

Les départements qui ont contractualisé sur l'année civile 2021 doivent délibérer au plus tard le 31 mars 2022 sur ce rapport d'exécution qu'ils transmettront aux préfets de région et préfets de département pour analyse en vue de la délégation des crédits pour l'année 2022. Les départements ayant contractualisé en année glissante, du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, doivent délibérer au plus tard le 30 juin 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné pour donner naissance à la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace. Près de 6000 agents sont désormais impliqués quotidiennement au service des alsaciens et mettent en œuvre une démarche de Service public alsacien favorisant les réponses de proximité dans une logique de présence territoriale renforcée.

Malgré une crise sanitaire toujours bien présente et qui n'est pas sans impact sur les perspectives et les possibilités de développement des projets, les équipes de la Collectivité européenne d'Alsace ont structuré leur organisation et adopté des modalités de travail conjointes afin d'apporter des réponses identiques du nord au sud de l'Alsace.

Dans cet esprit, 2021 a constitué une année de transition qui a permis de travailler à la perspective d'une contractualisation unique dans le cadre de la stratégie pauvreté. Cette contractualisation



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté



viendra se substituer prochainement aux deux conventions historiquement signées par les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Table des matières

Rapport d'exécution du Bas-Rhin.....	6
1. Mesures socle.....	7
Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE).....	7
1.1.1 Ancrer le projet d'insertion dans le projet pour l'enfant (PPE).....	8
1.1.2 Développer le logement accompagné pour les jeunes sortants de l'ASE	11
1.1.3 Donner les clés de l'autonomie aux jeunes accueillis par l'ASE	18
Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles.....	23
1.2 Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité.....	25
1.3 Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours	33
Insertion des allocataires du revenu de solidarité active.....	38
3.1 Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Orientation et parcours des allocataires du revenu de solidarité active	39
3.2 Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité.....	48
6.1 La formation des travailleurs sociaux.....	56
7.1 La mobilité des demandeurs d'emploi.....	60
2. Mesures à l'initiative de la Collectivité européenne d'Alsace.....	63
2.1 Renforcer les outils d'accompagnement du parcours des personnes	63
2.2 Plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande « Jobconnexion »	73
2.3 Parentalité	78
2.4 Jobs solidaires étudiants	82
3. Actions d'inclusion sociale.....	86
3.1 Coordination des acteurs – CLSMS	86
3.2 Démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures – l'écrivain public numérique.....	89
3.3 Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé).....	95
3.3.1 Un acteur, un toit.....	95
3.3.2 Jardins solidaires.....	99
3.3.3 Bilans de santé territorialisés.....	105
3.4 Renforcer le suivi du parcours des personnes	108
3.5 Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »	111
3.6 Création d'une équipe mobile santé précarité	116

1.S L'accompagnement à l'autonomie numérique	121
2.S Le dispositif Logipsy	124
3.S Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes défavorisées (jeunes majeurs étrangers)	128
4.S L'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance pour l'accès au logement.....	132
5.E La formation et la mise en emploi des publics ciblés prioritaires (les jeunes, dont les bénéficiaires du RSA, dont les réfugiés).....	135
6.E La maîtrise de la langue française (plateforme départementale GIP-FCIP)	138
7.E La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances (action Booster par Unités)	142
8.E Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement citoyen.....	146
9.E La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoirs-être nécessaires pour réussir son recrutement.....	150
10.P Le BAFA, une première et nécessaire action qualifiante (AROEVEN).....	164
14.O Pluches solidaires : un support dans les cuisines des restaurants scolaires des collèges pour des travaux d'épluchage par des Bénéficiaires du RSA	167
Rapport d'exécution du Haut-Rhin.....	170
1. Mesures socle.....	171
1.1 Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE).....	171
1.1.1 Pour une structuration des dispositifs de préparation à l'autonomie	172
1.2 Les PAEJ comme lieu d'ancrage pour les jeunes de l'ASE	176
1.3 Poursuite des actions et innovation en matière de logement des jeunes	179
Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles.....	182
1.2 Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité.....	184
1.3 Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours	189
Insertion des allocataires du revenu de solidarité active.....	195
4.1 Pour la stabilisation de la bonne performance en matière de suivi de parcours et d'insertion des BrSa.....	197
5.1 Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Vers un renforcement de l'accompagnement des BrSa par la création de nouvelles actions	201
5.2 La mobilité au service de l'emploi.....	205
5.3 Conseillers relais entreprises	208
5.4 Action de parrainage.....	212

5.5 Ambassadeurs du bénévolat.....	215
5.6 Job solidaires étudiants.....	219
1.6 La formation des travailleurs sociaux.....	224
1.7 La mobilité des demandeurs d'emploi.....	229
2. Mesures à l'initiative de la Collectivité européenne d'Alsace.....	232
ACTION 1 : Accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs.....	232
ACTION 2 : Hébergement renforcé des jeunes majeurs	235
Annexes	238
Annexe 1 : Tableaux des indicateurs.....	238
Tableau des engagements du socle – contractualisation Etat / Bas-Rhin.....	239
Tableau des engagements du socle – contractualisation Etat / Haut-Rhin.....	244
Annexe 2 : Tableaux financiers 2021	250

Rapport d'exécution du Bas-Rhin

1. Mesures socle

Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat attendu en 2021	Résultat atteint en 2021	Explication apportée sur l'objectif et l'évolution par rapport à 2020	Résultat attendu en 2022 (cible)
Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'ASE	Nombre de jeunes devenus majeurs sur la période concernée	389	426	524	ND	400		ND
	Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel	179	362	305	ND	581		ND
	Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment du passage à la majorité	ND	ND	ND	ND	ND		ND
	Nombre de jeunes avec un logement stable	172	522	289	ND	355		ND
	Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières	ND	ND	ND	ND	ND		ND
	Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	ND	ND	ND	ND	ND		ND

1.1.1 Ancrer le projet d'insertion dans le projet pour l'enfant (PPE)

Description de l'action

Recruter au Service de Protection de l'Enfance un chargé de mission préparation à l'autonomie des jeunes de l'ASE qui aura pour mission de :

- Proposer aux équipes territoriales, aux établissements ASE et assistants familiaux des outils (guide pratique "accès à la majorité", outil d'auto-évaluation de l'autonomie...) et temps d'échanges pour améliorer l'anticipation du passage à la majorité dès 16 ans et renforcer la préparation de l'apprentissage à l'autonomie.
- Développer, pour les jeunes dès 16-17 ans, des rendez-vous de l'autonomie et un parcours d'ateliers animés en interne ou par des partenaires sur des thématiques diverses.
- Contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions enfance, jeunesse, famille et de son enjeu 5 « des jeunes autonomes et confiants dans l'avenir pour de futurs adultes responsables ».

Date de mise en place de l'action

- Lancement du recrutement en juin 2019
- Actions collectives fin 2019 - début 2020
- Travail sur les outils au premier semestre 2020

Partenaires et co-financeurs

Pas de partenaires

Durée de l'action

3 ans

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Le budget dévolu à cette action correspond au coût d'un poste de chargé de mission préparation à l'autonomie des jeunes de l'aide sociale à l'enfance, créé par la Collectivité dans le cadre de la stratégie pauvreté à partir de 2019.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

Part Etat = 20 000 €

Part CeA = 20 000 €

Budget global = 40 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022

Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat : 20 000 €

Dépenses exécutées sur la part financée par la CeA : 20 000 €

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018 du Département	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat attendu en 2022 (cible)	Explication apportée sur l'atteinte de l'objectif (le cas échéant de l'écart à la cible prévue)
Action 1.1.1 Ancrer le projet d'insertion dans le Projet Pour l'Enfant (PPE)	Seul indicateur Etat : Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année (jeunes confiés à l'ASE)	389 enfants nés en 2001 dans le département	426 enfants nés en 2002 dans le département (+9,5%)	406	400	ND	Arrivée massive de jeunes depuis 2016 (surtout en 2018-2019), qui deviennent aujourd'hui majeurs
	Nombre d'actions d'information à l'attention des équipes territoriales ASE, établissements ASE et assistants familiaux	0	1 réunion de l'ensemble des établissements ASE sur les enjeux de la préparation à la majorité et les avancées	3 réunions d'informations collectives mensuelles à destination des professionnels et des jeunes au cours du 1 ^{er} trimestre 2020 (suspendu ensuite avec le contexte sanitaire)	ND	ND	Le chiffrage correspond aux PPE signés par les équipes enfance pour les enfants en famille d'accueil. Il ne comprend pas les PPE dont la signature se fait en établissement
	Part des PPE intégrant le volet préparation du projet d'accès à l'autonomie (à partir de 17 ans)	0	0	0	34 depuis juillet 2021	22 entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin	Pour l'heure, le PPE est expérimenté sur les situations des enfants accueillis chez les Assfam ; les établissements ne le pratiquent pas encore ; or, ce sont eux qui accueillent le plus de grands adolescents

Total : 40 000 €

Indicateurs

Bilan d'exécution 2021/2022

L'organisation d'un forum jeunes bi-annuel à destination des jeunes de 16 à 20 ans confiés à des établissements n'a pas pu se concrétiser en raison de la crise sanitaire. L'année 2021 a surtout été l'occasion de renforcer les outils de communication disponibles pour la préparation à la majorité: guide jeunes majeurs, partage avec les assistants familiaux du Bas-Rhin de l'outil d'auto-évaluation des jeunes mis en place dans le Haut-Rhin.

Deux outils destinés aux assistants familiaux et aux établissements sont en cours de finalisation. Ils feront l'objet d'une communication aux professionnels de la protection de l'enfance courant 2022.

Le chargé de mission a pu poursuivre ses permanences en établissements afin d'établir un projet pour l'enfant pour chaque jeune de 17 ans et de le transmettre aux référents ASE.

Le chargé de mission a également poursuivi sa participation aux réunions de travail sur les PPE des mineurs de 17 ans confiés à des assistants familiaux. Enfin, une permanence à destination de ces derniers a pu être réalisée.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le contexte sanitaire n'ayant pas permis de réaliser des ateliers collectifs, le parcours qui avait été imaginé pour couvrir plusieurs thématiques relatives à l'autonomie sera mis en place dès que le contexte sera plus favorable.

Une demande de pérennisation du poste créé permettra de poursuivre le travail engagé autour de la préparation à l'autonomie tant dans les services de la CeA qu'auprès des partenaires extérieurs.

1.1.2 Développer le logement accompagné pour les jeunes sortants de l'ASE

Description de l'action

Développer du logement accompagné pour des publics cibles –les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance- pris ou non en charge dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, particulièrement les jeunes majeurs ex-MNA en attente de régularisation administrative ; l'intermédiation locative sera privilégiée.

Date de mise en place de l'action

Juillet 2019 : extension du projet VIA et discussion autour du développement de l'IML jeunes sortant d'ASE.

Partenaires et co-financeurs

- Financement de 15 places dans le dispositif VIA financés dans le cadre du FAPI depuis juillet 2018.
- Dans le cadre de cette action, 96 000 € pour 9 places supplémentaires dans le dispositif VIA.
- Participation financière du jeune lui-même.
- Financement de 50 mesures IML par l'État DDDCS (en 2019).

Durée de l'action

Sans limitation

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Le budget de cette action se décompose ainsi :

- 96 000 € pour 9 places supplémentaires créées en 2019 dans le dispositif VIA d'intermédiation locative porté par l'association Foyer Notre Dame et qui viennent compléter le financement accordé pour 15 places dans le cadre de la fiche action n°3.S ;
- 49 500 € pour 20 places dans le dispositif des baux glissants porté par le Foyer Notre Dame ;
- 67 815 € pour 60 places de colocation dans le dispositif AJA'R porté par l'ARSEA (39 815 € de subvention de la CeA à l'association et 28 000 € de crédits supplémentaires de l'Etat) ;

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Part Etat : 120 657,5 €

Part CeA : 92 657,5 €

Budget global = 213 315 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022

Part Etat : 120 657,5 €

Part CeA : 92 657,5 €

Total : 213 315 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation en 2018	Résultat en 2019	Résultat en 2020	Résultat CeA en 2021	Projection au 30 juin 2022
Action 1.1.2 Développer le logement accompagné pour les jeunes sortants de l'ASE	Indicateur Etat : nombre de jeunes avec un logement stable	157 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours avec hébergement ASE + 15 places VIA = 172	222 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours avec hébergement ASE (+41%) 323 jeunes ont bénéficié d'un CJMI au cours de l'année, dont 300 avec hébergement	289 Contrats Jeune Majeur Insertion (CJMI) en cours avec hébergement ASE (+30%)	294 Contrats Jeune Majeur Insertion (CJMI) en cours avec hébergement ASE (+1%) 61 dossiers sont également à l'étude. Les jeunes concernés sont hébergés dans des structures de l'ASE en attendant la réponse. Au total, ce sont donc 355 jeunes majeurs qui sont pris en charge avec hébergement	
	Indicateur Etat : nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel	164 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours + 15 places VIA = 179	227 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours (avec hébergement pour 97% d'entre eux) ; 300 jeunes ont bénéficié d'un CJMI au cours de l'année avec hébergement + 38 jeunes en IML + 24 jeunes au VIA = 362 jeunes En moyenne, 73% des JM obtiennent un CJM	305 CJMI dont 289 APJM et 16 AJA (Allocation Jeune Autonome), soit 95% avec hébergement ASE	Au 31/12/2021 301 CJMI dont 294 Allocations Préparation Jeune Majeur, 7 Allocations Jeune Autonome et 22 Bulletins d'entrée (qui permettent une prise en charge transitoire avant le droit commun et n'incluent pas de contractualisation entre le jeune et l'ASE)	
	Dispositif VIA : nombre de jeunes accompagnés par an	Sur 6 mois de fonctionnement, 16 jeunes accueillis	Sur un an (juillet 2018/juillet 2019), 17 jeunes	32 jeunes différents accueillis sur 24 places	28 jeunes différents accueillis sur 40 places disponibles en 2021	

Action 1.1.2 Développer le logement accompagné pour les jeunes sortants de l'ASE		(sur 15 places)	accueillis (sur 15 places)				
	Dispositif VIA : nombre de places en logement accompagné	15 places VIA + 119 places ASE mineurs = 134 places + Environ 40 JM maintenu s sur places mineurs	24 places VIA + 119 places ASE majeurs = 143 places + environ 80 JM maintenus sur places mineurs Soit + 49 places (+28%)	24 places VIA + 124 places ASE majeurs = 148 places + environ 120 JM maintenus sur places mineurs Soit + 45 places (+20%)	40 places VIA + 123 places ASE mineurs = 163 places + environ 222 jeunes majeurs maintenus sur des places dédiées aux mineurs Soit + 117 places (+43 %)		
	Dispositif VIA : durée de prise en charge et nature des sorties	ND	5 mois entre l'entrée dans le dispositif et l'obtention d'un titre de séjour 6,5 mois entre l'obtention d'un titre de séjour et la sortie du dispositif TOTAL : 11 mois de PEC en moyenne 3 sorties du dispositif par accès à un logement social	13 mois en moyenne (le public évolue, arrive plus jeune peu de temps après la majorité, en étant moins autonome car l'obtention du titre de séjour se fait plus rapidement et relève d'un accompagnement plus long et étayé vers l'autonomie)	9 mois en moyenne en 2021 (pour la nature des sorties, voir fiche 3.S)		
IML : nombre de jeunes accompagnés par an	ND	JIL : 38 entrées DBGJ : 0	74 orientations (mais listes d'attentes) JIL ETAGE 61 (23 entrées en 2020) DBGJ : 21 entrées en 2020	JIL ETAGE : 20 entrées en 2021 et 75 jeunes accompagnés en 2021 DGBJ : 37 entrées en 2021 AJAR : 28 entrées en 2021			

					13 à Haguenau 4 à Saverne 9 à Sélestat 2 autres	
IML : nombre de places en logement accompagné	ND	33 places ouvertes fin 2019 sur un dispositif prévu pour 100 places, dont 60 réservées aux sortants de l'ASE	DBGJ : ouverture du dispositif 11-12/2019 (recrutement, début de prospection logements, communication auprès des partenaires)	JIL : 61 places mobilisées DBGJ : 20 places mobilisées	JIL : 75 places mobilisées DBGJ : 20 places mobilisées AJAR : 26 places mobilisées 6 à Sélestat 4 à Saverne 14 à Haguenau 2 autres	
IML : durée de prise en charge et nature des sorties	ND	JIL : 5 sorties DBGJ : 0	DBGJ : 1 (sortie glissement de bail après 7 mois de prise en charge)	ETAGE JIL : durée de séjour moyenne en 2021 : 19 mois 26 sorties ETAGE JIL en 2021 : - 9 vers du logement social - 7 vers un hébergement chez des tiers - 4 vers un accès logement parc privé - 3 vers un accès résidence sociale / RJT - 1 à la rue / voiture - 1 hébergement d'insertion (CHRS, etc) - 1 dont la situation est inconnue DBGJ : durée moyenne de prise en charge : 8 mois 23 sorties :		

					<ul style="list-style-type: none"> - 18 : glissements de baux - 3 : accès direct parc privé - 1 : accès direct parc social - 1 : hébergement par des tiers <p>AJAR : durée moyenne de prise en charge de 11 mois</p> <p>6 sorties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 : logement social - 2 : logement parc privé - 1 : structure adaptée - 1 : hébergement par des tiers - 1 : sans solution 	
Nombre de places en logement accompagné	ND	<p>119 places ASE majeurs + 24 places VIA = 143 places</p> <p>+ environ 80 JM maintenus sur places mineurs</p> <p>+ 20 places d'IML</p> <p>= 243 places</p>	<p>124 places ASE jeunes majeurs + 24 places VIA = 148 places</p> <p>+ environ 120 JM maintenus sur places mineurs</p> <p>= 248 places hors IML</p>	<p>123 places ASE jeunes majeurs + 40 places VIA = 163 places</p> <p>+ 222 jeunes majeurs maintenus sur places mineurs</p> <p>= 385 places hors IML</p>		
Durée de prise en charge	ND	<p>16 mois de durée moyenne en Contrat jeune majeur insertion ;</p> <p>10 à 12 mois sur les dispositifs VIA et JIL</p> <p>DBGJ : 0</p>	<p>14 mois de durée moyenne en CJMI</p> <p>13 mois en moyenne d'accompagnement sur le VIA</p> <p>19 mois en moyenne sur le JIL</p>	<p>13 mois en moyenne en CJMI</p> <p>VIA : 9 mois en moyenne d'accompagnement</p> <p>JIL Etage : 19 mois en moyenne d'accompagnement</p> <p>DBGJ : 8 mois en moyenne</p>		

				7 mois en moyenne sur le DBGJ	AJAR : 11 mois en moyenne	
	Nombre de jeunes ayant accédé à un logement accompagné DDCS	ND	36 au JIL en 2019 DBGJ : 0	JIL ETAGE : 61 DBGJ : 21	JIL ETAGE : 75 DBGJ : 17 AJAR : 1	
	Nombre d'anciens MNA régularisés ayant obtenu un logement	ND	3 par le dispositif VIA DBGJ : 0 (statistique incomplète : des ex-MNA peuvent aussi accéder au logement : information non disponible au Département)	DBGJ : 0 ND	Par le dispositif VIA 72% des jeunes accèdent à un logement autonome. Il n'est pas possible de distinguer dans ce chiffre la proportion d'anciens MNA concernés. JIL ETAGE : 17 en 2021 DBGJ : 16 AJAR : 1 (la statistique est incomplète : il est impossible de distinguer le nombre d'ex-MNA de l'ensemble des jeunes majeurs arrivés en fin de CJMI via notre logiciel)	

Bilan d'exécution 2021/2022

- Dispositif VIA porté par l'Association Foyer Notre Dame : un travail sur le public a démarré début 2022 pour tenir compte de l'évolution des profils des jeunes qui sont accueillis dans ce dispositif.
- Dispositif AJA'R porté par l'ARSEA : le dispositif n'a pas atteint les 60 places ciblées initialement, le départ du directeur de la structure ayant produit un retard dans la mobilisation des financements nécessaires au déploiement de ces places. En outre le dispositif peine à capter les logements

nécessaires dans le parc privé sur les secteurs ayant été identifiés comme affichant des besoins (Ingwiller, Saverne, Haguenau).

- Dispositif des baux glissants porté par l'Association Foyer Notre Dame : des difficultés relatives à des charges locatives imprévues ont été repérées pour les logements situés sur le secteur de Haguenau. Ces charges impactent fortement les montants des loyers toutes charges comprises et rendent difficiles l'accès au logement autonome avec des ressources souvent liées à l'apprentissage qui varient entre 650 et 900€ en fonction du domaine d'activité du jeune.

De façon générale, les places dévolues aux jeunes majeurs sont souvent longuement occupées par les mêmes jeunes, ce qui empêche d'autres jeunes d'y accéder. Ainsi, en mars 2022 ce sont 170 places mineurs qui sont occupées par de jeunes majeurs faute d'autre solution.

La CeA souhaite donc réfléchir à de nouvelles possibilités d'accueil des majeurs les plus autonomes et disposant de ressources dans des dispositifs complémentaires qui resteraient à construire et/ou développer sur les secteurs de Saverne, de Haguenau et de l'Eurométropole afin que ces jeunes ne soient pas accueillis sur des places dévolues aux mineurs. La Collectivité souhaite également réfléchir à des solutions qui permettraient de fluidifier l'accès aux places et les sorties des jeunes majeurs.

La problématique prégnante reste toutefois la difficulté d'accéder à un logement ou à un dispositif d'intermédiation locative au regard de plusieurs facteurs:

- Ressources financières insuffisantes ou revenus précaires (intérim, apprentissage)
- Précarité du titre de séjour délivré à certains jeunes (travailleurs temporaires ou étudiants)
- Difficulté d'accéder à de l'intermédiation locative pour les jeunes bénéficiaires de la garantie jeune (revenu insuffisant pour assumer un loyer)

Il manque une prise en charge assurant une transition entre la sortie de l'ASE et la possibilité d'accéder à un logement autonome, voire à un dispositif d'intermédiation locative. En l'absence de ressources pérennes et suffisantes et d'un titre de séjour qui permet l'accès aux aides de droit commun, de nombreux jeunes sollicitent le SIAO pour une orientation vers un dispositif de stabilisation. L'hébergement reste une condition incontournable pour permettre aux jeunes de stabiliser leur insertion professionnelle et locative. La CeA souhaite engager une réflexion quant aux modalités de prise en charge en hébergement qui pourraient être proposées aux jeunes majeurs (bail glissant, stabilisation, CHRS, logement adapté aux jeunes présentant des handicaps psychiques...).

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Au regard de la tension observée et du besoin repéré de logements accessibles aux jeunes majeurs, un travail va être engagé à compter du premier semestre 2022 avec les opérateurs pour tenter de fluidifier l'accès aux dispositifs existants. Ce travail devra permettre de renforcer l'accompagnement proposé vers les solutions de logement de droit commun, étant entendu que l'accueil dans des structures de prise en charge des jeunes majeurs n'est pas une fin en soi.

1.1.3 Donner les clés de l'autonomie aux jeunes accueillis par l'ASE

Description de l'action

- définir et partager les attendus de l'accompagnement à l'autonomie des jeunes
- proposer des actions éducatives (gérer son budget, bien vivre son logement, gérer ses « papiers »...),
- proposer des actions de prévention (santé...),
- proposer des actions d'information sur les formations, les dispositifs d'insertion et d'hébergement...

Construire avec les jeunes sortants de l'ASE leur projet d'autonomie :

- Développer un accompagnement adapté aux besoins et à la situation de chaque jeune ayant été accueillis à l'ASE depuis plus d'un an, afin de leur permettre de finaliser leur projet de formation qualifiante dans le cadre du « Contrat Jeune Majeur Insertion » à travers différentes modalités d'interventions financées :

- Pour les jeunes majeurs en capacité d'autonomie : orientation vers le droit commun (garantie jeunes, pass'accompagnement, orientation vers des logements aidés en colocation coachée...), adossée, le cas échéant en fonction des ressources du jeune, à une allocation jeune autonome incitative d'un montant maximum de 400€/mois.
 - Pour les jeunes majeurs nécessitant un accompagnement éducatif de l'Aide Sociale à l'Enfance, au regard de leur vulnérabilité, et des éléments de danger auxquels ils sont confrontés : prise en charge globale selon des modalités adaptées à leurs besoins et vers l'autonomie 119 places.
- Poursuivre le financement de l'ADEPAPE (Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance) pour l'accompagnement des anciens de l'ASE.
- Poursuivre le financement de l'association Rebond du cœur : ruche pluridisciplinaire pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes sortants d'ASE.

Date de mise en place de l'action

Fin 2019.

Partenaires et co-financeurs

CAF, CPAM, CROUS, Adepape, Rebond du cœur...

Durée de l'action

Illimitée

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Le budget de cette action comprend :

- 19 872 € de financement pour une partie des Contrats jeunes majeurs insertion (budget global des CJMI en 2021: 2 900 000 €)
- 88 213 € de subvention accordée à l'ADEPAPE par la CeA (en augmentation pour couvrir la fusion des ADEPAPE 67 et 68 en 2021)
- 20 000 € de subvention accordée à Rebond du cœur par la CeA

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

Part Etat : 64 042,5 €

Part CeA : 64 042,5 €

Budget global : 128 085 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022

Part Etat : 64 042,5 €

Part CeA : 64 042,5 €

Budget global : 128 085 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation en 2018	Résultat en 2019	Résultat en 2020	Résultat de la CeA en 2021	Justification des écarts
Action 1.1.3 Donner les clés de l'autonomie aux jeunes accueillis à l'ASE	Nombre de jeunes majeurs bénéficiant des dispositifs ASE (aide financière et / ou hébergement et/ou accompagnement associatif)	164 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours (157 avec hébergement , 7 avec une AJA) + 15 places VIA = 179	227 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours 323 jeunes ont bénéficié d'un CJMI au cours de l'année, dont 300 avec hébergement En moyenne, 73% des JM obtiennent un CJM	305 Contrats Jeune Majeur Insertion en cours dont 289 avec hébergement ASE	301 CJMI dont 294 Allocations Préparation Jeune Majeur, 7 Allocations Jeune Autonome + 22 Bulletins d'entrée (qui permettent une prise en charge transitoire avant le droit commun et n'incluent pas de	Ne sont pas comptabilisés ici les jeunes qui bénéficient d'un Pass'Accompagnement, de la Garantie jeune ou de logements coachés, dont une large part est pourtant occupée par des jeunes ayant relevé de l'ASE (placement ou accompagnement)

					contractualisation entre le jeune et l'ASE)	
Part des jeunes majeurs bénéficiant des dispositifs ASE sur les jeunes devenus majeurs dans l'année	164/389 *100 = 42%	227/426*100 = 53% (donnée au 30/11/2019)	305/406 = 75% (part des ex-MNA dans les CJMI = 75%)	301/400 = 75% (part des ex-MNA dans les CJMI = 76%)		
Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières, MNA compris	Nombre de jeunes confiés	ND	ND	ND		
Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	Nombre de jeunes confiés	ND	ND	ND		
Nombre d'actions collectives à destination des jeunes mineurs sur chaque thématique	-	Réunions d'information collective mensuelle des jeunes confiés ayant plus de 17 ans	Réunions d'information collective mensuelle des jeunes confiés ayant plus de 17 ans jusqu'en mars 2020 (adaptations des modalités début 2021 au regard du contexte sanitaire)	Les actions collectives n'ont pas pu se tenir en 2021 en raison du contexte sanitaire.		
Nombre de jeunes de	-	Près de 150 jeunes invités	Environ 40 jeunes invités	57 enfants ont bénéficié d'un		

	16 ans et plus rencontrés			pour le 1 ^{er} trimestre 2020	temps préparation à la majorité.	
--	---------------------------	--	--	--	----------------------------------	--

Bilan d'exécution 2021/2022

2 900 000 € de budget ont été consacré en 2021 aux Contrats Jeunes Majeurs Insertion. Ce budget est en constante augmentation depuis 2018 en raison de la démographie des publics MNA accueillis qui atteignent progressivement l'âge de la majorité. Environ 400 contrats jeunes majeurs insertion étaient en cours en 2021.

Outre les contrats jeunes majeurs insertion, une cinquantaine de jeunes ont pu être soutenus en 2021 par l'association Rebond du cœur, qui poursuit des objectifs de prévention de l'isolement, d'inscription des jeunes dans un réseau relationnel et d'insertion professionnelle. La relation nouée avec les jeunes est qualifiée de "lien de confiance" par ces derniers. Elle permet d'aborder l'ensemble de la situation du jeune et d'apporter un soutien pour trouver un logement, un emploi, ou encore accéder à des droits. L'accompagnement est principalement réalisé de manière individuelle et est fortement soutenue par un réseau de bénévoles. Des temps forts collectifs sont également organisés lorsque la situation sanitaire le permet. Le rythme et la durée des accompagnements varient en fonction de la situation du jeune. 35% des échanges concernent l'insertion vers l'emploi. La question du logement reste centrale et les réponses, peu disponibles sur le territoire. L'action relative à l'accompagnement des jeunes majeurs sera reprise par la Fondation Apprentis d'Auteuil en 2022.

Enfin, une attention particulière est portée à la situation des anciens de l'ASE via le financement accordé à l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE). En 2021, la Passerelle d'Azur, qui intervenait précédemment sur le territoire du Bas-Rhin, a décidé d'étendre son activité sur l'ensemble du périmètre de la CeA et de venir ainsi remplacer la Main Tendue, ancienne ADEPAPE du Haut-Rhin, dissoute après plusieurs années d'inactivité. Cette nouvelle dynamique a été l'occasion de recruter deux bénévoles pour le Haut-Rhin et de mettre en place des permanences d'accueil hebdomadaires dans le carré des associations à Mulhouse. L'ADEPAPE et ses membres poursuit par ailleurs sa participation à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance. Les visites dans les établissements à la rencontre des jeunes, afin de porter un témoignage positif de la vie après l'ASE et de présenter l'association et le soutien dont les jeunes pourront bénéficier de la part de leurs pairs, n'ont pas pu se réaliser en 2021 compte tenu du contexte sanitaire mais elles reprendront dès que possible.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le livret jeune CeA est en cours de finalisation. Un Forum spécial jeunes et préparation majorité sera par ailleurs réalisé courant 2022. L'objectif sera de renforcer l'anticipation du passage à la majorité dès 16 ans ainsi que sa préparation. Les différents partenaires animeront des stands regroupés selon les thématiques de l'hébergement et du logement, des ressources et de l'accès aux droits, de la scolarité, de l'insertion sociale, professionnelle et de la mobilité, ou encore de la couverture santé et de l'accès aux soins.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté



En outre les services se mobiliseront pour préparer et prévoir l'augmentation du nombre de CJMI, qui suit depuis 2018 l'évolution démographique des MNA arrivant à la majorité et de l'impact de la loi Protection de l'enfant du 7 février 2022.

Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat attendu en 2021	Résultat atteint en 2021	Explication apportée sur l'évolution par rapport à 2020	Résultat attendu en 2022 (cible)
Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité	Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel de proximité accessible à moins de 30 minutes	100%	100%	100%	100%	100%		100%
	Nombre de structures ou lieux engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel	ND	19	72	72	72		72
	Nombre de structures (hors dispositifs du CD) ou lieux qui sont engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel	18	18	18	18	22		19
	Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil inconditionnel des CD uniquement	ND	33 400	22 998	ND	16 375		ND
	Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel	ND	ND	ND	ND	ND		ND
Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours	ND	179	232	ND	ND	8 interventions, réalisées à distance au regard du contexte sanitaire. Le nombre de professionnels touchés ne peut techniquement pas être	ND

							remontée cette année.	
	Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours	ND	36	97	ND	48		ND
Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Formation des travailleurs sociaux	Nombre de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue du CNFPT, par thématique							
	Numérique			355 agents formés	ND	1		ND
	Participation des personnes				ND	0		ND
	Développemen t social				ND	3		ND
	Aller vers				ND	107		ND
	Territoires				ND	0		ND
	Insertion socio- professionnelle				ND	0		ND
	Nombre de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique							
	Numérique			121 agents formés	ND	1		ND
	Participation des personnes				ND	68		ND
	Développemen t social				ND	0		ND
	Aller vers				ND	6		ND
	Territoires				ND	0		ND
	Insertion socio- professionnelle				ND	200		ND

1.2 Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité

Description de l'action

Le premier accueil social inconditionnel de proximité (moins de 30 minutes de transport) a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

Cet accueil se réalise au sein des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociales qui maillent le territoire départemental ; il est garanti au travers de différentes modalités : accueil physique, téléphonique, messagerie.

L'objectif est d'organiser en proximité des habitants sur chaque territoire une coordination de l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels pour créer un accueil inconditionnel humain partenarial. Cet accueil coordonné doit permettre une fluidité des parcours et traduire dans la réalité le principe « ne le dire qu'une fois ».

Date de mise en place de l'action

- 2019 : rénovation sur tous les territoires de l'accueil de proximité : révision de nos modes d'accueil (horaires d'ouverture, missions des professionnels, modalités d'accueil).
- 2020 : expérimentation sur l'UTAMS Eurométropole Nord (territoire urbain) et l'UTAMS Ouest (territoire rural) d'un accueil coordonné entre les acteurs. L'action initialement prévue sur l'UTAMS Ouest a été reportée en raison du contexte sanitaire. La coordination entre acteurs se déploiera telle que prévue en 2021.
- 2021: déploiement de l'accueil coordonné sur d'autres territoires nécessitant cette coordination.

Partenaires et co-financeurs

Maisons France service, CAF, CARSAT, CPAM, Pôle emploi, CCAS.

Durée de l'action

2019/2022

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action ont contribué à la création de 5 postes de secrétaires médico-sociales pour un montant de 159 580,97 €, à la création d'un poste de chargé d'accueil pour la maison des aînés de Sélestat pour un montant de 33 204,98 €.

D'autre part, des groupes de travail techniques ont eu lieu à la rentrée 2021 en proximité sur chaque territoire afin de porter un socle d'exigences identiques auprès des secrétaires médico-sociales en

charge de l'accueil. Ces groupes ont mobilisé 237 professionnels sur quatre demies-journées chacun, pour un coût global de 93 410 €.

Enfin, le montage et la réalisation de formations socle sur les postes de l'accueil a été enclenché à hauteur de 10 800 €.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat = 110 000 €

Part CeA = 110 000 €

Budget global = 220 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022

Part Etat : 110 000 €

Part CeA : 110 000 €

Budget global : 220 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Résultat en 2019	Résultat en 2020	Résultat de la CeA en 2021
1.2.1 Premier accueil social inconditionnel de proximité	Indicateur demandé par l'Etat : Taux de couverture de premier accueil inconditionnel accessible à moins de 30 minutes	33 400 ménages reçus en UTAMS et UT (Département + Ville de Strasbourg)	100%	100%	100%
	Indicateur demandé par l'Etat : Nombre de structures du CD engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel	72 lieux d'accueil	72 lieux d'accueil	72 lieux d'accueil	72 lieux d'accueil
	Indicateur demandé par l'Etat : Nombre de structures (hors	33 400 ménages reçus en UTAMS et UT (Département	UTAMS Ouest: 5 : CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, Maison France Service	UTAMS Ouest: 5 : CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, Maison France Service	UTAMS Ouest: 5 structures : CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, Maison

	dispositifs du CD) ou lieux qui sont engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel	+ Ville de Strasbourg)	Territoire EMS Nord: 12 : Pôle emploi, CARSAT, CAF, 5 CCAS, 2 CSC, 1 CIAS, bailleurs sociaux Total = 17	Territoire EMS Nord: 12 : Pôle emploi, CARSAT, CAF, 6 CCAS, 2 CSC, 1 CIAS, bailleurs sociaux Total = 18	France Service Territoire EMS Nord: 12 structures : Pôle emploi, CARSAT, CAF, 6 CCAS, 2 CSC, 1 CIAS, bailleurs sociaux UTAMS Nord : 4 Maisons France Services Total = 22
	Indicateur demandé par l'Etat : Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel des CD uniquement	33 400 ménages reçus en UTAMS et UT (Département + Ville de Strasbourg)	Ménages reçus : - département : 15 999, - ville de Strasbourg : 14 109 Total : 30 108	15 383 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg)	16 375 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg) <i>du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021</i>
	Indicateur demandé par l'Etat : Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel		UTAMS Ouest : UTAMS CD: 1 734 personnes reçues en entretien, 6 845 accueils et 4 951 entretiens --> 11 796 MSAP de Sarre-Union: 10 861 personnes MSAP de Drulingen: 9 191 personnes CAF territoire Alsace Bossue: 1 060 RDV réalisés UTAMS EMS Nord: UTAMS CD: 3 077 personnes reçues en entretien, 10 260 accueils et 10 437 entretiens --> 20 697	Expérimentation EMS Nord: Agence Pôle emploi de Schiltigheim: 14540 personnes reçues CCAS de Eckbolsheim: 540 accueils CCAS de Oberhausbergen: 265 accueils	ND

			<p>Agence Pôle emploi de Schiltigheim: 36 930 personnes reçues</p> <p>Agence CAF de Schiltigheim: 36 604 personnes reçues</p> <p>5 CCAS: 17 196 accueils</p> <p>Centre socio-culturel: 144</p> <p>Total territoires expérimentateurs (données disponibles) = 115 737 personnes (entretiens CD)</p> <p>= 233 530 (procédures CD)</p>		
--	--	--	---	--	--

Bilan d'exécution 2021/2022

1/ Déploiement de l'AMS

L'Accueil Médico-social (AMS) a été développé dans un premier temps en juillet 2020 sur l'équipe Tanneries (EMS Sud) afin d'y être expérimenté, et dans un second temps sur l'équipe des 4 Vents. Le déploiement de l'AMS répond à différents objectifs :

- Amélioration de la qualité de réponse à l'utilisateur : réduction des délais de prise de rendez-vous auprès des travailleurs sociaux, optimisation des réponses apportées au public, meilleure compréhension des problématiques rencontrées et meilleure information/orientation du public. Les agents ont développé une connaissance plus fine du réseau partenarial à l'échelle de leur territoire d'intervention.
- Renforcement de la démarche d'aller-vers et accompagnement à l'autonomie : l'AMS permet aux travailleurs sociaux de se recentrer davantage sur les accompagnements, mais aussi de développer ou redévelopper des actions collectives et/ou des projets collectifs. L'AMS s'inscrit dans la durée et répond à la visée pédagogique et à l'autonomie de la personne à réussir à faire par soi-même.
- Valorisation des professionnels : pour les secrétaires médico-sociales, l'AMS est aujourd'hui perçue comme une plus-value et une valorisation de leurs compétences. Elles s'inscrivent plus

aisément dans un travail d'équipe et trouvent (ou retrouvent) plus de sens et d'intérêt à leurs missions. Ce changement de posture professionnelle est accompagné par des formations en interne, et sera conforté en 2022 par la mise en place d'une formation sur les postures de l'accueil à destination des secrétaires médico-sociales.

- Plus-value partenariale : plus grande disponibilité pour favoriser le lien partenarial et travailler/entretenir son réseau (rencontre entre services, réunion de concertation sur situation individuelle...).
- Observation sociale sur le territoire : L'AMS concourt à l'observation de l'activité du territoire (nouveau public, nouvelles problématiques...) et répond aux attentes en matière d'accompagnement humain et responsable (création de bureaux d'entretiens dédiés). C'est un véritable enjeu pour la collectivité d'être capable de s'adapter aux besoins « mouvants » du public et par conséquent à ceux des agents et de pouvoir leur proposer des formations adaptées. La question de l'innovation est cruciale pour permettre d'être en adéquation avec les évolutions sociétales qui impactent l'offre de service public.

Ces constats sont à mesurer au regard du contexte sanitaire dans lequel le déploiement de l'AMS s'est réalisé et nécessitent d'être confortés dès lors que les conditions sanitaires seront plus stables et pérennes.

2/ Déploiement de l'accueil coordonné

- Création d'un carnet de liaisons interinstitutionnels :

Le réseau des accueillants d'un territoire d'action de 15 communes (CAF, Pôle Emploi, CCAS, centres socio-culturels), a un carnet de fiches de liaisons détachables, avec un minimum d'éléments inscrits (état civil et coordonnées de la personne, demande formulée à la structure, premiers éléments de réponse), qui est renseigné et lui est remis en mains propres. L'utilisateur le donne ensuite à la structure concernée par l'orientation.

- Développement et outillage du réseau partenarial :

Un réseau de partenaires effectuant de l'accueil social a été créé en 2020, comprenant la CAF, Pôle Emploi, 5 CCAS et 1 CIAS, les centres socio-culturels, sur un territoire d'environ 100 000 habitants, piloté par une Unité territoriale de la collectivité européenne d'Alsace. Il s'est réuni plusieurs fois pour améliorer l'accueil coordonné offert aux publics.

Une meilleure interconnaissance professionnelle s'est avérée nécessaire :

- Un outil « plan de dialogue » social a été créé, rassemblant les compétences déployées et mises en œuvre par chaque structure. L'outil a fait l'objet d'une appropriation par chaque accueillant des structures.
- Un « vis mon job » a été lancé, proposant l'accueil par chaque structure d'un accueillant à raison d'une demi-journée. Avec la période COVID, les possibilités d'accueil ont été réduites (6 actuellement), mais reprennent.

Ce réseau permet également d'assurer des formations entrant dans des compétences communes, et de contribuer à une cohésion de réseau :

- Formation sur l'accès aux droits /santé par la CPAM
- Prochainement, formation sur les démarches liées à la dépendance de la personne âgée.

3/ Mise en place de l'accueil social inconditionnel de proximité

En lien avec les travaux menés en parallèle dans le Haut-Rhin, un COPIL unique à l'échelle CeA a été réuni pour la première fois le 11 janvier 2022 pour porter la démarche « accueil » de manière convergée. 4 axes de travail ont été identifiés comme prioritaires pour l'année 2022 : le calibrage de l'accueil à l'échelle de la collectivité, la formation et la boîte à outils à disposition des agents, la communication autour de notre offre de service et le pilotage de l'activité accueil (données et indicateurs).

Première déclinaison commune dès le 1^{er} semestre 2022 : une formation socle sur les postures de l'accueil à destination de l'ensemble des professionnels de l'accueil (nouveaux arrivants ou déjà en poste) au sein de la DASP et du Service solidarité senior.

Concernant le reste du calendrier de mise en place des actions :

- Au 1^{er} semestre 2022 : mise en place d'une gouvernance alsacienne et des instances de pilotage du projet, création du groupe de travail « Accueil et formation du nouvel arrivant », lancement du groupe de travail sur la formation technique des agents, poursuite du travail engagé sur les indicateurs de l'accueil à l'échelle de la CeA.
- Au 2^e semestre 2022 : définition de l'offre de service en articulation avec le Service Public Alsacien (projet structurant de la collectivité qui prône un service public proche, efficace et citoyen), réalisation d'un premier bilan de mise en place de l'Accueil Médicosocial sur les territoires expérimentateurs du Bas-Rhin.
- Tout au long de l'année 2022 : démarche d'aller vers les Maisons France Service pour structurer les orientations du public et élaboration d'outils partagés (fiches de liaison) par un groupe de travail interne DASP/S2S.

4/ Point Maisons France Services

Les Maisons France Services contribuent au premier accueil social inconditionnel et sont une réponse à l'accès dématérialisé aux droits sociaux. Ils délivrent différents services aux usagers : information et conseil, orientation, accompagnement dans les démarches, détection des cas de non-recours, aide rédactionnelle...

Dans la coordination d'une réponse à apporter à nos publics en territoire, des partenariats se sont développés entre les UTAMS et les Maisons France Services, matérialisés par des fiches de liaison qui permettent une meilleure coordination des orientations. D'autre part, les responsables d'équipes (RETMS) rencontrent les responsables de Maisons France Services et certains cadres participent également aux Comités de Pilotage.

Au niveau de l'Unité Territoriale d'Action Médicale Nord, plusieurs Maisons France Services travaillent déjà en articulation avec nos services : Bischwiller, Brumath, Durrenbach et Wissembourg. En 2022, 3 autres lieux d'accueil vont ouvrir leurs portes sur ce secteur à Niederbronn-les-Bains, Drusenheim et Haguenau.

Ce travail en complémentarité a de réels impacts sur la demande du public : le service rendu par les Maisons France Services décharge les travailleurs sociaux d'un certain nombre de demandes et offre un accompagnement technique qui facilite l'accès au numérique. Il est primordial de continuer à travailler ces relations de partenariat et d'interconnaissance, pour une meilleure coordination et une meilleure prise en charge de nos publics.

5/ Travail avec les partenaires CAF, CPAM, CARSAT

Depuis 2021, un temps de travail a été mis en place avec ces institutions, ce qui a permis de fluidifier l'accès aux droits notamment sur certains points :

- Généralisation de la boîte mail à l'ensemble de l'Alsace,
- Mise en place de formation pour la CARSAT à destination des agents de la DASP 67 et 68,
- Programmation de rencontres institutionnelles,
- Organisation de rencontres interprofessionnelles au mois de juin 2022.

Le travail va se poursuivre avec la CAF et la CPAM.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Bilan du déploiement de l'Accueil Médico-Social

- Réalisation d'un bilan qualitatif au 1^{er} semestre 2022 auprès des équipes des Unités Territoriales ayant expérimenté l'Accueil Médico-Social et déploiement aux autres territoires en fonction du résultat du bilan.
- L'enjeu pour l'année 2022 est de consolider le déploiement de l'AMS et de mettre en place des formations en externe, mais également en interne au regard du besoin et des publics spécifiques comme des groupes d'analyses de la pratique pour les secrétaires médicosociales suite à l'AMS.

Accueil coordonné

- Développement de formations communes avec les partenaires : formations continues, formations de type « vis mon job » ...
- Tenue à jour du nouvel outil « plan de dialogue social » qui recense les compétences de chaque structure et permet une meilleure interconnaissance professionnelle.

Accueil Social Inconditionnel de Proximité

- Mise en œuvre de la formation « Postures de l'Accueil » destinée à l'ensemble des secrétaires médicosociales de la Collectivité Européenne d'Alsace.
- Mise en place d'une gouvernance à l'échelle alsacienne et d'une démarche accueil commune.



Partenariat renforcé Maisons France Services

- Mise en place d'une démarche commune de partenariat avec les Maisons France Services: déploiement de l'outil « Fiche de liaison ».

Travail avec les partenaires CAF, CPAM et CARSAT

- Poursuite/consolidation des travaux de partenariat avec les institutions de la CAF, de la CPAM et de la CARSAT notamment.

1.3 Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours

Description de l'action

Le principe de la démarche :

La démarche de référent de parcours consiste en un accompagnement qui place la personne au cœur de son projet et aux côtés des professionnels intervenants sociaux.

Son objectif :

Il s'agit d'assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée et la cohérence des interventions qui lui sont proposées.

Le professionnel référent :

Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants qui accompagnent cette dernière.

Le référent est désigné par la personne accompagnée parmi les professionnels concernés par son suivi. Il n'a pas vocation à suppléer ces intervenants mais à assurer l'échange d'informations et la coordination entre ces derniers.

Une démarche innovante :

La personne accompagnée est placée au centre de la démarche et bénéficie de l'intervention concertée de l'ensemble des professionnels ayant un rôle à jouer dans le traitement de sa situation, en particulier dans le cadre de commissions dans lesquelles elle joue un rôle central.

Date de mise en place de l'action

- Le Bas-Rhin a été l'un des 4 Départements expérimentateurs de la démarche qui a débuté au cours de l'année 2017 et a duré 9 mois. Le bilan de l'expérimentation a été positif tant d'un point de vue des personnes accompagnées que des professionnels. C'est pourquoi le Département a engagé à l'issue une démarche de déploiement sur son territoire.

- Le Bas-Rhin a engagé une démarche de généralisation depuis 2019 du référent de parcours sur l'ensemble des bassins de vie (14) de son territoire.

Partenaires et co-financeurs

L'ensemble des partenaires et acteurs du domaine social et médico-social sont mobilisés dans le cadre du déploiement de la démarche (Union départemental des familles-UDAF- institut de formation en travail social- ESEIS- des CCAS, la ville de Strasbourg).

Durée de l'action

Suite à l'expérimentation de la démarche, son déploiement sur le territoire départemental s'est engagé dès avril 2019 autour d'un séminaire qui a réuni l'ensemble des professionnels du Conseil départemental, des représentants de la Ville de Strasbourg dans le cadre de la délégation sociale et des représentants des personnes accompagnées.

S'en sont suivis de multiples groupes de travail partenariaux pour déterminer les modalités opérationnelles de ce déploiement.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action ont contribué au financement de nouvelles sessions de formation (volume de 15 professionnels formés, pour un coût de 2 142 €) et à la prise en charge de coûts RH :

- pour la chefferie de projet à hauteur de 30% d'un ETP : 22 472,62 €
- pour la mobilisation de 4 cadres conseillers techniques en action sociale à hauteur de 15% de leurs ETP : 37 620 €
- pour la mobilisation de la chargée de mission innovation et benchmarking à hauteur de 20% d'un ETP : 2 757,82 €
- pour l'organisation et l'animation de séances du CODELICO consacrées à la communication partenariale autour de la démarche : 222 €
- 9 référents ASE : 1/2j par mois = 0,2 ETP/mois : 104 896,8 €

Budget global : 167 969,24 €

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat = 80 000 €

Part CeA = 80 000 €

Budget global = 160 000 €

Budget exécuté au 30/06/2022

Au 30-06-2022 :

Part Etat = 80 000 €

Part CeA = 80 000 €

Budget global = 160 000 €

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018	Résultat du Département en 2019	Résultat du Département en 2020	Résultat du Département en 2021
Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche de référent de parcours	33 400 ménages reçus en UTAMS (Département dont ville de Strasbourg)	<p>- 172 travailleurs sociaux du CD et de la Ville de Strasbourg formés lors d'un séminaire de déploiement en avril 2019</p> <p>- 7 partenaires ont participé à un atelier de travail sur la démarche dans le cadre d'une matinée partenariale de mise en œuvre opérationnelle de la convention le 18 septembre 2019 à l'Hôtel du Département</p> <p>- intervention auprès de travailleurs sociaux en visioconférence de la cheffe de projet au CNFPT d'Anger au printemps 2019.</p> <p>- intervention de la cheffe de projet lors d'une formation destinée aux chefs d'établissements médico-sociaux organisée en juin 2019 par l'ESEIS (une centaine de personnes présentes)</p> <p>- participation à un atelier-forum de la cheffe de projet et d'une responsable d'équipe de travailleurs sociaux à Verdun en juin 2019 et organisé par le Département de la Meuse</p>	<p>La démarche du référent de parcours a été présentée par le CD67 à 12 autres départements concernés par sa mise en œuvre ou organismes de formation (IRTS de Franche Comté, Aube, Pyrénées Orientales, Meurthe et Moselle, Corse, Haute Loire, Eure, Haute Savoie, Lot, Territoire de Belfort) également concernés par sa mise en œuvre.</p> <p>La démarche a plus particulièrement été présentée lors d'un séminaire aux travailleurs sociaux de l'Indre et Loire et de la Meurthe et Moselle avec à chaque fois plusieurs centaines de professionnels présents.</p> <p>Au sein du Département du Bas- Rhin, la démarche a fait l'objet de sensibilisations à destination d'autres intervenants sociaux, par exemple les collègues travailleurs sociaux</p>	<p>Des outils de communication sur la démarche ont été développés en "Facile à lire et à comprendre" afin d'être accessibles à l'ensemble du public (vidéo, flyers de présentation).</p> <p>Deux séances de CODELICO auxquelles ont participé une centaine de partenaires ont permis de présenter la démarche. La CeA a aussi pris part à cinq évènements ou temps de travail organisés par d'autres départements au second semestre 2021 afin de partager les connaissances acquises dans le cadre de l'expérimentation bas-rhinoise.</p> <p>Une intervention a également été réalisée lors de l'Agora des solidarités organisée par la Ville de Strasbourg en décembre 2021.</p>

				de la Mutualité Sociale Agricole et de la cellule d'Appui aux agriculteurs en difficulté.	
Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours	Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours	33 400 ménages reçus en UTAMS (Département dont ville de Strasbourg)	36 situations concernées	80 situations concernées	48 situations concernées

Bilan d'exécution 2021/2022

Outre la poursuite des séances de sensibilisation et les nombreux échanges partenariaux, un travail de recensement de l'ensemble des instances multi-partenariales ou pluridisciplinaires existantes dans la Collectivité a été entamé afin de déterminer si certaines d'entre elles pourraient s'apparenter à une démarche de référent de parcours ou en être la porte d'entrée lorsqu'elles mettent en présence les personnes accompagnées et plusieurs de leurs interlocuteurs dans le cadre de la définition ou de la mise en œuvre d'un projet social.

Les échanges entre agents ont débuté et une culture commune se diffuse progressivement. Toutefois il faut noter des écueils pouvant expliquer des résultats chiffrés contrastés :

- cette démarche nécessite un changement de posture professionnelle ce qui demande un temps d'appropriation particulièrement important.
- ce sujet est lié à celui de l'attractivité des métiers. Dans des secteurs en tension RH, la question du remplacement des postes vacants ou des collègues absents peut prendre le pas sur l'appropriation d'une nouvelle démarche.
- cette méthodologie est contradictoire avec les attentes d'un public en recherche d'immédiateté ou d'interventions ponctuelles.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

- Un comité de pilotage alsacien de la démarche sera mis en place courant 2022 afin que l'ensemble du territoire puisse être couvert de la même façon.
- La poursuite des actions de formation des professionnels à cette démarche se fera dans le cadre CeA pour proposer une démarche commune à l'ensemble du territoire alsacien. Les équipes bas-rhinoises ont par ailleurs été sollicitées pour apporter leurs témoignages dans le cadre de la mise en œuvre sur le périmètre haut-rhinois. Dans l'attente, les formations qui sont proposées aux agents haut-rhinois sont également ouvertes aux agents bas-rhinois qui souhaitent consolider leurs approches autour de la démarche de référent de parcours. Après

un démarrage insatisfaisant le cahier des charges est en cours de réécriture et la formation sera infléchie en axant davantage la réflexion sur des échanges interprofessionnels plutôt que sur des connaissances intrinsèques et théoriques.

- La collectivité insiste sur un renforcement de la place accordée aux personnes accompagnées au travers de la formation sur le DPA-PC notamment, qui ouvre des perspectives sur la façon dont les personnes se saisissent des propositions qui leur sont faites et des liens avec la démarche de référent de parcours.
- Un travail en cours sur l'attractivité des métiers (RH) est mené de façon à dégager à nouveau du temps d'accompagnement aux collègues.

Insertion des allocataires du revenu de solidarité active

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat attendu en 2021	Résultat atteint en 2021	Explication apportée sur l'objectif et l'évolution par rapport à 2020	Résultat attendu en 2022 (cible)
Insertion des allocataires du RSA – Insertion et parcours des allocataires	Nombre de nouveaux entrants	ND	9000	17 277	ND	8 264		ND
	Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	NC	NC	NC	ND	ND		ND
	Nombre total de 1 ^{er} RDV d'accompagnement fixé	ND	9000	928	ND	8814		ND
	Nombre de premiers RDV fixés dans le délai de 2 semaines	ND	ND	ND	ND	ND		ND
	Nombre total de premiers contrats d'engagement	ND	11 752	924	ND	5 463		ND
	Nombre de 1 ^{er} contrats d'engagement dans les 2 mois	ND	500	ND	ND	ND		ND
Insertion des allocataires du RSA – Garantie d'activité	Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité dont l'accompagnement global	860	1 112	232	ND	1931		ND
	Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par la garantie d'activité (dont accompagnement global + dont garantie d'activité départementale)	ND	803 personnes	1654	ND	478		ND
	Nombre de personnes accompagnées par un conseiller dédié à l'accompagnement global	ND	8	80	ND	96		ND
	Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global	ND	ND	22 jours	ND	28 jours		Tendre vers 3 semaines

3.1 Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Orientation et parcours des allocataires du revenu de solidarité active

Description de l'action

Description de l'action :

Contexte :

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) s'est engagée à mettre en place une organisation qui permet de tendre vers une orientation rapide et adaptée des nouveaux entrants BRSA soumis aux droits et devoirs, vers le parcours d'accompagnement le plus adapté.

Cet axe correspond à l'appel à projets n°1 qui a été lancé par le Conseil départemental le 25 juillet 2019 concernant la mise en œuvre d'une plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants BRSA dont les quatre objectifs principaux sont : la réduction des délais d'orientation, le juste droit à la bonne personne, la prévention, l'orientation adéquate.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi initiée le 13 septembre 2018 fixe un cap pour une orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA d'1 mois maximum suivant la demande et non à date d'ouverture du droit.

Sur la base d'un volume estimé de 8 000 nouveaux entrants par an, les objectifs fixés à la PF1 par la CeA sont les suivants :

- Une 1ère prise de rendez-vous sous 8 jours,
- Un 1er entretien et une orientation adéquate < 1 mois,
- 100 % de contractualisation,
- 70 % des nouveaux entrants orientés vers l'activité.

De manière générale, le SPIE, tel qu'il est mis en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace, doit participer à un changement de regard sur le RSA, à l'adoption de nouvelles méthodes de travail et au tissage de partenariats innovants et renforcés.

Les grands principes du SPIE :

Le service mis en place par la Collectivité européenne d'Alsace pour son territoire bas-rhinois repose sur :

- **Cinq objectifs fixés par l'Etat :**

Emploi/activité d'abord	Efficacité
- <i>Priorité au retour à l'emploi/à l'activité pour tous et sur l'ensemble du territoire</i>	- <i>Priorité à des solutions d'accompagnement qui ont fait la preuve de leur efficacité</i>
- <i>Prise en charge des freins périphériques s'il y en a mais en parallèle, pas en amont</i>	- <i>Mise en place d'un cadre d'évaluation comparable</i>

Universalité

- *Qui dépasse les logiques statutaires*
- *Qui s'adresse à tout public*

Proximité

- *Voie personnalisée*
- *Gommer les frontières entre les parcours*

Adaptabilité

- *Services et actions pour les personnes*
- *Propositions pour les entreprises*

- Quatre objectifs complémentaires posés par le Bas-Rhin :

Accessibilité

- *Garantir un accès au service à moins de 30 minutes des usagers*
- *Construire une « coordination de parcours » garantissant un accès effectif à un parcours d'insertion sur mesure*

Optimisation

- *Supprimer les charges administratives et les procédures inutiles pour fluidifier les parcours*
- *Engager les premiers euros nécessaires à la mise en œuvre d'un cercle vertueux de retour sur investissement*

Responsabilité

- *Mettre en œuvre un Contrat d'engagements réciproques plus vivant et performant*
- *Renforcer les capacités de contrôles du Département*
- *Aller vers une sanction plus directe et effective*

Visibilité

- *Mettre en place un service clairement identifié et facilement identifiable par les usagers*
- *Créer les conditions d'une prise en compte sociétale*
- *Mettre les usagers acteurs de leur parcours et contribuant à la production de nouvelles solutions*

Date de mise en place de l'action

- *Lancement de l'AAP : 25 juillet 2019*
- *Choix du candidat : 15 octobre 2019*
- *Phase test : mars 2020 sur trois territoires*
- *Déploiement : à compter d'avril 2020*

Durée de l'action

2019/2021

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Le budget dévolu à cette action concerne de l'investissement informatique à hauteur de 49 635,6 €, des frais d'ingénierie de projet à hauteur de 126 800 €, ainsi que la dotation annuelle de 500 000 € attribuée au consortium constitué de la CAF et du Réseau des Missions Locales du Bas-Rhin pour la mise en place de la plateforme d'accueil et d'orientation. Le budget global réel de cette action s'établit donc à 676 435,6 €. Il s'agit de nouvelles dépenses pour la Collectivité.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 200 703 €

Part CeA : 200 703 €

Budget global : 401 406 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 338 217,8 €

Part CeA : 338 217,8 €

Budget global : 676 435,6 €

Indicateurs

Comme indiqué ci-dessus, l'année 2020 a été une année de transition permettant de déployer le dispositif SPIE et notamment la Plateforme 1 à l'ensemble du territoire bas-rhinois de manière progressive.

La PF1 a été mise en œuvre sur l'ensemble du territoire bas-rhinois à compter de janvier 2021. Les chiffres indiqués ci-après proviennent des éléments hebdomadaires transmis par la PF1. En effet, si le Dossier unique d'information permettra à l'avenir d'avoir des indicateurs fiables sur les données sollicitées ci-après, il convient encore de consolider ces indicateurs courant de l'année 2022.

Les données ci-après concernent le territoire bas-rhinois uniquement.

Nom de la Mesure	Indicateurs	Résultat du Département en 2019	Résultat du Département en 2020	Résultat CeA en 2021	Justification des écarts le cas échéant
Plateforme , accueil et orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA	Demande de l'Etat : Nombre de nouveaux entrants	Donnée non disponible	8 175 inscrits 1 858 nouveaux entrants	8264 entrées dans le dispositif 5463 entretiens	

<p>Plateforme , accueil et orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA</p>	<p>Demande de l'Etat : Nombre de nouveaux entrants entrés en un mois et moins</p>	<p>Donnée non disponible</p>	<p>1 809</p>	<p>Donnée non disponible</p>	<p>Au 26/11/21, le délai moyen entre l'entrée dans le dispositif et la date de 1^{er} rdv fixé est de 20 jours (médiane : 16 jours), le délai moyen entre l'entrée dans le dispositif et la date du diagnostic socio-professionnel/contractualisation est de 30 jours (médiane :22 jours)</p> <p>Les moyennes de date de 1^{er} rendez-vous fixé sont tirées vers le haut par les rendez-vous</p> <p>fixés par courrier pour lesquels un délai minimal de 2 semaines est laissé entre l'envoi de la convocation et le rendez-vous, voire 3 semaines lorsqu'il s'agit d'une domiciliation postale.</p>
<p>Plateforme , accueil et orientation</p>	<p>Demande de l'Etat : Nombre total</p>	<p>Donnée non disponible</p>	<p>2 184</p>	<p>8814 rdv fixés</p>	<p>8814 rdv fixés dont 6612 au titre du 1^{er} rdv,</p>

des nouveaux entrants dans le dispositif RSA	de premiers rendez-vous d'accompagnement fixés				1102 au titre des reports du 1 ^{er} rdv, 664 rdv suite à lettre d'avertissement , 456 rdv suite à décision de suspension
Plateforme , accueil et orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA	Demande de l'Etat : Nombre de premier rendez-vous fixés dans un délai de deux semaines	Données au 15 mars 2020 : 40,8% de 1 à 3 jrs 32,3% de 4 à 8 jrs 26,9% > 8 jrs Ensuite, rallongement des délais (confinements)	Données non disponibles	Donnée non disponible	
Plateforme , accueil et orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA	Demande de l'Etat : Nombre total de premiers contrats d'engagement	Donnée non disponible	1 809	5463	5463 entretiens ont pu être réalisés dont 92,4% avec orientation et signature d'un CER
Plateforme , accueil et orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA	Demande de l'Etat : Nombre de premier contrat d'engagement dans les deux mois	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible	

Bilan d'exécution 2021/2022

La mise en place du « circuit court de l'emploi » dans le cadre du service public de l'insertion se décline autour de plusieurs mesures que la CeA a mises en application par le biais d'appels à projet lancés à l'été 2019 et déclinées ci-après :

1. La plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa (PF1)

L'objectif de cette plateforme est de proposer une prise en charge rapide des personnes, de réduire les délais d'orientation et de permettre une orientation adaptée, vers l'activité d'abord.

Pour une prise en charge rapide des personnes, lors d'un même rendez-vous, le bénéficiaire du RSA bénéficie :

- D'une phase d'accueil personnalisée : vérification de sa situation administrative et présentation des droits et devoirs ;
- D'une phase d'orientation : rédaction d'un premier contrat et orientation vers un référent adapté.

La mission est confiée à un consortium composé de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Bas-Rhin et du Réseau des Missions Locales du Bas-Rhin.

a) Le fonctionnement de la plateforme : un rendez-vous d'une heure pour chaque nouvel entrant et la signature électronique du Contrat d'engagement réciproque

- Un rendez-vous d'une heure pour chaque nouvel entrant : la plateforme convoque, par mail, par sms ou par courrier en l'absence de mail, chaque nouvel entrant à un entretien d'orientation d'une durée d'une heure, en présentiel ou téléphonique, avec le chargé d'orientation (Information sur ses droits et devoirs (droits connexes et à l'accompagnement, devoirs vis-à-vis de la Caf et en matière d'accompagnement) - Diagnostic de la situation de la personne et son projet professionnel - Définition d'une orientation professionnelle ou sociale - Signature du Contrat d'engagement réciproque)
- Signature électronique du contrat. Le bénéficiaire et l'opérateur désigné comme référent RSA y ont accès en ligne. L'accès est protégé par identifiant et mot de passe. La signature papier est également prévue si difficultés.

b) Les résultats de la PF1 pour l'année 2021

La plateforme est opérationnelle sur l'ensemble du territoire bas-rhinois depuis le 1^{er} janvier 2021. L'année 2021 a permis de consolider le Dossier Unique d'information et de formaliser des demandes d'évolution. Les résultats constatés fin 2021 après plus d'un an de mise en œuvre de la plateforme 1 (PF1) sont très positifs et à la hauteur des objectifs fixés. Pour la période du 1^{er} janvier au 26 novembre 2021, sur 8264 nouveaux entrants, le délai d'orientation moyen est de 30 jours.

Ce chiffre tient compte des personnes qui ne se rendent pas immédiatement au RDV suite à la première convocation (demande de report de leur part, avertissement, suspension par la CeA). Ce délai était de plusieurs mois avant la mise en œuvre de la plateforme. Dans près de 70% des cas, les nouveaux entrants sont orientés vers un opérateur professionnel (dont 50% vers Job coaching, la plateforme d'accompagnement et de préparation intensive vers l'activité des nouveaux entrants dans le dispositif), conformément aux objectifs fixés. Au vu des résultats positifs, la CeA a souhaité pérenniser la PF1. Cette pérennisation se traduira notamment par la création en 2022 d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) de droit privé à but non lucratif dans le cadre du partenariat entre la CeA, la CAF du Bas-Rhin et les 6 Missions Locales du Bas-Rhin concernant leur contribution au "circuit court de l'emploi" du SPIE. Le groupement permettra de

construire un pôle de compétences, fort des expertises diversifiées de ses membres, qui garantira une entrée rapide dans un parcours d'accompagnement adapté à chaque nouvel entrant.

Prévenir et apporter le juste droit à la bonne personne: les réalisations opérationnelles ont porté en 2021 sur un Contrat d'Engagement Réciproque vivant et performant. Deux nouveaux contrats ont été déployés pour favoriser la mobilisation et des bénéficiaires: un contrat orientation en sortie de PF1, et un contrat dynamisant, complet, précis et plus impliquant pour tous avec le référent de parcours désigné, toujours consultable en ligne par le bénéficiaire et par le référent assorti d'un recueil de challenges.

Une expérimentation a également été menée concernant un circuit court de la sanction. La mise en œuvre d'une sanction visant à la suspension du droit à hauteur de 100% du montant versé est à l'œuvre actuellement pour responsabiliser davantage le bénéficiaire et le remobiliser. Dans le cadre de la plateforme d'accueil et d'orientation, au 13/12/2021, 946 décisions de suspensions ont été prises, dont 471 sont toujours actives. 406 décisions de mainlevée ont été effectuées.

Poursuite de la politique de contrôle à l'entrée du dispositif, tout au long du parcours et sur la cible:

La bonne maîtrise par le bénéficiaire des droits et devoirs liés à la perception de l'allocation RSA est un élément essentiel de sa réussite dans son parcours. Elle doit également permettre de responsabiliser le bénéficiaire dans la bonne déclaration de ses ressources et de sa situation, intégrant ainsi une dimension de prévention des indus de RSA. Aussi, cette information est délivrée à chaque nouvel entrant lors de son premier RDV avec le chargé d'orientation. Elle constitue la première phase d'un entretien d'une heure qui est formaté en quatre étapes.

Simplifier les démarches:

Un accès direct du bénéficiaire du RSA à ses données de parcours (information par SMS, dématérialisation de l'envoi et de la signature du contrat, consultation de ce dernier, consultation des engagements réalisés ou à réaliser...) dans le cadre du système d'information a été mis en place.

Coordonner les réponses aux besoins et au parcours d'insertion du bénéficiaire: une gouvernance partagée entre les acteurs et la concrétisation progressive du dossier unique d'insertion. Une gouvernance partagée avec les principaux acteurs institutionnels a pu être éprouvée (CAF, Missions Locales, Pôle emploi, Ville de Strasbourg et DDETS). Elle nécessite d'être encore étendue à l'ensemble des membres du consortium. La mise en œuvre d'un consortium consolidé, fruit de la réponse de la CeA à l'AMI sur le SPIE de décembre 2020, a été lancé le 14 janvier 2022. Ce consortium se compose de 5 collèges (Etat et ses établissements publics, collectivités territoriales, autres personnes morales de droit public ou privé chargées d'une mission de service public, organismes intervenant dans le champ de l'insertion et des solidarités, réseaux et clubs d'entreprises) sera l'occasion de réfléchir à la complémentarité des offres du territoire mais aussi de travailler à la convergence alsacienne. Un appel à projets auprès des différents opérateurs du territoire a également été lancé et a pour objectif de permettre la mise en œuvre en proximité d'une offre d'accompagnement adaptée, diversifiée et innovante, facilitant leur retour à l'activité et à l'emploi. Il doit permettre de répondre à l'évolution des besoins (quantitatifs et qualitatifs) constatée par les professionnels de terrain dans le cadre des crédits budgétaires qui seront votés

en février 2022 par la CeA. Il s'inscrit dans la démarche de convergence de la politique d'accompagnement des bénéficiaires du RSA à l'échelle alsacienne.

Le portail web Neolink mis en œuvre en support des plateformes. Le portail permet une visualisation et un suivi du dossier par les opérateurs de la CeA, par l'utilisateur et par tous les partenaires du territoire habilités. Il permet le suivi du parcours des bénéficiaires: dématérialisation des contrats, gestion par événements de l'ensemble des éléments de parcours, reprise d'activité ou d'emploi. Actuellement, l'outil est encore en cours de développement. Une première version était disponible à fin 2020 et comptait 800 utilisateurs. Le développement et son déploiement se poursuivent sur l'année 2021, avec 1400 utilisateurs professionnels en avril 2021, bien plus proche de l'objectif final de 1500 utilisateurs professionnels à terme. Par ailleurs, la plateforme est également ouverte à des profils de bénéficiaires (6 324 utilisateurs au total). Des efforts importants de formation des référents et des structures d'accompagnement ont également été déployés par la collectivité incluant la mise en place d'une "hotline" en cas de difficulté avec l'outil. Le module de réorientation a été ajouté à l'outil ainsi qu'un tableau de bord consolidant les indicateurs. Des travaux sont en cours pour accompagner les utilisateurs: foire aux questions, fiches pratiques, tutoriels vidéos.

Redonner au travail toute sa valeur et son utilité économique et sociale:

L'instauration d'une prime au travail: le département a conçu un mécanisme incitatif suffisamment puissant pour valider la décision du retour au travail et du maintien dans l'emploi. Pour se faire, le principe d'une prime départementale conditionnée à la reprise d'emploi d'un des membres du foyer, accompagnant l'activité sur une période suffisamment longue est proposé. Une première phase de lancement a été réalisée début 2020 sur les 3 territoires préfigurateurs du SPIE sur les métiers opérant en EHPAD. La prime a été progressivement étendue aux autres bassins d'emploi du Bas-Rhin et pour tous les métiers des filières considérées comme en tension. 173 personnes ont bénéficié de ce dispositif depuis sa création (70 personnes en 2020 et 103 en 2021 - chiffre novembre 2021).

Associer les BRSA à la construction des réponses:

Un comité des usagers va être mis en place. Le dispositif a tardé à se concrétiser en raison du contexte sanitaire. Dans l'intervalle, un premier sondage consultatif a été lancé entre janvier et février 2021. Les trames d'animation des séances du comité, basées sur des méthodes collaboratives issues du design de service, ont été rédigées. Les séances auront lieu au cours du 1er semestre 2022.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La transformation profonde que la mise en œuvre du SPI génère est une expérimentation partagée :

- qui vient réinterroger des processus, au fur et à mesure du développement, de la mise en œuvre et de l'appropriation des outils et qui nécessite de réinventer des pratiques (bénéficiaires du RSA - CAF - Missions locales –membres des consortium - opérateurs bas-rhinois - équipes du Bas-Rhin)
- qui induit, en continu, l'amélioration technique et l'ajustement des moyens (système informatique - montée en charge dans les territoires – augmentation des flux entrants –

charge de la gestion des rendez-vous dont la sous-estimation est amplifiée par l'actualité sanitaire – adaptation des outils de communication liée à la crise sanitaire)

Des échanges sont régulièrement en cours entre la collectivité et les partenaires, pour avancer conjointement sur ces différents points.

Depuis 2011, le territoire haut-rhinois dispose de plateformes d'accueil, d'instruction et d'orientation à Mulhouse et Colmar. Ces plateformes reposent majoritairement sur des ressources humaines de la CeA mais aussi des partenaires de la politique d'insertion et permettent un accueil physique et individualisé des personnes en grande difficultés sociales ou ayant des situations administratives complexes.

Leur objectif est de garantir l'effectivité sur tout le territoire départemental, d'un parcours dynamique et personnalisé pour l'accès à l'activité et l'emploi dès que possible. Le délai moyen d'orientation est de 41 jours.

Pour les territoires haut-rhinois non dotés, des plateformes d'accueil et d'orientation seront mises en œuvre grâce notamment au recrutement de 4 postes dédiés. En complément, des garants de parcours prendront en charge l'accompagnement et le suivi de parcours des BrSa. Enfin, le système d'information mis en place dans le Bas-Rhin sera étendu à l'ensemble du territoire alsacien. La convergence des politiques et des modes d'organisation à l'échelle de la CeA sera donc un enjeu fort du SPIE Alsacien pour l'année à venir.

La constitution d'un consortium d'acteurs, lancé le 14 janvier dernier, pour travailler la complémentarité de toutes les offres de service permettra de mettre en commun l'expertise de chacun, d'avoir une plus grande visibilité et un accès facilité à l'offre d'insertion existante.

Les objectifs seront notamment :

- d'approfondir les sujets de la connaissance et de la définition de l'offre au regard des besoins d'accompagnement et d'insertion ;
- d'approfondir la complémentarité des offres d'accompagnement et d'insertion entre les différents acteurs ;
- de dépasser le cloisonnement des publics et l'approche par institution: jeunes, quartiers prioritaires de la ville, personnes en situation de handicap, BrSa, demandeurs d'emploi, tous publics ;
- de travailler encore davantage sur la problématique de la mobilisation des publics et de la montée en compétences ;
- de travailler à la levée des freins principaux à l'emploi est une priorité d'action: mode de garde, mobilité, santé, logement, pratique de la langue ;
- de réfléchir à l'interopérabilité des systèmes d'information et du dossier unique pour simplifier le système.

3.2 Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité

Description de l'action

La Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée à mettre en place une organisation qui permet un accompagnement et un suivi intensif des nouveaux entrants BRSA soumis aux droits et devoirs en vue d'une sortie rapide vers l'activité et l'emploi. Cet axe correspond à l'appel à projets n°2 qui a été lancé le 25 juillet 2019.

A travers cette plateforme, la Collectivité européenne d'Alsace, en lien avec ses partenaires et les réseaux économiques, souhaite développer un cadre d'accompagnement des BRSA ayant pour finalité l'accès ou le retour à l'activité. Chaque action doit contribuer à l'insertion des allocataires du RSA relevant des droits et devoirs dans la perspective de leur sortie durable du dispositif.

Cette plateforme doit avoir également pour objectifs de sécuriser les BRSA par une prise en charge rapide et complète afin de développer un nouvel état d'esprit chez les personnes.

Ce circuit court doit être construit autour de deux piliers que sont la priorité du retour à l'activité comme valeur essentielle de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, et la valorisation des capacités et des compétences des personnes.

C'est dans ce contexte que la CeA a lancé cet appel à projets concernant la mise en œuvre d'une plateforme d'accompagnement intensif à la proximité vers l'emploi dont les deux objectifs principaux sont : la mise en situation d'activité professionnelle et la création ou consolidation d'une activité. Un troisième objectif peut être proposé autour de toute autre action connexe en vue d'un retour rapide et durable à l'emploi.

Le temps constitue un facteur majeur d'éloignement social et professionnel. Plus le parcours du BRSA se prolonge sans rapport avec le monde du travail, plus l'insertion devient un parcours du combattant. La phase de démarrage de l'accompagnement doit donc se faire dans un délai très court, idéalement à moins de J+15 jours de l'orientation décidée dans la plateforme d'orientation.

L'accompagnement que la CeA souhaite voir se développer est d'une durée de 3 mois non renouvelable. Il se compose à minima d'un entretien individuel hebdomadaire et de rencontres collectives de mise en situation.

La Collectivité souhaite, à terme, qu'à minima 60 à 70% des nouveaux entrants dans le dispositif (plateforme 1) soient orientés en accompagnement intensif vers l'emploi ; il est donc prévu qu'au moins 4 000 BRSA par an soit en permanence accompagnés par cette plateforme.

Déclinaison opérationnelle 2021/2022 :

La nouvelle stratégie en matière d'emploi et d'insertion mise en œuvre par la CeA s'est notamment concrétisée par la mise en place à l'entrée du dispositif d'une plateforme d'accueil et d'orientation (PF1) visant à accélérer les délais de prise en charge des nouveaux entrants et à les orienter prioritairement et chaque fois que possible vers une orientation professionnelle. Par ailleurs, une seconde plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité a été mise en place pour faciliter le retour à l'activité et l'emploi par la technique du coaching. Cette plateforme, intitulée Jobcoaching ou PF2, intervient en direction des nouveaux entrants bénéficiaires du rSa (BrSa), sur le territoire du Bas-Rhin. Exclusivement orienté vers Job Coaching par la Plateforme d'orientation des

nouveaux entrants (PF1), ce public accompagné est un public bénéficiaire du RSA en démarche d'insertion sociale professionnelle. Job Coaching propose à son public un accompagnement intensif sur une période de 3 mois à travers un accompagnement individuel et des ateliers collectifs. Cet accompagnement se fonde sur la méthode, les techniques et les outils de coaching. Les prestations doivent permettre au BrSa de se mettre en situation d'activité professionnelle : travailler sur les savoir-faire et les savoir-être, passer d'une logique d'évaluation de la vulnérabilité à une évaluation centrée sur les capacités des personnes aller directement à l'activité, développer des actions connexes en vue d'un retour à l'emploi.

Date de mise en place de l'action

Lancement de l'AAP : 25 juillet 2019

Choix du candidat : 15 octobre 2019

Phase d'expérimentation : janvier 2020 – avril 2020 sur 3 territoires préfigureurs

Début du déploiement : mai 2020

Déploiement effectif sur l'ensemble du territoire bas-rhinois : octobre 2020

Partenaires et co-financeurs

Etat, consortium porté par la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg et regroupant les Missions Locales du Bas-Rhin, le groupe GENY Intérim, l'association l'Atelier, GIPFI SCOP, Entraide Emploi ainsi que l'URSIEA.

Durée de l'action

Jusqu'au 31/12/2021. Prolongation de l'expérimentation pour un an, jusqu'au 31/12/2022.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Les crédits accordés pour cette action sont attribués sous forme de subvention au consortium chargé de la mise en œuvre de Jobcoaching. Le montant des subventions s'est établi à 1 237 600 € en 2021 et sera de 900 000 € en 2022. Il s'agit de nouvelles dépenses assurées par la Collectivité.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 356 900 €

Part CeA : 356 900 €

Budget global : 713 800 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 534 400 €

Part CeA : 534 400 €

Budget global : 1 068 800 €
Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2019	Résultat en 2020	Résultat de la CeA en 2021	Résultat de la CeA en 2022	Justification des écarts le cas échéant
Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité	Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité dont l'accompagnement global	UTAMS EMS Sud + EMS Nord : 193 entrées UTAMS Sud : 203 entrées UTAMS Nord : 207 entrées UTAMS Ouest : 200 entrées Total = 803	Garantie d'activité 67 : 808 Total Accompagnement global : 829	Orientations vers la PF2 : 1931 Entrées dans la PF2 : 1642 1599 BrSa ont bénéficié de l'accompagnement global en 2021, dont 832 nouvelles entrées	Au 18/02/22 : Orientations vers la PF2 : 261 238 CER signés	En 2021, le dispositif Jobcoaching a été déployé sur l'ensemble du territoire bas-rhinois. 1931 personnes ont été orientées vers la PF2, 1642 coachings ont été réalisés.
Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité	Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par la garantie d'activité (dont accompagnement global + dont garantie d'activité départementale)	ND	1 215 (dont accompagnement global : 801 + dont garantie d'activité 67 : 414)	Au 31/12/2021 : 524 accompagnements en cours (Jobcoaching) 1931 bénéficiaires orientés sur l'année vers Jobcoaching 1 301 BrSa en accompagnement global au 31.12.2021.	Au 18/02/22 : 478 accompagnements en cours (Jobcoaching)	L'accompagnement global ne concerne pas les BrSa suivis dans le cadre de la PF2
Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité	Nombre de personnes accompagnées par un conseiller dédié à l'accompagnement global	ND	76	1717 personnes accompagnées en 2021 par 17,8 ETP conseillers, soit 96 personnes par conseiller dédié		

Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d’activité	Nombre de sorties de l’accompagnement global	UTAMS EMS Sud + EMS Nord : 175 sorties UTAMS Sud : 132 sorties UTAMS Nord : 159 sorties UTAMS Ouest : Chiffre non disponible Total = 466	1210	ND		
Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d’activité	Nombre de conseillers emploi réalisant de l’accompagnement global	UTAMS EMS Sud + EMS Nord : 2 conseillers emplois UTAMS Sud : 3 conseillers emploi UTAMS Nord : 2 conseillers emploi UTAMS Ouest : 2 conseillers emploi Total = 9 conseillers emploi	21 conseillers emploi	17,8 ETP de conseillers emploi		

Bilan d’exécution 2021/2022

1. La plateforme d’accompagnement et de préparation intensive vers l’activité « Job Coaching »

Les prestations proposées doivent permettre au BRSA de se mettre en situation d’activité professionnelle : travailler sur les savoir-faire et les savoir-être, passer d’une logique d’évaluation de la vulnérabilité à une évaluation centrée sur les capacités des personnes d’aller directement à l’activité, développer des actions connexes en vue d’un retour à l’emploi.

La mission est confiée à un consortium porté par la Mission Locale pour l’Emploi de Strasbourg. Ce consortium s’appuie sur un large spectre d’acteurs locaux reconnus, que sont les Missions Locales du Bas-Rhin, le groupe GENY Intérim, l’association l’Atelier, GIPFI SCOP, Entraide Emploi ainsi que l’URSIEA.

Job Coaching intervient exclusivement avec les nouveaux entrants bénéficiaires du RSA orientés par la Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants (PF1). Ce public bénéficiaire du RSA est en démarche d'insertion professionnelle et identifié en situation de proximité avec l'emploi par la PF1.

Le fonctionnement de la plateforme : des rendez-vous individuels et collectifs

Job Coaching propose un accompagnement intensif sur une période de 3 mois. Cet accompagnement se fonde sur la méthode, les techniques et les outils de coaching. L'objectif majeur est de permettre au bénéficiaire d'évoluer rapidement vers une situation d'emploi ou de formation qualifiante, ou à minima de retrouver un nouveau pouvoir de décision et d'action pour être réellement acteur de son parcours.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Permettre d'enclencher sans tarder une réelle dynamique de parcours pour les personnes entrantes dans le dispositif RSA ;
- Donner un accès rapide au monde du travail selon toutes les modalités disponibles (PMSMP, missions d'intérim, emploi, etc.), pour mettre en place les conditions d'un retour rapide à l'emploi ;
- Impulser une dynamique d'autonomisation et de responsabilisation du bénéficiaire, afin de l'amener à devenir acteur de sa propre insertion professionnelle.

La formalisation du parcours

Le parcours débute par un double diagnostic, établi par le bénéficiaire et deux professionnels (diagnostic approfondi de situation et diagnostic professionnel, utilisation de grilles et d'outils identiques pour chaque personne reçue et axé sur les potentiels).

La signature du Contrat d'Engagement Réciproque n°2 formalise pour le bénéficiaire son engagement à être acteur de son parcours, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la reprise d'activité et à honorer ses rendez-vous Job Coaching (entretiens individuels et collectifs). La signature du CER2 est accompagnée par la remise au bénéficiaire de son recueil des challenges, qui lui permet de marquer et de graduer le chemin accompli et de visualiser son objectif : le retour à l'activité.

Le recueil des challenges est également un outil réalisé pour l'après-Job Coaching, et donc pour l'opérateur qui poursuit l'accompagnement dans le cas d'un non-retour à l'activité. Il permet de visualiser les étapes, les objectifs atteints, ceux qui ne le sont pas, et ceux qui sont à prioriser pour la poursuite d'accompagnement. L'ensemble consiste à fluidifier le parcours dans le dispositif RSA du bénéficiaire et la relation entre les opérateurs.

Lorsqu'un bénéficiaire n'honore pas un rendez-vous, son référent le convoque obligatoirement à un second rendez-vous la semaine suivante.

S'il n'honore pas cette convocation, une demande est faite par son référent pour une convocation en Commission Territoriale du RSA (CTRSA Bureau).

Des entretiens individuels :

Le parcours Job Coaching se poursuit à un rythme hebdomadaire avec la participation à des entretiens individuels et aux modules collectifs. Chaque référent a en charge le suivi d'un portefeuille de 40 personnes maximum.

Pour répondre aux mesures sanitaires prises en période de confinement et de reconfinement, les entretiens individuels ont été menés en présentiel et en distanciel (via le logiciel Zoom) pour la majorité des parcours.

Des modules collectifs :

Six modules collectifs sont proposés en appui au travail individuel avec l'accompagnateur coach (oser - s'outiller - se différencier – se préparer – consolider – entreprendre).

Chacun est construit de manière indépendante aux autres et mis en œuvre selon une programmation trimestrielle sur chacun des territoires bas-rhinois, afin de pouvoir permettre aux bénéficiaires entrants d'engager un parcours complet permettant l'accès à tout ou partie des modules, sans attendre des cycles de 3 mois.

Sur les 6 modules, trois d'entre eux sont animés par les accompagnateurs coaches, les trois autres sont animés par des prestataires extérieurs. Ces actions dynamiques mènent une approche globale pour travailler sur les questions de confiance en soi, des dynamiques de recherche d'emploi, de la compréhension des compétences attendues au travail (compétences techniques et soft skills), du travail sur l'image de soi, etc. Ils ont été expérimentés à partir de l'été 2020 en présentiel. Lors de la période de reconfinement, tous les modules ont été maintenus et animés en distanciel.

Les résultats de la PF2 pour l'année 2021

La garantie d'activité correspond au dispositif déployé par Jobcoaching sur le territoire bas-rhinois. Les BRSA orientés vers Jobcoaching sont proches de l'emploi et ne sont pas ou peu concernés par des freins sociaux. Aussi, les personnes orientées et suivies dans le cadre de Jobcoaching ne sont-elles généralement pas concernées par un accompagnement global. Elles peuvent toutefois être réorientées par ce type d'accompagnement à l'issue de leur parcours sur la plateforme Jobcoaching en fonction de l'évolution de leur situation.

Sur 1931 personnes orientées vers la plateforme Jobcoaching, 1642 ont donné lieu à un coaching (252 n'ont pas été accompagnées en raison d'une nécessité de réorientation, d'un changement de situation ou d'une absence de mobilisation du bénéficiaire conduisant à proposer la sortie administrative du dispositif).

Sur les 1642 accompagnés, 788 ont retrouvé une activité ou un emploi, soit un taux de reprise d'activité ou d'emploi de près de 48%.

Un travail préparatoire au déploiement de la plateforme sur tout le département a été mené en 2021. Les 21 coaches recrutés ont bénéficié de 5 journées collectives dédiées au partage d'outils et de méthode. Des travaux d'acculturation de ces coaches venus d'horizons divers ont suivi en 2021, à travers la constitution de 5 groupes projets et le recrutement d'un superviseur qui travaille de manière approfondie avec les accompagnateurs sur l'évolution de leurs pratiques de coaching.

Au regard de ces éléments encourageants, la CeA a souhaité poursuivre l'expérimentation pour la plateforme du territoire bas-rhinois jusqu'au 31 décembre 2022, telle que le prévoit sa

contractualisation avec l'Etat. Le dispositif a néanmoins été ajusté avec une nouvelle répartition des ETP de la plateforme. Ce calibrage des ressources adapté aux besoins du territoire permettra de répondre à une éventuelle augmentation du nombre de foyers allocataires en 2022 en raison des mesures gouvernementales prises en matière de droit au chômage ou d'autre part d'orienter au-delà des nouveaux entrants, des bénéficiaires légèrement plus anciens dans le dispositif (année 2019-2020) dont les professionnels de terrain estiment qu'une orientation vers Jobcoaching serait particulièrement adaptée. Un travail permettant de mesurer le taux de sorties positives a été engagé et permettra au cours de l'année à venir d'évaluer avec davantage de fiabilité les apports du dispositif.

2. L'accompagnement global

L'accompagnement global prend en compte l'ensemble des obstacles et freins que certains demandeurs d'emploi peuvent rencontrer dans leur accès à l'emploi du fait de difficultés sociales liées au logement, à la santé, à la mobilité, à leur situation personnelle, familiale ou financière. Cette modalité intensive d'accompagnement repose sur un suivi coordonné entre un conseiller dédié de Pôle emploi d'une part et un professionnel du social désigné par la Collectivité européenne d'Alsace d'autre part. Les différents intervenants coordonnent leurs actions pour apporter aux demandeurs d'emploi des réponses personnalisées et complémentaires. Leurs interventions ont pour but de lever ou réduire les difficultés sociales et professionnelles afin de faciliter le retour à l'emploi, l'accès à une formation et une plus grande autonomie.

La modalité est ouverte à tous les demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel. Si le demandeur d'emploi perçoit le revenu de Solidarité active (rSa), le conseiller de Pôle emploi est désigné référent rSa.

En 2021, malgré le contexte sanitaire, les objectifs en termes de nombre d'entrées ont été atteints : ce sont 1 717 demandeurs d'emploi, dont 831 brSa, qui ont pu intégrer l'accompagnement global à l'échelle du Bas-Rhin.

En 2020, une nouvelle convention de coordination entre Pôle Emploi et la Collectivité européenne d'Alsace a permis de renforcer la coordination à l'échelle locale entre les acteurs sur les situations individuelles et le pilotage fin de la convention à l'échelle départementale. Cette convention a également fluidifié les orientations vers le dispositif en s'appuyant notamment sur le principe de « confiance réciproque » afin d'atteindre un délai maximal de 21 jours entre orientation et démarrage effectif de l'accompagnement global.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'expérimentation 2020-2021 a permis de porter un regard plus précis sur le flux réel des bénéficiaires du RSA sur l'ensemble du territoire. Au regard des éléments encourageants mentionnés plus haut dans le présent rapport et notamment du taux de reprise d'activité d'emploi qui s'élève à 48% à la sortie de la PF2, la CeA a souhaité poursuivre l'expérimentation pour la plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité pour les nouveaux entrants dans le dispositif rSa (PF2) sur le territoire bas-rhinois, comme le prévoit la contractualisation avec l'Etat, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les perspectives et la stratégie 2022 de Jobcoaching sont construites en lien avec la convention 2022 de mise en œuvre de la plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité des

nouveaux entrants dans le dispositif rSA engageant la CeA ainsi qu'un consortium porté par les missions locales du Bas-Rhin. Cette dernière fixe notamment les objectifs de résultats suivants pour 2022 :

- 2 000 accompagnements pour l'année civile 2022 sous réserve d'un volume d'orientations suffisant de la plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA vers Job Coaching ;
La notion d'accompagnement au sein du dispositif Job Coaching correspond à la signature, entre Job Coaching et le BrSa, d'un contrat d'engagements réciproques de niveau 2 (CER 2).
- Un taux de reprise d'activité ou d'emploi de 60 % comme indiqué dans l'article 12 de la convention,
- Un taux de sortie du dispositif rSa de 50% comme indiqué dans l'article 12 de la convention.

En complément de ces objectifs, Jobcoaching développera dans le cadre de ses actions une démarche d'approche par « compétences » afin de s'attacher au potentiel des personnes suivies et non aux problématiques. Jobcoaching cherchera également à mobiliser davantage le levier des orientations vers les SIAE afin de valoriser la montée en compétences des BrSA et de dynamiser la mobilisation vers l'emploi et l'activité.

Les premiers résultats du début de l'année 2022 sont d'ores et déjà prometteurs grâce aux ajustements réalisés en 2021, au travail entre les partenaires et aux nouvelles procédures mises en place. Les travaux se poursuivront tout au long de l'année afin de continuer à progresser pour proposer un accompagnement personnalisé, orienté vers l'activité.

6.1 La formation des travailleurs sociaux

Description de l'action

L'évolution démographique de la population française, toujours plus âgée, la numérisation du monde, la précarisation grandissante et les nouveaux modèles de liens sociaux transforment en profondeur le travail social.

Ces principales évolutions portent sur les relations avec les usagers et des usagers entre eux, sur les supports de relation à l'autre avec le numérique, sur l'adaptation des pratiques face à un public nouveau, sur l'apparition de nouveaux métiers ou encore de nouvelles formes de pratiques (pair'aide, aller vers, transformation des places des associations).

Plus que jamais, les professionnels sociaux et médico-sociaux doivent être accompagnés et formés à ces changements.

L'avenant du 12 février 2020 relatif à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se fixe pour objectif de « renforcer et valoriser le travail social comme levier majeur de transformation des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté ».

Ainsi, la stratégie prévoit de mobiliser le levier de la formation des travailleurs sociaux ; un plan de formation est décliné en 6 thématiques prioritaires.

Objectif :

Former les travailleurs sociaux dont les pratiques sont en pleine mutation.

Résultats attendus :

Evolution des savoir-faire, évolution de la place et du rôle de chacun, nouvelles formes de pratiques professionnelles, nouvelle répartition du travail avec les associations et les professionnels du champ sanitaire.

Date de mise en place de l'action

2020

Durée de l'action

2020/2022

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action ont contribué au démarrage et à la réalisation de plusieurs actions de formation spécifiques à l'initiative de la CeA :

- Cycle de conférences en travail social : **5 000 €**

- Cycle de formations au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs : **13 050 €**

- Cycle de formations numérique et travail social : **10 800 €**

- Formation universitaire (DU précarité) d'une infirmière de l'équipe mobile santé précarité, lui permettant de déployer un volet partenarial dans le champ sanitaire en proximité des territoires et de participer à des diagnostics locaux de santé : **800 €**

A ces différentes actions se sont ajoutées des participations des travailleurs sociaux à des formations inscrites au catalogue du CNFPT répondant aux thématiques inscrites dans le cadre de l'axe « Renforcer les compétences des travailleurs sociaux », pour un coût de 35 263 €

Budget global : 65 176 €

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

Part Etat = 89 822 €

Part CeA = 89 822 €

Budget global = 179 644 €

Budget exécuté

Au 30/06/2022 :

Part Etat : 32 588 €

Part CeA : 32 588 €

Budget global : 65 176 €

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Résultat du Département en 2020	Résultat du Département en 2021	Justification des écarts le cas échéant
Formation des travailleurs sociaux	Nb de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT	353 agents formés par des formations figurant sur le catalogue CNFPT	179 agents formés par des formations figurant sur le catalogue CNFPT	La crise sanitaire a entraîné de nombreuses annulations de formations, ou des formations avec un nombre de participants plus restreint.
	Numérique		1	
	Participation des personnes		68	
	Développement social		3	
	Aller-vers		107	
	Territoires		0	

	Insertion socio-professionnelle		0	
Formation des travailleurs sociaux	Nb de personnes formées hors catalogue CNFPT	73 agents formés	76 agents formés	La crise sanitaire a entraîné de nombreuses annulations de formations, ou des formations avec un nombre de participants plus restreint.
	Numérique		1	
	Participation des personnes		68	
	Développement social		0	
	Aller-vers		6	
	Territoires		1	
	Insertion socio-professionnelle			

Bilan d'exécution 2021-2022

Les départs en formation 2021 ont pu se poursuivre dans des conditions adaptées, selon les évolutions du contexte sanitaire. La question de la formation des travailleurs sociaux a néanmoins pu être traitée conjointement entre les territoires bas-rhinois et haut-rhinois, dans une approche harmonisée.

Il a été convenu qu'un choix devait être opéré parmi les 6 thématiques fléchées pour cet axe, afin de favoriser des départs en formation cohérents et d'assurer une montée en compétences sur des champs similaires par tous. Trois axes principaux ont été retenus pour cette année :

- Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs,
- Numérique et travail social,
- Insertion socio-professionnelle.

Les propositions du catalogue CNFPT ne répondant pas exactement aux attentes de la CeA en termes de contenus, des consultations ont été réalisées concernant les deux premiers axes. Le démarrage des sessions de formation est attendu pour avril 2022. Ces thématiques ont été inscrites en première partie du plan de formation annuel pour favoriser les inscriptions des agents.

150 places de formation seront proposées avant la fin du premier semestre pour les formations relatives au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs, et 90 places seront ouvertes sur la même temporalité pour la formation consacrée au numérique. Pour cette thématique en particulier, les sessions démarreront après la tenue de la prochaine conférence sur l'évolution du travail social, ouverte à tous les agents de la DGA des solidarités, qui portera sur le thème « Numérique et travail social » et qui se tiendra le 16 mai 2022 à Strasbourg. Cette journée permettra d'introduire la thématique en amont des formations plus approfondies, le sujet étant l'objet de nombreux échanges entre professionnels.

Sur l'axe insertion socio-professionnelle, la formation est assurée au travers des séances dédiées au nouveau système d'information du service public de l'insertion et de l'emploi, qui concerne à la fois

des agents de la CeA, mais aussi de la Ville de Strasbourg et de l'ensemble des opérateurs œuvrant dans les champs de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle.

Les départs en formation sur les autres thématiques se réalisent dans le cadre des formations proposées au catalogue du CNFPT.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

- Sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs, les sessions démarreront en avril 2022 et se poursuivront jusqu'en 2024.

- Sur le numérique, les sessions de formation démarreront mi-mai 2022 et se poursuivront jusqu'en décembre 2022.

- Sur l'insertion socio-professionnelle, les sessions de formation vont se poursuivre à l'attention de l'ensemble des professionnels de la CeA et des opérateurs de l'insertion sur l'ensemble de l'année 2022 dans la perspective du déploiement prochain de l'outil sur le territoire haut-rhinois.

7.1 La mobilité des demandeurs d'emploi

Description de l'action

Une personne en insertion sur deux déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité.

L'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, en particulier dans de nombreux territoires ruraux ou d'anciens territoires industriels. Parfois liées au manque de moyen de locomotion ou au coût du permis de conduire, les difficultés sont à la fois économiques et matérielles. Elles peuvent aussi relever d'un manque d'information sur les solutions existantes, d'une appréhension à prendre les transports en commun, à un manque de confiance dans sa capacité à se déplacer, à se repérer sur un plan ou à réserver un billet de train.

Dans le cadre du renforcement de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté au mois d'octobre 2020, le Gouvernement a lancé des mesures de soutien à la mobilité solidaire pour lever les freins à la mobilité vers l'emploi. Ainsi, toutes les personnes éloignées de l'emploi qui se heurtent à des problèmes de mobilité pourront se voir proposer un accompagnement, une solution pratique et une solution de financement pour retrouver une autonomie pour se déplacer.

Pour répondre à cet enjeu, le Gouvernement met en œuvre des mesures très concrètes dont une prestation permettant à Pôle emploi ou à un travailleur social d'un Département de prescrire :

- Un diagnostic individuel par un conseiller mobilité pour mesurer et qualifier les freins rencontrés,
- Un accompagnement à la levée des freins matériels, financiers, cognitifs ou psycho-sociaux vers une pratique de la mobilité plus autonome, en fonction de la situation.

Les mises à disposition de véhicules sont exclues de cet accompagnement.

Les territoires ruraux fragiles sont prioritaires.

Déclinaison prévisionnelle 2021

La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un budget de 54 767,67 € pour le Bas-Rhin, permettant la prescription de 109 diagnostics individuels vers des opérateurs spécialisés.

Dans certaines parties du territoire départemental, les problématiques de mobilité spécifiques à la ruralité sont telles que l'accès au permis de conduire et à l'utilisation d'un véhicule constitue la seule garantie réelle d'une autonomie en matière de mobilité. Des actions d'insertion (rupture de l'isolement, remobilisation, levée des freins dont la capacité à être mobile, préparation vers l'activité ou l'emploi) sont mises en œuvre en intégrant fortement cette thématique. La possibilité de prescrire des diagnostics individuels pourrait renforcer ces dynamiques collectives et individuelles, portées par des réseaux d'acteurs et de partenaires.

A compter du 13 septembre 2021, la CeA propose

- Le lancement d'une phase d'identification des besoins avec les territoires concernés,
- La formalisation partagée du circuit des prescriptions,
- Une expérimentation, selon les secteurs connaissant des besoins,
 - . sur des territoires ruraux,
 - . sur des territoires urbains,
 - . avec la recherche d'une diversification des opérateurs vers lesquels les prescriptions s'orientent (opportunité pour tester de nouvelles collaborations).

Date de mise en place de l'action

A compter du 13 septembre 2021.

Partenaires et co-financeurs

Partenaires : partenaires potentiels selon les territoires : Emmaüs, les collectivités du canton de Mutzig et d'autres territoires, Pôle Emploi, les Missions Locales, le GRETA, les acteurs caritatifs, les entreprises, associations de commerçants et établissements sanitaires et de santé, WIMOOV, Mobilité Mod'Emploi
...

Durée de l'action

Expérimentation jusqu'au 30 juin 2022.

Budget

Le tableau financier récapitulatif est annexé au présent rapport. Le budget prévisionnel Mobilité solidaire s'élève à 54 767,67 €. Il sera dévolu à l'attribution d'une subvention de la CeA à l'association Wimoov d'un montant de 57 500 € pour la réalisation de 115 diagnostics mobilité individuels.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat = 54 767,67 €

Part CeA = /

Budget global = 54 767,67 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat = 54 767,67 €

Part CeA = /

Budget global = 54 767,67 €

Indicateurs

Le démarrage des sessions de formation est effectif à compter du 1^{er} mars 2022. Les indicateurs ne peuvent pas encore être complétés au moment de la rédaction du rapport d'exécution.

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation au 1 ^{er} janvier 2021	Objectifs au 30 juin 2022	Résultat de la CeA 67 au 30 juin 2022
Action MOBILITE SOLIDAIRE	Nombre d'opérateurs réalisant les diagnostics	/	Non Défini*	
	Montant global versé	/	>à 50% *	
DIAGNOSTICS INDIVIDUELS	Nombre total de prescriptions	/	>à 50% *	

	Nombre total de diagnostics réalisés	/	>à 50% *	
--	--------------------------------------	---	----------	--

* à ajuster après la phase d'identification des besoins

Bilan d'exécution 2021/2022

109 diagnostics vont pouvoir être proposés à des bénéficiaires du RSA sur la base de cette action. Afin d'identifier précisément les bénéficiaires, le choix a été fait de circonscrire ces diagnostics aux territoires engagés dans la démarche de l'Emploi pour tous sur les secteurs de Molsheim et Sélestat. Une phase de diagnostic territorial sur ces secteurs a permis de repérer 154 bénéficiaires rSa susceptibles de bénéficier du dispositif.

Des démarches ont été entreprises auprès de Wimoov, partenaire pouvant intervenir pour réaliser ces diagnostics. Les modalités pratiques de mise en œuvre de ces diagnostics sont en cours de finalisation. L'association assurera les diagnostics individuels en complémentarité avec l'offre de diagnostics qu'elle déploie déjà avec Pôle emploi.

L'action a démarré le 10 mars 2022 par une information à destination des opérateurs de l'insertion, qui seront les prescripteurs de ces diagnostics. 6 informations collectives qui permettront de réaliser des tests de mobilité sont prévues début avril: 4 à Sélestat, 2 à Molsheim. D'autres séances auront lieu à Schirmeck et Villé (calendrier à définir).

Wimoov s'engage à contacter les participants dans les 72h suivantes pour pour fixer une date de premier rdv individuel. Le diagnostic peut durer entre 2 et 4 mois selon les profils.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'instruction interministérielle pour 2022 prévoyant une augmentation des crédits fléchés sur la réalisation de diagnostics mobilité individuels, une réflexion pourra être envisagée pour étendre le périmètre d'intervention de Wimoov ou faire appel à d'autres partenaires susceptibles de proposer une offre répondant aux besoins et aux volumes identifiés.

2. Mesures à l'initiative de la Collectivité européenne d'Alsace

2.1 Renforcer les outils d'accompagnement du parcours des personnes

1) La poursuite des ateliers de l'engagement

Description de l'action

Contexte de l'action :

Dans le cadre de la dynamique initiée par les Assises de l'Engagement, la Collectivité européenne d'Alsace apporte une réponse départementale aux besoins d'accompagnement des allocataires du RSA qui souhaitent se préparer à un engagement bénévole ou s'engager dans une action bénévole.

Cette démarche individuelle s'inscrit dans une dynamique de remobilisation vers l'emploi, l'engagement bénévole constituant un vecteur d'inclusion.

Suite à un appel à projets, des opérateurs spécifiques ayant une expertise reconnue ont mis en place des ateliers dédiés à un accompagnement personnalisé des bénéficiaires du RSA souhaitant s'investir dans une activité bénévole (échanges collectifs et entretiens individuels sur plusieurs mois et tutorat externe à partir de l'entrée en activité de bénévolat).

Les ateliers de l'engagement font l'objet d'une action financée au titre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) sur la programmation 2017-2019 (se référer à la fiche FAPI n°8.E).

Leur mise en place s'est appuyée sur le travail de coordination d'un chargé de mission qui a permis l'accompagnement des structures retenues lors de l'appel à projet et l'ajustement du projet aux constats formulés par les structures et les bénéficiaires ayant participé aux ateliers.

2) Les postes de conseillers sociaux

Description de l'action

Contexte de l'action :

Dans le cadre de la mise en œuvre du service public de l'insertion et face au constat qu'un certain nombre de BRSA sont dans le dispositif alors qu'ils pourraient prétendre à d'autres droits, 5 postes de professionnels en CDD de 1 an au sein de chaque UTAMS dénommés Conseiller sociaux ont été recrutés entre janvier et octobre 2020 afin d'accompagner les BRSA vers une sortie adaptée à leur situation.

Le conseiller social prend en charge des bénéficiaires RSA et intervient en complément du référent RSA. Il accompagne les BRSA dans leurs démarches en vue de l'ouverture d'autres droits, dans tout ce qui touche notamment au handicap et à la retraite. Il bénéficie pour cela de relations privilégiées avec la CARSAT et la MDPH, acquises via des formations sur-mesure. Les conseillers sociaux sont désormais des interlocuteurs identifiés à la CARSAT. Un partenariat privilégié a été mis en place avec cette institution dans le cadre de ces embauches.

Les relations entre le conseiller social et le référent sont soutenues durant l'accompagnement, pour que les éléments puissent être connus de part et d'autre dans la logique « dites-le nous une fois » et dans une approche identique de celle du référent de parcours.

Le conseiller social peut également accompagner physiquement les bénéficiaires à des RDV importants pour l'avancée de leur situation administrative.

Le conseiller social réalise également des diagnostics pour certaines personnes afin de leur proposer une orientation adaptée et vient en appui de l'équipe insertion du territoire qui est fortement sollicitée dans le cadre de la mise en œuvre du SPI et au regard de la crise sanitaire.

3) Le projet Emploi pour tous

Description de l'action :

Contexte de l'action :

Un portrait de territoire du canton de Mutzig réalisé en 2019 a conduit à mettre en lumière la situation des allocataires du RSA parmi lesquels 30% ne bénéficiaient d'aucun référent, et 50% étaient présents dans le dispositif depuis plus de 3 ans. Les difficultés de santé semblaient nombreuses et de nature à freiner la mise en mouvement de ces personnes. Par ailleurs, aucune offre d'insertion n'existait pour le public éloigné de l'emploi de ce territoire, et il existait peu de mobilité entre les accompagnements réalisés par les référents sociaux et ceux réalisés par les référents professionnels.

Face à ce constat, il est apparu important de renforcer le réseau partenarial et de proposer des solutions innovantes de manière à atteindre un objectif de résultat ambitieux : une heure d'emploi pour tous.

500 allocataires ont été identifiés comme pouvant bénéficier d'un suivi de leur parcours d'insertion sur une durée totale de trois années. L'accompagnement dans ce parcours a été construit autour de différentes composantes : une revue de situations pour proposer à chaque bénéficiaire un référent correspondant à sa situation individuelle et un contrat d'engagement, devant permettre d'atteindre un objectif de 100% de contractualisation auprès de ce public. L'ensemble de la chaîne partenariale s'est ensuite organisée pour proposer la mobilisation de tous vers l'activité grâce à un partenariat renforcé entre Pôle emploi, l'équipe emploi de la Collectivité européenne d'Alsace et l'UTAMS.

L'objectif d'une heure d'emploi pour tous s'est appuyée sur le projet Emplois aidants d'Emmaüs Mundolsheim, ainsi que sur un projet de formations qualifiantes et sur un partenariat renforcé entre Pôle emploi, l'équipe emploi de la CeA et l'UTAMS.

Projet d'emplois aidants – Emmaüs Mundolsheim :

La CeA s'est associée à Emmaüs pour le développement d'une offre complémentaire d'emplois aidants à destination d'un public très éloigné de l'emploi et pour lequel aucune offre d'insertion n'est adaptée ou pensée : celui des bénéficiaires du RSA dont la situation ne leur permet pas de s'engager sur le marché du travail en raison de problématiques de santé invalidantes ou d'autres problématiques empêchantes.

Cette nouvelle offre propose des emplois interstitiels d'une heure à une journée hebdomadaire. Adapté aux capacités des personnes en termes de volume horaire et d'activité, cet emploi peut constituer une réponse durable à destination des personnes pour lesquelles le marché de l'emploi ne sera jamais adapté, ou une réponse transitoire dans un parcours d'insertion.

L'activité exercée répond en proximité aux besoins des entreprises, communes et habitants du territoire qui ne trouvent pas ou peu de réponses de la part du secteur marchand car marginaux du point de vue de l'activité et des heures de travail nécessaires.

Ces nouveaux emplois aidants reposent sur un portage partagé entre Emmaüs et la CeA :

- La structure porteuse d'emplois : le fonctionnement de la structure sera géré de manière relativement autonome par Emmaüs qui prendra en charge le volet administratif et technique de la mise à l'emploi (démarchage des communes, identification des activités, signature des contrats, versement des salaires, suivi de la réalisation des travaux).
- Le parcours de mise en activité des bénéficiaires du RSA : l'accompagnement des personnes en activité fera l'objet d'un suivi de proximité assuré par la CeA, reposant sur un accompagnement professionnel et un accompagnement social (levée des freins à l'activité, capitalisation des savoir-faire et savoir-être développés dans l'activité).
- La valorisation du travail : proposition de cumul des revenus d'activité (une heure à une journée hebdomadaire) avec l'allocation du RSA.

Action de l'équipe emploi de la CeA :

Parmi les 500 allocataires identifiés « sans référent » par le portrait de territoire initial, l'étude administrative des situations par les équipes insertion a permis de constater qu'environ 100 personnes avaient une orientation Pôle emploi mais n'avaient pas pu bénéficier d'un entretien avec un conseiller depuis longtemps.

Forte de ce constat, l'équipe emploi de la CeA s'est mobilisée pour proposer des points de situation à toutes les personnes recensées. Cette prise de contact individuelle avait pour objectif de déterminer le niveau d'employabilité des personnes et le cas échéant de proposer des positionnements directs vers l'emploi en mettant à profit pour cela l'ensemble du réseau de l'équipe emploi, qui bénéficie par son positionnement d'une excellente connaissance du marché de l'emploi sur son territoire d'intervention.

En parallèle, des informations collectives avaient été organisées par l'UTAMS pour réaliser de nouveaux diagnostics de situation concernant les allocataires « sans référent » non suivis par Pôle emploi. Lorsque ces diagnostics démontraient des potentiels pour un retour vers l'activité, l'équipe emploi et le travailleur social insertion se sont associés pour proposer un suivi des situations de type accompagnement global, le travailleur social intervenant sur l'ensemble des freins périphériques (santé, mobilité, modes de garde...), tandis que le développeur emploi se concentrait sur les possibilités de retour à l'activité.

4) Le suivi administratif des bénéficiaires du RSA « sans référent »

*Description de l'action :**Contexte de l'action :*

Dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), la CeA s'attache à améliorer de façon significative le parcours des allocataires RSA en ciblant spécifiquement l'orientation, le suivi et l'évaluation des actions d'accompagnement. Le SPIE doit permettre d'aboutir à une meilleure réactivité ainsi qu'à un meilleur suivi des allocataires du RSA, en privilégiant un retour à l'activité pour tous. Ces objectifs concernent bien sûr les nouveaux entrants dans le dispositif, mais doivent bénéficier in fine à l'ensemble des allocataires. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de travailler également à la prise en charge des allocataires RSA soumis aux droits et devoirs présents dans le dispositif mais ne disposant ni d'un référent, ni d'un accompagnement effectif.

La « task force », équipe dédiée de professionnels intervenant sur un territoire d'expérimentation qui comprend l'UTAMS EMS Nord ainsi que la Ville de Strasbourg, secteurs concentrant le plus grand nombre d'allocataires au niveau départemental, recense les bénéficiaires ayant un droit ouvert mais n'ayant pas d'accompagnement en cours.

Cette identification débouche sur une vérification administrative des dossiers afin qu'une orientation et un accompagnement effectif puissent être proposés. Ce travail prend deux formes :

-Sur la ville de Strasbourg, l'identification des bénéficiaires concernés a conduit à une invitation en réunion d'information collective en format restreint. La participation des allocataires à cette réunion permet de réaliser des diagnostics individuels et de proposer des référents d'accompagnement personnalisés.

-Sur le périmètre de l'UTAMS EMS Nord, un référentiel d'orientations types a été partagé entre professionnels afin que les désignations de référents respectent les caractéristiques des bénéficiaires et soient conformes aux attributions des référents RSA du Département. Ainsi par exemple, les jeunes âgés de 18 à 25 ans sont orientés prioritairement vers le réseau des Missions Locales, les personnes qui sont inscrites à Pôle emploi et ont un PPAE en cours sont orientées vers leur conseiller Pôle emploi, et les personnes qui font l'objet d'un suivi social sont orientées vers le travailleur social qui les accompagne déjà.

Le référent est désigné en fonction du profil administratif de l'allocataire et est chargé de démarrer son accompagnement par la réalisation d'un diagnostic de situation. Lorsque l'étude du dossier ne permet pas d'identifier un interlocuteur qui serait particulièrement approprié, les conseillers sociaux ainsi que l'ensemble des professionnels des UTAMS et des référents sont mobilisés pour réaliser des rendez-vous de diagnostic et d'orientation qui permettent de déterminer les besoins précis du bénéficiaire et de réaliser l'orientation la plus adéquate.

Les personnels administratifs de la task force entretiennent également des liens étroits avec les référents droits et devoirs chargés du contrôle des situations administratives des bénéficiaires. Lorsque l'étude des dossiers démontre l'existence d'incohérences, les référents droits et devoirs peuvent ainsi se saisir des informations recueillies pour enclencher des contrôles visant à vérifier que les bénéficiaires se trouvent effectivement dans le périmètre des droits au RSA.

Cette action ponctuelle n'a pas été renouvelée en 2021.

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : CeA et Etat, Ville de Strasbourg, Région Grand-Est, Emmaüs.

Prestataires : L'Atelier, CIDFF, Entraide emploi, Utiléco.

Durée de l'action

En continu.

Budget

Le tableau financier récapitulatif est annexé au présent rapport. Les crédits consacrés à cette action sont constitué de frais RH pour l'ingénierie des différents projets détaillés dans cette fiche ainsi que de coûts des postes de conseillers sociaux créés en 2020. Le montant total des dépenses réalisées par la CeA s'établit à 321 447,4 € dont 215 216 € de nouvelles dépenses.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 240 000€

Part CeA : 240 000€

Budget global : 480 000€

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 160 723,7 €

Part CeA : 160 723,7 €

Budget global : 321 447,4 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021 de la CeA	Justification des écarts le cas échéant
Action 4.1 Ateliers de l'engagement	Nombre de personnes suivies	147	130	51	45	
	Nombre de personnes en cours	87	50	15	31	

	d'accompagnement					
	Nombre de personnes en mission de bénévolat	72	73	23	21	
	Nombre de sorties en emploi	11	/	/	1	
Action 4.1 Emploi pour tous	Situation des personnes accompagnées dans le cadre du projet Emploi pour tous	/	Panel de 500 bénéficiaires 30% de bénéficiaires « sans référent » 50% de bénéficiaires présents dans le dispositif depuis + de 3 ans	125 personnes engagées sur le marché de l'emploi (Pôle Emploi et opérateurs) 55 personnes candidates à un emploi aidant 5 personnes ayant une fonction d'aidant familial 26 personnes ayant un problème de santé invalidant 25 personnes engagées dossier retraite/MDPH 38 personnes engagées dans des démarches sociales		
Action 4.1	Nb de personnes	ND	ND	308		

Expérimentation conseillers sociaux	suivies par les conseillers					
	Nb de sorties du dispositif RSA réalisées	ND	ND	26		
	Orientations réalisées vers d'autres droits	ND	ND	242		
Action 4.1	Nombre de régularisation de situations	ND		4 460		
Suivi administratif des bénéficiaires du RSA « sans référent »				2000 vérifications administratives avec désignations de référent		
				710 convocations pour diagnostic et désignation de référent		
				1750 enregistrements de contrats d'engagement pour régularisation de suivi		

Bilan d'exécution 2021/2022

1. Ateliers de l'engagement

Les Ateliers de l'Engagement ont été lancés en janvier 2018 et ont connu plusieurs évolutions depuis cette date. Le nombre et la répartition des places d'accompagnement disponibles ont été redéfinis afin de répondre au mieux aux besoins des territoires.

Après une expérimentation au dernier trimestre 2020, tous les opérateurs occupent depuis janvier 2021 la fonction de référent de parcours des bénéficiaires du RSA qu'ils accompagnent et sont donc habilités à renouveler leurs contrats d'engagements réciproques. Cela permet aux bénéficiaires de disposer d'un interlocuteur unique dans une logique de « dites-le nous une fois » et de donner toute sa place à l'engagement bénévole en tant qu'étape du parcours d'insertion.

2. Emploi pour tous

La démarche d'emploi pour tous a essaimé en 2021 sur un territoire plus large centré autour de Sélestat et d'Erstein. L'emploi pour tous consiste à promouvoir l'activité à raison d'une heure par semaine minimum pour chaque bénéficiaire du RSA. Pour atteindre cette cible, un diagnostic préalable a été mené en 2019 sur une cohorte de bénéficiaires dont les différents freins ont pu être identifiés, la logique étant d'aider chacun à dépasser ces freins pour retourner vers une activité adaptée à sa situation et à son état de santé. Un étayage est proposé concerné l'accès aux soins avec la création d'une équipe santé qui regroupe des médecins du RESI, un psychologue de la CeA ainsi que l'équipe mobile santé précarité de la CeA afin d'accompagner les personnes à prendre en charge leurs problématiques de santé. En 2021, un diagnostic portant sur 1000 personnes supplémentaires a démarré. En cours de réalisation, ce diagnostic permettra de déterminer les freins auxquels peuvent être confrontés les bénéficiaires d'un même territoire et de réfléchir pour faire émerger des solutions efficaces pour les traiter. Le travail avec l'équipe santé sera le point de départ de l'accompagnement des personnes constituant cette nouvelle cohorte.

Le projet des emplois aidants se poursuit également sur le secteur de la vallée de la Bruche. L'objectif des emplois aidants premières heures est de permettre l'accès à l'emploi à des personnes bénéficiaires du RSA rencontrant des problématiques de santé. Il s'agit de personnes dont la situation n'a pas connu d'amélioration depuis plusieurs années et pour lesquelles les assistantes sociales de secteur (référent RSA) peinent à trouver des débouchés professionnels. Ce but d'insertion professionnelle se double d'une ambition d'ordre social pour le public : rétablir la valeur et la place de chacun dans notre société, et ce par la dynamisation de la personne, son intégration sociale, sa reconnaissance sociale et l'amélioration de ses conditions matérielles. C'est pourquoi l'activité professionnelle des emplois aidants premières heures peut constituer une réponse durable à destination de personnes pour lesquelles le secteur marchand ne sera jamais adapté ou proches de la retraite, ou bien une réponse transitoire dans un parcours d'insertion progressif. Dans cette perspective, le projet initial vise à créer des emplois de 1 à 8 heures de travail hebdomadaire, auprès d'acteurs clefs du territoire dont les besoins sont constants et souvent non couverts, à savoir les communes.

Il permet à des personnes très éloignées de l'emploi de reprendre une activité grâce à un travail approfondi avec Emmaüs. Les postes proposés sont construits de façon à répondre très finement aux situations des bénéficiaires concernés. L'objectif est moins de permettre une insertion professionnelle classique que de redonner une place dans la société à chaque bénéficiaire du RSA orienté vers le projet.

En 2021, Emmaüs Mundo' a organisé deux sessions de recrutements, qui ont donné lieu à la prise de poste de deux promotions de salariés, respectivement en avril et septembre 2021. (1ère session sélection de personnes sans référent, et 2^{ème} session orientation directe des travailleurs sociaux). Ces sessions ont mené à la rencontre d'un total de 16 personnes. Suite à leur rencontre, différentes trajectoires ont été prises par ces personnes, avec des orientations vers des partenaires, des retraits de la démarche et des embauches.

Parmi ces personnes, **7 sont aujourd’hui salariées d’Emmaüs Mundo’** et occupent des postes aux activités et environnements de travail diversifiés. Le volume horaire de travail varie entre 2h et 8h par semaine et a déjà connu des évolutions à la hausse pour 3 salariés.

Promotion	Poste	Tâches	Lieu d’activité	Volume horaire
1	agent d’entretien	espaces publics	Commune de Muhlbach-surBruche	8h/semaine
1	agent d’entretien	espaces publics	Commune de Bourg-Bruche	3h/semaine
1	agent d’entretien	espaces publics	Commune de Rothau	4h/semaine
1	agent de fabrication	activité manuelle de fabrication	Domicile	2h/semaine
2	agent polyvalent	équipe mobile des chantiers extérieurs	Vallée de la Bruche	8h/mois
2	agent de fabrication	activité manuelle de fabrication	Domicile	2h/semaine
2	agent d’entretien	espaces publics	Communes de Blancherupt et Bourg-Bruche	2h/semaine 3h/semaine

Éléments de bilan du point de vue du public

Après 6 mois pour certains et 3 pour d’autres des bénéficiaires sont déjà observés auprès du public :

Des bienfaits déjà visibles au niveau social et santé :

- Meilleure forme physique : dynamisme, perte de poids, démarches de soin
- Mieux être : confiance, force de dire les choses, soin dans l’apparence
- Amélioration des conditions matérielles : achats, vacances
- Projet de vie : envie de s’accrocher, projections professionnelles, projets personnels

Des points à surveiller qui ont pu être identifiés par l’évaluation en situation de travail

- Savoir-être professionnel : répondre au téléphone, prévenir de son absence, appliquer les consignes
- Se soigner : rencontrer les professionnels de santé

Ce premier bilan quantitatif et qualitatif peut être fait car le parcours vers l’emploi est sécurisant et sécurisé par une durée de 3 mois entre la première rencontre et la signature du contrat de travail.

Un grand nombre de professionnels participe à la sécurisation du parcours à l’évaluation du besoin dans l’emploi : Equipe Mobile Santé Précarité de la CeA, psychologue de la ceA, médecin santé-emploi du RESI (Relai Emploi Santé Insertion), Equipe emploi de la CeA, Encadrant technique d’Emmaüs

Mundo', Médecin du travail de l'équipe AST 67, référent RSA et assistante sociale de secteur des personnes concernées (CeA).

Éléments de bilan quant aux emplois

Les 26 communes de la vallée ont été contactées: bien que les différentes prises de contact n'aient pas déclenché d'adhésion globale des communes au projet, elles ont donné lieu à de multiples échanges permettant de comprendre plus précisément les freins à leur engagement. La création de postes au sein d'Emmaüs Mundo' est également envisagée pour proposer une diversité d'activités professionnelles et s'adapter aux situations les plus complexes du public.

3. Conseillers sociaux

Les postes de conseillers sociaux en expérimentation depuis 2020 sont prolongés en 2022. 4 conseillers sociaux viennent en appui des bénéficiaires du RSA qui doivent réaliser des démarches administratives, dans un objectif de sortie du dispositif pour accéder à d'autres droits correspondant mieux à la réalité de la situation de la personne: droits chômage, allocation adulte handicapé... Leur intervention est complémentaire à la logique qui prévaut dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.

4. Task force sur le territoire de la Ville de Strasbourg

Cette action soutenue ponctuellement n'a pas été renouvelée en 2021/2022.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

1. Ateliers de l'engagement

Poursuite de l'action dans les mêmes proportions, avec en perspective l'intégration dans le cadre des appels à projet annuels.

2. Emploi pour tous

En 2022, Emmaüs Mundo' prévoit de doubler le nombre de recrutements, portant à 14 le nombre total de personnes embauchées à la fin de l'année. Cela donnera lieu à une diversification des types d'emplois aidants premières heures. Afin de pallier aux difficultés rencontrées pour la création de postes auprès des communes, dont la plus limitative est l'incompatibilité des besoins des communes avec les capacités d'une majorité de personnes issues du public cible.

3. Conseillers sociaux

Une pérennisation de ces postes est envisagée.

2.2 Plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande « Jobconnexion »

Description de l'action

Objectif et contexte de l'action

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a développé une politique volontariste en matière d'insertion, d'accès ou de retour à l'emploi et de maintien dans l'activité du bénéficiaire du RSA (BRSA) en construisant une offre d'insertion sociale et professionnelle à la fois progressive et étoffée par le travail d'une équipe de conseillers emploi dédiée. Le Plan pour le Développement, l'Emploi et l'Inclusion 2018-2021, adopté le 25 juin 2018, porte sur la mise en œuvre du circuit court de l'emploi. Un travail avec l'ensemble des acteurs en territoires a abouti en avril 2019 à l'adoption à l'unanimité en séance plénière, de la mise en œuvre du « circuit territorial de l'emploi ».

Les besoins de main d'œuvre dans le Bas-Rhin sont estimés à 42 000 postes pour 2019. Trouver les compétences permet aux entreprises d'assurer leur développement. Il s'agit d'un cercle vertueux qui s'appuie sur une volonté de circuit-court de l'emploi en proposant une réponse au plus près des besoins des territoires et des entreprises.

Dans le contexte actuel des dispositifs d'aide à l'emploi (contrats aidés, prime à l'emploi etc...), il est nécessaire de connaître précisément notre public. Pour ce faire, le Service Accès à l'Emploi (SAE) souhaite améliorer la relation avec les usagers et partenaires en proposant un panel de services digitaux par l'acquisition d'un outil numérique.

Les politiques publiques ont pour enjeu majeur la dématérialisation de leurs services dans un contexte d'évolution sociétale dans ce sens. Le projet est donc de créer une plateforme numérique de mise en relation bénéficiaires du RSA/employeurs.

Le site Job Connexion 67 est un site d'emploi local. Il facilite les démarches de recrutement des employeurs en proposant des candidats, bénéficiaires du RSA, sélectionnés automatiquement dès la publication des offres d'emploi.

Cette plateforme numérique permet de :

- Recenser les offres d'emploi disponibles sur un bassin d'activités et identifier les profils des bénéficiaires du RSA correspondants
- Proposer aux BRSA un accompagnement personnalisé dans leur recherche d'activité et/ou d'emploi, basé sur le savoir-faire développé et l'expertise sectorielle des conseillers emploi du département
- Apporter des réponses concrètes aux prérequis nécessaires à la recherche d'emploi et à la prise de poste (formation, mobilité, garde d'enfants...)
- Répondre aux besoins des entreprises du territoire
- Simplifier les démarches et garantir l'intégration des recrutés au sein des entreprises via un accompagnement dédié par une équipe du Département

Public cible et intérêts pour les utilisateurs de la plateforme

- Les BRSA :
 - Visibilité d'offres d'emploi en lien avec leurs recherches personnelles
 - Les accompagner dans l'élaboration de CV structurés favorisant leur retour à l'emploi

- Valoriser les savoir-être, savoir-faire
- Les capter et optimiser leur capacité d'insertion professionnelle
- Les rendre plus autonomes dans leur recherche d'emploi
- Les employeurs :
 - Faciliter l'identification de candidats correspondant à leurs critères (localisation, compétences, savoir-faire, etc ...)
 - Simplifier les démarches de publications d'offres d'emploi.
 - Simplifier les démarches pour répondre à leurs besoins en recrutement
- Les développeurs emploi du Bas-Rhin :
 - Centralisation des données et création d'une base partagée, accessible à tous les conseillers emploi
 - Repérage du profil du BRSA dès le 1er jour de son entrée dans le dispositif (flux CAF)
 - Identification automatique des BRSA qui ne bénéficient pas d'accompagnement
 - Développement du diagnostic des profils BRSA grâce à l'historique de leur parcours
 - Visibilité des profils concordant avec les offres d'emploi pour accompagner à la recherche d'emploi et le placement de candidats
 - Promotion des partenariats entre le Département et les entreprises du territoire et transfrontalières, en les associant à la démarche d'inclusion innovante
 - Identification de nouveaux employeurs

Date de mise en place de l'action

Lancement du site : mai 2019

Partenaires et co-financeurs

Département et Etat cofinanceurs

Prestataire : Néolink

Durée de l'action

En continu.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action ont permis de financer :

- L'abonnement et la maintenance liés à l'utilisation du logiciel : 133 587,23 €
- Les ressources humaines relatives au suivi du fonctionnement du logiciel et à l'évolution des solutions proposées : 90 000 €

Dépenses globales 2021 : 223 587,23 €

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 90 000€

Part CeA : 90 000€

Budget global = 180 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 90 000€

Part CeA : 90 000€

Budget global = 180 000 €

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2019	Résultat en 2020	Résultat de la CeA en 2021	Commentaire
Plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi « job connexion »	Nombre de BRSA inscrits	982	1 173	1 173	Jobconnexion offre deux accès possibles à ses utilisateurs : le suivi de leur dossier RSA via la partie Dossier Unique d'Insertion, et pour les personnes en recherche active d'emploi, un accès à la plateforme de mise en relation. L'outil ne permet néanmoins pas de faire la distinction entre les utilisateurs qui disposent de cet accès complémentaires et ceux qui se connectent uniquement sur la partie DUI.
	Nombre d'offres	531	345	452	

	d'emploi publiées				
	Nombre de postes proposés	1156	857	768	
	Nombre de retours à l'emploi via la plateforme	98 dont 87 CDD ou CDI de + de 4 mois	84	308	Dont 291 PEC

Bilan d'exécution 2021/2022

Les offres déposées par les entreprises sont réparties sur l'ensemble du Bas-Rhin et répondent bien à la volonté de développer des circuits de proximité entre le bénéficiaire du RSA en recherche d'emploi et le besoin de compétences des entreprises.

Les domaines d'activité les plus représentés en 2021 concernant les offres publiées sont :

- Les services à la personne et à la collectivité
- L'hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs et animation
- La santé
- Le commerce, la vente et la grande distribution
- L'agriculture et la pêche, les espaces naturels et espaces verts, les soins aux animaux.

Viennent ensuite le BTP, la maintenance, le transport et la logistique.

Les types de contrats signés par Job Connexion en 2021 ont été majoritairement des PEC. Le contexte de la crise sanitaire a entraîné des difficultés à signer des CDI et CDD de plus de 6 mois.

L'inscription des bénéficiaires du RSA induit un parcours professionnel accompagné par un référent et un CV actualisé.

Les référents ont à présent la possibilité de renseigner sur l'outil l'intégralité des reprises d'activité des allocataires du RSA permettant de faire valoir le plein potentiel des candidats (enregistrement des compétences, savoirs-faire/être/certifications/niveau en langues/outil numériques et centres d'intérêt).

La construction du CV et son auto-alimentation ont grandement évolué, permettant à l'utilisateur de pouvoir éditer des CV complets et plus ergonomiques.

1617 candidatures ont été effectuées via le site par des bénéficiaires du RSA en 2021 et 5 473 depuis l'ouverture de la plateforme.

En raison d'évolutions dans l'outil, d'une grande part de nouvelles inscriptions sur le site concentrées sur la partie suivi administratif du dossier RSA et non tournées vers un objectif emploi direct, nous ne pouvons soumettre des données de suivi détaillées sur les inscriptions de 2021.

Quelques exemples d'entreprises présentes sur Job connexion : VINCI CONSTRUCTION, SOPREMA, ADIDAS FRANCE, BRETZEL BURGARD SAS, STOEFFLER, CHOCOLATIER STOEFFEL, CHARCUTERIE PIERRE SCHMIDT, SAFRAN LANDING SYSTEMS, MCDONALD'S, **20** Agences de Travail Temporaire...

En 2021 nous comptons 340 recruteurs inscrit sur Job connexion contre 283 en décembre 2020 et 204 en 2019.

<p>EMS : 151 en 2021 141 en 2020 (105 en 2019)</p> <p>Strasbourg : 119 en 2021, 94 en 2020 (77 en 2019)</p> <p>Schiltigheim : 12 en 2021, 13 en 2020 (10 en 2019)</p> <p>Hoenheim : 4 en 2021, 13 en 2020 (10 en 2019)</p> <p>Illkirch-Graffenstaden : 11 en 2021, 10 en 2020 (8 en 2019)</p> <p>Lingolsheim : 5 en 2021, 15 en 2020 (10 en 2019)</p>	<p>OUEST : 8 en 2021 19 en 2020 (11 en 2019)</p> <p>Ingwiller : 2 en 2021, 7 en 2020 (3 en 2019)</p> <p>Bouxwiller : 1 en 2021, 5 en 2020 (3 en 2019)</p> <p>Saverne : 5 en 2021, 7 en 2020 (5 en 2019)</p>
<p>NORD : 22 en 2021, 55 en 2020 (48 en 2019)</p> <p>Wissembourg : 1 en 2021, 4 en 2020 (4 en 2019)</p> <p>Reichshoffen : 0 en 2021, 4 en 2020 (3 en 2019)</p> <p>Haguenau : 20 en 2021, 25 en 2020 (22 en 2019)</p> <p>Bischwiller : 1 en 2021, 6 en 2020 (6 en 2019)</p>	<p>SUD : 19 en 2021, 45 en 2020 (36 en 2019)</p> <p>Sélestat : 5 en 2021, 9 en 2020 (8 en 2019)</p> <p>Erstein : 1 en 2021, 4 en 2020 (3 en 2019)</p> <p>Obernai : 5 en 2021, 8 en 2020 (9 en 2019)</p> <p>Molsheim : 8 en 2021 16 en 2020 (10 en 2019)</p> <p>Mutzig : 0 en 2021, 8 en 2020 (6 en 2019)</p>

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La pérennisation du site sera mise en œuvre en 2022, dans la poursuite de la logique liée au SPIE.

2.3 Parentalité

Description de l'action

Contribuer à une meilleure couverture des territoires en offre d'accompagnement des parents, partant des constats que :

- tout parent peut rencontrer des questionnements concernant l'éducation de son enfant à tous les âges et peut rechercher un appui pour répondre à ses besoins
- des ressources existent, le réseau des parents et notamment son site internet (reseaudesparents67.fr)
- l'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire de vie reste insuffisant et empêche le parent, souvent la mère, de travailler.
- tous les territoires ne sont pas couverts par des lieux ressources ou une offre de services de proximité.

Situation au 01/07/2021 :

Chaque année ce sont de nouvelles initiatives qui sont soutenues par la Collectivité européenne d'Alsace sur la thématique de la parentalité. En 2021/2022, des actions de type Lieux d'Accueil Enfant Parent ainsi que deux équipes mobiles petite enfance et handicap ont ainsi pu être subventionnées pour renforcer les initiatives préexistantes.

Date de mise en place de l'action

Juillet 2021- juin 2022.

Partenaires et co-financeurs

- CAF
- ARS
- Mairies

Durée de l'action

3 ans d'expérimentation.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Le budget de la Collectivité européenne d'Alsace relatif à la parentalité dans le Bas-Rhin a été exécuté à hauteur de 280 463 € pour soutenir des actions relatives à la prévention primaire (Lieux d'accueil enfant parent associatif spécialisé dans l'accueil de familles en situation de précarité, consultations familiales à Strasbourg, médiation familiale...) ainsi que le démarrage de deux nouveaux projets : une équipe mobile du centre ressource petite enfance et handicap, ainsi qu'une équipe mobile du centre ressource loisir JPA.

Synthèse	Budget global	Part Etat	Part CeA
Total parentalité	280 463 €	70 000€	213 463 €

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Part Etat : 70 000 €

Part CeA : 70 000 €

Budget total : 140 000 €

Budget exécuté

Part Etat : 70 000 €

Part CeA : 70 000 €

Budget global : 140 000 €

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018	Résultat en 2020	Résultat de la CeA en 2021	Résultat de la CeA au 30-06-2022
Appel à projet LAEP et action type LAEP sur les territoires faiblement couverts en offre parentalité.	Nombre d'action et lieux ouverts en 2020	Faible taux de couverture en LAEP sur les territoires ruraux	Engagement financier pour 7 projets et 2 équipes mobiles principalement sur les territoires nord et ouest du département. -Association Poisson Plume à Schiltigheim (action en lien avec QPV, accueil de parent d'enfant en situation de handicap pendant le confinement) -Association Préembulle sur Beinheim avec la mairie de Beinheim et un projet multi-site sur la communauté de commune de Sauer-	Quatre projets ont désormais des financements pérennes, Pré'embulle, antenne QPV Saverne, Ludothèque itinérante en milieu rural, actions parentalité AGF, deux projets n'ont pas aboutis du fait des aléas de la crise sanitaire ce qui a permis d'engager de nouveaux développements de projet en lien avec l'inclusion des enfants en situation de handicap et d'amorcer ainsi un axe de la lutte contre la précarité des parents d'enfants en situation de handicap	

			<p>Pechelbronn et Wissembourg</p> <p>-Association CIDFF sur Kaltenhouse (territoire de veille active)</p> <p>-Centre socio culturel de Sarre- Union à destination des familles les plus vulnérables</p> <p>-Ludothèque itinérante les jeux du chat noir en milieu rural</p> <p>-Communauté de commune de Pays de Saverne : LAEP avec développement d'antenne au sein du QPV</p> <p>-Association AGF Strasbourg, actions destinées aux familles en difficultés éducatives et développement d'action en milieu rural.</p> <p>- Equipe mobile du centre ressource loisir jeunesse JPA CREHJ et AID</p> <p>- Equipe mobile du centre ressource petite enfance et handicap APEDI</p>	
--	--	--	---	--

Bilan d'exécution 2021/2022

Quatre projets ont désormais des financements pérennes, Pré'embulle, antenne QPV Saverne, Ludothèque itinérante en milieu rural, actions parentalité AGF, qui ont pris leur place dans le fonctionnement en territoire et au sein des réseaux parentalité.

Malgré leur pertinence, deux projets n'ont pas abouti du fait des aléas de la crise sanitaire et du peu de familles qu'ils ont permis de toucher. Ils s'inscrivent désormais dans un travail en partenariat avec d'autres actions à destination des familles monoparentales sur le territoire de Sarre-Union et environs. Deux nouveaux projets ont pu être amorcés à la place pour promouvoir le développement d'actions en lien avec l'inclusion des enfants en situation de handicap et amorcer ainsi un axe de la lutte contre la précarité des parents d'enfants en situation de handicap.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Stabilisation de tous les projets et actions type LAEP financés au titre de cette action. Une logique d'harmonisation des services proposés dans le cadre de la Collectivité européenne d'Alsace permet de travailler au développement de nouveaux projets afin d'offrir un même service sur l'ensemble des territoires alsaciens. Ce souhait d'harmonisation a déjà permis de toucher 150 situations spécifiques en 2022.

2.4 Jobs solidaires étudiants

Description de l'action

La Collectivité européenne d'Alsace et plus particulièrement son territoire du Bas-Rhin, s'est engagée de longue date et de façon volontariste à accompagner les jeunes et l'action des associations relevant du champ de l'insertion et de l'aide alimentaire.

A la crise sanitaire liée à la COVID 19, s'ajoute une crise économique et sociale.

Cette crise fragilise de nouveaux publics et particulièrement les jeunes, en difficulté pour subvenir à leurs besoins.

Elle place aussi les associations caritatives face à une augmentation des sollicitations, dans un contexte tendu en termes de ressources humaines.

Les jeunes sont les premiers touchés par la précarité et les conséquences sociales de la crise sanitaire : perte de revenus, difficulté à trouver un emploi saisonnier, une alternance ou un premier emploi pérenne.

En réponse à un besoin d'insertion des jeunes, de compétences diverses au sein des associations relevant notamment des champs de l'aide alimentaire et de l'aide à la population, le dispositif « Jobs solidaires » vise à soutenir à la fois les associations et les étudiants précaires pendant cette période de pandémie, au service de la population.

Les structures ciblées sont celles du champ de l'insertion, l'aide alimentaire et l'éducation à l'environnement.

A compter de janvier 2021 et sur l'exercice 2021,

- La CeA propose ainsi aux structures de solidarité alsaciennes le versement d'une subvention de 2 000 € pour le recrutement d'étudiants sur des CDD d'un mois à temps complet, soit 140h par mois avec une possibilité de lissage en cas de contrat à temps partiel. Le principe est de recruter un seul étudiant par site (une association possédant plusieurs sites peut recruter un étudiant par site).
- La CeA propose également des contrats pour, à titre d'exemples :
Assurer le standard vaccination COVID 19 du Bas-Rhin,
Assurer l'accueil du public au vaccinodrome de Strasbourg.

L'élaboration et la mise en œuvre de ce dispositif relève d'une approche transversale en interne et à l'échelle de la CeA (Action Sociale de Proximité, Insertion vers l'Activité et le Logement, Ressources Humaines, Communication, ...).

Le partenariat avec les acteurs institutionnels s'avère également crucial (CAF, Universités, CROUS ...).

Ce dispositif doit permettre, avec beaucoup de réactivité, de :

- Faire face ensemble sur le plan de la prévention de la précarité, de la santé et de l'accès à l'emploi, en permettant, pendant cette période d'épidémie, de pourvoir des emplois porteurs de sens au service de la population
- Faciliter l'insertion sociale et économique des étudiants par des missions porteuses de sens auprès des associations caritatives et épiceries sociales, et ainsi, prévenir la dégradation de leur situation financière.
- Aider les associations relevant notamment du champ de l'aide alimentaire, au moment où leurs bénévoles, majoritairement âgés de 65 ans et plus, ne peuvent pas s'exposer au virus de la COVID 19, malgré les dispositifs sanitaires mis en œuvre.
- Répondre à l'urgence sociale et sanitaire (ex : mise en œuvre de standards d'information et de vaccination, vaccinodrome, distribution de chèques solidaires)

Déclinaison prévisionnelle 2021

A compter de janvier 2021 et sur l'exercice 2021,

- Identifier, avec les structures concernées, les contenus d'activités et les durées correspondant aux besoins des associations ;
- Identifier, avec les directions concernées de la CeA et les Ressources Humaines, les contenus d'activité et les durées nécessaires pour mieux répondre aux effets de la crise sanitaire et sociale ;
- Proposer des contrats de travail aux jeunes (informations, communication), à hauteur de 327 686 € (279 000 € de versements de salaires et 48 686 € de subventions), avec un plafond de 500 000 € selon l'évolution de l'épidémie sur l'ensemble de l'exercice ;
- Organiser, en interne à la CeA et dans le respect des règles en vigueur, la diffusion des offres, le recueil des CV, la transmission des CV aux associations concernées et aux directions de la CeA qui avaient ouvert des postes (à titre d'exemple : contrats pour assurer des plages horaires au standard vaccination COVID 19 dans le Bas-Rhin) ;
- Articuler la mise en œuvre avec les partenaires institutionnels (CAF, Universités, CROUS ...) ;
- Construire les outils de suivi et d'évaluation en transversalité interne.

Date de mise en place de l'action

A compter du 1^{er} janvier 2021

Partenaires et co-financeurs

Partenaires : CAF, CROUS, Universités, SDIS, associations caritatives.

Durée de l'action

Expérimentation jusqu'au 30 novembre 2021, avec prolongation éventuelle, selon l'évolution de l'épidémie et les besoins qui s'ensuivront sur l'ensemble de l'exercice.

Budget

Le tableau financier récapitulatif est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action ont permis à la CeA :

- D'accorder un soutien aux associations caritatives pour un montant de subventions de 26 000 € ;
- De prendre en charge les coûts relatifs à l'embauche d'étudiants et à l'encadrement managérial nécessaires à la création d'un standard de vaccination, au fonctionnement du vaccinodrome porté par la collectivité ainsi qu'à une action de distribution de chèques solidaires à Strasbourg (à hauteur de 464 359 €).

Budget global : 429 887 €

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat = 211 636 €

Part CeA 67 = 211 636 €

Budget global = 423 272 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 211 636 €

Part CeA : 218 251 €

Budget global : **429 887 €**

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation au 1 ^{er} janvier 2021	Situation au 01 juillet 2021	Objectif au 31-12-2021	Résultat du 01-07-2021 au 31-12-2021
ACTION JOBS SOLIDAIRES ETUDIANTS	Nombre structures soutenues	NC	11	> 10	11
	Montant des subventions au structures soutenues	NC	26 000 €	26 000 €	26 000 €
	Nombre total d'étudiants ayant bénéficié d'un contrat dans une association	NC	10	> 10	13
	Nombre total d'étudiants ayant bénéficié d'un contrat dans un service de la CeA dans le Bas-Rhin - dont au standard de prise de rendez-vous - dont à l'accueil du public au vaccinodrome de Strasbourg -distribution des chèques solidaires pour les étudiants	NC	40	> 40	66

NC : Non concerné – Démarrage de l'action au 01/01/2021- Fin prévue le 31/12/2021.

Bilan d'exécution 2021/2022

Le dispositif jobs solidaires a rempli ses deux objectifs à savoir venir en soutien aux structures de solidarités et permettre aux étudiants en précarité d'accéder à un emploi.

Concernant les jobs solidaires étudiants au sein des structures de solidarité alsaciennes :

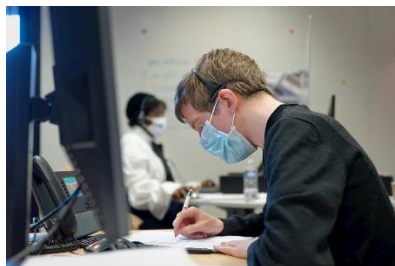
11 structures du champ de l'insertion, l'aide alimentaire et l'éducation à l'environnement sur l'ensemble du territoire bas-rhinois ont bénéficié du dispositif telles que L'Association Les Epis,

CARITAS, La Cité Relais la Résidence Sainte Odile, SAUMON RHIN, la banque alimentaire, les épiceries sociales de Haguenau, Sarre-Union et Wissembourg, l'EHPAD de Koengishoffen...

Ces structures ont par l'attribution de subventions « jobs étudiants » pu embaucher 13 étudiants en leur permettant une première expérience professionnelle comme employé polyvalent, ambassadeur solidarité, chargé d'accueil et administratif ou techniciens scientifiques.

Tant les structures, que les étudiants se sont montrés satisfaits de cette opportunité.

Concernant les jobs solidaires étudiants au sein de la CeA :



La CeA a reçu plus de 200 CV d'étudiants.

66 étudiants en situation de précarité ont bénéficié de contrat au sein de la CeA sur des postes de standardistes, d'agents d'accueil au vaccinodrome ou d'agents administratifs pour la distribution de chèques solidaires.

A titre indicatif, du 19 janvier 2021 au 31 décembre 2021, les étudiants assurant le standard de prise de rendez-vous vaccination COVID, ont répondu à 239 459 appels et pris 75 089 rendez-vous de vaccination.

Nous avons toujours proposé aux étudiants une flexibilité d'horaire de travail (travail en demi-journée) pour leur permettre de concilier étude et emploi.

Le dispositif jobs solidaires étudiants a permis aux étudiants de sortir de leur isolement, de leur précarité et de créer des liens de socialisation. « Je n'aurai pas tenu pendant le confinement sans ce job », « je ne me sens pas seul ». Une vraie dynamique d'équipe et de cohésion s'est créée entre eux. Pour certains, il s'agissait de leur premier emploi et d'une première expérience dans le monde du travail.

Perspectives futures de mise en œuvre

La CeA maintient depuis janvier 2022 le standard de prise de rendez-vous de vaccination. Une moyenne de 25 étudiants (pour 10 ETP) continue d'être embauchés en vacance.

3. Actions d'inclusion sociale

3.1 Coordination des acteurs – CLSMS

Description de l'action

Le Département du Bas-Rhin a adopté en 2018 une démarche départementale en matière de santé qui fixe les orientations stratégiques et volontaristes de la collectivité dans le domaine de la santé et du bien-être.

Dans la même logique, il a signé une convention cadre avec l'ARS autour d'axes stratégiques partagés dont les contrats locaux de santé médico-sociaux (CLSMS).

Ces contrats visent à favoriser l'articulation entre les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans une logique de parcours des personnes dans leur prise en charge.

Le contrat local de santé médico-social (CLSMS) permet de mobiliser, autour d'un projet commun, les acteurs d'un territoire dans le but de créer des synergies dans une logique d'approche globale de la personne vivant sur un territoire.

Le CLSMS est un document de référence qui repose sur un diagnostic territorial des besoins, adapté à chaque territoire, qui vise à identifier les actions à mener pour répondre aux besoins de la population et à développer ces actions sur le territoire. Chaque contrat couvre les différents champs de la politique des ministères sociaux : sanitaire, médico-social, social.

Date de mise en place de l'action

- 2019 :
 - Mise en place des séminaires entre l'ARS et le Département afin de définir une stratégie commune de déploiement.
 - Lancement des travaux pour 3 CLSMS sur les territoires de Saverne-Plaine et Plateau, de Haguenau/Bischwiller et Kaltenhouse, ainsi que de la Vallée de la Bruche.
- 2020 : poursuite des actions entamées et du déploiement des CLSMS et renouvellement des deux contrats sur les territoires de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Strasbourg.
- 2021 : poursuite des actions entamées et lancement de nouveaux CLSMS.
- 2022 : 5 CLSMS sont en cours sur le Bas-Rhin :
 - Strasbourg (2015-2022) : la version 3 est prévue en signature en juin 2022
 - EMS (2015-2022) : la version 3 est prévue en signature en juin 2022
 - Pays de Saverne Plaine et Plateau (2020-2024)
 - Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (2021-2026)

Partenaires et co-financeurs

ARS, communautés de communes.

Durée de l'action

A compter de 2019 et pour la durée des contrats locaux de santé.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action permettent la valorisation des temps d'ingénierie de projet liés à l'accompagnement et à la mise en œuvre effective des contrats. Il s'agit des coûts d'un poste de coordinateur des CLSMS.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 20 000 €

Part CeA : 20 000 €

Budget global : 40 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 20 000 €

Part CeA : 20 000 €

Budget global : 40 000 €

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du Département	Résultat 2019 du Département	Résultat 2020 du Département	Résultat CeA 67 2021	Justification des écarts le cas échéant
Coordination des acteurs – contrats locaux de santé médico-sociaux	Nombre de territoires couverts par une démarche de CLS	0	3 territoires couverts	3 territoires couverts	5 territoire couverts	
	Nombre de territoires sollicités pour une mise en œuvre	Situation en 2018 : 0 Résultat en 2019 : 3		3	5	
	Nombre d'actions impliquant une nouvelle articulation entre acteurs / incluant le volet médico-social	Situation en 2018 : 0 Résultat en 2019 : 3		3	5	

Bilan d'exécution 2021/2022

Les contrats locaux de santé de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg sont en cours de révision pour qu'un contrat unique pour les deux entités puisse être signé en juin 2022. Ce contrat unique portera sur la période 2022-2026.

Le contrat local de santé médicosocial du PETR Saverne Plaine et Plateau a connu sa première année pleine de fonctionnement en 2021.

Le contrat local de santé médicosocial de la Vallée de la Bruche a pu être signé en 2021 et est désormais opérationnel.

Un contrat est également en projet sur le nord du territoire bas-rhinois. Son périmètre n'est pas encore définitif. Des arbitrages politiques locaux sont en cours en lien avec l'ARS.

Perspectives futures de mise en œuvre

Un rapprochement avec les démarches engagées sur le territoire haut-rhinois est amorcé dans le cadre du nouveau périmètre de la Collectivité européenne d'Alsace. Des travaux sont ainsi en cours pour l'installation et la mise en œuvre des CLSMS de Thann, Colmar et Altkirch. Un contrat est par ailleurs en cours à Mulhouse pour la période 2015-2022. La chronologie de sa révision et de sa signature sera identique à ce qui est proposé pour les CLSMS de la ville de Strasbourg et de l'EMS.

3.2 Démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures – l'écrivain public numérique

Description de l'action

Contexte

La transition numérique opérée par le Département du Bas-Rhin en matière d'usage et d'accès à ses services ainsi que la numérisation à l'échelle nationale des démarches relatives aux différentes politiques publiques complexifient le parcours d'une grande partie des usagers n'utilisant pas ou peu l'outil numérique.

C'est pourquoi le service d'écrivain public proposé a pour objectif de permettre à ce public de réaliser ses démarches administratives, notamment via l'outil numérique, par un accompagnement individualisé. Il s'agit de garantir l'accès aux droits à l'ensemble des Bas-Rhinois, quel que soit leur degré de proximité avec l'outil numérique. Cette intervention intervient en complémentarité de l'accueil inconditionnel sur les territoires.

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est d'expérimenter les services d'un écrivain public en vue de son déploiement sur l'ensemble du territoire départemental. C'est pourquoi l'action vise non seulement à proposer des permanences d'écrivain public mais également à évaluer les besoins de la population :

- Il s'agit d'offrir aux habitants du territoire un accompagnement dans la réalisation de leurs tâches administratives, réalisées aujourd'hui de plus en plus sur l'outil numérique.
- Il s'agit d'identifier précisément les besoins du public afin d'adapter au mieux l'offre de service à ces premiers, en amont du déploiement du service sur l'ensemble du territoire départemental.

Le public

Le service d'écrivain public s'adresse aux personnes de tout âge n'utilisant pas ou peu l'outil numérique, qu'elles soient suivies ou non par les services du Département, et qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de démarches administratives.

Si l'action est ouverte à un large public, elle cherche néanmoins à atteindre plus spécifiquement les personnes en situation de fragilité ou de précarité afin d'éviter le non-recours et de prévenir les ruptures de droit.

Les activités

Un écrivain public est un professionnel de l'écrit qui met ses compétences au service du public. Il apporte son assistance pour la réalisation de démarches administratives et pour la compréhension des procédures à suivre.

Dans un but d'accès aux droits, l'écrivain public assure un accompagnement individuel des personnes reçues selon leurs demandes. Les opérations sont principalement réalisées sur l'outil numérique du fait du contexte actuel de transition numérique mais peuvent également être réalisées sur papier afin de garantir l'accès aux droits des personnes.

C'est pourquoi l'activité de l'écrivain public se déploie selon un large panel de tâches qui sont :

- la rédaction ou la correction de courriers électroniques ou papier adressés à une administration ;

- la complétude de formulaires électroniques ou papiers ;
- l'aide à la réalisation de démarches administratives sur l'outil numérique ;
- la recherche d'informations en lien avec l'accès aux droits des personnes via l'outil numérique ;
- le tri de boîte mail et le tri papier dans le but d'éviter les ruptures de droit ;

L'accompagnement du public

Le service est proposé sur deux territoires :

- Sur le territoire de l'unité territoriale d'action médico-sociale Sud (UTAMS Sud) :
L'écrivain public reçoit le public au cours de permanences de 2 demi-journées par semaine. Les permanences se tiennent :
 - Au centre médico-social de Sélestat : le mardi matin
 - A la médiathèque de Wisches : le vendredi après-midi (semaine paire)
 - A la maison des services Saâles : le vendredi après-midi (semaine impaire)

A compter du 4 septembre 2020 la permanence de Wisches, peu fréquentée, a été supprimée pour s'effectuer au CMS de Molsheim.

- Sur le territoire de l'Eurométropole Nord (UTAMS EMS Nord)

Afin d'assurer l'effectivité des droits des personnes reçues, l'écrivain public communique aux assistantes sociales du secteur où il intervient toute information pouvant contribuer à son accompagnement par le Département.

L'évaluation de la démarche

L'écrivain public saisit dans un tableau de suivi de son activité une série d'informations relatives à chaque situation rencontrée. Ces données sont relatives à :

- La typologie du public ayant pris rendez-vous avec l'écrivain public
- Les opérations réalisées via l'outil numérique
- Les opérations réalisées sur papier
- Les spécificités de la situation de la personne rencontrée (illettrisme, rupture de droit, nécessité de réaliser un relais auprès des services sociaux du Département)

Cette collecte de données garantit la démarche expérimentale du projet en amont de son déploiement sur l'ensemble du territoire départemental : elle permet d'identifier les besoins de public afin d'ajuster le service proposé.

Cette phase expérimentale s'est terminée en avril 2020.

Date de mise en place de l'action

15 octobre 2019 pour l'UTAMS Sud

4 novembre 2019 pour l'UTAMS EMS Nord

Partenaires et co-financeurs

Sur l'UTAMS sud, le service est assuré par un professionnel prestataire, rémunéré par le Conseil Départemental.

Sur l'EMS Nord, le service est assuré par un volontaire en service civique.

Durée de l'action

6 mois d'expérimentation sur l'UTAMS Sud : du 15/10/2019 au 13/03/2020 puis du 04/09 au 18/12/2020.

Avec les mesures sanitaires et la période de confinement la prestation a été arrêtée le 13 mars 2020. Un avenant au contrat initial a été établi pour repousser la date du fin de marché et permettre au prestataire de réaliser ultérieurement l'ensemble des permanences prévues au contrat.

8 mois sur l'UTAMS EMS Nord. L'expérimentation de l'EMS Nord n'a pas été renouvelée en 2021.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action ont permis la poursuite de l'expérimentation d'un service d'écrivain public numérique itinérant. L'expérimentation ayant été concluante et l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires ayant signifié que la CeA était retenue sur l'appel à manifestation d'intérêt concernant l'accueil de Conseillers Numériques dans le cadre du Plan France Relance, le budget a ensuite été consacré à l'investissement dans un bus qui doit permettre, en 2022, de proposer les services de deux conseillers numériques dans des zones définies comme pertinentes en lien avec la Préfecture.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 32 500 €

Part CeA : 32 500 €

Budget global : 65 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 32 500 €

Part CeA : 32 500 €

Budget global : 65 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat CeA 67 en 2021	Justification des écarts le cas échéant
5.3 Démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures	UTAMS Sud				
	Nombre de personnes rencontrées	37 (sur une période de 3 mois)	83 personnes rencontrées (sur une période de 5 mois)	28 personnes rencontrées (sur une période de 3 mois)	
	Taux d'absence	29%	20 %	18 %	
	Profil des personnes rencontrées	44% des personnes entre 50-59 ans 46% femmes / 48% Hommes / 6% sont venus en couple	80% des personnes entre 40 et 69 ans Les 20-29 ans ainsi que les 70 ans et plus sont sous-représentés (respectivement 5% et 4% des sollicitations) 68 % femmes 32 % hommes	80% des personnes entre 40 et 69 ans Les 20-29 ans ainsi que les 70 ans et plus sont sous-représentés 64% de femmes 35% d'hommes	
	Nature de la difficulté rencontrée	Méconnaissance de l'opération à réaliser : 38% Difficultés liées à la lecture/l'écriture de la langue française : 19% Besoin d'être assisté ou rassuré pour réaliser l'opération : 15%	Méconnaissance de l'opération à réaliser : 18 % Difficultés liées à la lecture/l'écriture de la langue française : 23 % Besoin d'être assisté ou rassuré pour réaliser l'opération : 50 %	Nature de la difficulté la plus rencontrée = "besoin d'être assisté ou rassuré pour réaliser l'opération", suivie de "difficultés de lecture et écriture en français", et "absence	

				d'équipement informatique",	
	Tâches les plus réalisées	<p>Complétude d'un formulaire papier : 40%</p> <p>Rédaction d'un courrier : 25%</p> <p>Complétude d'un formulaire en ligne : 13%</p>	<p>Complétude d'un formulaire papier : 54 %</p> <p>Rédaction d'un courrier : 54%</p> <p>Complétude d'un formulaire en ligne : 25 %</p>	<p>Complétude d'un formulaire papier : 53 %</p> <p>Rédaction d'un courrier : 44%</p> <p>Complétude d'un formulaire en ligne : 36 %</p>	Rédaction de courriers, suivie de demande de prestation (CAF, CMU, MDPH), retraite et logement social
	Pourcentage de personnes en situation d'illectronisme	49%	43 %	10%	
	EMS Nord				
	Nombre de personnes rencontrées	58	132		
	Taux d'absence	29%	25.15%		
5.3 Démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures	Profil des personnes rencontrées	<p>50% des personnes entre 40 et 49% ans</p> <p>47% femme / 51% homme / 2% ont réalisé l'entretien en couple</p>	<p>Tranche d'âge la plus représentée : 30-49 ans (67%)</p> <p>Les 20-29 ans ainsi que les 70 ans et plus sont sous-représentés (respectivement 6% et 8% des sollicitations)</p>		
	Nature de la difficulté rencontrée	<p>Besoin d'être assisté ou rassuré pour réaliser l'opération : 46%</p> <p>Difficultés liées à la lecture/l'écriture</p>	<p>Besoin d'être assisté ou rassuré pour réaliser l'opération : 45%</p> <p>Difficultés liées à la lecture/l'écriture</p>		

		de la langue française : 24% Méconnaissance de l'opération à réaliser : 14%	de la langue française : 26% Méconnaissance de l'opération à réaliser : 12%		
	Tâches les plus réalisées	Complétude d'un formulaire papier : 52% Recherche d'information sur internet : 23% Complétude d'un formulaire en ligne : 14%	Non précisé		
	Pourcentage de personnes en situation d'illectronisme	2%	Non précisé		

Bilan d'exécution 2021/2022

Bilan d'expérimentation pour l'UTAMS Sud :

Les permanences de Sélestat et de Molsheim sont davantage utilisées et quasi complètes : contexte urbain, concentration des situations sociales problématiques.

Les personnes résident à proximité du lieu de permanence et parcourent en moyenne 6 km (pas plus) pour se rendre à leur RDV. Les orientations sont essentiellement faites par les travailleurs sociaux de l'UTAMS. Il est noté un besoin de faire connaître davantage l'offre de service pour toucher une plus grande partie des personnes.

La majorité des personnes rencontrent un cumul de difficultés.

La nature de la difficulté la plus rencontrée se situe dans le besoin d'être assisté ou rassuré pour réaliser l'opération, suivie de difficultés de lecture et écriture en français, et de l'absence d'équipement informatique.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La dématérialisation totale implique un enjeu d'accompagnement mais aussi d'autonomisation du public à l'utilisation de l'outil numérique pour réaliser ses démarches. Il est aussi question de réfléchir une méthodologie d'intervention reposant sur le principe « d'aller vers ».

Le contenu de cette action ayant évolué à la faveur de l'arrivée des conseillers numériques dans la Collectivité, une nouvelle fiche action sera rédigée dans le cadre du prochain avenant.

3.3 Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé)

3.3.1 Un acteur, un toit

Description de l'action

Objectif

L'objectif de l'action est qu'une collectivité, confrontée à une obligation de mise à l'abri dans l'urgence, puisse de façon autonome et locale, déclencher l'accès à un hébergement d'urgence (la solution proposée doit bien évidemment présenter un coût plus raisonnable que les nuitées d'hôtel).

Pour ce faire, il s'agit :

- De concevoir une solution originale d'hébergement d'urgence en milieu rural pour une « mise à l'abri » temporaire d'une personne seule ou d'une famille en proximité avec leur lieu de vie habituel pour permettre le maintien de liens sociaux et de la scolarité des enfants,
- De susciter l'engagement et coordonner les acteurs du territoire pour développer une réponse réactive.

Le projet consiste à élaborer une étude de faisabilité, identifier les bassins de vie prioritaires, le mode de gestion à retenir, et mettre en place l'offre.

Mise en œuvre d'une action de modélisation

Cette action est actuellement déclinée sur le territoire Ouest.

Deux logements (un 1 pièce et un 5 pièces) ont été loués à la SIBAR (OPHLM) à Neuwiller les Saverne afin de répondre aux objectifs de l'action.

Ces logements sont situés en zone rurale, dans une petite commune, géographiquement isolée mais accessible par le réseau de transport public, répondant ainsi au double enjeu d'une relative confidentialité pour les situations de violences intrafamiliales et d'accessibilité pour les démarches administratives et d'insertion sociale et professionnelle (autant que la ruralité de l'endroit le permet).

L'objectif est l'hébergement en urgence pour répondre aux situations difficiles, sans formalisme démesuré privilégiant la proximité, l'efficacité et l'accompagnement social en gardant la main sur l'ensemble du processus de réinsertion des personnes.

Si l'accueil est en urgence, la solution proposée n'est pas provisoire à court terme mais doit autant que possible déboucher sur une solution durable pour la personne ou la famille.

Les acteurs mobilisés

Cette action mobilise principalement 3 métiers :

- Le travailleur social chargé de l'accompagnement, interne à la collectivité, à raison d'une journée à deux jours par mois en fonction du besoin en accompagnement
- Le régisseur : suivi financier des encaissements, enregistrements, opérations budgétaires diverses, intendance (3 heures par mois)

- Le gestionnaire du logement : étude des demandes, attributions, visites du logement, contractualisation, installation, encaissement, liens avec le bailleur, entretien/réparations (1 jour/1jour ½ par mois)

Cette action s'appuie aussi, au besoin, sur d'autres ressources de la collectivité de manière ponctuelles (transport d'équipements, de déchets lors de la remise en état, nettoyage...)

Date de mise en place de l'action

2014.

Partenaires et co-financeurs

Financement CeA

Les familles contribuent à hauteur de 6€ par nuit, par logement. Contribution escomptée : 4 380 € par an.

Durée de l'action

2019/2022.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Le budget alloué à l'action du territoire Ouest se monte à 20 000 € représentant les frais de location auprès de la SIBAR ainsi que les charges (eau, électricité, chauffage, taxes) afférentes. Les charges liées au personnel relativement à la gestion, l'entretien, la remise en état, l'accompagnement social ainsi que les fournitures et le remplacement du mobilier et de l'électro-ménager émarginent de manière diffuse au budget de la Collectivité.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 10 000 €

Part CeA : 10 000 €

Budget global : 20 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 10 000 €

Part CeA : 10 000 €

Budget global : 20 000 €

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation en 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat CeA 67 en 2021
Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé)	<i>Occupation des logements d'urgence de Neuwiller les Saverne, en nuitées</i>	F1 : 281 F5 : 365	F1 : 259 F5 : 282	F5 : 365 F1 : 143	F5 365 F1 : 30

Bilan d'exécution 2021/2022

Les deux exercices 2020 et 2021 ont été marqués à la fois par la crise du Covid et l'adhésion très en dent de scie du couple occupant le F5. Bénéficiaires du RSA, surendettés, fuyant la plupart du temps, l'accompagnement social a peiné à pouvoir se mettre en place. La non adhésion au principe de l'accompagnement social positionnait le couple hors du champ du maintien dans les lieux. Dans cette période le couple s'est enrichi d'un deuxième enfant qui s'est ajouté au nourrisson que le couple avait à son entrée dans les lieux.

Différents leviers ont été actionnés, tant dans le cadre du RSA que de la protection de l'enfance pour accompagner cette famille dans une capacité à améliorer son autonomie et sa capacité à occuper un logement en bon père de famille, notamment dans sa capacité de payer un loyer et des charges. Les appuis d'accompagnement budgétaires n'ont pas porté leurs fruits de sorte qu'une mesure judiciaire a été sollicitée.

Le couple a été intégré dans un process de référent de parcours pour essayer de les mobiliser autour de leur projet de vie mais n'a pas suffi à dépasser par les actes des acquiescements de principe. Mais cette pression positive et la perspective de la mise en place d'une MJAGBF a mis la famille en mouvement qui a quitté le département pour intégrer un logement privé dans la proche Moselle.

Cette expérience, que nous avons ardemment espéré voir aboutir favorablement vu la jeunesse du couple et des liens parents enfants positifs, montre les limites de l'outil dès lors que les occupants ne sont pas engagés dans les actes dans les actions qui sont à mener. Le contexte Covid n'a pas facilité la tâche, les menaces de mettre fin à l'hébergement n'ayant pas été mises en œuvres du fait du contexte sanitaire et de la présence de deux enfants en bas-âge.

Les occupants du F5 n'ont versé aucune contribution en 2021.

Enfin, la position très forte du procureur de Saverne, qui engage régulièrement la possibilité d'éloigner les auteurs de violences conjugales du domicile de l'épouse, a conduit à ne pas accueillir de femmes dans ce contexte en 2021. Mais, un auteur a été accueilli pour une durée de 30 jours avant d'intégrer un logement autonome. Ce mois d'occupation a permis de générer une recette de 180 € correspondant à la contribution de la personne accueillie.

Que ce soit pour le F1 ou pour le F5, l'objectif principal de proposer un accompagnement et d'engager des mesures susceptibles de conduire vers une meilleure autonomie est atteint.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'action continue de produire des effets positifs sur le territoire concerné. Néanmoins, son périmètre restreint n'étant pas susceptible d'essaimer sur le même format dans d'autres secteurs géographiques de la collectivité, nous proposons que cette action puisse quitter le champ de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi à l'échéance du 30 juin 2022.

3.3.2 Jardins solidaires

Description de l'action

Au regard du diagnostic établi, le projet vise à développer une action permettant une évolution favorable des publics défavorisés, dans le domaine de la nutrition. Ceci implique d'effectuer des liens avec l'insertion sociale et professionnelle afin d'améliorer les conditions globales de vie.

Il s'agit de « plusieurs » projets dans la mesure où il s'agira de créer des actions sur des territoires différents en fonction des terrains à disposition et des partenaires locaux, qui pourraient avoir pour objectifs :

- Utiliser du foncier existant d'institutions ou de structures pour créer des actions solidaires au bénéfice des plus démunis.
- Faire fructifier ce foncier via du maraichage
- Créer à partir des légumes/fruits des actions éducatives de nutrition à destination des publics en précarités
- Créer ou soutenir parallèlement de l'insertion sociale ou professionnelle
- Créer ou soutenir du lien social
- Sensibiliser au respect de l'environnement via un rapprochement avec la nature

Le projet se construit en 3 étapes :

- Définition du projet et diagnostic: Actions de maraichage existantes, terrains ou vergers ou surfaces agricoles existantes, témoignages d'expériences ayant fonctionné ou fonctionnant
- Recherche et structuration du partenariat local
- Création d'équipes locales et suivi du projet

	Action EMS Nord « Osons jardiner »	Projets territoires sud et EMS Sud
<i>Date de mise en place</i>	Octobre 2017	2019
<i>Durée de l'action</i>	2017/2022	2019/2022
<i>Partenaires</i>	Commune, structures accueil de jour, résidences sociales, associations caritatives. Porteur : chantier d'insertion les Jardins de la Montagne Verte.	Association sur l'environnement, lycée professionnel agricole, association de prévention spécialisée, commune, mission locale, Jardins de la Montagne Verte
<i>Co-financeurs</i>	Fonds social européen	Association sur l'environnement
<i>Budget inscrit dans la convention</i>	Financement 2019: 30 000 € Financement 2020 : 60 000 € Financement 2021 : 60 000 €	
<i>Budget exécuté au 31/12/2019</i>	17 000 €	2 000 € Ayant permis le financement du théâtre forum pour la phase diagnostic
<i>Budget exécuté au 31/12/2020</i>	17 000 €	300 € au titre d'une première étude de terrain réalisée en octobre 2020
<i>Budget exécuté au 30/06/2022</i>	20 000 €	22 930 € Pour la réalisation d'études de sol et le fonctionnement des Jardins de la Montagne Verte

Indicateurs action EMS Nord : osons jardiner

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat CeA 67 en 2021
Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé)	Nombre de personnes bénéficiant de l'action	16 en matière d'insertion. 16 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication	12 en matière d'insertion 12 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication	10 en matière d'insertion 10 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication	10 en matière d'insertion 10 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication

Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé)	Nombre de Kilos de produits issus du maraichage redistribués aux associations locales de solidarité alimentaire (restaurants du cœur, épicerie sociale)	180	350	200 KG (exploitation modérée du terrain eu égard aux périodes de confinement, la majorité des jardiniers ayant été hors activité quelques semaines au printemps)	200 Kg (problème de gel du mois d'avril qui a freiné les récoltes)
Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé)	ateliers éducatifs à destination de mères/enfants, avec produits issus du jardinage	3	3	Les mesures sanitaires n'ont pas permis d'actions collectives.	Bilans de santé en lien avec la MGEN + suivis par l'équipe mobile santé. Ateliers sur la gestion du budget en partenariat avec CRESUS.
Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé)	Ateliers éducatifs à destination d'enfants bénéficiaires d'une mesure éducative	1	1	Les mesures sanitaires n'ont pas permis d'actions éducatives	/
Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé)	Liens tissés avec associations locales effectuant de la solidarité alimentaire	2	2	2 (épicerie sociale et restaurant du cœur)	Liens fluides

Bilan d'exécution 2021/2022

Projet de l'EMS Nord :

En 2021, l'action « osons jardiner » a poursuivi son double objectif d'insertion de bénéficiaires du RSA et de solidarité alimentaire.

Insertion

Sur le territoire de l'EMS Nord, 11 bénéficiaires du rSa ont été recrutés (dont 2 ayant bénéficié d'une prolongation de contrat) ; 2 personnes ont arrêté (démarches MDPH et inadaptation après période d'essai).

Les durées des contrats ont démarré à 4h, pour progressivement augmenter à 8h, 16h et 20h.

Concernant l'accompagnement :

- Technique : montée en compétences des bénéficiaires en maraichage, jardinage et menuiserie ; prise de responsabilités et d'initiatives ;

- Santé : la moitié des personnes suivies a eu recours soit à un bilan de santé MGEN, soit à des entretiens avec un psychologue et/ou infirmière de la Collectivité européenne d'Alsace ;

- Social : accompagnement soutenu dans le domaine du logement (2 personnes) et accompagnement très soutenu dans le domaine administratif (accès aux droits et démarches)

- Professionnel : 2 personnes en emploi (1 en CDI, 1 en CDD), 1 personne en formation qualifiante, 2 personnes effectuant un parcours vers la création d'entreprise, 2 personnes plus récemment arrivées en cours de développement de projets professionnels, 2 personnes en recherche active d'emploi, 2 personnes plus ancrées dans des problématiques sociales et personnelles demeurant dans des projets moins délimités.

Solidarité

Les produits du maraichage, variétés de légumes classiques et nouvelles telles que des artichauts par exemple, ont été récoltés de mars à novembre, soit environ 200Kg. Une attention est portée sur la plantation de produits permettant d'étendre la récolte sur de nombreux mois (salades, choux..). Les bénéficiaires su RSA jardiniers sont prioritaires pour bénéficier des récoltes mais la masse des produits est donnée à deux structures solidaires qui effectuent de la distribution alimentaire sur le territoire, ceci une fois par semaine. Une des deux structures mène des ateliers de cuisine, sensibilisant les bénéficiaires aux bienfaits des légumes.

Projet d'Erstein :

Mise en place d'emplois d'insertion premières heures créés dans le cadre d'une chantier d'insertion hors modèle économique (CCDI pris en charge à 100% par la DDETS, encadrement technique financé par la CeA).

La Collectivité européenne d'Alsace s'est associée à l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » pour le développement d'une offre d'emplois d'insertion premières heures à destination d'un public éloigné de l'emploi habitant la communauté des communes du Pays d'Erstein et pour lequel aucune offre d'insertion n'est adaptée ou conçue. Ce public est celui des personnes bénéficiaires du RSA dont la situation ne leur permet pas de s'engager sur le marché du travail, tel qu'il est structuré aujourd'hui, en raison de problématiques de santé ou de comportements sociaux inadaptés.

Il s'agit de développer des offres d'emplois en maraichage qui permettent de proposer un emploi d'une heure à une journée hebdomadaire à une personne bénéficiaire du RSA. Adapté aux capacités des personnes en termes de volume horaire et d'activité, cet emploi peut constituer une réponse durable à destination des personnes pour lesquelles le marché de l'emploi ne sera jamais adapté, ou une réponse transitoire dans un parcours de dynamisation à visée d'insertion professionnelle.

L'action a également permis la mise en place et la coordination d'un accompagnement global santé, social et professionnel des personnes concernées. Le principe de cet accompagnement global est motivé par la nécessité de considérer chaque personne dans sa globalité afin d'identifier tout élément pouvant perturber comme stimuler la progression du salarié dans son parcours d'insertion. Il a pour ambition de permettre d'accompagner les personnes sans rupture jusqu'à leur insertion durable dans l'emploi selon la démarche « référent de parcours », l'identification des capacités des personnes, l'aller vers les candidats et la sécurisation de leur parcours vers l'emploi.

Les différentes phases de mobilisation des personnes bénéficiaires du RSA :

- Avant signature d'un contrat d'insertion premières heures, coordonner la mobilisation de la personne bénéficiaire du RSA et l'évaluation de sa situation au regard de l'emploi : mobilisation en lien avec les assistants sociaux CeA pour sensibiliser le public ; premier rendez-vous avec le médecin de la main d'œuvre (association RESI) pour un bilan des capacités de la personne ; en fonction des besoins de la personne, mobilisation de l'infirmier et de la psychologue et possibilité d'organiser des bilans de santé territorialisés.
- Préparation à la prise de poste avec l'équipe santé : rendez-vous avec le médecin de la main d'œuvre (association RESI) pour l'évaluation de l'adéquation entre emploi proposé et les capacités de la personne ; préparation de la prise de poste, temps d'introduction à l'activité.
- Accompagnement pendant la période d'emploi en chantier d'insertion en lien avec l'équipe santé et l'assistant social.
- Accompagnement post-chantier d'insertion avec deux options possibles : La personne n'est pas en capacité au regard de sa santé de travailler plus de 7 heures par semaine : mobilisation des communes pour créer des emplois sur des activités non solvables avec un portage salarial par Emmaüs Mundo¹ ; La personne est en capacité d'évoluer vers un emploi sur le marché du travail : accompagnement conjoint avec le développeur emploi et suivi en double tutorat après la signature d'un contrat de travail par Emmaüs Mundo¹ pour accompagner l'adaptation au poste et agir en médiation si nécessaire pendant 6 mois.

Projet d'Ostwald :

L'essaimage de l'expérimentation s'est poursuivie en 2021 avec le démarrage d'un projet de jardin à Ostwald. Un chargé de mission, coordonnateur de projet a été embauché par les Jardins de la Montagne Verte en septembre 2021.

La fin de l'année a permis de structurer et de faire démarrer les travaux d'une équipe projet sur le territoire. Cette période a également été consacrée à la réalisation de sondages des sols pour vérifier la qualité du terrain pressenti.

Les résultats du sondage de sol ont été communiqués en début d'année. A la suite de ces résultats, une information collective a pu être organisée pour mobiliser les usagers et lancer le démarrage des recrutements de bénéficiaires du RSA dont les contrats à durée déterminée d'insertion seront portés par les Jardins de la Montagne Verte.

Le mois de février a permis d'embaucher concrètement 6 bénéficiaires du RSA pour des contrats individuels de 4 heures de travail par semaine sur site (chaque mercredi matin). Ces embauches ont contribué à la préparation du terrain en vue de l'exploitation comme jardin. Une liste d'attente a par ailleurs été constituée avec des candidats potentiels qui pourraient rejoindre le projet ultérieurement.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Pour le projet « Osons jardiner » de l'EMS Nord : poursuite en 2022 selon les mêmes modalités.

Pour le projet d'Erstein : mise en place d'emplois d'insertion premières heures créés dans le cadre d'une chantier d'insertion hors modèle économique (CCDI pris en charge à 100% par la DDETS, encadrement technique financé par la CeA).

Pour le projet d'Ostwald : poursuite de la mise en œuvre du jardin et de la structuration de la démarche tout au long de l'année 2022. Une inauguration du jardin sera également envisagée.

3.3.3 Bilans de santé territorialisés

Description de l'action

- L'action consiste à :
 - Faire venir en territoires le « bilan de santé » auprès des populations précaires qui ne bénéficient plus de suivi médical et dentaire depuis parfois plusieurs années.
 - Mieux prendre en compte les problématiques de santé des personnes en situation de précarité afin que ces problématiques de santé ne soient pas un frein à l'insertion professionnelle et sociale et que l'éloignement géographique ne soit pas un frein à l'accès aux soins.
- Le Centre d'Examens de Santé (CES) de Strasbourg est géré par la MGEN. Cette dernière propose au sein de cette structure des bilans de santé ouverts à tous les assurés du régime général de la sécurité sociale. Les populations socialement précaires y ont plus régulièrement recours du fait de la gratuité et de la globalité du bilan. De fait, seules les populations géographiquement proches de ses locaux à Strasbourg y ont recours.
- Si les usagers précaires plus éloignés peuvent théoriquement lui être adressés pour l'ensemble du Bas-Rhin, notamment par les services sociaux, les distances et les difficultés de déplacements pour ces populations induisent un périmètre d'action du CES restreint à l'EMS.
- L'objectif poursuivi est donc de « territorialiser » ces bilans de santé (médecine générale, dentaire) en proposant au CES des espaces d'accueils dans les territoires du Bas-Rhin.

Date de mise en place de l'action

- Ces bilans de santé territorialisés existent déjà sur le Territoire d'Action (UTAMS) Nord depuis 2014. Implantés à Haguenau, ils ont faits l'objet d'une évaluation et de réajustements afin que l'action du CES et de l'UTAMS répondent au mieux à l'intérêt des populations précaires.
- 2020 : signature d'une convention CD67/MGEN au 1^{er} trimestre pour extension du dispositif à l'ensemble du département avec proposition de consultations/bilans de santé notamment à Saverne. Ciblage plus particulier de jeunes suivis par les missions locales. Accès comme pour Haguenau, aux personnes identifiées par les travailleurs sociaux.

Partenaires et co-financeurs

Mise en œuvre MGEN, financement CPAM.

Durée de l'action

A compter de la signature de la convention en 2020, avec tacite reconduction.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Cette action ne génère pas de financement spécifique de la part de la CeA. Elle se traduit par une mobilisation des publics au travers des professionnels et par l'éventuelle mise à disposition de locaux de la collectivité.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 : cette action n'engage pas de coûts directs pour sa mise en œuvre.

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Le coût du bilan médicalisé est d'environ 250 € par personne, pris en charge par la CPAM. L'action « Bilan de santé territorialisé » n'occasionne donc pas de coûts directs pour la CeA, qui met cependant à disposition des locaux et du personnel pour le ciblage et les convocations des usagers concernés par les bilans.

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018	Résultat 2019 du Département	Résultat du Département en 2020	Résultat CeA 67 en 2021
Bilans de santé territorialisés	Couverture du territoire départemental	UTAMS Nord (Haguenau)	UTAMS Nord (Haguenau)	En 2020, avec la crise Covid, les contraintes d'hygiène à observer (désinfection, aération des locaux après consultation, etc) ont fortement ralenti voire mis à l'arrêt ces Bilans en territoires	La poursuite de la crise sanitaire a également pénalisé la reprise des bilans territorialisés en 2021, qui n'ont pas pu être réenclenchés.
	Organisation de l'accueil du CES par les UTAMS : mise à disposition de locaux adaptés	1 local mis à disposition par la Résidence Junior portée par Alter'et toi, à Haguenau (partenariat indépendant de l'UTAMS)		Avec la crise sanitaire, la MGEN a limité ses bilans de santé au sein de ses locaux de Strasbourg	Avec la crise sanitaire, la MGEN a limité ses bilans de santé au sein de ses locaux de Strasbourg

Bilan d'exécution 2021/2022

La convention CD67/MGEN de 2020 n'a malheureusement pas pu être mise en œuvre dans la période de crise sanitaire encore en 2021. En effet, les mesures d'hygiène (ventilation et désinfection des locaux après chaque consultation, gestes barrières...), la nécessité de locaux plus spacieux pour respecter les distances, l'impossibilité de cumuler 10 bilans par demi-journée ce qui est nécessaire à la MGEN pour équilibrer financièrement ses déplacements en territoire, ... ont constitué autant de freins et d'obstacles à l'organisation de ces séances bilans de santé. Un prochain comité de pilotage avec la MGEN permettra d'envisager les suites qui peuvent être données à ce dispositif.



Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En l'absence de mise en œuvre dans le 67, eu égard à ces 2 années Covid, aucun enseignement n'a pu être tiré d'une activation du dispositif. L'évaluation prévue par la convention en septembre de chaque année, permettra de tirer de premières conclusions fin 2022. Sur cette base, une extension du dispositif au Haut-Rhin pourra être éventuellement envisagée.

3.4 Renforcer le suivi du parcours des personnes

Description de l'action

Le dossier unique d'insertion

Description de l'action :

Contexte de l'action :

Le Bas-Rhin met en place dès 2019 un projet global autour d'un changement de paradigme et une organisation nouvelle afin de sortir d'un système de solidarité qui compense les difficultés sociales et de passer à un système qui les prévient et donne à chacun une autonomie de droits et de faits, un sentiment d'utilité, de reconnaissance sociale et des perspectives.

C'est pourquoi la mise en place du « circuit court de l'emploi » dans le cadre du service public de l'insertion (SPI) se décline, dès 2019, autour de plusieurs mesures phares décrites dans les fiches 1.3.1 et 1.3.2.

Dans le même temps le Bas-Rhin, dans le cadre du SPI, met en place de nouveaux leviers et outils et en particulier **un nouveau système d'information** en cours de réalisation qui permettra, entre autre, un suivi-évaluation de la performance du dispositif et de la « satisfaction client ». Ce nouveau système d'information permettra en d'autres termes de pouvoir répondre à la question : quel est le parcours le plus efficace pour la personne ?

Enfin, le Département engage une réflexion sur plusieurs leviers et en particulier par :

- la création d'un Contrat d'Engagements Réciproques "vivant et plus impliquant",
- la mise en place des actions de prévention des bascules dans le dispositif RSA,
- l'intégration pérenne de l'allocataire dans l'activité via des actions de tutorat et de coaching,
- un traitement différencié sur les allocataires les plus anciens (> 1 an) par la mise en place d'une « coordination de parcours ».

Objectif :

A travers le projet d'ensemble porté par le Département, celui-ci souhaite investir dans le développement d'un nouveau système d'information permettant un suivi et un pilotage fin des parcours des bénéficiaires du RSA. Ce nouveau Système d'information a pour principaux objectifs de :

- Faciliter le partage de l'information entre les intervenants de l'insertion par une connaissance en temps réel de la situation complète du bénéficiaire accompagné (Dossier Unique Insertion) ;
- Réduire fortement les délais de déclenchement des actions d'insertion : rédaction et validation immédiate des CER, prise de rendez-vous en direct avec le bénéficiaire pour les actions d'insertion à mettre en œuvre ;
- Accélérer le parcours des bénéficiaires, tout en garantissant l'absence de rupture dans celui-ci (coordination de parcours), et ainsi limiter le risque de démobilité.

Public cible :

Tout bénéficiaire du RSA soumis aux droits et devoirs

Tous les référents d'accompagnement concernés (internes et opérateurs externes)

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataires : Internes et Neolink (NéoGestion)

Durée de l'action

Mars 2020 – déploiement du nouveau système d'information.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 45 499,3 €

Part CeA : 45 499,3 €

Budget global : 90 998,6 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 45 499,3 €

Part CeA : 45 499,3 €

Budget global : 90 998,6 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Résultat en 2020	Résultat en 2021
Renforcer le suivi du parcours des personnes – Dossier Unique d'Insertion	Nouveaux entrants bénéficiaires du RSA	8 175 bénéficiaires	8 264 bénéficiaires
	Nombre de nouveaux entrants disposant d'un dossier unique d'insertion	ND (outil en construction)	6 324 utilisateurs

Bilan d'exécution 2021/2022

Le portail web Neolink est mis en œuvre en support des plateformes. Le portail permet une visualisation et un suivi du dossier par les opérateurs de la CeA, par l'utilisateur et par tous les partenaires du territoire habilités. Il permet le suivi du parcours des bénéficiaires: dématérialisation des contrats, gestion par événements de l'ensemble des éléments de parcours, reprise d'activité ou d'emploi. Actuellement, l'outil est encore en cours de développement. Une première version était disponible à fin 2020 et comptait 800 utilisateurs. Le développement et son déploiement se poursuivent sur l'année 2021, avec 1400 utilisateurs professionnels en avril 2021, bien plus proche de l'objectif final de 1500 utilisateurs professionnels à terme.

Par ailleurs, la plateforme est également ouverte à des profils de bénéficiaires (6 324 utilisateurs au total). Des efforts importants de formation des référents et des structures d'accompagnement ont également été déployés par la collectivité incluant la mise en place d'une "hotline" en cas de difficulté avec l'outil.

Le module de réorientation a été ajouté à l'outil ainsi qu'un tableau de bord consolidant les indicateurs. Des travaux sont en cours pour accompagner les utilisateurs: foire aux questions, fiches pratiques, tutoriels vidéos.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La constitution d'un consortium d'acteurs, lancé le 14 janvier 2022, pour travailler la complémentarité de toutes les offres de service permettra de mettre en commun l'expertise de chacun, d'avoir une plus grande visibilité et un accès facilité à l'offre d'insertion existante.

Les objectifs seront notamment :

- d'approfondir les sujets de la connaissance et de la définition de l'offre au regard des besoins d'accompagnement et d'insertion ;
- d'approfondir la complémentarité des offres d'accompagnement et d'insertion entre les différents acteurs ;
- de dépasser le cloisonnement des publics et l'approche par institution: jeunes, quartiers prioritaires de la ville, personnes en situation de handicap, BrSa, demandeurs d'emploi, tous publics ;
- de travailler encore davantage sur la problématique de la mobilisation des publics et de la montée en compétences ;
- de travailler à la levée des freins principaux à l'emploi est une priorité d'action: mode de garde, mobilité, santé, logement, pratique de la langue ;
- **de réfléchir à l'interopérabilité des systèmes d'information et du dossier unique pour simplifier le système.**

Un nouveau système d'information déployé à l'échelle alsacienne est en travail. Il sera disponible en 2023 et permettra d'offrir un dossier unique d'insertion à l'ensemble des bénéficiaires alsaciens.

3.5 Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »

Description de l'action

- L'action consiste à :
 - Favoriser l'accès aux droits des ménages à droits incomplets
 - Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, poursuivis par l'engagement n° 2 de la stratégie
- L'augmentation du nombre de personnes aux droits incomplets actuel et à venir, est une préoccupation majeure pour le Département et la Ville de Strasbourg sur le territoire de la Ville et l'Eurométropole.
- Dans le Bas-Rhin, une augmentation de 71 % des demandeurs d'asile enregistrés entre 2014 et 2016 : 3 030 personnes issues de la demande d'asile (en instruction, recours ou débouté...) en 2016 / 2 161 en 2015 / 1 768 en 2014 (+22%), dont 593 familles comprenant 921 enfants. La problématique des personnes déboutées est prégnante ; les déboutés avec enfants s'adressent notamment au Département pour une mise à l'abri et la subsistance. Ce public constitue aujourd'hui près des 3/4 des prises en charges en hébergement d'urgence ASE. Au-delà du flux de demandes, la situation des demandeurs (déboutés, Obligation de Quitter le Territoire Français prononcée non exécutée...) qui n'ouvre pas de perspectives pour ces familles, induit des prises en charge longues. En outre, les familles restent sur le territoire en situation de vulnérabilité notamment face à l'hébergement et aux besoins premiers bien que leurs enfants soient bien souvent scolarisés. Un grand nombre d'adultes MDI exercent une activité : bénévole pour beaucoup, professionnelle pour certains, y compris salariés pour quelques-uns....
- Le besoin d'hébergement d'urgence et la veille sociale constituent des besoins du territoire.
- Cette situation renvoie à l'enjeu global de prise en compte de la migration sur le territoire.
- Le Département et la Ville de Strasbourg ont décidé de créer une équipe de travailleurs médico-sociaux spécialisés dont les missions sont les suivantes :
 - L'accès aux droits
 - Hébergement
 - Evaluation d'une éventuelle vulnérabilité
 - Accès à la santé
 - Soutien à la régularisation administrative ou à l'exécution des mesures de reconduite

Date de mise en place de l'action

Deuxième semestre 2018.

Partenaires et co-financeurs

Ville de Strasbourg, DDETS, associations de lutte contre les exclusions, Hôpitaux

Durée de l'action

2018/2022.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits relatifs à cette action participent au paiement de 6,5 ETP financés par la CeA :

327 800 € par an pour le financement de 6,5 ETP ainsi répartis :

- 4 ETP de TS pour la Ville de Strasbourg dans le cadre de la convention de délégation des compétences sociales
- 2 ETP de TS pour le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (hors ville → UTAMS EMS Sud et UTAMS EMS Nord)
- 0,5 ETP de coordonnateur

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 163 900 €

Part CeA : 163 900 €

Budget global : 327 800 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 163 900 €

Part CeA : 163 900 €

Budget global : 327 800 €

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Résultat 2019 du Département	Résultat 2020 du Département	Résultat CeA 67 en 2021
Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »	Nombre de ménages à droits incomplets accompagnés par l'équipe spécialisée MDI de la CeA	106	95	127
Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »	Nombre de ménages à droits incomplets nouvellement	122	Nombre de ménages nouvellement accompagnés : 75	Nombre de ménages nouvellement accompagnés : 116

	accompagnés dans l'année		Nombre d'individus :269	Nombre d'individus :377
Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »	Nombre de ménages obtenant un titre de séjour	8	6	9
Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »	Nombre d'enfants accompagnés scolarisés (soit le nombre de mineurs accompagnés)	178	171	182
Mise en place d'une équipe spécialisée pour les « ménages à droits incomplets »	Durée de prise en charge (en moyenne)	11 mois	13 mois	16 mois

Bilan d'exécution 2021/2022

Financés par la Collectivité européenne d'Alsace et valorisés dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, 6,5 équivalents temps plein interviennent dans l'objectif d'assurer un accompagnement ciblé et spécialisé aux ménages aux droits incomplets. Ils se composent de :

- Deux assistantes sociales spécialisées au sein de la Collectivité européenne d'Alsace (création des postes en 2018) et un mi-temps de coordination fonctionnelle (redéploiement) intervenant sur les secteurs de l'Eurométropole Nord et de l'Eurométropole Sud.
- Trois travailleurs sociaux et une puéricultrice (4 ETP financés dans le cadre de la délégation sociale à la Ville de Strasbourg).

Au titre de sa compétence en matière de protection de l'enfance, l'accompagnement spécialisé MDI de la Collectivité européenne d'Alsace est ciblé essentiellement sur les familles avec enfant(s) mineur(s) n'ayant pas la nationalité française, ni de titre de séjour et ne relevant pas du droit commun :

- déboutées de la demande d'asile ;
- vivant en couple ou en famille dont seule une partie des membres est titulaire d'un titre de séjour, et qui est alors sans ressources et sans logement ;
- ressortissants européens ne remplissant pas les conditions du droit au séjour ;
- les familles sans enfant(s) mineur(s) ou les personnes isolées ne relèvent pas de l'équipe MDI, sauf si un des membres présente une vulnérabilité importante avérée, notamment en matière de santé.

→ *En 2021, environ 250 ménages à droits incomplets ont été accompagnés par les services sociaux de la Collectivité européenne d'Alsace (127 par les deux assistantes sociales spécialisées MDI et l'autre moitié par la polyvalence de secteur).*

- Par ailleurs, 15 commissions d'orientation MDI ont été organisées et animées permettant d'analyser 116 nouvelles situations concernant 377 personnes dont 182 enfants mineurs.
- Après une diminution du flux migratoire en 2020 en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des frontières, on constate clairement une reprise sur l'ensemble du territoire national et une nouvelle augmentation des situations accompagnées par l'équipe spécialisée MDI sur le territoire bas-rhinois (+ 33% entre 2020 et 2021).

L'accompagnement social au bénéfice des ménages à droits incomplets consiste en des entretiens sociaux et un soutien dans les démarches administratives en orientant les personnes vers les structures et/ou les institutions spécialisées :

- Le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation), opérateur de l'Etat pour l'accès à l'hébergement d'urgence (places financées par l'Etat en hôtel ou en logement diffus),
- la CPAM pour l'accès aux soins (obtention et/ou renouvellement de l'aide médicale d'Etat),
- les associations caritatives pour l'aide alimentaire et vestimentaire (Caritas, secours populaire, la Croix-Rouge, le centre social protestant, l'Étage, entraide le relais, etc.)
- les associations spécialisées pour les démarches liées aux droits du séjour et à l'apprentissage du français)
- l'accompagnement des situations de vulnérabilité adulte, la prévention et protection de l'enfant en risque ou en danger (activation des services, aides et dispositifs internes à la CeA) ;

En cas de besoin et dans un objectif d'intégration hors milieu familial et de protection des enfants, les travailleurs sociaux peuvent demander l'attribution d'une aide financière d'aide sociale à l'enfance (AFASE) :

- aide pour un accès à la cantine scolaire ;
- aide pour l'acquisition du matériel scolaire dans le cadre des rentrées scolaires ;
- aide pour financer un accueil périscolaire, un accueil de loisirs.

→ En 2021, 781 AFASE ont été instruites et décisionnées favorablement par la Collectivité Européenne d'Alsace au bénéfice des ménages à droits incomplets pour un montant total de 203 973 €.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Poursuite des missions spécialisées d'orientation et d'accompagnement des ménages à droits incomplets par l'équipe spécialisée MDI sur le territoire eurométropolitain.

Les perspectives nouvelles sont également :

- de définir et consolider l'accompagnement social socle notamment en matière de protection de l'enfance auprès de ces publics afin de clarifier l'intervention des professionnels de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Ville de Strasbourg et définir le qui fait quoi avec les services de l'État ;
- d'harmoniser les critères d'attribution applicables sur l'ensemble du territoire alsacien en matière d'attribution d'AFASE aux publics MDI ;

- et de consolider les articulations partenariales tant institutionnelles (avec la Ville de Strasbourg et la DDETS) qu’avec les associations caritatives, sociales et humanitaires mobilisées dans la lutte contre les exclusions.

3.6 Création d'une équipe mobile santé précarité

Description de l'action

Pour le public :

- Favoriser l'accès ou le retour aux soins, à la prévention et aux droits pour tout public et particulièrement pour les personnes en situation de précarité, isolées et éloignées des soins
- Soutenir les personnes dans leur parcours d'accès et de poursuite des soins afin d'éviter les ruptures de soins et/ou l'errance médicale.

Pour les professionnels :

- Développer les liens avec les partenaires internes et externes locaux, clé de la réussite d'un maillage de proximité
- Faire connaître les missions de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de santé.
- Etre un appui technique et l'interface entre les travailleurs sociaux et les professionnels de santé

Au sein de chaque UTAMS, déploiement de 'équipe mobile santé précarité avec une infirmière travaillant en collaboration avec deux équipes médico-sociales. Cette équipe est dédiée à la coordination des professionnels autour de la prise en compte de la santé :

L'équipe est composée d'infirmier(e)s dont les rôles sont centrés autour de l'accueil, de l'écoute et de l'accompagnement du public. Service complémentaire à destination de la population éloignée du soin ou en rupture de soin, cette équipe qui réalise des actions de promotion de la santé est en proximité et en lien direct avec les partenaires locaux et permettra de coordonner les prises en charge du public rencontré, du plus jeune au plus âgé.

- Liens transversaux avec les travailleurs sociaux de la DASP (secteur, insertion, logement, CESF), la PMI, le CLAT, la MAIA, la MDA/MDPH, le SPE....
- Liens avec partenaires externes : professionnels de santé libéraux (Médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, sages-femmes...), établissements de soins et de prise en charge (psychiatrie de secteurs, services d'addictologie...), réseaux de soins (handicap, soins dentaires, addictions,...) ;
- Contribution, animation et coordination à des projets locaux de remise à l'activité de bénéficiaires du RSA très éloignés de l'emploi.

Date de mise en place de l'action

2018

Partenaires et co-financeurs

Acteurs locaux (sanitaires et sociaux) sur chaque territoire.

Durée de l'action

2019/2022.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action permettent l'expérimentation d'une équipe mobile santé précarité composée de 7 infirmiers et d'une cadre de santé coordinatrice.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 174 927,87 €

Part CeA : 174 927,87 €

Budget global : **349 855,73 €**

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 174 927,87 €

Part CeA : 174 927,87 €

Budget global : **349 855,73 €**

Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018	Résultat 2019 du Département	Résultat 2020 de la CeA	Résultat CeA 67 en 2021
Création d'une équipe mobile santé précarité	Indicateurs d'avancement <i>Evolution de la couverture départementale</i>	Déploiement de l'équipe composée de 4 professionnels infirmiers sur 1 territoire urbain et 1 territoire rural à titre expérimental à compter du 15 mars 2018	Recrutement de 4 infirmiers supplémentaires et déploiement de l'équipe sur l'ensemble du département. L'équipe est désormais composée de 8 professionnels infirmiers au 1er septembre 2019	8 professionnels infirmiers répartis sur l'ensemble du territoire de l'Alsace du Nord 1 territoire urbain n'est pas couvert en 2020 en raison d'un arrêt de maladie	8 professionnels infirmiers répartis sur l'ensemble du territoire de l'Alsace du Nord 1 départ à la retraite au 1 ^{er} janvier 2022. Remplacement prévu le 1 ^{er} juillet 2022.
Création d'une équipe mobile santé précarité	Indicateurs d'impact <i>Nombre de consultations infirmières</i>	Situation 2018 : Nombre de consultations infirmières du 15 mars au 31	Nombre de consultations infirmières du 1er janvier au 31 décembre 2019 (8 infirmiers) :	Nombre de consultations infirmières du 1er janvier au 31 décembre 2020 (7 infirmiers) :	Nombre de consultations infirmières - au CMS 169

	<p>- au CMS</p> <p>- Sous forme de visites à domicile</p> <p>- Sous la forme d'accompagnements physiques</p>	<p>décembre 2018</p> <p>(4 infirmiers) :</p> <p>- au CMS 212</p> <p>- sous la forme de visites à domicile 116</p> <p>- sous la forme d'accompagnements physiques 62</p>	<p>- au CMS 378</p> <p>- sous la forme de visites à domicile 266</p> <p>- sous la forme d'accompagnements physiques 292</p>	<p>- au CMS 209</p> <p>- sous la forme de visites à domicile 343</p> <p>- sous la forme d'accompagnements physiques 342</p> <p>- par téléphone à compter du 16/03 (confinement) 1067</p> <p>- nombre de nouvelles orientations sur l'année 179</p>	<p>- sous la forme de visites à domicile 701</p> <p>- sous la forme d'accompagnements physiques 578</p> <p>- nombre de nouvelles orientations sur l'année 218</p>
Création d'une équipe mobile santé précarité	<p>Nombre de personnes ayant entrepris des démarches de soins à l'issue des consultations infirmières</p>	Donnée non disponible	142	102	138
Création d'une équipe mobile santé précarité	<p>Nombre d'actions collectives d'éducation à la santé réalisées et nombre de personnes concernées</p>	<p>Dans les Missions Locales :</p> <p>- Garantie Jeunes 649 jeunes ont bénéficié d'une action collective (319 hommes + 330 femmes) au cours de 71 actions</p> <p>- 3 interventions « santé bien-être » pour des</p>	<p>Dans les Missions Locales :</p> <p>- 591 jeunes (Garantie Jeunes) ont bénéficié d'une action collective (341 hommes + 250 femmes) au cours de 58 actions</p> <p>Après du public des BRSA :</p> <p>- 12 participations à des ateliers santé en faveur des BRSA</p>	<p>Dans les Missions Locales :</p> <p>- 181 jeunes (Garantie Jeunes) ont bénéficié d'une action collective (106 hommes + 75 femmes) au cours de 14 interventions</p>	<p>Actions collectives neutralisées au vu du contexte sanitaire</p>

		groupes d'intégration	- 11 présentations au cours des actions collectives des BRSA		
Création d'une équipe mobile santé précarité	<i>Nombre de personnes ayant participé aux actions collectives</i>	Donnée non disponible	244	Actions collectives neutralisées au vu du contexte sanitaire	Actions collectives neutralisées au vu du contexte sanitaire
Création d'une équipe mobile santé précarité	<i>Nombre de personnes ayant pris un RDV auprès de l'infirmier à l'issue de l'action collective</i>	Donnée non disponible	29	Non concerné	Non concerné
Création d'une équipe mobile santé précarité	<i>Temps d'échanges organisés sous la forme de concertations entre professionnels autour de situations ayant une problématique liée à la santé</i>	Donnée non disponible	55	25	401

Bilan d'exécution 2021/2022

2021 a été une année de reconfiguration de l'équipe, confrontée à plusieurs mobilités et départ à la retraite. Les infirmiers nouvellement recrutés ont des compétences approfondies en psychiatrie et en addictologie. Les membres de l'équipe sont toujours positionnés au plus proche des personnes accompagnées, en territoire. Leurs interventions initialement conçues pour être individuelles ou collectives se sont recentrées sur les accompagnements individuels à l'issue de la crise sanitaire. Les actions d'éducation à la santé réalisées dans les Missions Locales sont suspendues au profit d'un nombre grandissant d'accompagnement individuels qui démontrent d'une part la bonne identification de l'équipe par les professionnels de terrain et d'autre part l'existence d'un besoin réel que l'équipe couvre autant que possible. L'équipe mobile accompagne actuellement tous les publics précaires qui peuvent lui être orientés. Elle participe notamment à l'accès aux droits de personnes qui présentent des difficultés de mobilité. Les infirmiers se déplacent beaucoup vers le public pour un

accompagnement à domicile et vers les institutions ou structures qui participent à leur accès aux droits et aux soins. L'absence de pluridisciplinarité de l'équipe (absence de médecin, de psychologue, de secrétaire), la fracture numérique, le manque de mobilité et la démographie médicale sont les facteurs qui entraînent le plus la mobilisation de l'équipe. La charge d'activité qui pèse sur les infirmiers est très importante. Un travail d'évaluation d'activité a été mené au second semestre 2021 avec le souhait de repositionner les professionnels non plus sur tous les publics mais sur certains d'entre eux, qui restent à définir.

Outre ses activités habituelles, l'équipe est également intervenue en soutien de du dépistage du Covid-19 et de la vaccination anti-Covid dans les EHPAD. Les infirmiers ont également apporté leur aide aux personnes accompagnées pour la prise de rendez-vous pour la vaccination. L'équipe continue également de s'insérer dans le paysage partenarial habituel au gré des situations individuelles qui se présentent.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En 2022, les objectifs consistent à installer et à stabiliser l'équipe et les activités déjà en place. Une éventuelle extension de l'équipe à l'ensemble du périmètre alsacien ne pourra se faire que lorsque le périmètre de l'équipe en place, ses missions et les publics qu'elle accompagne auront été redéfinis pour tenir compte de la charge d'activité trop importante qui pèse actuellement sur les infirmiers. Enfin, l'une des infirmières va se former sur les impacts de la précarité en matière de santé au travers d'une formation diplômante.

1.S L'accompagnement à l'autonomie numérique

Description de l'action

Contexte de l'action :

Le Conseil départemental est agréé depuis le 1^{er} octobre 2018 en qualité de centre social dénommé « Centre Départemental de Ressources Gens Du Voyage (CEDRE GDV) »

Le CEDRE a vocation à expérimenter des actions co-construites avec les acteurs locaux, visant à faciliter l'accès aux droits et l'inclusion des publics identifiés par son projet social.

Le développement de la dématérialisation des démarches administratives a été identifié par les professionnels du champ social comme un frein supplémentaire à la perte d'autonomie des publics les plus fragiles. Cela concerne particulièrement les personnes cumulant de nombreux freins à une insertion sociale et professionnelle (illettrisme problèmes de santé psychique et physique, difficultés à anticiper, à se projeter).

Afin de lutter contre l'exclusion numérique et d'éviter les ruptures de droits liées, un accompagnement à l'inclusion numérique construite par l'UTAMS NORD et la Mission Locale d'Alsace du Nord s'est mis en place (diagnostic des besoins et expérimentation sur 4 mois de septembre à décembre 2019 – développement de l'action en 2020).

Objectifs :

Permettre aux participants d'acquérir les savoirs de base dans l'utilisation des outils numériques pour faciliter l'accès aux droits et aux démarches administratives.

Contribuer à la dynamique de réseau et faire lien avec les dispositifs et partenaires en charge de ces questions à l'échelle de l'Alsace du Nord.

Concrètement, les objectifs portent sur :

- La connaissance du fonctionnement de l'outil numérique ;
- L'usage de l'outil numérique pour les démarches ;
- L'usage de l'outil numérique pour le quotidien ;
- L'équipement d'un appareil numérique personnel.

Public cible :

Personnes issues de la communauté manouche des sites de Kaltenhouse ayant un besoin ou une demande de monter en compétences sur l'utilisation des outils numériques dans le cadre de leur démarche d'insertion socio-professionnelle.

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataire : Le CIDFF

Durée de l'action

Depuis septembre 2019.

Budget

Le tableau financier récapitulatif est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action permettent l'attribution d'une subvention par la CeA au Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles du Bas-Rhin, à hauteur de 39 000 €. Cette action ayant été initiée avec la création du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, il s'agit d'une dépense nouvelle pour la collectivité.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

Part Etat : 19 500 €

Part CeA : 19 500 €

Budget global : 39 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 19 500 €

Part CeA : 19 500 €

Budget global : 39 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018	Résultat 2019 du Département	Résultat 2020 du Département	Résultat CeA 67 en 2021
Action 1.S L'autonomie numérique	Nombre de personnes rencontrées	/	12 (10 femmes et 2 hommes)	61 (37 femmes et 24 hommes)	83 (47 femmes et 36 hommes)
	Tranches d'âge	/	< 20 ans : 2 20-39 ans : 1 40-59 ans : 9 > 60+ ans : 0	< 20 ans : 13 20-39 ans : 25 40-59 ans : 21 > 60+ ans : 2	< 20 ans : 15 20-39 ans : 36 40-59 ans : 28 > 60+ ans : 4
	Nombre d'entretiens réalisés	/	21	196	189
	Aucun référent	/	2	17	17

Bilan d'exécution 2021/2022

Après une phase d'expérimentation en 2019 et une croissance en 2020, l'action s'est poursuivie de manière importante en 2021.

Courant 2021, 83 personnes ont été rencontrées dont 21 pour la première fois en 2021 et 176 entretiens ont été réalisés. Un rebond d'activité a lieu depuis octobre.

Une remobilisation partenariale notamment auprès des travailleurs sociaux de l'Utams Nord et de l'association AVA a permis d'orienter une dizaine de nouvelles personnes vers l'action.

Le développement du partenariat permet de poursuivre le développement du rayonnement de l'action et de faire connaître les actions du CIDFF aux personnes récemment orientées.

Le nombre toujours plus important de personnes inscrites dans le portefeuille de l'action demande à adapter le format des rencontres. Le gain progressif d'autonomie du public permet de progresser plus rapidement. Ainsi, il est devenu rarement nécessaire de dépasser les 30 minutes d'entretien (sauf pour un premier diagnostic). De plus, intervenir directement sur le terrain permet à l'intervenante de grouper ses rendez-vous et de rencontrer plusieurs bénéficiaires sur une demi-journée.

Les rendez-vous d'apprentissage global ont pu reprendre depuis octobre. En effet, quelques bénéficiaires souhaitent s'entraîner à naviguer sur l'outil, sans réaliser de démarche administrative particulière. Ces rendez-vous ont lieu au foyer de Kaltenhouse, assurant un cadre calme et sans distractions favorisant leur concentration. Ils durent de 1 à 2h, et le bénéficiaire repart avec un récapitulatif de ses acquis du jour.

Le retour d'ateliers collectifs pour le public est envisagé pour 2022, dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale ou encore d'un partenariat avec l'UDAF. En vue de la mise en œuvre prochaine, l'intervenante a participé à une formation sur la médiation numérique en ateliers collectifs.

Enfin, plusieurs temps forts ont été organisés courant 2021 tels qu'une réunion avec la Mission Locale de Bischwiller pour l'insertion des jeunes tsiganes, une réunion avec l'UDAF et AVA pour l'inclusion numérique des gens du voyage, la reprise des rendez-vous d'accompagnement à l'apprentissage global du numérique et l'organisation d'une formation Konexio sur la médiation numérique en atelier collectif.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le nombre de personnes touchées dans l'action d'inclusion numérique est en progression constante, le service proposé répondant à un besoin et séduisant la communauté tzigane, tant dans ses contenus qui permettent de faire face à la numérisation croissante de la société dans son ensemble que dans la forme par l'utilisation d'outils et de méthodes ludiques qui plaisent aux personnes accompagnées et facilitent les apprentissages. La forte disponibilité de l'intervenante, son profil de travailleuse sociale et son identification sur les terrains sont également un atout et facilitent la création de liens de confiance avec les personnes.

Cette action permet également de créer des liens vers les dispositifs de droit commun en matière d'inclusion numérique pour un public très spécifique et parfois difficile à capter. L'action permet aussi aux personnes qui y participent de s'ouvrir aux acteurs sociaux du territoire et participe à leur prise d'indépendance et à leur insertion socio- professionnelle.

Au vu de ces résultats, la poursuite de l'action est jugée pertinente. Des projets sont en développement, notamment le retour du collectif et une sensibilisation des parents et jeunes enfants sur l'usage de l'outil numérique.

2.S Le dispositif Logipsy

Description de l'action

Contexte de l'action :

L'accès à un logement et/ou le maintien dans un logement sont essentiels à l'équilibre psychique de toute personne. L'accès et son corollaire, le maintien dans un logement, font partie des besoins essentiels et sont l'un des principaux leviers de l'insertion de toute personne en situation de difficulté, au même titre que l'accès à un emploi et à la santé. Les personnes en situation de souffrance ou de pathologie psychique peuvent rencontrer ou cumuler plus de difficultés tant dans l'accès que dans le maintien dans le logement, quel que soit le logement, qu'il soit dans le parc privé ou dans le parc public. L'hôpital psychiatrique peut être amené à être un lieu d'hébergement par défaut alors qu'il est un lieu de soins.

Objectif :

Le dispositif « Logipsy 67 » a pour objectif la définition d'un projet pour des personnes souffrant de troubles psychiques et dont l'accès ou le maintien dans le logement est compromis en raison de problématiques de santé psychique.

Ce dispositif est une plateforme d'analyse de situations complexes liées au logement et à la souffrance psychique et peut délivrer des aides financières à la personne, dès lors que cette aide permet de débloquer une situation.

Le fonds est dédié aux actions qui ne sont pas financées par le droit commun ou pour lesquels les financements classiques sont insuffisants.

Logipsy 67 a une portée départementale et concerne un public fragilisé socialement et psychologiquement suivi ou non par les services de la psychiatrie, pouvant être connu par les services sociaux pour d'autres problématiques que le volet médical et pour lequel les problématiques logement et santé sont étroitement liées.

L'ARSEA Espérance assure la gestion et l'animation du dispositif sur l'ensemble du département et dispose pour cela d'une subvention annuelle totale de 50 000 € : 36 000 € dédiés au fond d'aide financière et 14 000 € dédiés à la gestion du dispositif.

L'objectif du dispositif « Logipsy 67 » n'est pas de déterminer si une personne relève ou non d'une pathologie d'ordre psychiatrique mais de mettre en place des modalités d'interventions permettant de minorer les dysfonctionnements d'accès aux droits (notamment RSA) et locatifs constatés et leurs impacts sur l'immeuble et/ou le voisinage. Le dispositif se doit d'être simple et réactif. Il s'agit de mettre en place un fonds d'urgence afin de répondre rapidement aux demandes d'aides financières dans le cadre d'un accès ou du maintien dans un logement (hors critères FSL) ou le paiement d'une prestation pour remise en état d'un logement ou sa réparation.

Public cible :

Le public concerné par le dispositif souffre de difficultés ou de troubles psychiques pour lesquels les problématiques logement et santé sont étroitement liées. Sont concernées par exemple des personnes :

- prises en charge dans des établissements médico-sociaux ou de santé et qui peinent à accéder à un logement
- en situation d'isolement, sans accompagnement et n'étant en demande d'aucune aide mais dont le maintien dans le logement est compromis suite à des nuisances liées à une incurie ou à l'encombrement de leur logement
- en difficultés et souffrant de troubles psychiques dont cet état de santé met en péril leurs accès et le maintien aux droits et au logement (bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation aux Adultes Handicapés, des minima sociaux, en logement autonome,...)
- fragilisées socialement et psychologiquement et qui ne sont pas forcément suivies par les services de psychiatrie
- suivies par les services de psychiatrie et pour lesquelles les réponses de droit commun n'existent pas

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataires : l'ARSEA

Durée de l'action

En continu.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits dédiés à cette action sont dédiés à une subvention accordée par la Collectivité européenne d'Alsace à l'action portée par l'association ARSEA, pour un montant de 50 000 €. Cette action a été créée initialement dans le cadre de l'ancien Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion. Il s'agit de nouvelles dépenses pour la Collectivité.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 25 000 €

Part CeA : 25 000 €

Budget global : 50 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 25 000 €

Part CeA : 25 000 €

Budget global : 50 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat CeA en 2021	Résultat CeA 67 en 2022 (Du 1 ^{er} juillet 2021 au 28 février 2022)
LOGIPSY	Nombre de réunions du Comité technique	2	7	4 dont 3 en visio	7	4
	Action 2.S Nombre de dossiers présentés au Comité technique	11	48	38	58	31
	Nombre d'avis favorables	5	43	25	45	26
	Nombre de bénéficiaires du RSA pris en charge	2 sur 13 personnes	5 sur 46 personnes	2 sur 37 personnes	9 sur 45 personnes	2 sur 31 personnes
	Nombre de bénéficiaires de l'AAH pris en charge	7 sur 13 personnes	23 sur 46 personnes	20 sur 37 personnes	31 sur 45 personnes	17 sur 31 personnes
	Montant total des prises en charge	2 815,50 €	44 352,34 €	22 852,00 €	58 101,75 €	28 753, 72 €

Bilan d'exécution 2021/2022

Les aides financières accordées par ce dispositif porté par l'ARSEA ont toutes permis à des personnes souffrant de troubles psychiques d'accéder ou d'être maintenues dans un logement.

En 2021, 45 situations ont été prises en charge pour un montant global de 58 101,75 €. Les financements ont fait levier en permettant aux personnes de rester dans leur logement, mais également de bénéficier d'un accompagnement global et/ou de reprendre un parcours de soins à

l'issue des aides attribuées, permettent des garanties minimales quant à la non-reproduction de la problématique.

Ces 58 101,75€ ont été utilisés à titre d'exemple pour: le nettoyage d'un logement, le désencombrement d'un logement, l'intervention d'une aide-ménagère, le paiement d'une caution/d'un loyer, d'une facture d'électricité, la participation à l'achat d'électroménager, l'avancement d'un dépôt de garantie, l'aide au financement d'un déménagement, l'aide au financement de travaux de remise en état du logement.

Ce dispositif permet de lutter contre les exclusions et de favoriser l'insertion. La majorité des personnes ayant bénéficié de ce financement depuis sa création en 2018 sont des allocataires de l'allocation adulte handicapé (81 personnes) et des bénéficiaires du RSA (18).

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'action se poursuivra en 2022/2023.

La plupart des dossiers sont présentés par des travailleurs sociaux des hôpitaux psychiatriques ou des partenaires associatifs, ou des mandataires judiciaires. Afin d'améliorer le volume d'orientation de bénéficiaires du RSA par les travailleurs sociaux du territoire du Bas-Rhin, l'ARSEA s'engage à poursuivre sa communication sur le dispositif auprès des équipes de tous les territoires de la CeA. Trois comités techniques sont programmés à cet effet d'ici juillet 2022.

3.S Le développement du logement accompagné pour des publics cibles non pris en charge par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes défavorisées (jeunes majeurs étrangers)

Description de l'action

Contexte de l'action :

Les Mineurs Non Accompagnés accueillis rencontrent une difficulté particulière au moment de la majorité : l'obtention d'un titre de séjour. La période d'attente entre le dépôt de la demande de titre de séjour et son obtention ne permet pas aux jeunes majeurs de finaliser une demande de logement auprès d'un bailleur social, de solliciter une place au sein d'une Résidence Jeunes Travailleurs ou encore de signer un bail privé.

Dans le Bas-Rhin, près de 430 jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ont atteint la majorité en 2020, dont plus de 50% sont des anciens Mineurs Non Accompagnés (MNA). 100 jeunes devenus majeurs occupent des « places mineurs » et « embolissent » le dispositif, faute de capacité d'hébergement suffisante pour des majeurs et en raison des délais pour l'obtention de leur titre de séjour à la majorité.

Par conséquent, les dispositifs ASE dédiés se trouvent saturés et l'admission de nouvelles situations relevant d'une prise en charge au titre de la protection de l'enfance, est freinée.

Objectif :

Les Mineurs Non Accompagnés accueillis dans le Bas-Rhin rencontrent une difficulté particulière au moment de leur accès à la majorité, rendant leur parcours vers l'autonomie en termes de logement très chaotique. Il s'agit d'éviter les sorties sèches et les ruptures dans les parcours d'insertion.

L'objectif de ce dispositif est de permettre au public ciblé d'être logé et soutenu dans la poursuite de la construction de son parcours d'insertion:

- être logé dans un appartement meublé, le temps de la durée du contrat de séjour (6 mois renouvelables),
- être soutenu dans les démarches administratives, d'insertion professionnelle, et une fois l'obtention du titre, dans la recherche de logement,
- consolider l'apprentissage d'une autonomie globale.

Public cible :

Jeunes de 18 à 25 ans : anciens MNA (en attente du titre de séjour, dépôt de demande faite) et jeunes réfugiés ayant un récépissé attestant de la protection internationale.

Ces jeunes sont déjà engagés dans un parcours de formation professionnelle (formation en alternance ou initiale) ou diplômés et en recherche d'emploi.

Date de mise en place de l'action

Juin 2018.

Partenaires et co-financeurs

Co-financeurs : CeA et Etat

Prestataires : le Foyer Notre Dame

Durée de l'action

En continu. Action en cours depuis juin 2018.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Les crédits, d'un montant de 162 000 €, accordés dans le cadre de cette action sont destinés à l'attribution, par la CeA, d'une subvention à l'association Foyer Notre Dame, qui porte le dispositif Vers l'Insertion et l'Autonomie pour le déploiement et le fonctionnement de 15 places d'hébergement. Ce dispositif est une création qui a vu le jour dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 81 000 €

Part CeA : 81 000 €

Budget global : 162 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 81 000 €

Part CeA : 81 000 €

Budget global : 162 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs sur la base de 24 places	Résultat 2020 du Département	Résultat CeA 67 en 2021	Justification des écarts le cas échéant
Action 3.S Vers l'Insertion et l'Autonomie	Nombres de jeunes accueillis	37	31	Refonte du dispositif et recalibrage des places à 40
	Dont de nouveaux accueils	24	19	Idem

	Age moyen à l'entrée	19 ans (de 18 à 23 ans)	18	Rajeunissement du public
	Attente moyenne entre l'entrée VIA et l'obtention du titre de séjour	6 mois au cours du 1 ^{er} semestre 3,4 mois au cours de 2 ^{ème} semestre	4 mois accélération du côté de la Préfecture	(de 1 mois à 10 mois) (de 1 semaine à 4 mois)
	Taux d'occupation	67% au cours du 1 ^{er} semestre 87,5% au cours de 2 ^{ème} semestre	78% sur une base de 40 places	(effet du confinement)
	Sortie du dispositif	17	11	
	Accès au logement	Résidences Jeunes 5 Logement social 5 Logement privé 3 Autre : 4	Résidences Jeunes 5 Logement social 3 Autre: 3	

Bilan d'exécution 2021/2022

L'âge moyen des jeunes à l'entrée dans le dispositif évolue fortement vers un rajeunissement. C'est donc assez logiquement un public moins préparé aux enjeux de la majorité qui est accueilli dans le VIA et qui demande des étayages plus importants axés sur une présence éducative soutenue.

L'âge moyen à l'entrée au VIA était de 20.3 ans en 2019. Il est de 18.7 ans en 2020. Cette évolution s'est encore un peu plus renforcée lors du dernier semestre de l'année 2020, durant lequel 66% des jeunes accueillis appartenaient à la tranche d'âge 18 ans/18 ans 6 mois. Pour le premier trimestre de l'année 2021, ce sont 100% des jeunes accueillis qui se trouvent dans cette tranche d'âge.

Pour une année inédite en termes de perspectives de sorties, entre les différents confinements, les conséquences de la crise du Covid-19 sur le marché du travail et les dégâts psychiques causés par cette période, les sorties du dispositif montrent des résultats positifs du choix d'axer fortement le VIA dans une dynamique de parcours vers l'émancipation. 72% des jeunes qui sortent du VIA vont vers un logement autonome, 2 jeunes ont pu bénéficier d'une place de résident en résidence jeune et 1 jeune a souhaité mettre un terme à sa prise en charge en s'engageant dans la légion étrangère.

Le public plus jeune présente des projets qui demandent un étayage plus soutenu : projet d'insertion professionnelle pas ou encore peu étudié, travail de recherche et d'accompagnement des jeunes à l'écriture d'un CV, de lettre de motivation, travail autour de la présentation à un entretien d'embauche, lien à faire avec les entreprises, établissement des documents relatifs aux autorisations de travail, à la signature des contrats, accompagnement des jeunes dans leur réflexion et dans l'appropriation des codes du travail.

Un accompagnement à la gestion du budget est également nécessaire, tout comme celui vers une insertion locative. Enfin, l'accompagnement à la majorité reste essentiel pour que les jeunes puissent acquérir des réflexes de responsabilisation et d'autonomie.

La moyenne du délai d'obtention du titre de séjour à l'entrée dans le VIA s'est fortement réduite au fil des années, ce qui est le fruit d'un travail de collaboration avec la Préfecture. Cette tendance est significative du changement de public accueilli, pour qui les freins à l'obtention du titre ne sont plus un facteur déterminant.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Comme cela est indiqué par ailleurs dans la fiche 1.1.2, un recalibrage du dispositif actuellement proposé est en cours de réflexion afin de tenir compte de l'évolution des situations des jeunes accueillis au sein du VIA.

Si le public initialement ciblé semble devenir plus marginal que ces deux dernières années, les orientations émanant du service de protection de l'enfance et du SIAO viennent mettre en lumière des besoins nouveaux concernant un public que le VIA n'avait jusqu'alors pas vocation à accueillir. Des accompagnements renforcés, demandant un taux d'encadrement plus conséquent, et enfin la question d'une temporalité ajustée permettant la sortie du dispositif vers l'autonomie sont les sujets principaux qui seront repensés en 2022.

4.S L'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance pour l'accès au logement

Description de l'action

Contexte de l'action :

Le Département du Bas-Rhin s'est de longue date engagé de façon volontariste à accompagner les jeunes majeurs sortants d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance. Aujourd'hui, alors que leur nombre ne cesse de croître – près de 400 jeunes confiés atteindront la majorité en 2021 –, il est indispensable de faciliter leur accès au logement ou à de l'hébergement en autonomie, dans le droit commun.

L'offre d'Intermédiation Locative à destination de ce public s'est récemment étoffée, portée par la Direction départementale de la Cohésion Sociale et le territoire bas-rhinois de la Collectivité européenne d'Alsace.

Elle intervient en complément du dispositif départemental de logement accompagné, la « colocation coachée » et du Pass'Accompagnement, mis en place pour répondre aux difficultés d'insertion et d'accès au logement des jeunes dépourvus de soutien familial. Une offre à l'attention des jeunes est également soutenue par la CAF dans le cadre des Foyers de jeunes travailleurs.

Pour une utilisation optimale au bénéfice des jeunes concernés, l'ensemble de ce dispositif nécessite une articulation fine entre les différents acteurs.

Objectif :

Par une connaissance plus fine des besoins de cette population, il s'agit de

- Prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Faciliter le parcours d'insertion des jeunes les plus fragiles (notamment sortant de l'ASE)
- Contribuer à l'évolution des réponses proposées aux jeunes
- Orienter les moins de 25 ans vers l'hébergement et le logement adapté à leur situation et leur capacité d'autonomie
- Animer le réseau des dispositifs d'hébergement et de logement dédiés aux jeunes
- Développer le partenariat entre le SIAO, les structures de l'ASE et les dispositifs d'hébergement et de logement dédiés aux jeunes.

Public cible :

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans (notamment sortant de l'ASE)

Date de mise en place de l'action

Action nouvelle mise en place en octobre 2020.

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Collectivité européenne d'Alsace, Etat et CAF

Prestataire : le SIAO 67 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)

Durée de l'action

Action nouvelle, d'octobre 2020 à décembre 2021.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits attribués à cette action résultent d'un financement issu du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI). Par convention avec le SIAO 67, le Conseil départemental du Bas-Rhin devenu Collectivité européenne d'Alsace s'est engagé à attribuer un soutien à l'action en finançant un poste à hauteur de 27 125 € pour 15 mois d'exercice, entre octobre 2020 et décembre 2021. Le budget dévolu à ce soutien a ainsi été de 21 700 € pour l'année 2021.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 5 425 €

Part CeA : 5 425 €

Budget global : 10 850 €

Budget exécuté

Au 30/06/2022 :

Part Etat : 5 425 €

Part CeA : 5 425 €

Budget global : 10 850 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateur	Situation en 2020	Résultat CeA en 2021
Accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'ASE pour l'accès au logement	Nombre d'actions de formation à l'attention des établissements ASE	ND	10 services ASE rencontrés (a minima 1 fois). 9 autres services contactés.
	Nombre de demandes SIAO de jeunes réceptionnées	ND	246 demandes de jeunes émanant de structures de l'ASE, sur 732 au total.
	Nombre de jeunes majeurs dont sortants d'ASE orientés	ND	99 jeunes majeurs orientés sur des dispositifs dédiés ou autres (dont 54 orientations effectives).

			<p>Quelques orientations complémentaires ont été réalisées en dehors de la plateforme vers le dispositif VIA du Foyer Notre Dame. Elles n'ont pas pu être référencées en totalité en 2021.</p>
--	--	--	--

Bilan d'exécution 2021/2022

Un poste de référent logement/hébergement jeunes a été créé au sein du SIAO 67. Un salarié a été recruté fin octobre 2020 pour optimiser l'offre d'accès au logement, animer un réseau d'acteurs pour une mobilisation plus dynamique du dispositif, et faciliter l'accès, le rendre plus fluide pour les jeunes de 18 à 25 ans en demande de logement.

Le poste a été marqué en 2021 par le contexte sanitaire. Le dispositif logement prévoyant le maintien en places d'hébergement des jeunes accueillis par l'ASE dans le cadre de la crise sanitaire a pris fin au dernier trimestre 2021. En conséquence, les nouvelles demandes mensuelles adressées au SIAO sur le public 18-25 ans ont doublé entre janvier et décembre 2021.

Parmi les demandes émanant des 18-25 ans, 34% ont concerné des jeunes issus sortants de dispositifs ASE, plus particulièrement de la tranche d'âge des 18-20 ans.

Malgré le contexte sanitaire difficile, le poste a permis d'informer et de former les travailleurs sociaux des structures qui accompagnent les jeunes issus de l'ASE sur l'existence du dispositif et les conditions de saisine sur la plateforme du SIAO. Les professionnels ont en conséquence sollicité davantage la plateforme du SIAO, ce qui a participé à l'augmentation des sollicitations. 246 dossiers de jeunes sortants de l'ASE ont ainsi été traité en 2021.

Un travail avec la DDETS, la CAF et le SIAO est en cours autour du futur lié à cette action. Le poste créé a apporté de la satisfaction dans le dispositif logement en terme de pertinence des orientations pour les jeunes vers les structures appropriées mais il convient d'en dresser un bilan plus exhaustif.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Evaluation de l'expérimentation en cours au moment de la rédaction du présent rapport. Les perspectives concernant une poursuite de financement en 2022 seront dégagées ultérieurement en fonction des retours et de l'opportunité si celle-ci est soulevée conjointement par les services de la CeA, de la CAF ainsi que par la DDETS.

5.E La formation et la mise en emploi des publics ciblés prioritaires (les jeunes, dont les bénéficiaires du RSA, dont les réfugiés)

Description de l'action

Contexte de l'action :

Plus de 500 Mineurs Non Accompagnés étaient pris en charge par le Département du Bas-Rhin au début de l'année 2020, dont une part importante de non francophone.

L'accès au FLE est un préalable pour l'entrée en formation, notamment via l'apprentissage, et particulièrement sur les métiers en tension (bâtiment, restauration...).

L'éducation nationale ne parvient pas à faire face aux flux pour les plus jeunes. A partir de 16 ans, ces mineurs n'accèdent plus aux dispositifs UPE2A (dispositifs d'accompagnement : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants).

Or, les plus de 16 ans constituent l'essentiel du public des Mineurs Non Accompagnés.

Objectif :

Permettre rapidement au public des Mineurs Non Accompagnés de maîtriser la langue française, pour accélérer son insertion sociale et professionnelle.

Semi-intensive, la formation d'une durée de 16 semaines se structure comme suit :

- 5 fois 3 heures hebdomadaires durant 16 semaines
- 2 heures hebdomadaires de soutien personnalisé, particulièrement à destination de ceux qui rencontrent le plus de difficultés,
- 30 heures consacrées à leur orientation.

Public cible :

Mineurs non accompagnés accueillis dans les services dédiés (le Château d'Angleterre, Oberholz, le Foyer Notre Dame, le Foyer de l'adolescent et Le Relais)

Date de mise en place de l'action

Septembre 2018

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : CeA et Etat

Prestataire : Association Contact et Promotion

Durée de l'action

En continu depuis septembre 2018

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Le budget consacré à cette action est constitué d'une subvention versée par la Collectivité européenne d'Alsace à l'association Contact et Promotion, d'un montant de 31 000 €. Cette action a vu le jour grâce aux crédits attribués dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion sur la programmation 2017-2019.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 15 500 €

Part CeA : 15 500 €

Budget global : 31 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 15 500 €

Part CeA : 15 500 €

Budget global : 31 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation en 2018	Résultat 2020	Résultat CeA 67 en 2021
La maîtrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension (MNA)	Nombre de sessions et nombre de groupes par session	2 sessions	2 sessions 4 groupes	2 sessions 4 groupes
	Nombre total de participants	ND	45 jeunes	30 jeunes

Bilan d'exécution 2021/2022

L'association Contact et Promotion a préparé et obtenu sa certification QUALIOPI pour l'ensemble de son activité en tant que centre de formation en septembre 2021.

L'action poursuit son déroulement comme les autres années malgré des bouleversements liés à la crise sanitaire. Elle se concentre sur le public des MNA n'ayant pas pu intégrer d'autre dispositif de formation et les prépare à entrer dans le cursus scolaire français.

Deux sessions de formation de 255h ont lieu chaque année entre mars et juin, puis entre octobre et janvier, pour répondre à la temporalité des années scolaires et aux modalités d'orientation des structures qui accueillent ces jeunes. En 2021, 30 jeunes ont bénéficié de ces formations, qui sont réalisées en entrées et sorties permanentes.

L'action s'adresse à un public de grands débutants et vise à fournir aux participants du vocabulaire simple et des expressions du quotidien. L'un de ses axes porte également sur l'apprentissage des valeurs françaises, sur la citoyenneté et la laïcité.

L'action est réalisée en présentiel à raison de 15 heures par semaine, mais l'association a tenu à travailler sur l'apprentissage et l'utilisation des outils numériques et propose parfois aux jeunes des temps d'apprentissage en autonomie sur ordinateur.

L'association note un changement dans le public accueilli, les jeunes ayant de moins en moins été scolarisés dans leurs pays d'origine. Cette tendance complexifie l'apprentissage de la langue et les outils mis à disposition pour cela. Par ailleurs, les orientations vers les formations ont connu une forte baisse à l'automne 2021, pouvant s'expliquer par un plus faible nombre de MNA accueillis au niveau départemental.

Cette situation semble s'être résorbée puisque la session du printemps 2022 est complète et que 12 jeunes sont sur liste d'attente pour la suivante. Néanmoins la question d'orienteurs supplémentaires pourra être réfléchiée via la participation de l'association aux réunions de réseau avec les chefs d'établissements de l'ASE. Le besoin de travailler sur un vocabulaire professionnel est également souligné et cela pourra être un axe de travail de l'association cette année. Enfin, la possibilité de proposer aux jeunes les plus à l'aise de passer des diplômes ou des certifications sera étudiée afin de sanctionner un parcours d'apprentissage fructueux.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Les orientations ayant connu une forte baisse à l'automne 2021, l'association a choisi de travailler à l'identification d'orienteurs supplémentaires en participant en 2022 aux réunions de réseau des chefs d'établissements de l'ASE.

L'association note également que les jeunes peuvent avoir besoin d'acquérir un vocabulaire à visée professionnelle et va réfléchir à cet axe de travail en 2022. Enfin, la possibilité de proposer aux jeunes les plus à l'aise de passer des diplômes ou des certifications sera étudiée afin de sanctionner un parcours d'apprentissage fructueux.

6.E La maîtrise de la langue française (plateforme départementale GIP-FCIP)

Description de l'action

Contexte de l'action :

L'apprentissage du français est la première étape du parcours d'intégration. Cet apprentissage est cependant différent selon le pays de provenance, l'âge et les conditions d'arrivée en France mais aussi le niveau de qualification ou d'emploi dans le pays d'origine. Aussi, l'ensemble des organismes, en majorité associatifs (associations de quartiers, centres sociaux culturels...), s'adaptent à la demande de proximité sans forcément adopter une logique de parcours.

La question de l'intégration professionnelle représente pourtant un enjeu décisif, d'autant plus complexe qu'il concerne un public d'une extrême diversité tant par son origine géographique, sa situation à l'arrivée sur le territoire français ou sa maîtrise de la langue française que par son profil socio-démographique.

L'apprentissage du français n'est pas une compétence obligatoire du Département. Pour autant, le manque de cours, le manque d'évaluation des besoins ou encore le manque de coordination des dispositifs sont autant de facteurs qui ne permettent pas de développer une approche cohérente et structurée des parcours d'insertion notamment pour les bénéficiaires du RSA.

L'Etat et plus spécifiquement dans le Bas-Rhin, la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale (DDDCS), a été à l'origine de la création d'une plateforme départementale portée par le Groupement d'Intérêt Public, Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace). Le Nord Alsace soutient son développement depuis décembre 2017.

Objectif :

Les missions de la Plateforme départementale de maîtrise du français s'articulent autour des axes suivants :

- Répertorier toute l'offre développée sur le territoire de l'Alsace du Nord en matière d'apprentissage de la langue française,
- Identifier les publics devant bénéficier de cours de français,
- Analyser quel niveau et type de cours seraient nécessaires,
- Animer le réseau d'acteurs pour la construction des parcours d'apprentissage,
- Proposer un programme de formation/professionnalisation des intervenants en ateliers sociolinguistiques (programmation semestrielle),
- Mettre en œuvre des sessions d'apprentissage de français afin de couvrir tous les besoins.

Public cible :

- Tout public ayant besoin de cours de français
- Tout intervenant en atelier de sociolinguistique (bénévoles, services civiques, formateurs)
- Les accompagnateurs des publics devant bénéficier de cours de français

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : CAF, Département et Etat

Prestataire : GIP FICP

Durée de l'action

En continu depuis 2019.

Budget

Le tableau financier récapitulatif est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action permettent l'attribution, par la Collectivité européenne d'Alsace, d'une subvention de 40 000 € au GIP-FCIP.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 20 000 €

Part CeA : 20 000 €

Budget global : 40 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 20 000 €

Part CeA : 20 000 €

Budget global : 40 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018	Résultat 2020 du Département	Résultat CeA 67 2021
Action 6.E Plateforme maîtrise de la langue française	Nombre de modules	NC	10 (88 participants formés)	18 (173 participants formés)
	Nombre d'informations collectives (animation du réseau)	NC	3 (42 participants)	1 réunion réseau 2 informations collectives (30 participants)

Bilan d'exécution 2021/2022

Le GIP FCIP a poursuivi l'organisation et la mise en place d'actions visant à favoriser l'apprentissage de la langue au travers des deux axes suivants :

1. L'animation du réseau d'acteurs pour la construction des parcours d'apprentissage

Malgré l'objectif 2021 de revoir l'organisation des réunions territoriales afin de retrouver une nouvelle dynamique, l'intérêt des acteurs a diminué d'année en année conduisant à l'annulation des réunions pour deux raisons principalement, un profil différent des participants n'ayant pas les mêmes centres d'intérêts ni des enjeux professionnels partagés ainsi qu'un nombre de réunion annuelle jugé chronophage (3 par an). En 2021, une seule réunion de réseau s'est tenue sur la zone sud à Sélestat et conduit à questionner la pertinence de ce type de réunions.

Parallèlement plusieurs formations, réunions et journées d'informations collectives ont été mises en place afin d'outiller les professionnels sur l'actualité réglementaire du champ de l'apprentissage du français et sur l'actualité dans la politique d'intégration des personnes d'origine étrangère.

A un niveau plus pédagogique, le GIP FCIP est intervenu également sur l'amélioration de l'accompagnement des publics par le biais de la mise à disposition de supports adaptés aux intervenants des ateliers de français. Le choix de ces ressources se fait en fonction des besoins exprimés par le terrain. Au moyen de son centre de ressources et de documentation, le GIP conseille et oriente les intervenants professionnels ou bénévoles vers les outils numériques et les ressources les plus adaptées à leurs besoins.

Plusieurs présentations d'outils numériques innovants pour l'apprentissage du français ont également été proposées tout au long de l'année.

Dans ce cadre, et en concertation avec les acteurs du terrain, le GIP FCIP a également décidé d'acquérir 50 licences de l'outil Basic Français et les mettre à disposition de quelques structures (dont l'association du Foyer Notre Dame) pour le tester en 2022.

Enfin, le travail de finalisation de la cartographie interactive du Bas-Rhin qui recense les structures dispensant les formations linguistiques se poursuit (cartographie hébergée sur le site PAROL Grand Est). La livraison est prévue début 2022.

2. La professionnalisation des acteurs mobilisés pour l'apprentissage du français

L'objectif de cet axe est de renforcer la qualification des acteurs mobilisés pour l'apprentissage du français, qu'ils soient formateurs salariés, bénévoles, services civiques ou étudiants, dans le département du Bas-Rhin.

Durant l'année 2021, le GIP FCIP a organisé 18 modules de formation sur 22 jours qui ont permis de toucher 173 participants.

Les formations ont été axées principalement sur les axes suivants :

- L'initiation des nouveaux bénévoles aux fondamentaux de l'animation d'ateliers sociolinguistiques à des adultes migrants,
- Le renforcement des compétences des intervenants sur certains aspects spécifiques (ex : la vie professionnelle et la parentalité),

- L'émergence de pratiques innovantes (notamment l'enseignement et l'éducation au numérique),
- La consolidation des savoirs sur les parcours et les droits des migrants.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Les perspectives du GIP FCIP en 2022, outre l'organisation récurrente de modules de formation et de journées d'animation et d'outillage du réseau, sont :

- Prioriser les thématiques de formation sur le numérique et l'emploi dans le domaine du FLE ainsi que les modules de base,
- Finaliser la cartographie interactive du Bas-Rhin qui recense les structures dispensant les formations linguistiques (cartographie hébergée sur le site PAROL Grand Est),
- Mettre à disposition des structures dispensant les cours de français l'outil numérique Basic Français et tester avec l'association du Foyer Notre Dame sa pertinence auprès du public concerné.
- Organiser en lien avec la CeA un programme d'informations collectives qui seront destinées aux équipes sociales de la CeA et qui porteront sur le parcours des étrangers à leur arrivée en France. Ces informations collectives permettront d'améliorer les connaissances législatives et réglementaires des équipes concernant ce public. Elles seront organisées en partenariat avec l'OFPPRA, la CNDA et l'OFII. Ce programme permettra également de donner de la visibilité au GIP auprès des travailleurs sociaux de la Collectivité en ce qui concerne leur cœur d'intervention sur la langue.

7.E La lutte contre le décrochage scolaire : offrir davantage de chances (action Booster par Uni-cités)

Description de l'action

Contexte de l'action :

Le décrochage scolaire est un facteur important d'exclusion sociale et professionnelle. Chaque année, en France, 60 000 décrocheurs scolaires sont identifiés par les plateformes de lutte contre le décrochage, 54 % ont moins de 18 ans, avec de lourds impacts :

- Humain : des talents non valorisés et une scolarité vécue en état de souffrance par de nombreux « décrocheurs » (perte d'estime de soi, sentiment d'être dépassé, peur de l'école, repli sur soi, etc.)
- Social : une exposition plus forte des « décrocheurs » à la précarité pour le reste de leur vie (isolement, chômage, problèmes de santé, problèmes avec la justice, etc.).

Cette action a pour vocation de changer le regard que les décrocheurs portent sur eux-mêmes et celui porté sur les mineurs en situation de décrochage scolaire, par leur engagement au sein des organismes d'accueil de volontaires.

L'enjeu est de permettre à des jeunes de « raccrocher » en s'engageant.

Objectif :

- Remobiliser les jeunes en panne de projet d'avenir
- Leur permettre de reconstruire un projet grâce à leur expérience de volontariat en service civique
- Les remettre en confiance en leur permettant de créer de l'utilité sociale

L'objectif du programme Booster est de favoriser le raccrochage scolaire (retour en formation diplômante) de jeunes en situation de décrochage, grâce à une expérience de vie en service civique alternée avec une remise à niveau scolaire, durant 6 à 8 mois. Le programme Booster est un programme de service civique où 10 places sont réservées à des mineurs décrocheurs pour lesquels une remise à niveau scolaire est mise en place localement (en priorité avec l'Education Nationale et/ou secondairement d'autres opérateurs de la formation et de l'insertion, en accord avec l'EN), et dont les trois jours minimum de service civique sont consacrés à des missions accessibles (service civique en alternance). Les 10 majeurs sont quant à eux en temps plein Service Civique.

Public cible :

A Haguenau : 20 jeunes du territoire de Haguenau, âgés de 16 à 25 ans (dont 10 places réservées pour des mineurs), orientés par les lycées, les MECS, les UTAMS, IUT, missions locales, club de prévention, CSC.

A Strasbourg : 20 jeunes de l'Eurométropole de Strasbourg, âgés de 16 à 25 ans (dont 10 places réservées pour des mineurs), orientés par les lycées, les MECS, les UTAMS, IUT, missions locales, club de prévention, CSC.

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataires : UNIS-CITE

Durée de l'action

Par cycle annuel de 6 à 8 mois, identique au programme de Service civique.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action permettent à la CeA de verser une subvention de 39 000 € à l'association Unis-cité pour la mise en œuvre du programme Booster. Le soutien accordé à cette action a démarré dans le cadre de l'ancien Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion. Il s'agit d'une dépense nouvelle pour la Collectivité.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat = 19 500 €

Part CD = 19 500 €

Budget global = 39 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat = 19 500 €

Part CD = 19 500 €

Budget global = 39 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation en 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat CeA 67 2021
7.E La lutte contre le décrochage scolaire	Nombre de volontaires en service civique mineurs Haguenau 10 Strasbourg 10	/	20	20	6

Bilan d'exécution 2021/2022

Le recrutement de volontaires en service civique a été laborieux en 2021 pour l'ensemble des structures accueillantes. Face à la multiplication des dispositifs d'insertion professionnelle suite au Plan de Relance du gouvernement durant la crise sanitaire (augmentation des places en apprentissage, dispositif 1 jeune 1 solution...), de nombreux jeunes se sont en effet naturellement dirigés vers l'emploi au détriment du service civique.

A Strasbourg, la nouvelle promotion du programme Booster comprend 16 volontaires, dont 10 sont des mineurs. Au 11 mars 2022, 4 volontaires ont mis fin à leur engagement. Ainsi actuellement, 6 mineurs sont engagés.

A Haguenau, les difficultés de mobilisation ont été telles que seulement 6 volontaires (dont 2 mineurs) ont été sélectionnés ce qui n'a pas permis de mettre en place le programme.

Ainsi, les 2 mineurs sont investis, avec les autres volontaires de l'antenne, sur 2 missions : sensibilisation au harcèlement scolaire en école primaire et collège et sensibilisation au tri des déchets prioritairement pour les habitants du Quartier des Pins à Haguenau. Ils ne seront pas intégrés au dispositif spécifique lié au décrochage scolaire.

Les volontaires de Strasbourg ont débuté leur service civique le 1 décembre 2021.

Le mois de décembre a été consacré à l'intégration et à la formation initiale des volontaires dans le programme. Ils ont été accompagnés par 1 coordinateur d'équipe et par la chargée de formation d'Unis Cité.

A partir du mois de janvier 2022, ils ont débuté leurs missions de service civique sur le terrain :

- Lutte contre l'isolement des personnes âgées au sein de l'EPHAD Caritas à Strasbourg, La Résidence Charles Huck à Bischheim, L'accueil de jour OSE à Strasbourg ;
- Aide aux devoirs et ateliers sport et loisirs avec des enfants des Apprentis d'Auteuil ;
- Animation d'ateliers ludiques et participatifs auprès d'enfants de familles demandeurs d'asile et auprès de mineurs non accompagnés au CADA et au SAMI du Foyer Notre-Dame ;
- Aide au tri et valorisation des vêtements et actions de communication à Vetis.

Pour les mineurs, les temps de formation et de remobilisation scolaire ont également démarré début janvier 2022.

Les jeunes de la promotion 2021-2022 vont finir leur service civique le 31 juin 2022.

Une nouvelle promotion débutera le 1^{er} décembre 2022.

Le programme Booster alterne service civique et remobilisation scolaire de la manière suivante pour les volontaires mineurs :

- 2 jours/semaine en service civique avec Unis Cité pour vivre des projets de solidarité en équipes.
- 2 jours/semaine au sein de structures partenaires pour retrouver l'envie d'apprendre et gagner confiance en eux grâce à des cours de remise à niveau en Français et Maths (Savoirs pour Réussir), des

cours de sport, du théâtre et des ateliers de technique de recherche de stage/emploi (par une salariée de Vetis).

- 1 jour/semaine en promotion complète pour des temps de formations, de cohésion d'équipe et de réflexion/préparation aux projets d'avenir.

Pour les volontaires majeurs participant au programme, la semaine se déroule de la manière suivante :

- 4 jours/semaine en service civique avec Unis Cité pour vivre des projets de solidarité en équipes
- 1 jour/semaine en promotion complète pour des temps de formations, de cohésion d'équipe et de réflexion/préparation aux projets d'avenir.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Pour le Bas-Rhin, le maintien du programme à Strasbourg et à Haguenau est souhaité pour 2022-2023 avec l'objectif d'atteindre le nombre de volontaires prévus, soit 40 volontaires dont 20 mineurs décrocheurs.

Le calendrier resterait le même, à savoir une arrivée des volontaires en novembre/ décembre pour un engagement de 6 à 8 mois.

Une perspective de déploiement de cette action à l'échelle alsacienne est envisageable dans la mesure où le programme est également déployé dans le Haut-Rhin. Les antennes de Mulhouse et Colmar enregistrent une activité soutenue en 2022, avec 53% de volontaires supplémentaires accueillis par rapport à l'année précédente.

8.E Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement citoyen

Description de l'action

Contexte de l'action :

Dans le cadre de la dynamique initiée par les Assises de l'Engagement, la Collectivité apporte une réponse départementale aux besoins d'accompagnement des allocataires du RSA qui souhaitent se préparer à un engagement citoyen ou s'engager dans une action bénévole. Cette réponse se décline dans le Bas-Rhin sous la forme d'*Ateliers de l'Engagement*.

Cette démarche individuelle s'inscrit dans une dynamique de remobilisation vers l'emploi, l'engagement bénévole constituant un vecteur d'inclusion.

Suite à un appel à projets, des opérateurs spécifiques ayant une expertise reconnue mettent en place des ateliers dédiés à un accompagnement personnalisé des bénéficiaires du RSA souhaitant s'investir dans une activité bénévole (échanges collectifs et entretiens individuels sur plusieurs mois et tutorat externe à partir de l'entrée en activité de bénévolat).

Les ateliers de l'engagement s'articulent autour de modalités à la fois individuelles et collectives à fréquence régulière pendant plusieurs mois.

L'enjeu de cette action est d'inscrire le bénévolat comme une alternative à l'isolement des bénéficiaires du RSA et à leur éloignement de la dynamique d'emploi. Il s'agit de faire du bénévolat un vecteur d'insertion au même titre que les autres dispositifs d'inclusion existants (ateliers passerelles, actions de remobilisation, accompagnement social des BRSA, etc.). C'est pourquoi l'engagement citoyen est inscrit pleinement comme un axe fort du Service Public de l'Insertion vers l'Emploi au travers de ses appels à projets et de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Objectif :

La mission confiée aux associations est de mettre en œuvre des actions favorisant le parcours des personnes en situation de précarité dont les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active afin de favoriser leur inclusion sociale et de faciliter leur accès à l'emploi, aux actions de mobilisation et de formation.

- Accompagner les participants dans la découverte du milieu associatif et des différentes formes d'engagement citoyen.
- Apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les participants (mobilité, apprentissage de la langue française, etc.).
- Accompagner les participants dans la recherche de missions de bénévolat, en adéquation avec leurs envies et compétences, en assurant notamment un rôle de médiateur entre le bénévole et l'association d'accueil.
- Tutorat des participants tout au long de leur mission de bénévolat.

Public cible : Bénéficiaires du RSA et bénéficiaires de minimas sociaux

Partenaires et co-financeurs

Co-financeurs : Collectivité européenne d'Alsace et Etat

Prestataires : L'Atelier, CIDFF, Entraide emploi.

Durée de l'action

En continu.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits accordés dans le cadre de cette action correspondent au versement de plusieurs subventions à des opérateurs de l'insertion par la Collectivité européenne d'Alsace. Ces crédits, d'un montant global de 58 000 € sont ainsi répartis :

- L'Atelier : 24.000 € (territoire Centre Alsace)
- CIDFF : 24.000 € (territoire de l'Eurométropole de Strasbourg)
- Entraide emploi : 10.000 € (territoire Ouest Alsace, pour la période d'août à décembre)

Cette action ayant été financée dans un premier temps par des crédits issus du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, il s'agit de nouvelles dépenses pour la Collectivité.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 29 000 €

Part CeA : 29 000 €

Budget global : 58 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 29 000 €

Part CeA : 29 000 €

Budget global : 58 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018 et résultat 2019 du Département	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat CeA 67 en 2021	Résultat CeA en 2022
Action 4.1 Ateliers de l'engagement	Nombre de personnes suivies	147	130	51	45	(au 28/02) 5 nouvelles entrées
	Nombre de personnes en cours d'accompagnement	87	50	15	31	Au 28/02 : 39
	Nombre de personnes en mission de bénévolat	72	73	23	21	Au 28/02 : 2 nouvelles missions
	Nombre de sorties en emploi	11	/	/	1	0

Bilan d'exécution 2021/2022

Les Ateliers de l'Engagement ont été lancés en janvier 2018 et ont connu plusieurs évolutions depuis cette date.

Le nombre et la répartition des places d'accompagnement disponibles ont été redéfinis afin de répondre au mieux aux besoins des territoires. Ainsi, le dispositif a pris fin en 2020 sur l'UTAMS Nord en raison d'une faible mobilisation du public cible, liée notamment à des problématiques importantes de mobilité et à un faible taux de chômage sur ce territoire. Dans le même temps, 20 places ont pu être créées sur l'UTAMS Ouest répondant ainsi à un besoin, sur ce secteur, de développement des dispositifs de redynamisation à destination des publics très éloignés de l'emploi.

En raison du contexte sanitaire, il y a eu peu d'orientations vers le dispositif en 2020 et les possibilités d'engagement pour les personnes accompagnées ont été restreintes, beaucoup d'associations ayant suspendu ou réduit leurs activités. Toutefois, les résultats obtenus en 2021 et plus particulièrement au second semestre sont encourageants.

Les opérateurs ont su s'adapter aux contraintes liées à la crise sanitaire, notamment en assurant une veille sociale et en recentrant leur proposition d'accompagnement sur des modalités individuelles plutôt que collectives lorsque cela s'avérait nécessaire. Malgré le contexte, les orientations ont donc repris.

D'autre part, plusieurs personnes ont pu accéder à des missions, majoritairement dans le domaine de la solidarité, telles que : la tenue d'un vestiaire solidaire (Caritas, Croix Rouge), la distribution de colis alimentaires (Restos du Cœur, Epiceries sociales), le maintien d'un lien social avec des personnes âgées isolées via des visites, contacts téléphoniques ou des courriers (Abrapa, Petits Frères des Pauvres, divers EHPAD), l'animation de cours de Français Langue Etrangère (Associations Alpha et Trampoline), le soin aux animaux (Anes du Grand Spiess, SPA, Lianes), la préparation de repas pour promouvoir l'alimentation durable et l'entraide (Petites Cantines), la tenue d'une boutique solidaire (Copalim, Jardins de la montagne verte), etc.

Après une expérimentation au dernier trimestre 2020, tous les opérateurs occupent depuis janvier 2021 la fonction de référent de parcours des bénéficiaires du RSA qu'ils accompagnent et sont donc habilités à renouveler leurs contrats d'engagements réciproques. Cela permet aux bénéficiaires de disposer d'un interlocuteur unique dans une logique de « dites-le nous une fois » et de donner toute sa place à l'engagement bénévole en tant qu'étape du parcours d'insertion.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Dans le cadre du parcours des bénéficiaires du RSA, les Ateliers de l'Engagement permettent d'amorcer une dynamique et de sortir les bénéficiaires de leur isolement. Ces derniers ont accès à un autre environnement : ils intègrent le monde associatif et ne sont plus cantonnés à des dispositifs qui leur sont exclusivement réservés.

Ils bénéficient d'un accompagnement pour proposer leur candidature aux différentes associations ce qui est un vrai plus pour eux. Une part d'entre eux n'aurait jamais pris contact de manière autonome. Ils développent à leur rythme des savoir-faire et des savoir-être qui seront transférables au monde du travail. Ils peuvent envisager d'augmenter progressivement leur temps d'activité. Ils ont un sentiment d'appartenance à un collectif de travail et retrouvent leur place dans la société.

Les Ateliers de l'Engagement sont un outil pour les référents sociaux des bénéficiaires. L'objectif est de redynamiser le bénéficiaire en lui permettant d'exercer une activité d'utilité sociale.

Pour les personnes engagées dans un parcours d'insertion professionnelle, le dispositif permet de reprendre une activité proche d'une situation de travail et de développer ou d'actualiser des compétences en lien avec le projet professionnel.

Pour ces raisons, les Ateliers de l'Engagement ont trouvé toute leur place parmi les différentes actions d'accompagnement à destination des BRSA. C'est pourquoi il est aujourd'hui envisagé de pérenniser cette action et de l'étendre à l'ensemble du territoire Alsacien. Des expérimentations en ce sens ont été menées au dernier trimestre 2021.

9.E La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoirs-être nécessaires pour réussir son recrutement

Fiche 9.E ENTRAIDE EMPLOI

Description de l'action

Contexte de l'action :

Cette action s'inscrit dans la déclinaison du PDEI et du PTEI ainsi que dans la stratégie jeunesse du Territoire Ouest, pour une dynamique de soutien à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'action repose sur une approche innovante de l'accompagnement en raison notamment:

- de la mise en situation de travail des jeunes 1 jour/semaine, avec encadrement technique réalisé par Entraide Emploi ;
- de l'association des communes du Territoire à travers la mise à disposition des activités citoyennes ;
- de la valorisation des compétences acquises par les jeunes.

Objectif de l'action :

Il s'agit d'une opération de mobilisation tournée vers les jeunes allocataires du RSA afin d'augmenter leur employabilité. Nous souhaitons créer les conditions nécessaires pour donner les moyens à ces jeunes de se construire un parcours progressif d'accès à la qualification et à l'emploi.

La finalité de ce projet est :

- de réussir à rompre avec "la culture de l'assistanat"
- de mobiliser vers l'emploi ce public jeune qui en est éloigné
- d'éviter la marginalisation de ce public ainsi que des comportements addictifs et autres
- de lui permettre de se projeter dans le monde du travail et socialement.

L'objectif est de mettre en œuvre des actions favorisant le parcours des jeunes bénéficiaires du RSA en situation de précarité afin de leur permettre l'accès à l'emploi, aux actions de mobilisation et de formation. Il s'agit de permettre "la préparation ultime à l'emploi" :

- ↪ Lever les freins à l'emploi de ce public.
- ↪ Gestion autonome par le jeune de son parcours progressif vers la qualification et l'emploi.
- ↪ Augmenter l'employabilité des jeunes BRSA par l'accès à la qualification ou par la prise d'un emploi durable ou de transition.
- ↪ Engagement du jeune dans les actions proposées.

Le public :

Tous bénéficiaires du RSA du territoire, âgés de 30 ans ou moins, cumulant plusieurs freins à l'accès à la qualification ou à l'emploi.

Date de mise en place de l'action

2018.

Partenaires et co-financeurs

Co-financement Etat / Collectivité européenne d'Alsace, Fonds Social Européen. Mise en œuvre de l'action par Entraide Emploi.

Durée de l'action

2018/2022.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. La réalisation de cette action repose sur le plan de financement suivant :

- FSE : 46 234 €
- Crédits d'insertion CeA : 40 000 €
- Subvention de la CeA dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté : 15 000 €

Budget total de l'action : 101 234 €

Cette action ayant été financée dans un premier temps par des crédits issus du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, il s'agit de nouvelles dépenses pour la Collectivité.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 7 500 €

Part CeA : 7 500 €

Budget global : 15 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 7 500 €

Part CeA : 7 500 €

Budget global : 15 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat CeA 2021
Action 9.E ENTRAIDE EMPLOI	Nombre d'allocataires accompagnés	53	58	64	67
	Nombre d'allocataires du RSA ayant repris une activité professionnelle	17	27	32	18
	Nombre d'allocataires du RSA inscrits en formation	5	6	6	6

Bilan d'exécution 2021/2022

Cette action s'adresse aux bénéficiaires du RSA âgés de 30 ans ou moins afin d'augmenter leur employabilité. Il s'agit de construire avec eux un parcours progressif d'accès à la qualification et à l'emploi. L'action propose un accompagnement socio-professionnel individuel renforcé s'appuyant sur une mise en situation d'activité sous forme d'activités citoyennes encadrées.

Ces activités consistent en des chantiers confiés par les communes et les associations du territoire par exemple pour de la rénovation de patrimoine, de la petite maçonnerie, de la rénovation et du nettoyage de bâtiments publics, l'entretien de parcs, forêts et voies publiques etc.

En 2021, 16 places ont été ouvertes dans le cadre de ces actions, réparties en quatre équipes de quatre bénéficiaires, soit une équipe par jour du lundi au jeudi. Chaque jeune devait réaliser 7h30 d'activités citoyennes par semaine sur une journée ou deux demi-journées définies au préalable. 27 jeunes y ont participé.

67 allocataires ont été accompagnés en 2021, parmi lesquels 18 ont repris une activité professionnelle et 6 se sont inscrits en formation. L'accompagnement a permis d'aborder les problématiques de la mobilité, les techniques de recherche d'emploi, le projet professionnel, la confiance en soi/l'image, la santé, d'acquisition des savoirs de base, de maîtrise de la langue française, de garde d'enfant, de savoir être, de gestion du quotidien, de budget et de problématiques administratives, de difficultés familiales ou de dynamisme/d'intérêt à s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'action continue d'apporter satisfaction, toutefois un changement de modèle pourrait être travaillé en 2022/2023 avec les partenaires afin de diversifier les activités citoyennes qui peuvent être proposées, voire même glisser vers une action qui tendrait à proposer des postes en contrats à durée déterminée d'insertion dans une logique approchant celle des Emploi premières heures.

Fiche 9.E MISSION LOCALE DE SELESTAT

Description de l'action :

Contexte de l'action :

- Participer aux enjeux de mise en emploi et en formation du public annoncé par la Collectivité Européenne d'Alsace
- Souhait de mutualiser les compétences des partenaires au profit des BRSA et du public jeune
- Le public concerné est isolé et les problématiques rencontrées varient d'un territoire à l'autre.
- Nécessité pour les BRSA et les publics en insertion de bénéficier d'outils concrets et d'être mobilisés par une tierce personne dans leur parcours d'insertion.

Objectif de l'action :

A destination du public

Organiser des ateliers répondant aux besoins des publics

Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun

Inscrire ces ateliers dans le parcours d'accompagnement du BRSA (en contractualisant par le biais du CER)

Participer à des ateliers collectifs afin réduire l'isolement

Vis-à-vis des professionnels

Faciliter la connaissance des partenaires

Fédérer les professionnels du territoire autour d'un projet commun

Le public :

L'ensemble des publics accompagnés : BRSA, jeunes, adultes, travailleurs handicapés, salariés des SIAE, personnes accompagnées par les travailleurs sociaux du Département.

Date de mise en place de l'action

2019

Partenaires et co-financeurs

Co-financement Etat / Collectivité Européenne d'Alsace

Durée de l'action

De Janvier 2021 à juin 2022.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action sont consacrés à une subvention attribuée par la CeA à la Mission Locale de Sélestat, d'un montant de 11 500 €. Cette action ayant été financée dans un premier temps par des crédits issus du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, il s'agit de nouvelles dépenses pour la Collectivité.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 5 750 €

Part CeA : 5 750 €

Budget global : 11 500 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022

Part Etat : 5 750 €

Part CeA : 5 750 €

Budget global : 11 500 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation en 2019	Résultat en décembre 2020	Résultat de la CeA en décembre 2021
Action 9.E	Nombre d'ateliers organisés (en demi-journées)	/	8	37
MISSION LOCALE DE SELESTAT	Nombre de bénéficiaires présents	/	41	78

Bilan d'exécution 2021/2022

En 2021, des ateliers mutualisés ont été mis en œuvre. Ils ont été au nombre de 8 et ont regroupé 78 bénéficiaires.

Concernant les ateliers « Tous publics »

- Les ateliers « Mieux se connaître », visent à favoriser les capacités d'intégration socio-professionnelle des femmes/hommes inscrit(e)s dans un parcours d'insertion au travers la construction d'une image de soi positive. Ils sont organisés sous la forme d'un parcours de 3

séances et d'un rendez-vous individuel où chaque bénéficiaire pourra reprendre confiance en soi au travers des thématiques abordées : parcours de vie, atouts, conseil en image, construction de sa relation au groupe, ainsi que la notion de « différences ».

Deux ateliers ont été organisés sur l'année (Mars/Avril et Septembre/Octobre) pour un total de 13 bénéficiaires. La jauge a été fixée à 8 personnes par atelier.

- Les ateliers « Apprentissage du vélo », nouveauté 2021, ont pour but d'améliorer la mobilité des personnes. En cette période de pandémie, il avait un second objectif : le déplacement à vélo comme geste barrière.

Cet atelier est découpé en trois séquences de 2 à 3 heures. La première doit permettre d'acquérir ou de réviser les bases du Code de la Route via Ornikar (autoécole en ligne). Chaque participant a bénéficié de la prise en charge du coût d'inscription (29,90€) sur le budget dédié à ces ateliers).

Les deux séquences suivantes ont été animées par l'association sélestadienne Trajets pour l'acquisition de l'équilibre sur le vélo puis la circulation sur un plateau sécurisé et enfin sur la chaussée en situation réelle.

Cet atelier a bénéficié à 2 personnes. Une jauge a été fixée à 3 personnes au maximum. Un second atelier de ce type devait avoir lieu au moins de septembre mais a dû être annulé car il n'y a pas eu de positionnements.

- L'atelier « Numérique et Emploi » ambitionne de développer l'employabilité des personnes en travaillant les techniques de recherche d'emploi ainsi que les usages du numérique liés à celles-ci.

Il s'articule autour de plusieurs demi-journées. Les deux premières ont été animées par deux professionnels du GIPFI Scop. Ils visaient à travailler l'émergence d'un projet professionnel et des compétences au travers du logiciel Inforizon ainsi que la création d'un CV et d'une lettre de motivation, outils primordiaux à la recherche d'un emploi.

La séquence suivante, d'une demi-journée, animée par une intervenante de la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg, avait pour but de présenter les outils numériques liés à la recherche d'emploi (sites internet de recherche d'emploi, réseaux sociaux, jobboards, etc.)

Enfin, le travail autour de l'entretien d'embauche, autre nouveauté 2021, proposé par des professionnels de Réagir et Tremplins, s'est organisé autour de trois séances. La première plus théorique de deux heures, puis une simulation individuelle sur une heure et enfin une restitution collective de la simulation.

L'atelier a été ouvert à 8 personnes. 4 personnes y ont participé.

- L'atelier « Santé » vise à favoriser la prise en compte du capital santé des bénéficiaires tout en mettant en lumière les droits permettant de lutter contre le non-recours. Il s'articule autour de 5 séquences.

En amont du démarrage, un questionnaire devait être envoyé par le référent de la personne à l'infirmier de l'équipe mobile de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le premier temps, animé par des professionnels du CCAS et de la Collectivité Européenne d'Alsace, permet de travailler la prévention et la sensibilisation des bénéficiaires. « AMELI et Moi » est la seconde séquence de l'atelier. Une intervenante de la CARSAT accompagnée d'une salariée de la Mission Locale de Sélestat et environs ont présenté l'espace personnel

d'Améli de la sécurité sociale. Elles ont décortiqué cette mine d'information pour sensibiliser le public aux éléments prioritaires et utiles. Un rendez-vous individuel s'en est suivi avec l'infirmier de l'équipe mobile de la CEA afin de préparer la visite au bilan de Santé à Colmar. Enfin, la dernière séquence, un bilan collectif, visait à permettre à chacun d'analyser ses résultats. L'idée n'était pas de débattre de résultats individuels en groupe mais bien de donner les clés aux uns et aux autres afin que chacun puisse recourir à l'accès aux soins. L'atelier a été ouvert à 8 personnes ainsi qu'une liste complémentaire en cas de désistement. 4 personnes y ont participé.

Concernant les ateliers « Jeunes » à la Mission Locale de Sélestat et environs

- Huit ateliers de conseil en image d'une ½ journée sont réalisés dans le cadre du Club Emploi par une consultante. Ils visent à intégrer cette dimension dans une stratégie de recherche d'emploi en intégrant les codes vestimentaires, mais aussi en termes de savoir-être ou d'attitudes face à un employeur. Ces ateliers permettent aux jeunes de renvoyer une bonne première image lors d'un entretien d'embauche ou toute autre situation professionnelle ou personnelle. 32 jeunes y ont participé au total.

Un atelier ne s'est pas encore déroulé au moment où ce bilan a été rédigé.

- Huit ateliers de simulation d'un entretien d'embauche avec un autre consultant ont également été organisés dans le cadre du Club Emploi. Ces ateliers ambitionnent de former les jeunes à la préparation d'un entretien d'embauche. L'idée force est de familiariser chaque bénéficiaire à cet exercice particulier en pratiquant des essais répétés et commentés par le consultant. 25 personnes y ont participé au total.

Un atelier ne s'est pas encore déroulé au moment où ce bilan a été rédigé.

Concernant les professionnels :

- L'organisation des ateliers mutualisés a permis aux opérateurs RSA une meilleure connaissance des activités des uns et des autres. Cela permet de favoriser dans la durée la coordination du parcours du BRSA.

Les ateliers d'échanges de pratique professionnelle n'ont pas été remis en place en 2021 étant donné les temps déjà prévus dans le cadre de l'utilisation du SI SPIE.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La poursuite de ces ateliers est programmée en 2022.

Fiche 9.E SCIENCE ME UP ou La préparation ultime à l'accès à l'emploi pour les Diplômés BAC+5/8 :

Description de l'action :

Contexte de l'action :

Cette action s'inscrit dans la déclinaison du PDEI et du PTEI, pour une dynamique spécialisée d'accès à l'emploi des jeunes.

Objectif de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement de l'Emploi et de l'Inclusion 2018/2021 voté le 25 juin 2018, cette action, destinée à un public spécifique hautement qualifié, vise à favoriser et accélérer le retour à l'emploi de jeunes diplômés de niveau Bac+5/8 dans le domaine de la chimie et des sciences de la vie grâce à un accompagnement spécialisé.

Les objectifs de cette action expérimentale sont :

- d'offrir un accompagnement « expert » pour des hauts potentiels,
- de sortir des demandeurs d'emploi de l'isolement,
- de créer du collectif et des mises en synergies,
- de lever les freins à la reprise d'emploi,
- de remettre à l'emploi des personnes.

Le public :

Les bénéficiaires du RSA diplômés.

Date de mise en place de l'action

2018

Partenaires et co-financeurs

Co-financement Etat / CeA

Durée de l'action

Par cycle annuel (2018-2019-2020-2021-2022)

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits accordés dans le cadre de cette action permettent le versement, par la CeA, d'une subvention à Science Me Up, d'un montant annuel de 12 000 €. Cette action ayant été financée dans un premier temps par des crédits issus du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, il s'agit de nouvelles dépenses pour la Collectivité.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 6 000 €

Part CeA : 6 000 €

Budget global : 12 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 6 000 €

Part CeA : 6 000 €

Budget global : 12 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Résultat du Département en décembre 2019	Résultat du Département en décembre 2020	Résultat de la CeA en décembre 2021
Action 9.E SCIENCE ME UP	Nombre d'allocataires accompagnés	/	8	8
	Nombre d'allocataires du RSA ayant repris une activité professionnelle	/	4	7
	Nombre d'allocataires du RSA inscrits en formation	/	4	0

Bilan d'exécution

Depuis 4 ans, Science me Up propose un accompagnement de qualité aux bénéficiaires du RSA du Bas-Rhin avec pour finalité la sortie positive des accompagnés et la réussite de leur réinsertion professionnelle.

Les participants ont été choisis afin de former un groupe hétérogène de 8 personnes, permettant un apport et une entraide constructifs entre les individus tout au long de la formation (1 femme et 7 hommes, âgés de 25 à 52 ans et inscrits au RSA depuis 6 mois à 8 ans).

Ils sont diplômés dans les secteurs de la chimie, de la pharmacie, du génie industriel, de l'informatique, la mécanique, de la neuroscience ou encore de la biologie.

L'accompagnement alterne des périodes d'accompagnement individualisé et des séances plénières pour la recherche d'emploi dédié à cette typologie de profil (veille stratégique, site internet dédié, réseautage...). Il s'est déroulé en majorité (toutes les séances collectives) en distanciel.

L'impact de la covid-19 persiste mais il est moins important qu'en 2020. Les interventions proposées se focalisent sur des objectifs basés sur les axes de développement du territoire et sur l'évaluation du projet professionnel, en assurant son adéquation avec le marché de l'emploi.

Au 31/12/2021 :

- une participante, au profil très expérimenté, a décroché plusieurs entretiens pour des postes à haute responsabilité (ex : Novartis Huningue), sans proposition formelle à ce jour.
- 7 participants sont en emploi (2 CDI, 4 CDD et 1 temps partiel). Comme chaque année, ils seront suivis par Science me Up, sur une période de 3 mois supplémentaires jusqu'en mars 2021, pour leur permettre la meilleure intégration chez leur employeur.

Sur les 8 personnes accompagnées :

- âgées de 25 à 52 ans (27 à 43 ans en 2020), elles étaient inscrites au RSA depuis 6 mois à 8 ans (6 mois à 7 ans en 2020).
- 100 % ont repris leur recherche d'emploi
- 100 % (62,5 % en 2020) ont décroché des entretiens d'embauche
- 50 % (idem en 2020) ont envisagé et engagé une réorientation
- 87,5% sont en emploi (50% dans un processus de recrutement en décembre 2020)

Tout comme en 2020, la totalité d'entre elles souhaite la reconduction de cette action pour un public similaire à leur groupe et leur évaluation du dispositif par questionnaire (utilité, intervenants, contenu, supports, formation à distance, ...) est très positive.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La reconduction est souhaitée en 2022, à hauteur de 12 000 €. Dans cette perspective, un nouveau groupe est en cours de constitution.

L'action s'ancre maintenant dans un partenariat élargi (ADIRA, périmètre d'entreprises à activité scientifique, UTAMS).

Fiche 9.E PREPARATION PREALABLE A L'ENTREE EN FORMATION AUPRES D'ADULTES DEPENDANTS DANS LE SECTEUR RURAL DE LA VALLEE DE LA HAUTE-BRUCHE

Description de l'action

Dans le cadre du Plan de Développement de l'Emploi et de l'Inclusion « circuit court pour l'emploi » (PDEI 2018-2021) et de la démarche « Emploi pour tous », la Collectivité européenne d'Alsace souhaite poursuivre la mise en œuvre d'actions locales évolutives, en réponse à des problématiques issues de diagnostics de territoire et de besoins exprimés par des entreprises.

Ainsi, le territoire de la Vallée de la Bruche a fait l'objet d'une analyse poussée sur les besoins concernant les métiers de soins et de services à la personne. Cette étude, menée avec Pôle Emploi, a

permis d'identifier à la fois des besoins en ressources humaines du secteur sanitaire et social et un manque en offre de formation.

Un plateau technique de formation, permettant de se former localement, a été inauguré le 27 janvier 2021 par le président de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette date marque le lancement d'un dispositif plus vaste : le Campus des métiers de la cité scolaire Haute Bruche.

Pour que l'accès à la formation et à l'emploi soit une réussite pour les futurs participants, le contenu d'une préparation préalable a été élaboré. Cette étape sera suivie d'une formation aux métiers de la santé et de l'aide à domicile.

Le dispositif, structuré en deux temps (mobilisation et qualification), doit aussi permettre de se déplacer de manière autonome, en milieu rural, pour être en capacité d'exercer des métiers tels que l'aide à domicile.

L'action 2021, associant la Région Grand Est, Pôle Emploi, le GRETA, la Communauté de communes de Schirmeck et les employeurs potentiels, porte sur la phase de remobilisation et de préparation à la formation d'un groupe de douze bénéficiaires du RSA habitant ce territoire.

Déclinaison prévisionnelle 2021

Une information collective des allocataires du RSA est prévue le 8 septembre 2021.

Du 4 octobre jusqu'à fin décembre 2021, ce temps de préparation (4 164 heures dont 840 en entreprises) se déroulera dans les locaux de la cité scolaire Haute Bruche de Schirmeck. Un contenu pédagogique étayé permettra aux participants de se préparer et de s'équiper (matériels, préparation au code de la route) pour intégrer, début 2022, une formation d'Agent d'Accompagnement auprès des Adultes Dépendants (AAD).

La phase de remobilisation, assurée par JH CONSEILS, portera sur :

- La validation du métier d'ASH et ou de la santé,
- L'obtention du code de la route,
- Les compétences « pré professionnelles » déjà acquises,
- L'optimisation de la posture, de la tenue vestimentaire, de l'esthétique (les codes couleurs, le maquillage, l'image professionnelle, ...),
- Le savoir-être (maîtrise de la différenciation entre communication verbale et non verbale, ...),
- La maîtrise des savoirs en lien avec le métier choisi,
- La préparation aux techniques de recrutement et aux entretiens d'embauche.

L'objectif est l'acquisition de prérequis nécessaires à l'entrée dans un cursus de formation qualifiante.

L'entrée en formation est prévue dans un parcours articulé, en 2022. Elle fera l'objet d'une fiche action ultérieure. Elle sera dispensée à la cité scolaire Haute Bruche de Schirmeck. Le site est en mesure d'accueillir un plateau technique de manière pérenne, pour l'organisation de formations délocalisées sur les métiers de services et de soins à la personne.

Cette démarche fait partie de la mise en place d'une offre de formation plus large destinée à dynamiser le Lycée Haute Bruche, initiée en janvier 2021. Elle s'inscrit dans l'action « Emploi pour tous » expérimentée sur la Vallée de la Bruche et vient alimenter l'ancrage du « Campus des métiers de soins et du bien-être », en articulation avec les services du Rectorat.

Date de mise en place de l'action

D'octobre à décembre 2021

Partenaires et co-financeurs

Partenaires : Pôle Emploi, la Région Grand Est, le Rectorat, le GRETA, les EHPAD, la Communauté de communes de Schirmeck et la commune de La Broque.

Co-financement par la Région Grand Est et par la CeA (7 983,72 €)

Durée de l'action

3 mois.

Budget

Le tableau financier récapitulatif est annexé au présent rapport. La mise en œuvre de cette action repose sur un budget de 41 224,22 € abondé par les différents partenaires et co-financeurs et dont 7983,72 € de frais de déplacement des stagiaires sont pris en charge par la CeA au titre de l'ADE (Aide Départementale à l'Emploi) accordée aux bénéficiaires du RSA qui se trouvent dans une situation de reprise d'activité.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat = 0 €

Part CeA 67 = 7 983,72 €

Budget global = 7 983,72 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022

Part Etat = 0 €

Part CeA 67 = 6 620,15 €

Budget global = 6 620,15 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation au 1 ^{er} janvier 2021	Objectif au 30 juin 2022	Résultat au 30 juin 2022
	Nombre de bénéficiaires du RSA à l'information collective	/	12	16 BRSA sur 18 personnes conviées

Préparation préalable à l'entrée en formation auprès d'adultes dépendants	Nombre de bénéficiaires du RSA inscrits à la session de préparation	/	8	9 BRSA sur 11 personnes conviées
	Nombre de bénéficiaires du RSA entrés en formation	/	6	6
	Nombre de bénéficiaires du RSA en emploi	/	3	0 La formation n'est pas terminée
	Nombre d'obtention du code	/	3	0 Certains d'entre eux le préparent encore

Bilan d'exécution 2021/2022

L'action de remobilisation, dispensée par JH CONSEILS, visait à remobiliser des bénéficiaires du RSA pour intégrer plus facilement une formation d'Agent d'Accompagnement auprès des Adultes Dépendants ou avoir un meilleur accès aux métiers de la santé.

Elle s'est déroulée du 4 octobre au 23 décembre 2021 à la cité scolaire Haute Bruche de Schirmeck.

Au début de la session, les stagiaires étaient au nombre de 11 (10 BRSA et 1 DE à l'ASS).

Les objectifs principaux étaient :

- Se confronter aux autres
- Reconstruire des repères dans son environnement immédiat
- Résoudre des difficultés périphériques
- Déterminer un projet professionnel réaliste et réalisable
- Effectuer un bilan personnel et professionnel
- Effectuer une immersion de 2 semaines en EHPAD
- Passer le code de la route

Le résultat attendu de cette remobilisation est l'acquisition de prérequis pour entrer dans un cursus de formation qualifiante en janvier 2022 ou pour un accès direct à l'emploi.

Les constats de JH CONSEILS à l'issue de l'action :

Après une première période de formation marquée par une belle dynamique et un bel investissement, l'investissement personnel de chacun a été moins évident à partir de novembre.

De nombreuses absences ont également rendu l'atteinte des objectifs compliquée.

Le rythme a été soutenu concernant la remise à niveau en mathématiques et en français, les préparations aux entretiens, à l'argumentation, difficile à acquérir pour la plupart, la prospection pour les stages, le travail sur le projet collectif : beaucoup d'objectifs dans un laps de temps court.

La mobilisation des ressources intellectuelles est laborieuse pour certains mais des progrès notables ont été accomplis dans les apprentissages de base, mathématiques et français notamment.

Le travail sur le projet collectif a créé une belle dynamique mais, pour la plupart, le traitement du sujet a été compliqué à réaliser.

Les axes majeurs d'amélioration portaient pour quasiment l'ensemble du groupe sur la gestion des informations et la communication orale et écrite.

Beaucoup de travail est encore nécessaire pour améliorer sensiblement le niveau des connaissances, mais le groupe a fait montre d'une réelle satisfaction devant les progrès réalisés, en mathématiques, en bureautique et en français.

La période d'application en entreprise a permis à la majorité d'entre eux de confirmer leur choix de métier : ASH.

Cette période a été jalonnée par plusieurs absences mais pour finir, au moins un de leur tuteur (pour les personnes ayant effectué 2 PAE dans deux endroits différents) est prêt à les accueillir à nouveau en stage pendant la formation Greta.

L'apprentissage et le passage du code de la route, qui demandent un investissement personnel supplémentaire et conséquent, n'a pu se faire dans de bonnes conditions car la charge de cette remobilisation était suffisamment lourde. Les stagiaires ne baissent pas les bras et comptent obtenir leur code en 2022.

Il est évident que la posture professionnelle est encore à travailler. Les participants ont été trop longtemps éloignés de l'emploi pour intégrer en quelques semaines les exigences et les codes de l'entreprise. Le développement de leurs savoir-être professionnels reste un axe majeur d'amélioration.

Grâce à cette action de remobilisation, 7 personnes ont fait les démarches pour entrer en formation en janvier.

Sur les 7 personnes :

- 5 ont un engagement de recrutement d'un EHPAD et l'entrée en formation est validée.
- 1 connaît des problèmes de santé empêchant la vaccination complète obligatoire
- 1 doit trouver un EHPAD qui s'engage avec elle (difficile au vu d'expériences préalables non concluantes).

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Cette action ponctuelle s'est déroulée d'octobre à décembre 2021. Elle répondait à un besoin local identifié, dans le cadre d'un parcours vers l'emploi proche des lieux d'habitation.

Elle n'a pas vocation à être reconduite sous la même forme ou à un rythme régulier.

10.P Le BAFA, une première et nécessaire action qualifiante (AROEVEN)

Description de l'action

Contexte de l'action :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement de l'Emploi et de l'Inclusion 2018/2021 voté le 25 juin 2018, cette action vise à faciliter et accélérer le retour à l'emploi de jeunes. La formation et la mise à l'emploi des publics prioritaires (les jeunes, les bénéficiaires du RSA) constitue un enjeu fort et constant pour le Département.

Il s'agit de mettre en œuvre, de façon très souple, trois actions de formation comportant les 3 sessions du BAFA à savoir l'initiation, le stage pratique et l'approfondissement. Les prescripteurs sont des référents « opérateurs professionnels », des conseillers emploi du CD67, Pôle Emploi et des travailleurs sociaux. Ils accompagnent des bénéficiaires du RSA qui sont intéressés par les métiers de l'animation, qui souhaitent passer le BAFA mais n'en ont pas les moyens financiers.

Le BAFA n'étant financé ni par pôle emploi, ni par la Région, cette action doit permettre de qualifier 45 BRSA dans l'année. Les conseillers emploi de la collectivité départementale procèdent à la sélection des candidats et à la prospection auprès des employeurs à l'issue de l'action.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM).

Objectifs :

Action de formation qualifiante de 3 à 4 mois dans le secteur de l'animation permettant l'obtention du BAFA pour 45 personnes.

Public cible :

Allocataires du RSA proches de l'emploi, avec l'organisation d'un forum de recrutement en commun par le Bas-Rhin et Pôle Emploi

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataires : AROEVEN

Durée de l'action

En continu

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits accordés dans le cadre de cette action permettent à la Collectivité européenne d'Alsace d'accorder une subvention à l'AROEVEN, d'un montant annuel de 17 000 €. Cette action ayant été financée dans un premier temps par des crédits issus du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, il s'agit de nouvelles dépenses pour la Collectivité.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 8 500 €

Part CeA : 8 500 €

Budget global : 17 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 8 500 €

Part CeA : 8 500 €

Budget global : 17 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018 (du 1 ^{er} /09/ au 31/12)	Résultat 2019 du Département	Résultat 2020 du Département	Résultat CeA 67 en 2021
Action 10.E AROEVEN	Nombre de bénéficiaires du RSA pris en charge		78	17	25 sur le 2nd semestre
	Nombre d'allocataires du RSA qualifiés			17	
	Nombre d'allocataires du RSA en poste			/	

Bilan d'exécution 2021/2022

25 stagiaires BAFA ont été accueilli par l'Aroeven entre le 1er juillet et le 31 décembre 2021. Le public concerné par cette action est un public de plus de 25 ans, ayant des enfants, souvent pas de moyen de locomotion et ayant parfois un faible niveau de maîtrise de la langue. Pour cette raison, l'association propose un large choix de formations en des lieux accessibles à tous en transports en commun. Le rythme de la formation et les horaires répondent aux caractéristiques du public accueilli. Comme en

2019 et en 2020, deux groupes distincts par âges ont été formés, car il a été démontré que la mixité en âge n'était pas forcément une bonne chose (+ de 21 ans, lycéens de 17 ans). En 2021 les stagiaires ont été moins nombreux par sessions (maximum 20 contre 40 participants en 2019). Les groupes ont toutefois bénéficié du même nombre de formateurs. L'encadrement s'en est trouvé renforcé, ce qui a permis de favoriser les petits groupes et de suivre au mieux les stagiaires ayant des difficultés de compréhension. Pour finir, cela a favorisé une meilleure prise de parole de chacun.

Le retour des personnes formées est très positif. La satisfaction des participants porte principalement sur la vie quotidienne, les méthodes de formation, les contenus et les relations nouées. Les formations 2021 ont donné lieu à un faible taux d'absentéisme et moins d'abandon en cours de formation que lors des années antérieures. Pour 2022, l'Aroeven propose de continuer à agir en direction du public spécifique que lui oriente la CeA, d'organiser à nouveau des rencontres des participants en amont des sessions de formation, d'organisation à nouveau des séances d'information collective de présentation du BAFA et de développer sa présence sur deux nouveaux secteurs autour de Saverne et Schirmeck.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La reconduction du dispositif est souhaitée jusqu'en fin d'année 2022. Les contours de cette action étant toutefois amenés à évoluer, il est proposé que cette action puisse quitter le périmètre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

14.O Pluches solidaires : un support dans les cuisines des restaurants scolaires des collèges pour des travaux d'épluchage par des Bénéficiaires du RSA

Description de l'action

Contexte de l'action :

L'Alsace du Nord compte 90 collèges publics, qui accueillent chaque année autour de 47 000 collégiens. 50 d'entre eux produisent directement sur site les repas de la demi-pension, pour un volume d'environ 3 millions de repas préparés par année scolaire.

Le territoire bas-rhinois de la Collectivité européenne d'Alsace mène depuis plusieurs années une démarche globale de promotion de la qualité des repas servis dans les collèges et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio. Cette démarche se base en particulier sur la promotion et le développement du « fait maison », qui nécessite, en particulier, de disposer d'une main d'œuvre suffisante en cuisine.

Par ailleurs, l'insertion des publics les plus fragiles dont les bénéficiaires du RSA est un enjeu fort pour Le territoire bas-rhinois de la Collectivité européenne d'Alsace, en déclinaison du PDEI (2019-2021), des PTEI et du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

L'enjeu est la mise en œuvre des circuits court à l'emploi et la promotion d'une alimentation équilibrée, élaborée à partir de produits locaux, dans les collèges (expérimenter la mise en situation de travail de bénéficiaires du RSA, pour des travaux d'épluchage, en support des équipes de cuisine dans les collèges bas-rhinois).

Objectifs :

Il s'agit de mettre en œuvre une organisation permettant à une (ou plusieurs) structure(s) (association ou Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) de prendre en charge les contrats de travail et l'ensemble des missions s'y rattachant, d'organiser avec le cuisinier du collège les horaires de travail du salarié, d'assurer le tutorat interne et externe du salarié.

Les conseillers techniques d'insertion, les opérateurs professionnels et les travailleurs sociaux orientent vers la structure les bénéficiaires du RSA en capacité de prendre un poste auprès du collège expérimentateur.

Le but de cette action est d'évaluer si le besoin dans les cuisines des collèges pourrait constituer une voie d'insertion, en expérimentant le recours à des bénéficiaires du RSA, pour des travaux de pluche, en support des équipes de cuisine dans les collèges bas-rhinois.

Public cible :

Les bénéficiaires du RSA

Date de mise en place de l'action

Septembre 2019

Partenaires et co-financeurs

Cofinanceurs : Département et Etat

Prestataires : UTILECO, BRUCHE-EMPLOI

Durée de l'action

De septembre 2019 à juin 2020 ;

De septembre 2020 à juin 2021 ;

De septembre 2021 à juin 2022.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Le budget exécuté est celui prévu par la convention. Les crédits alloués dans le cadre de cette action permettent le paiement par la CeA de deux subventions aux opérateurs Utileco (18 000 €) et Bruche Emploi (12 000 €) pour 8 heures d'intervention par semaine pendant 10 mois dans 5 collèges (3 sur le périmètre d'Utileco et 2 sur le périmètre de Bruche Emploi).

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

Part Etat = 15 000 €

Part CeA = 15 000 €

Budget global : 30 000 €

Budget exécuté

Au 30/06/2022

Part Etat = 15 000 €

Part CeA = 15 000 €

Budget global : 30 000 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation du Département en 2018	Résultat du Département en décembre 2019	Résultat du Département en décembre 2020	Résultat de la CeA en décembre 2021
Pluche solidaire	Nombre d'allocataires du RSA sélectionnés	/	9	6	7

dans les collèges	Nombre d'allocataires en situation de travail dans le cadre de l'action	/	8 (7 femmes sur 8)	8 (6 nouveaux+2)	7
	Nombre d'allocataires en emploi suite à l'action	/	2 (1 CUI et 1 CDD)	3	Résultat disponible juin 2022
	Nombre de collèges engagés dans l'action		5	5	7 sur le premier semestre puis 5 à compter de la rentrée 2021
	Augmentation de la part de produits bruts transformés sur place		/	1	2

Bilan d'exécution 2021/2022

Bilan intermédiaire de l'année scolaire 2021-2022, au 31 décembre :

L'expérimentation 2021-2022 a été renouvelée dans 5 des 7 collèges retenus l'année précédente. 3 bénéficiaires du RSA étant intervenus en 2020-2021 ont été reconduits dans leurs missions sur proposition du référent de parcours du bénéficiaire ou sur demande du collège concerné. Les bénéficiaires se sont pour le moment tous bien intégrés aux équipes de cuisine, plusieurs d'entre eux ont émis le souhait d'évoluer vers des missions d'aide cuisinier ou d'agent polyvalent de restauration dans les établissements scolaires. Un bilan plus détaillé pourra être réalisé en juin 2022, l'action suivant la temporalité des années scolaires.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Bien qu'elle produise des résultats positifs pour les bénéficiaires qui y participent, il est proposé que cette action quitte la contractualisation pauvreté à l'échéance de l'avenant en cours.

Des actions plus structurantes seront proposées dans une logique d'emploi pour tous afin que les financements alloués dans le cadre de la stratégie pauvreté puissent bénéficier au plus grand nombre.

Rapport d'exécution du Haut-Rhin

1. Mesures socle

1.1 Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat attendu en 2021	Résultat atteint en 2021	Explication apportée sur l'objectif et l'évolution par rapport à 2020	Résultat attendu en 2022 (cible)
Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'ASE	Nombre de jeunes devenus majeurs sur la période concernée	ND	230	379	ND	252		ND
	Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel	ND	ND	ND	ND	358		ND
	Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment du passage à la majorité	ND	ND	ND	ND	ND		ND
	Nombre de jeunes avec un logement stable	ND	213	320	ND	126		186
	Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières	ND	134	183	ND	119		ND
	Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	ND	160	285	ND	129		ND

1.1.1 Pour une structuration des dispositifs de préparation à l'autonomie

Thème de la contractualisation : Enfants et jeunes – Prévention des sorties sèches de l'ASE

Description de l'action (rappel) :

Plusieurs actions vont être engagées dans l'objectif de préparer à l'autonomie les jeunes confiés à l'ASE approchant de la majorité, Mineurs Non Accompagnés (MNA) et hors MNA.

- Mise en œuvre du Projet Pour l'Enfant (PPE) en ciblant particulièrement les 16-17 ans confiés à l'ASE. Déploiement du dispositif au second semestre 2019 après une phase d'expérimentation menée au second semestre 2018 et la formalisation des outils au 1^{er} semestre 2019. Cette mise en œuvre s'inscrit dans une co-construction partenariale ;
- Dans le cadre du projet d'accès à l'autonomie intégré au PPE élaboré au moins un an avant la majorité dans les conditions prévues à l'article L 222-5-1 du CASF, le mineur sera invité à identifier une « personne lien » de référence. Il s'agit d'une ressource qu'il pourra continuer à solliciter après sa majorité. Le choix de cette personne par le jeune et l'accord de cette dernière pourront être confirmés à l'occasion du bilan du dernier PPE avant la majorité. En cas de Contrat Jeune Majeur (CJM) consécutif à ce dernier PPE, ce choix sera spécifié dans le contrat ;
- Développement de partenariats locaux avec des associations mobilisant des citoyens bénévoles et volontaires sur l'accès aux loisirs, à la culture, à l'engagement citoyen et à des activités favorisant la préparation à l'autonomie des jeunes confiés à l'ASE approchant de la majorité ;
- Développement de l'accès aux Contrats Jeunes Majeurs (CJM) ;
- Continuité de prise en charge jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les jeunes confiés à l'ASE devenant majeurs en cours d'année scolaire et inscrits dans un parcours professionnel ou scolaire mais éprouvant des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant (article L 222-5 du CASF) ;
- Ressources et accès aux droits : renforcement des partenariats institutionnels favorisant l'accès aux APL, la consignation de l'Allocation de Rentrée Scolaire, l'accès à la Garantie Jeunes, l'accès aux soins et à la couverture santé...

Déclinaison 2021/2022 :

- Poursuite du déploiement du projet pour l'enfant (PPE) et travail d'anticipation sur l'identification et la mobilisation de la personne lien. Le guide méthodologique complet du PPE a été finalisé dans le cadre du groupe de travail dédié du Schéma Départemental. Il a été définitivement validé par l'ODPE 68 en février 2021 et diffusé au cours du 1^{er} semestre 2021.
- Le PPE est depuis 2020 rendu systématique pour l'accès aux dispositifs dédiés à la préparation à la majorité (situations suivies par l'inspecteur préparation majorité, accompagnements dans les Services d'Appui et de Soutien à la Majorité – SASM, aux accompagnements en MECS dans les dispositifs de semi-autonomie et d'autonomie). Pour renforcer le pilotage de ces dispositifs, une commission de validation des projets et demandes d'admission est en place depuis le 2^{ème} trimestre 2021.

- Le travail pour l'accès aux Contrats Jeunes Majeurs va se poursuivre par le développement du travail des deux cadres recrutés en février 2021 pour le pilotage et la fluidification des parcours des jeunes, ainsi qu'un poste de référent administratif, permettant d'anticiper et de suivre la mise en œuvre des projets avec les établissements accompagnant au quotidien les jeunes confiés à partir de 16 ans à l'approche de la majorité.
- Formalisation du partenariat avec les Missions Locales pour faciliter l'accès à la Garantie Jeunes : mise en place d'une fiche de liaison début 2021 entre l'ASE et les Missions Locales pour la mobilisation de la Garantie Jeunes, programmation de rencontres entre les Missions Locales et les partenaires jeunes majeurs.
- Adaptation des ateliers « Bientôt majeur » au regard du contexte sanitaire : réalisation des ateliers mensuels dans les établissements en élargissant la cible d'âge entre la 15^{ème} et le début de la 16^{ème} année ; projet d'adaptation de l'atelier pour les mineurs en famille d'accueil.
- Actualisation des lettres de mission de l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne (APSM) et de l'Association de Prévention Spécialisée de Colmar (APSC) dans le cadre de l'accompagnement des Contrats Jeunes Majeurs (pour fin 2021).
- Poursuite du travail avec la CAF pour renforcer l'accès aux droits dans le cadre de la préparation à la majorité et pour les jeunes majeurs.

Date de mise en place de l'action

A compter du second semestre 2019.

Partenaires et co-financeurs

- En 2020 : Cofinancement Conseil départemental et Etat.
- Partenaires : CAF et ensemble des acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans l'accès à l'autonomie et aux droits des jeunes sortant de l'ASE.

Durée de l'action

Déploiement sur la durée de la contractualisation (2019 à juin 2022).

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Le financement dédié à cette action porte sur la création de trois postes (un référent administratif et deux cadres pilotage et fluidité des parcours) qui n'existaient pas au sein de la Collectivité avant la contractualisation pauvreté. Il s'agit donc de nouvelles dépenses.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

Part Etat : 36 400 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 36 400 €

Budget global : 72 800 €

Budget réel à titre indicatif : 85 500 €

Part Etat : 36 400 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 49 100 €

BUDGET	01/07/2021 – 30/06/2022
Poste de référent administratif (8 mois, novembre 2021 à juin 2022, publication en cours) : 23 000 € 2 postes de cadres pilotage et fluidité des parcours sur 7,5 mois de 07/2021 à 06/2022 (4,5 mois déjà financés dans le cadre de l'avenant 2020-2021) : 31 250 € X 2 postes = 62 500 €	Budget intégré dans la CALPAE 21-22 : 72 800 € Budget réel : 85 500 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022

Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat : 36 400 €

Dépenses exécutées sur la part financée par la CeA pour le Haut-Rhin : 36 400 €

Total : 72 800 €

Indicateurs de suivi : voir infra

Bilan d'exécution 2021/2022

Le PPE est depuis 2020 rendu systématique pour l'accès aux dispositifs dédiés à la préparation à la majorité (situations suivies par l'inspecteur préparation majorité, accompagnements dans les Services d'Appui et de Soutien à la Majorité – SASM, accompagnements en MECS dans les dispositifs de semi-autonomie et d'autonomie).

Pour renforcer le pilotage de ces dispositifs, une commission de validation des projets et demandes d'admission est en place depuis le 2^{ème} trimestre 2021. Cette commission se réunit tous les deux mois, étudie les candidatures et oriente le cas échéant sur l'un ou l'autre des dispositifs SAS (ALEOS/ARSEA).

Ce fonctionnement est adapté pour les publics les plus en difficulté mais nécessite d'assurer le pilotage au risque que le dispositif ne soit détourné pour pallier la saturation du dispositif ASE (par manque de places). Les partenaires restent par ailleurs encore frileux à accueillir les profils les plus complexes et préfèrent proposer des candidats qui ne constituent pas la cible visée. Cependant, dans l'ensemble, les résultats sont concluants (il s'agit d'un dispositif qui faisait défaut jusqu'à présent).

S'agissant des sorties, les résultats sont mitigés : il reste encore des sorties après plusieurs mois d'accompagnement (plus de 2 ans), sans projet professionnel concret et sans que l'accès au logement autonome ait été travaillé. Il est difficile de dire si cela s'explique par les modalités d'accompagnement ou si cela est en lien avec un public accueilli qui serait trop éloigné de l'insertion.

S'agissant d'ALEOS, sur les 6 places, 5 sont occupées par des jeunes majeurs, et une place est vacante (données mars 2022). Concernant l'ARSEA, 7 des 8 places dédiées aux filles sont occupées et 7 des 8 places dédiées aux garçons le sont également.

Le travail pour l'accès aux Contrats Jeunes Majeurs va se poursuivre par le développement du travail des deux cadres recrutés en février 2021 pour le pilotage et la fluidification des parcours des jeunes, Le recrutement d'un poste de référent administratif permettra également de poursuivre l'anticipation et de suivre la mise en œuvre des projets avec les établissements accompagnant au quotidien les jeunes confiés à partir de 16 ans à l'approche de la majorité. Une Commission d'étude des demandes de Contrats Jeunes Majeurs a également été mise en place en 2021. Les retours sur son fonctionnement sont positifs et quelques ajustements vont être proposés pour améliorer encore son fonctionnement.

La formalisation du partenariat avec les Missions Locales en vue de faciliter l'accès à la Garantie Jeune a pris la forme d'une fiche de liaison mise en place début 2021 pour faciliter les échanges entre l'ASE et les Missions Locales. Des rencontres entre les Missions Locales et les partenaires jeunes majeurs sont programmées, la prochaine portera sur les MNA. Le partenariat est encore timide à ce jour.

Les ateliers « Bientôt majeur » ont été moins nombreux au regard du contexte sanitaire : un seul atelier a pu se tenir au cours du second semestre 2021. Ils reprendront à hauteur d'une fois par mois à compter du mois de mars 2022, avec une co-animation ASE / APSM. Les groupes sont composés de 8 à 12 jeunes et mobilisent les jeunes sur des durées d'une heure trente.

Le montage d'actions collectives complémentaires à destination des assistants familiaux est en projet, tout comme la création d'un jeu de cartes destiné aux mineurs accueillis en familles d'accueil. Ces mineurs sont intégrés par ailleurs aux mêmes ateliers mensuels que les autres jeunes suivis par l'ASE.

L'actualisation des lettres de mission de l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne (APSM) et de l'Association de Prévention Spécialisée de Colmar (APSC) dans le cadre de l'accompagnement des Contrats Jeunes Majeurs est terminée. Ces lettres de mission sont mises en œuvre de manière opérationnelle depuis janvier 2022. Les conventions des structures font par ailleurs l'objet d'une actualisation.

Enfin, le travail se poursuit avec la CAF pour renforcer l'accès aux droits dans le cadre de la préparation à la majorité ainsi que pour les jeunes majeurs.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Un atelier « bientôt majeur » spécifique au public MNA est en réflexion. Il proposerait des focus spécifiques sur la régularisation, l'accès au logement... Une expérimentation de ce format pourra être mise en œuvre au second semestre 2022. L'animation pourrait être co-portée par les services de l'ASE et l'APSM.

Par ailleurs, un travail de bilan portant sur les PPE sera engagé au courant de l'année 2022 dans la perspective d'une harmonisation à venir à l'échelle de la CeA. Dans l'attente du résultat de ce bilan, le travail de promotion de l'outil existant se poursuivra auprès des partenaires.

1.2 Les PAEJ comme lieu d’ancrage pour les jeunes de l’ASE

Thème de la contractualisation : Enfants et jeunes – Prévention des sorties sèches de l’ASE

Description de l’action (rappel)

Aujourd’hui, l’association SEPIA met en œuvre 3 Points d’Accueil et d’Ecoute Jeunes, situés à Saint Louis, Mulhouse et Colmar. Par ailleurs, l’association a structuré une équipe mobile en capacité d’intervenir rapidement sur l’ensemble du département. L’association gère aussi un numéro unique permettant aux jeunes et à leurs familles d’être soutenus 7 jours sur 7.

Ces éléments montrent que SEPIA est en capacité d’assurer, auprès des jeunes sortants de l’ASE, une mission spécifique d’accueil, d’écoute et d’orientation mais également une démarche d’ « aller vers ». L’objectif de cette action est de soutenir le déploiement des PAEJ pour qu’ils mettent en œuvre cette mission spécifique. Cela nécessite de s’engager dans une démarche en plusieurs étapes :

- Structuration d’une offre de services à destination des jeunes majeurs issus de l’ASE ;
- Construction et engagement d’un dispositif de communication à destination de ce public spécifique : rencontre des jeunes à pré-majorité, supports de communication... en lien avec des dispositifs existants ou en construction (exemple : boussole des jeunes) ;
- Proposition d’actions collectives dédiées.

Déclinaison 2021/2022 :

Outre la poursuite des ateliers « Bientôt majeurs », les perspectives concernant plus spécifiquement les PAEJ sont les suivantes :

- Structuration et renforcement de la communication autour des PAEJ comme lieu d’ancrage pour les jeunes majeurs. Depuis 2020, cette communication est systématiquement réalisée dans le cadre des ateliers de préparation « Bientôt majeurs » qui concernent tous les mineurs confiés à l’ASE venant d’avoir 16 ans (y compris les MNA, qui bénéficieront d’ateliers « bientôt majeurs » spécifiques en 2022).
- . Après une interruption liée à la crise sanitaire, les ateliers ont repris dès la rentrée.

Action intégrée dans la charte de partenariat CAF, financeur des PAEJ.

Date de mise en place de l’action

Deuxième semestre 2019.

Partenaires et co-financeurs

- En 2020 : Cofinancement Conseil départemental et Etat.
- Partenaires : CAF et ensemble des acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans l’accès à l’autonomie et aux droits des jeunes sortant de l’ASE.

Durée de l’action

3 ans, sous réserve des financements spécifiques dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Le budget consacré à cette action concerne une subvention versée par la CeA à l'association SEPIA. Il s'agit d'une valorisation de l'existant à hauteur de 23 500 €. Le montant de la subvention a été révisé en 2022 pour atteindre 25 000 €.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

Part Etat : 11 750 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 11 750 €

Budget global : 23 500 €

Budget réel pour information : 25 000 €

Part Etat : 11 750 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 13 250 €

BUDGET	01/07/2021 – 30/06/2022
Subvention de l'association SEPIA qui porte les PAEJ	23 500€

Budget exécuté

Au 30/06/2022 :

Part Etat : 11 750 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 11 750 €

Budget global : 23 500 €

Indicateurs de suivi : voir infra

Bilan d'exécution 2021/2022

Structuration et renforcement de la communication autour des PAEJ comme lieu d'ancrage pour les jeunes majeurs. Depuis 2020, cette communication est systématiquement réalisée dans le cadre des ateliers de préparation « Bientôt majeur » réalisés pour tous les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans.

L'association SEPIA est identifiée par les équipes de la CeA comme un relai possible et un lieu de prise en charge des jeunes en situation de mal-être et/ou en risque de passage à l'acte (type suicide). Néanmoins, les valeurs portées par l'association engagent les écoutants à garantir un anonymat et une gratuité totale de leurs interventions. Aussi n'est-il pas possible de quantifier les interventions à destination de jeunes issus spécifiquement de l'ASE.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Proposition de reprise des sessions de formation à destination des professionnels de la jeunesse autour de la prévention du mal-être et du suicide chez les jeunes.

Poursuite des orientations des équipes de l'ASE ou des demandes d'entretien par les jeunes eux-mêmes. Ces temps d'écoute peuvent être proposés soit physiquement dans les deux points d'accueil écoute situés à Colmar et Mulhouse, soit via le numéro vert « Je vais mal » porté par l'association et accessible 24 heures sur 24.

1.3 Poursuite des actions et innovation en matière de logement des jeunes

Thème de la contractualisation : Enfants et jeunes – Prévention des sorties sèches de l'ASE

Description de l'action (rappel)

Ces actions concernent l'accès au logement des jeunes proches de la majorité et des majeurs sortant de l'ASE, MNA et hors-MNA.

- Conseil départemental : Renforcement du nombre d'allocations logement dans le cadre des CJM et de logements dédiés, en particulier pour les ex-MNA en CJM.
- Etat (DDETSPP) : Mobilisation de l'intermédiation locative, parcours logement à travailler notamment dans le cadre de la Garantie Jeunes.
- Projet multi partenarial à développer : Etat-CD68- CAF-bailleurs sociaux et privés, associations et acteurs de l'hébergement et de l'intermédiation locative, Action Logement pour travailler l'accès au logement de droit commun (accès aux allocations et aides, question de la garantie locative et du cautionnement (VISALE...), accès au parc privé, accès au parc du logement social).

Déclinaison 2021/2022 :

Plusieurs projets sont à l'étude concernant le logement des jeunes :

- Ouverture des dernières places de la résidence sociale Aléos à Riedisheim pour atteindre la capacité de 12 places dédiées spécifiques à l'accompagnement à la majorité dans des situations encore trop précaires pour accéder à des dispositifs d'autonomie de droit commun. 6 de ces places seront fléchées pour des jeunes accompagnés par l'ASE (dont 2 dans le cadre de la préparation à la majorité), et 6 orientés par le SIAO. Convention adoptée par la Commission Permanente du Département le 11.12.20.
- Repositionnement de certaines places dédiées d'APPUIS dans la région colmarienne pour répondre à la situation de certains jeunes majeurs poursuivant leur formation ou leur apprentissage dans ce territoire.
- Impact année pleine des 48 places APPUIS dédiées aux jeunes majeurs créées en 2019 et 2020.
- Travail sur la facilitation de l'accès au logement social pour les jeunes majeurs, notamment ex-MNA dans la région colmarienne, par la mobilisation de l'AREAL (Association territoriale des organismes HLM d'Alsace). Rencontre entre le directeur de l'AREAL et l'ASE organisée en janvier 2021. Présentation de la démarche au Conseil d'Administration de l'AREAL en février 2021. Rencontre avec les bailleurs au début du 2^{ème} trimestre 2021.

Date de mise en place de l'action

1^{er} semestre 2019

Partenaires et co-financeurs

- En 2020 : Cofinancement CeA et Etat.
- Partenaires : Associations et acteurs, du champ de l'hébergement, de l'insertion et de l'intermédiation locative, CAF (APL), bailleurs sociaux et privés, Action logement (VISALE).

Durée de l'action

Déploiement sur la durée de la contractualisation (2019 à juin 2022).

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les financements dédiés à cette action permettent l'ouverture de 9 places d'hébergement supplémentaires dans les dispositifs de prise en charge des jeunes majeurs portés par Aléos et Appuis. Les 132 100 € font l'objet de facturations en prix de journée par les associations Aléos et Appuis. Dans le détail, Appuis a bénéficié de 121 100 € pour les places ouvertes, et Aléos a bénéficié de 11 000 €. Les places créées ont produit de nouvelles dépenses à hauteur de 97 100 €, le reste étant constitué de places valorisées.

Budget prévisionnel défini par la convention, part Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

Part CeA pour le Haut-Rhin : 66 050 €

Part Etat : 66 050 €

Budget global : 132 100 €

Budget réel à titre indicatif : 135 850 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 69 800 €

Part Etat : 66 050 €

BUDGET	01/07/2021 – 30/06/2022
Déploiement de logements dédiés pour les jeunes dans le cadre des CJM et accompagnement :	Budget réel :
- ALEOS : coût des 6 places en année pleine, financement CALPAE 2020-2021 déduit = 114 000 € - 11 000 € = 103 000 €	135 850 €
- APPUIS : impact année pleine 3 places supplémentaires = 32 850 € (3*30€*365)	Budget intégré dans la CALPAE 21-22 : 132 100 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022

Part CeA pour le Haut-Rhin : 66 050 €

Part Etat : 66 050 €

Budget global : 132 100 €

Indicateurs de suivi : voir infra

Bilan d'exécution 2021/2022

Certaines places dédiées d'APPUIS ont été repositionnées dans la région colmarienne pour répondre à la situation de jeunes majeurs poursuivant leur formation ou leur apprentissage dans ce territoire. APPUIS dispose de 9 places jeunes majeurs et 15 places MNA. Toutes les places jeunes majeurs sont occupées (+3 en sureffectif). Le nombre de places actuelles permet de répondre aux besoins.

Un échange a été proposé courant 2021 à l'AREAL pour faciliter l'accès des ex-MNA aux logements sociaux sur Colmar. Une prise de contact avec Pôle Habitat a été effectuée pour lancer une expérimentation dans ce cadre. Il semblerait toutefois que le parc locatif ne dispose pas de suffisamment de logements adaptés (notamment de type studios). La réalité du parc induit une tension dans le dispositif porté par APPUIS car certaines prises en charge se poursuivent par défaut faute de logement disponible dans le parc locatif classique.

Dispositif pour MNA et jeunes majeurs ex-MNA par APPUIS à Mulhouse : 45 places sont dédiées aux jeunes majeurs et 33 places sont réservées aux mineurs. Certaines de ces places sont inoccupées car l'association présente des difficultés à capter les logements nécessaires. Le dispositif reste néanmoins très satisfaisant, l'accompagnement proposé est de qualité notamment sur le travail à la majorité, ce qui implique des sorties plus rapides.

6 places complémentaires ont été inaugurées par Aléos à la résidence des Amarantes à Riedisheim en janvier 2022 et sont occupées.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La question de l'accès au logement sur le territoire de Colmar restera un axe de travail en 2022.

Une réflexion autour de l'intermédiation locative en lien avec les services de la DDETSPP pourrait également être intéressante afin de vérifier quelles sont les catégories de jeunes sortants de l'ASE qui pourraient y prétendre et de mieux mobiliser ce dispositif.

Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat attendu en 2021	Résultat atteint en 2021	Explication apportée sur l'objectif et l'évolution par rapport à 2020	Résultat attendu en 2022 (cible)
Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité	Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel de proximité accessible à moins de 30 minutes	95%	95%	95%	100%	100%		100%
	Nombre de structures ou lieux engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel	0	4	46	46	46		46
	Nombre de structures (hors dispositifs du CD) ou lieux qui sont engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel	ND	ND	ND	ND	ND		ND
	Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil inconditionnel des CD uniquement	ND	ND	264 516	ND	177 208		ND
	Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel	ND	ND	ND	ND	ND		ND
Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours	ND	ND	55	ND	90		90
	Nombre total de personnes accompagnées	ND	ND	40	ND	56		80

	par un référent de parcours							
Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Formation des travailleurs sociaux	Nombre de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue du CNFPT, par thématique							
	Numérique				ND	0		ND
	Participation des personnes				ND	8		ND
	Développement social				ND	0		ND
	Aller vers				ND	67		ND
	Territoires				ND	0		ND
	Insertion socio-professionnelle				ND	0		ND
	Nombre de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique							
	Numérique				ND	0		ND
	Participation des personnes				ND	10		ND
	Développement social				ND	0		ND
	Aller vers				ND	5		ND
	Territoires				ND	0		ND
	Insertion socio-professionnelle				ND	1		ND

1.2 Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité

Thème de la contractualisation : Renforcer les compétences des travailleurs sociaux - Premier accueil social inconditionnel de proximité

Description de l'action (rappel)

Le premier accueil social inconditionnel de proximité (moins de 30 minutes de transport) a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

La CeA participe de façon active et importante à l'accueil social de la population sur le territoire au travers de ses implantations médico-sociales. Le Haut-Rhin est ainsi maillé de deux types d'entités de proximité complémentaires :

- les Espaces Solidarité : pour les personnes de la naissance au statut de retraité rencontrant des difficultés d'ordre financier, éducatif, social, médico-social ;
- les Espaces Solidarité Senior : pour les personnes retraitées rencontrant des difficultés d'ordre financier, social ou liées à la perte d'autonomie.

Les Espaces Solidarité assurent des missions d'accueil, écoute, information, orientation, accès aux droits et accompagnements dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'insertion, de la lutte contre les exclusions, de la protection maternelle et infantile, de la promotion de la santé, de la protection des majeurs vulnérables. En tant que service public de proximité, l'intervention sociale mise en œuvre par les Espaces Solidarité et Espaces Solidarité Senior porte des valeurs fortes, et tout particulièrement celle de l'accessibilité de l'offre de services, la non-discrimination et l'équité de traitement.

La CeA s'inscrit ainsi pleinement dans le Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SAASP) qui retient notamment comme objectif le renforcement de l'accueil social inconditionnel de proximité : première condition de l'accès au droit et passerelle vers les offres de service assurées par l'ensemble des acteurs. A ce titre, la CeA, dans une dynamique de développement social, tisse les partenariats nécessaires à une meilleure interconnaissance et interconnexion des différents acteurs de la solidarité au sein des territoires du Haut-Rhin.

Déclinaison 2021 / 2022

La CeA disposant d'ores et déjà d'un solide réseau de proximité sur le territoire haut-rhinois notamment, les perspectives de travail résident dans la consolidation de la qualité des accueils au sein des services haut-rhinois d'une part et d'autre part dans l'amélioration des articulations avec les différents partenaires pouvant contribuer à un renforcement des prises en charge proposées aux populations les plus fragiles. L'objectif accessibilité à moins de 30 minutes est en tous cas atteint.

- renforcement des synergies et complémentarités avec les organismes de sécurité sociale (CAF, CARSAT, CPAM) sur le volet de l'accès aux droits, à l'échelle alsacienne.

- conduite et finalisation du diagnostic de la fonction accueil/orientation au sein des Espaces Solidarité et des Espaces Solidarité Seniors puis identification de pistes de travail.
- lancement de 5 ateliers thématiques à destination des professionnels de l'action sociale de proximité dans une perspective d'amélioration continue de l'offre de service et des articulations avec les partenaires locaux.
- coordination avec la démarche accueil travaillée par les UTAMS dans le cadre CeA par la mise en place d'une instance de pilotage à l'échelle alsacienne pour le volet accueil.

Date de mise en place de l'action

2019

Partenaires et co-financeurs

Action cofinancée par la CeA et l'Etat.

Durée de l'action

Déploiement sur la durée de la contractualisation.

Cette action est menée en articulation avec les acteurs locaux dans le cadre des partenariats d'action développés par les Espaces Solidarité et Espaces Solidarité Senior dans le domaine de l'action sociale de proximité avec la CAF, les communes, CCAS, associations, fédérations, centres sociaux ...

Budget

Le tableau financier récapitulatif est annexé au rapport. Les crédits associés à cette action permettent le financement de frais RH ainsi que le déploiement d'une formation socle sur les postures de l'accueil à destination des secrétaires médicosociales. Le montant des sommes valorisées s'établit à 98 600 €.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 110 000 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 110 000 €

Budget global : 220 000 €

BUDGET	01/07/2021 – 30/06/2022
Financement de 3 postes de secrétaires médico-sociale (reconduction des postes fléchés en 2019 dans la CALPAE).	98 600€
Formation socle sur les postures de l'accueil à destination des secrétaires médicosociales.	7 200 €
Financement d'1 poste de travailleur social et de 2 postes de secrétaires médico-sociales dans le but de renforcer la qualité de l'accueil au sein des Territoires de Solidarité (effet année pleine des 3 postes CDD créés au titre de l'avenant 2020).	114 200€
	Total :
	220 000€

Budget exécuté

Au 30-06-2022

Part Etat : 110 000 €

Part CeA : 110 000 €

Budget global : 220 000 €

Indicateurs

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Situation au 31-12-2019	Situation au 31-12-2020	Situation au 31-12-2021	Objectifs fixés pour le 30-06-2022	Situation du 01-07-2021 au 30-06-2022
Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes en transport	95%	95%	95%	100%	100%	100%
Nb de structures CeA engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel pour le Haut-Rhin (<i>Espaces Solidarité et Espaces Solidarités Seniors</i>)	46	46	46	46	46	46
Nb de structures (hors dispositifs CeA) ou lieux qui se sont engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel	ND	ND	ND	ND	ND	ND**
Nb d'accueils réalisés par les structures CeA de premier accueil social inconditionnel pour le Haut-Rhin uniquement (<i>accueils physiques et téléphoniques réalisés dans les Espaces Solidarité et Espaces Solidarités Seniors</i>)	ND	ND	203 470	137 297 (DASP) + 39 911 (S2S) = 177 208	ND	140 749 (DASP) + 38 952 (S2S) = 179 701 (estimation)
Nb d'accueils réalisés au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel	ND	ND	ND	ND	ND	ND**

*Non disponible

** Nota : les objectifs posés concernent les structures internes à la CeA (Espaces solidarité et Espaces solidarité senior), cette dernière n'ayant pas autorité sur les lieux d'accueil de ses partenaires.

Bilan d'exécution 2021/2022

1/ Poursuite de la démarche partenariale avec la CAF, la CPAM et la CARSAT

Depuis 2021, un temps de travail a été mis en place avec ces institutions, ce qui a permis de fluidifier l'accès au droit notamment sur certains points :

- Généralisation de la boîte mail à l'ensemble de l'Alsace,
- Mise en place de formation pour la CARSAT à destination des agents de la DASP 67 et 68,
- Programmation de rencontres institutionnelles,
- Organisation de rencontres interprofessionnelles au mois de juin 2022.

Le travail va se poursuivre avec la CAF et la CPAM.

2/ Structuration de l'accueil inconditionnel au sein des services départementaux

Dans la continuité du travail de diagnostic de la fonction accueil/orientation réalisé auprès des Territoires de Solidarité et du Service Solidarité Senior à l'échelle du Haut-Rhin, plusieurs groupes de travail ont réuni une cinquantaine de professionnels des Espaces Solidarités et des Espaces Solidarités Seniors autour de l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité.

Ces groupes de travail se sont réunis au 3^{ème} trimestre 2021 autour de 5 thématiques :

- Offre de formation socle sur les postures d'accueil,
- Etat des lieux de l'offre de service,
- Communication interne et externe sur cette offre,
- Statistiques de l'accueil,
- Boîte à outils à disposition des nouveaux arrivants.

La participation active des professionnels de l'action sociale de proximité au sein de ces ateliers (secrétaires médicosociale, assistants sociaux, cadres ...) a permis de dégager plusieurs pistes d'actions et de mettre en lumière les préoccupations des professionnels concernant la structuration de l'accueil inconditionnel au sein des services départementaux.

Sur cette base, et en lien avec les travaux menés en parallèle dans le Bas-Rhin, un COPIL unique à l'échelle CeA a été réuni pour la première fois le 11 janvier 2022 pour porter la démarche « accueil » de manière convergée. 4 axes de travail ont été identifiés comme prioritaires pour l'année 2022 : le calibrage de l'accueil à l'échelle de la collectivité, la formation et la boîte à outils à disposition des agents, la communication autour de notre offre de service et le pilotage de l'activité accueil (données et indicateurs).

Première déclinaison commune dès le 1^{er} semestre 2022 : une formation socle sur les postures de l'accueil à destination de l'ensemble des professionnels de l'accueil (nouveaux arrivants ou déjà en poste) au sein de la DASP et du Service solidarité senior.

Concernant le reste du calendrier de mise en place des actions :

- Au 1^{er} semestre 2022 : mise en place d'une gouvernance alsacienne et des instances de pilotage du projet, création du groupe de travail « Accueil et formation du nouvel arrivant », lancement du groupe de travail sur la formation technique des agents, poursuite du travail engagé sur les indicateurs de l'accueil à l'échelle de la CeA.
- Au 2^e semestre 2022 : définition de l'offre de service en articulation avec le Service Public Alsacien (projet structurant de la collectivité qui prône un service public proche, efficace et citoyen), réalisation d'un premier bilan de mise en place de l'Accueil Médicosocial sur les territoires expérimentateurs du Bas-Rhin.
- Tout au long de l'année 2022 : démarche d'aller vers les MFS pour structurer les orientations du public et élaboration d'outils partagés (fiches de liaison) par un groupe de travail interne DASP/S2S.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Poursuite/consolidation des travaux de partenariat avec les institutions de la CAF, de la CPAM et de la CARSAT notamment.

Mise en œuvre de la formation « Postures de l'Accueil » destinée à l'ensemble des secrétaires médicosociales de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Mise en place d'une gouvernance à l'échelle alsacienne et d'une démarche accueil commune pour avec les Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS).

1.3 Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours

Thème de la contractualisation : Renforcer les compétences des travailleurs sociaux – Référent de parcours

Description de l'action (rappel)

La CeA s'engage à déployer la démarche de référent de parcours sur le territoire du Haut-Rhin notamment en mobilisant les professionnels de ses services (service social polyvalent, PMI, ASE), les acteurs des territoires, ainsi que les personnes ou les familles dont les situations sont priorisées en fonction des réalités sociales locales et des moyens d'organisation.

La CeA a lancé cette dynamique dans le cadre de la réorganisation des services haut-rhinois en 2018. Elle s'inscrit dans un mouvement plus global visant à renforcer les moyens dédiés à la prévention dans les territoires ainsi que la transversalité des interventions afin de mieux prendre en compte les personnes dans leur globalité avec l'ensemble des problématiques qu'elles peuvent rencontrer, et ce au-delà d'une simple approche d'aide par dispositif.

La démarche de référent de parcours menée par la CeA dans le Haut-Rhin s'inscrit dans un double mouvement :

1. Premier niveau : le socle des commissions pluridisciplinaires

Les commissions pluridisciplinaires d'examen des situations individuelles au sein des territoires d'intervention doivent répondre aux principes d'accompagnement, portés par les Territoires de Solidarité, à savoir la transversalité et la prise en charge globale. Deux types de commissions sont installées :

- la commission « Famille » pour l'examen des situations relatives à la protection de l'enfance,
- la commission « Sociale » pour l'examen des situations de précarité et de vulnérabilité.

Elles doivent permettre :

- La limitation des ruptures des accompagnements selon les mesures,
- L'analyse pluridisciplinaire des situations individuelles,
- Le conseil technique aux professionnels,
- La prise de décision sur les situations (encadrement technique).

Ces commissions visent à intégrer les professionnels, internes ou externes à la collectivité, contribuant à la situation ainsi que, lorsque cela est possible, les personnes accompagnées.

2. Second niveau : la référence de parcours

Le référent de parcours a vocation à garantir un accompagnement social global, coordonné et sans rupture permettant l'accès aux droits, la prise en compte des besoins et la résolution des difficultés rencontrées, l'amélioration de la qualité de vie des personnes et des familles accompagnées pour les situations les plus complexes nécessitant une pluralité d'intervenants sociaux et des modalités spécifiques de mobilisation de tous les acteurs. Ce mécanisme est ainsi un second niveau par rapport à la référence par un travailleur social et dont les situations sont examinées en commissions

pluridisciplinaires. Il vise à renforcer la cohérence des interventions et la continuité des parcours pour les situations les plus complexes nécessitant une attention particulière, notamment celles pour lesquelles un risque de rupture au cours de l'accompagnement est évalué, faute de coordination entre les acteurs du projet. Les situations complexes s'entendent comme les situations où existent :

- De multiples facteurs de vulnérabilités avec un cumul de difficultés rencontrées ;
- Une complexité systémique liée à l'organisation de la prise en charge (multiplicité d'acteurs intervenant auprès de la personne ou de la famille, juxtaposition des mesures d'accompagnements, cloisonnement des prises en charge du fait de la diversité des politiques publiques et des organisations institutionnelles ...).

La référence de parcours apporte une réponse individualisée aux situations complexes. Elle s'appuie notamment sur une coordination renforcée, une coopération entre acteurs, une participation active des personnes accompagnées et une collégialité des prises de décision.

Déclinaison 2021 / 2022

Les actions de sensibilisation de tous les acteurs à la Démarche de Référent de Parcours sont poursuivies dans le Haut-Rhin en vue du déploiement de cette modalité d'accompagnement :

- Poursuite de la mise en œuvre expérimentale de la démarche de référent de parcours sur 6 territoires au sein des Territoires de Solidarité en associant les personnes concernées et tous les acteurs agissant auprès de ces dernières.
- Pour soutenir les professionnels des différents services dans cette expérimentation collective et institutionnelle, l'École supérieure de praxis sociale a été retenue pour les accompagner dans le cadre d'une formation engagée à l'échelle de la CeA. La formation initialement prévue a été interrompue suite aux retours d'insatisfaction des professionnels concernés. Un nouveau cahier des charges a été établi tenant compte des remarques et besoins des professionnels de terrain. La reprise de cette formation organisée sous un nouveau format est prévue au printemps 2022.
- Capitalisation dans le déploiement haut-rhinois des bonnes pratiques et synergies possibles de la démarche menée dans le Bas-Rhin notamment par la structuration d'une gouvernance commune et la mise en place d'une instance de pilotage à l'échelle alsacienne.
- Développement des supports d'information et outillages de la démarche de référent de parcours dans une approche coordonnée à l'échelle CeA (outils de communication notamment avec un film et une plaquette Facile A Lire et à Comprendre).

Date de mise en place de l'action

Dernier trimestre 2019.

Durée de l'action

Expérimentation en 2019/2020/2021 et généralisation de la démarche sur l'ensemble du territoire départemental courant 2022.

Partenaires et co-financeurs

Action cofinancée par la CeA et l'Etat.

Action menée avec les professionnels de la CeA (territoire haut-rhinois) et partenaires impliqués dans l'accompagnement des situations éligibles à la démarche de référent de parcours (établissement et services médico-sociaux, CCAS, Communes, Associations par exemple l'ARSEA pour les situations dont l'association assure la mise en œuvre de mesures de protection ou encore l'UDAF68 ...).

Implication des intervenants sociaux et des familles accompagnées selon les critères d'éligibilité au fur et à mesure du déploiement de la démarche de référent de parcours.

L'Ecole supérieure de praxis sociale pour accompagner le déploiement de la démarche dans le cadre d'une formation.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action ont permis d'enclencher les actions de formation à destination des professionnels pour un montant de 12 724 € et de poursuivre le financement de postes créés dans le cadre de la convention en 2019. Il s'agit donc de nouvelles dépenses pour la Collectivité.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 80 000 €

Part CeA : 80 000 €

Budget global : 160 000 €

BUDGET	01/07/2021 – 30/06/2022
Valorisation de 3 postes de cadre créés dans le cadre de la CALPAE 2019 pour l'encadrement technique des situations des personnes accompagnées et l'animation des instances collégiales d'examen des situations	160 000€
Action de formation-action destinée aux professionnels	

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 80 000 €

Part CeA : 80 000 €

Budget global : 160 000 €

Indicateurs

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Objectifs au 31-12-2019	Situation au 31-12-2020	Objectifs fixés pour le 30-06-2022	Situation au 31-12-2021	Perspective au 30-06-2022
Nb d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours	0	1/ Actions de sensibilisation et de mobilisation des acteurs internes et des partenaires incontournables à l'échelle départementale	1/ Poursuite des actions de sensibilisation et de mobilisation. 2/ Lancement de la Formation-Action à destination des équipes des territoires expérimentateurs 55 professionnels ont été formés en interne.	1/ Généralisation de la sensibilisation et de la mobilisation de tous les acteurs à l'échelle du territoire haut-rhinois. 2/ Poursuite de la Formation-Action pour l'accompagnement des équipes des territoires expérimentateurs. 6 groupes de 15 professionnels sont concernés, soit 90 professionnels en interne. 3/ Généralisation de la Démarche de Référent de Parcours à l'échelle du territoire haut-rhinois courant 2022	1/ Remobilisation des professionnels des territoires 2/ Poursuite de la formation : 6 groupes ont débuté à raison de 2 demi-journées de formation effectuées en septembre et novembre 2021	1/ Mobilisation de l'ensemble des professionnels des territoires 2/ Poursuite de la formation suivant le nouveau cahier des charges
Nb total de personnes accompagnées par un référent de parcours (second niveau)	0	ND	40 ménages	80 ménages	56 ménages	5 situations en cours début 2022.

Bilan d'exécution 2021/2022

Le déploiement des expérimentations de la DRP a été sensiblement perturbé par l'impact durable de la crise sanitaire sur le fonctionnement des services. Cependant, en dépit de ce contexte particulier et en regard des engagements de la convention Etat-Département signée pour les années 2019/2020/2021, la CeA a poursuivi en 2021-2022 la sensibilisation à la mise en œuvre de la démarche de référent de parcours au sein des Territoires de Solidarité.

Mobilisation des équipes des 6 Territoires expérimentateurs, ciblés par le biais d'une demi-journée de présentation de la méthodologie et des outils dédiés au second semestre 2020.

Déploiement de l'outillage spécifique pour soutenir les professionnels :

- un script de repérage visant la vérification de l'éligibilité des familles à la DRP,
- une plaquette d'information (FALC) sur la DRP à destination des familles,
- un film de présentation.

L'ouverture de la formation action s'est tenue le 17 décembre 2020 en distanciel, par une conférence d'Olivier Cany, directeur de l'Institut du Travail social de Tours, expert national en matière de formations en travail social, sur la notion de parcours dans l'intervention sociale aujourd'hui : approche socio-historique, suivie d'échanges avec les participants. Cette intervention a été suivie en 2021 par la diffusion d'un questionnaire aux participants pour les impliquer dans la démarche.

Parallèlement, le cahier des charges de la formation à construire avec Praxis pour accompagner les 6 Territoires expérimentateurs a été mis en œuvre à compter de septembre 2021.

Néanmoins, les deux premières demi-journées de travail réalisées entre septembre et début novembre 2021 ont laissé apparaître la difficulté pour un grand nombre des professionnels présents à trouver et comprendre le sens de cette formation-action.

Cependant, elles ont aussi permis de faire un premier état des lieux sur la démarche de référent de parcours et de faire émerger des objets de travail pour la suite du travail collectif dans chaque groupe.

En janvier et février 2022, une enquête et des groupes de travail ont permis de cerner au plus près ce que vivent les professionnels de la CeA qui ont participé à ces deux premières demi-journées et d'établir ainsi un nouveau cahier des charges plus ajusté à leurs besoins et attentes et dans la perspective d'une mise en œuvre généralisée de la démarche de RP sur les territoires de la CeA.

Pour 2022, la CeA a décidé de mettre en place :

- des séminaires d'initiation à la référence de parcours composé d'une conférence (une demi-journée) et de tables rondes (une demi-journée) ;
- des ateliers de perfectionnement des compétences sur l'animation de réunion, la libération de la parole, le parler vrai sans heurter, la négociation...

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

- Un comité de pilotage alsacien de la démarche sera mis en place courant 2022 afin que l'ensemble du territoire puisse être couvert de la même façon.
- La poursuite des actions de formation des professionnels à cette démarche se fera dans le cadre de la CeA pour proposer une démarche commune à l'ensemble du territoire alsacien. Les équipes bas-rhinoises ont par ailleurs été sollicitées pour apporter leurs témoignages dans le cadre de la mise en œuvre sur le périmètre haut-rhinois. Dans l'attente, les formations qui sont proposées aux agents haut-rhinois sont également ouvertes aux agents bas-rhinois qui souhaitent consolider leurs approches autour de la démarche de référent de parcours. Après un démarrage insatisfaisant le cahier des

charges a été réécrit et la formation sera infléchie en axant davantage la réflexion sur des échanges interprofessionnels plutôt que sur des connaissances intrinsèques et théoriques.

- Un travail en cours sur l'attractivité des métiers (RH) est mené de façon à dégager à nouveau du temps d'accompagnement aux collègues.

Insertion des allocataires du revenu de solidarité active

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat attendu en 2021	Résultat atteint en 2021	Explication apportée sur l'objectif et l'évolution par rapport à 2020	Résultat attendu en 2022 (cible)
Insertion des allocataires du RSA – Insertion et parcours des allocataires	Nombre de nouveaux entrants	4 827	ND	6 284	ND	3 758	Le nombre de nouveaux entrants est en baisse de près de 10% en 2021	4 800
	Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	961	ND	ND	ND	ND		ND
	Nombre total de 1^{er} RDV d'accompagnement fixé	ND	ND	1 258	ND	946		1 100
	Nombre de premiers RDV fixés dans le délai de 2 semaines	ND	ND	ND	ND	ND		ND
	Nombre total de premiers contrats d'engagement	1 506	ND	1 165	ND	913		1 500
	Nombre de 1^{er} contrats d'engagement dans les 2 mois	623	ND	ND	ND	ND		800
Insertion des allocataires du RSA – Garantie d'activité	Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité dont l'accompagnement global	3 803	3 803	1 124	ND	1 748	Le changement de périmètre entre 2019 (ciblés sur tous les BRSA concernés) et 2020 (ciblé sur les nouveaux entrants dans l'année) entraîne une rupture de continuité des données	3 800
	Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement	4 889	ND	8 502	ND	6 679	La baisse observée se justifie par un	4 800



	par la garantie d'activité (dont accompagnement global + dont garantie d'activité départementale)						nombre de nouveaux entrants en diminution de 10% en 2021	
	Nombre de personnes accompagnées par un conseiller dédié à l'accompagnement global	56	70	78	ND	88		70
	Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global	ND	ND	24 jours	ND	26 jours		Tendre vers 3 semaines

4.1 Pour la stabilisation de la bonne performance en matière de suivi de parcours et d'insertion des BrSa

Description de l'action

Le Département du Haut-Rhin renforce son engagement en faveur d'une prise en charge rapide et individualisée des allocataires du rSa.

A cet effet, depuis 2011, l'entrée dans le dispositif rSa s'effectue par les plateformes partenariales rSa de Mulhouse pour le Sud du département et Colmar pour le Nord. Ces plateformes réalisent l'accueil, l'instruction et l'orientation des bénéficiaires du rSa.

Depuis mi-2018, l'entrée dans le dispositif rSa se fait également via la téléprocédure, mise en place par la CAF.

Cette évolution numérique a des impacts sur l'organisation des plateformes qui doivent désormais « capter » les allocataires bénéficiant déjà d'une ouverture de droits, afin qu'ils se présentent à un rendez-vous d'orientation. Il s'agit de réaliser un diagnostic de leur situation (bilan socio-professionnel) pour désigner le référent le plus pertinent pour les accompagner dans leur parcours d'insertion.

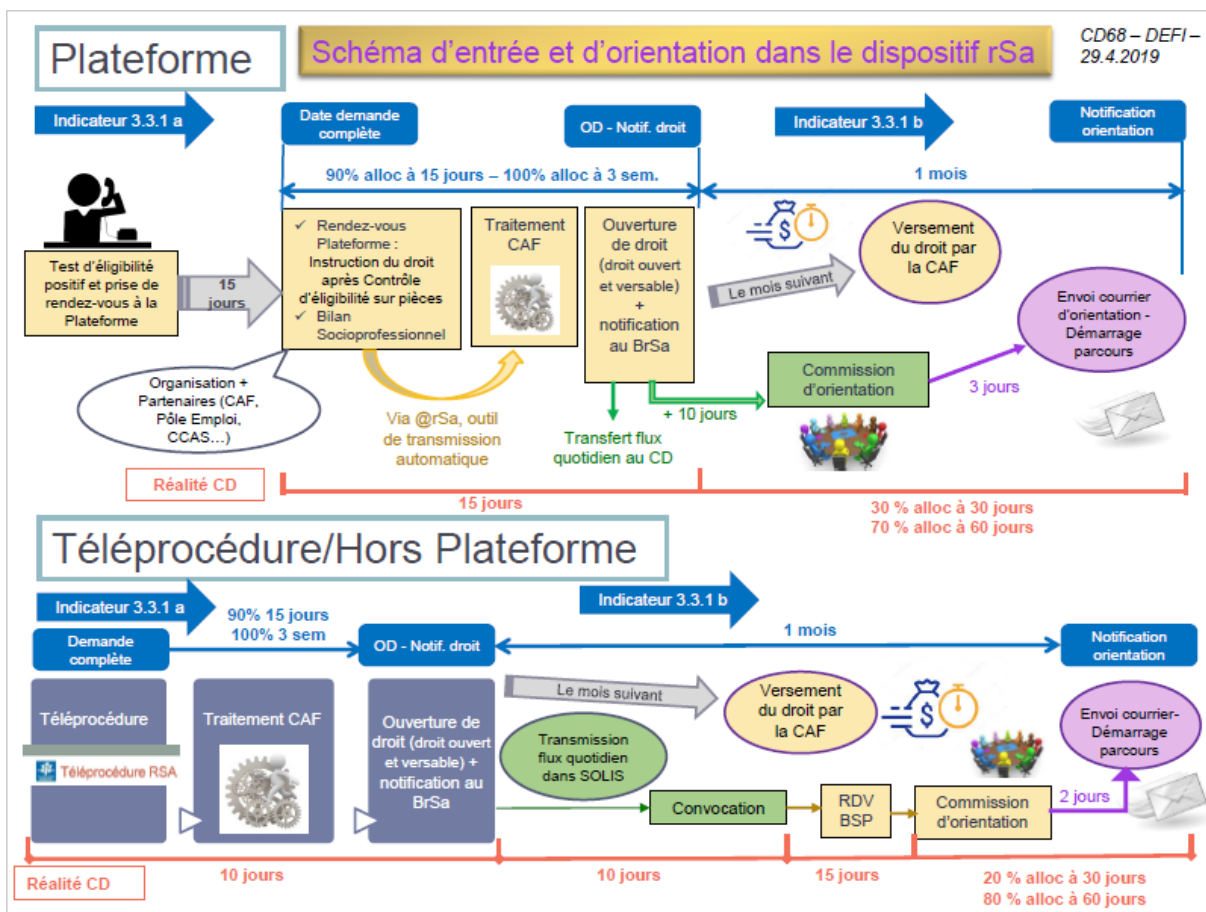
Quel que soit le mode d'entrée (plateformes ou téléprocédure) les délais de l'ouverture de droits au rSa sont quasi identiques, mais les délais d'orientation sont moins rapides en mode téléprocédure comme l'illustre le schéma descriptif ci-après. Pour améliorer les délais d'orientation, depuis septembre 2018, le traitement des flux CAF se fait désormais quotidiennement et les listes de nouveaux entrants sont adressées chaque semaine aux territoires. De nouvelles modalités d'orientation ont été mises en œuvre pour gagner en fluidité.

Dans ce nouveau contexte, la plus-value des plateformes perdure même si elle n'est plus de même nature. Avant, sas d'entrée privilégié dans le dispositif, elles sont désormais axées sur les orientations et assurent un rôle de médiation et de facilitation numérique à l'instruction de demandes complexes ou des publics en difficulté sociale.

Elles reposent majoritairement sur des ressources humaines de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Caisse d'Allocations Familiales, de Pôle Emploi et des opérateurs externes.

Déclinaison prévisionnelle 2021/2022

Sont maintenues les plateformes rSa d'accueil, d'instruction et d'orientation en cohérence et articulation avec le dispositif du Bas-Rhin, dans le cadre de la création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et de la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.



Date de mise en place de l'action

Action existante, renforcée en 2019 et poursuivie en 2021 et 2022.

Partenaires et co-financeurs

En 2021 cofinancement Collectivité européenne d'Alsace et Etat.

Durée de l'action

Renforcement déployé sur la durée de la contractualisation (2019 à 2022).

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action permettent de couvrir des dépenses RH relatives au fonctionnement des plateformes. Deux postes de travailleurs sociaux renforcent ainsi le dispositif des plateformes depuis le démarrage de la stratégie pauvreté. Le reste des crédits permet de soutenir le paiement des charges liées aux postes de travailleurs sociaux et de secrétaires médico-sociaux en charge de la gestion du dispositif RSA.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 112 496 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 112 496 €

Budget global : 224 992 €

BUDGET	2021-2022
Renforcement du dispositif des plateformes	224 992€

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 112 496€

Part CeA pour le Haut-Rhin : 112 496€

Budget global : 224 992 €

Indicateurs

Indicateurs	Situation au	Objectif	Réalisé au	Réalisé au
	31-12-2018	fixé pour le 31-12-2020	31-12-2020	31-12-2021
Nb de nouveaux entrants	4 827	5 000	5 362	3 758
Nb de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	961	Impossible à estimer	ND	ND
Nb total de 1 ^{er} rendez-vous d'accompagnement fixé	ND	ND	948	946
Nb de 1 ^{er} rendez-vous fixé dans un délai de 2 semaines	ND	ND	ND	ND
Nombre total de 1 ^{er} contrat d'engagement	1 506	1 500	814	913
Nombre de 1 ^{er} contrat d'engagement dans les 2 mois	623	Impossible à estimer	ND	ND

Bilan d'exécution 2021/2022

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et économique qui s'est traduite par une augmentation du nombre de foyers allocataires du rSa de plus de 10%, ce chiffre est en baisse en 2021 de plus de 10 % sur un an en Alsace et atteint 15 327 au 31 décembre 2021 pour le Haut-Rhin.

Les Plateformes d'accueil, d'instruction et d'orientation sont restées fortement mobilisées par l'orientation des nouveaux allocataires dans le dispositif.

Les délais d'orientation 2021 restent cependant tout à fait satisfaisants au niveau moyen de 41 jours (42 jours en 2020).



Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'activité des plateformes d'accueil, d'instruction et d'orientation est plus que jamais maintenue en 2022. Dans le cadre du développement du SPIE à l'échelle alsacienne, leur déploiement sur tout le territoire est à l'ouvrage et constitue un axe à part entière du projet. Initialement positionnées sur Mulhouse et Colmar, fin 2022, elles couvriront tout le territoire haut-rhinois, à l'instar des plateformes bas-rhinoises.

Elles seront également alimentées et gérées à travers un système d'information commun à toute la CeA.

5.1 Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Vers un renforcement de l’accompagnement des BrSa par la création de nouvelles actions

Thème de la contractualisation : Insertion des allocataires du rSa – Garantie d’activité

Description de l’action :

Le Département du Haut-Rhin déploie depuis longtemps, une palette diversifiée d’offres d’accompagnement à destination des bénéficiaires du rSa. Cette offre se concrétise chaque année par la publication d’un appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d’insertion à destination des bénéficiaires du rSa qui se décline de la manière suivante :

- Accompagnement social ;
- Accompagnement socioprofessionnel ;
- Accompagnement professionnel et appui à l’entrepreneuriat individuel ;
- Soutien à l’encadrement et à l’activité des Structures d’Insertion par l’Activité Economique (SIAE).

L’appel à projets 2021 a permis d’accompagner près de 10 800 bénéficiaires du rSa, pour un montant financier de 5 M€. S’ajoutent à cela 5 900 bénéficiaires du rSa qui sont accompagnés par les travailleurs sociaux de la Collectivité européenne d’Alsace.

Parmi cette palette d’offre d’accompagnements sont retenus au titre de la Garantie d’Activité les items Accompagnements socio-professionnels et Accompagnements professionnels - appui à l’entrepreneuriat individuel.

Par ailleurs, fruit d’un partenariat fructueux et ancien entre le Conseil départemental et Pôle emploi, les deux structures mettent en œuvre par voie de convention depuis 2015, l’accompagnement global (GLO) qui vise la prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels par un conseiller Pôle emploi et un professionnel du travail social travaillant de manière simultanée. Cet accompagnement est destiné aux demandeurs d’emploi qui rencontrent des problématiques particulières, bénéficiaires ou non du revenu de solidarité active (rSa).

Les moyens humains dédiés à cet accompagnement sont 14 ETP de conseillers pour Pôle emploi, d’une part, et 160 travailleurs sociaux du Département, d’autre part, ainsi que 2 ETP de travailleurs sociaux financés chez des opérateurs externes soit en moyenne 12 travailleurs sociaux par conseiller Pôle emploi.

Il est à noter que les portefeuilles des conseillers GLO de Pôle emploi peuvent absorber davantage d’orientations. Le Département fait donc la promotion de l’accompagnement global auprès des structures d’accompagnement social. L’orientation des bénéficiaires du rSa vers la garantie d’activité ou l’accompagnement global de Pôle emploi s’effectue suite au bilan socioprofessionnel ou à l’examen en équipe pluridisciplinaire.

Déclinaison de janvier 2021 au 30 juin 2022 :

L’appel à projets est reconduit pour la mise en œuvre de la politique d’insertion qui vise à proposer des réponses en termes de garantie d’activité aux allocataires orientés.

Une nouvelle convention « Approche globale de l'accompagnement et actions communes visant à soutenir les actions d'insertion professionnelles » avec Pôle emploi sera mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2021.

A ce titre, il est prévu :

- un renforcement des moyens pour faciliter l'entrée et l'accompagnement global des demandeurs d'emploi non bénéficiaires du rSa et non connus précédemment par les travailleurs sociaux des territoires de solidarité (1 poste de travailleur social financé au CIAREM pour 3/12^{ème}).
- le développement de l'axe 3 relatif à l'accompagnement social exclusif et spécifique proposé à des demandeurs d'emploi lorsqu'il apparaît que des difficultés sociales complexes font obstacle temporairement à un engagement dans une démarche active de recherche d'emploi.

Le développement d'une offre relative aux modes d'accueil des enfants des parents en recherche ou reprise d'emploi/formation reste un projet pour le Département.

Date de mise en place de l'action

Action existante, renforcée en 2019 et reconduite par durée d'un an, sur appel à projets.

Durée de l'action

1 an sur appel à projet.

Partenaires et co-financeurs

Cofinancement CeA et Etat.

Budget

Le tableau financier récapitulatif est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 112 496 €

Part CeA : 112 496 €

Budget global : 224 992 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 112 496 €

Part CeA : 112 496 €

Budget global : 224 992 €

Indicateurs

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Objectif fixé pour le 31-12-2019	Situation au 31-12-2020	Situation au 31-12-2021	Objectif fixé pour le 30-06-2022
Nb de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité dont l'accompagnement global	3 803	3 803	1124	1748	3 800
Nb de bénéficiaires en cours d'accompagnement par la garantie d'activité (dont accompagnement global + dont garantie d'activité départementale)	4 889	ND	8502	6679	4 800
Nb de personnes accompagnées par un conseiller dédié à l'accompagnement global	56	70	78	88	70
Délai moyen de démarrage de l'accompagnement global (reporting assuré par Pôle Emploi)	ND	Tendre vers 3 semaines	Tendre vers 3 semaines	26 jours	Tendre vers 3 semaines

*Non disponible

Bilan d'exécution 2021/2022

L'année 2021 a vu une baisse significative du nombre de foyers allocataires du rSa dans le Haut-Rhin et en Alsace plus largement (moins 10 % sur un an). Cette évolution positive traduit la politique dynamique de la Collectivité européenne d'Alsace orientée vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous, associée à une politique du juste droit, dans un contexte de reprise économique.

Année de transition, 2021 a permis de poser une première étape en vue de la convergence des modalités d'intervention au titre de l'accompagnement des bénéficiaires entre les deux territoires, qui sera concrétisée en 2022. L'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion haut-rhinois a donc été reconduit et la convention accompagnement global avec Pôle emploi, poursuivie jusqu'à la fin de l'année.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Au titre de la garantie d'activité, deux éléments sont à noter :

- Le lancement d'un appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi, commun à toute l'Alsace, dans une logique d'investissement social, d'objectifs et de résultats : portefeuilles réduits pour davantage de qualité dans l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, objectifs communs de fréquence et durée d'accompagnement, ainsi des résultats en termes de sorties à l'activité et à l'emploi.



Cet appel à projets prévoit ainsi un cadre opérationnel pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa par les opérateurs, comme garants des attendus de la collectivité européenne d'Alsace.

- La signature d'une convention de coordination entre la Collectivité européenne d'Alsace et Pôle emploi pour l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion rencontrant des freins sociaux et professionnels et mise en place de l'accompagnement global pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

5.2 La mobilité au service de l'emploi

Description de l'action (rappel) :

L'emploi constitue l'une des priorités du département. Or, pour 70 % des bénéficiaires du rSa (BrSa) en accompagnement, l'un des freins majeurs d'accès aux entreprises reste la mobilité (42 % d'entre eux n'ont pas de permis ou de voiture). Cette difficulté nécessite une prise en compte et des réponses en complément de la politique rSa et insertion, menée de manière active.

A donc été instaurée une Aide Départementale Individuelle à la Mobilité - ADIM pour les bénéficiaires du rSa (BrSa) afin de faciliter leur retour vers l'emploi, en complément des aides à la mobilité déjà mises en place par de nombreux acteurs comme Pôle emploi, la Région, les communes et l'Etat notamment. Le montant maximum attribué est de 1 500€/bénéficiaire/an.

En outre, afin de mettre la mobilité au cœur de l'accompagnement des BrSa, il a semblé essentiel de créer et d'animer un réseau de référents sensibilisés à la question, de les doter des connaissances et outils indispensables. Ce réseau permet également le bon déploiement de la nouvelle aide, en l'inscrivant dans la dynamique du parcours d'insertion.

Déclinaison 2021/2022 : Cette action est en reconduction de janvier 2021 au 30 juin 2022 sous ses 2 axes.

Date de mise en place de l'action

Septembre 2019.

Partenaires et co-financeurs

Cofinancement CeA et Etat.

Durée de l'action

Depuis 2019, déploiement en année complète en 2020 et reconduction de janvier 2021 au 30 juin 2022.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part CeA pour le Haut-Rhin : 68 129,18 €

Part Etat : 68 129,18 €

Budget global : 136 258,36 €

BUDGET	01/07/2021 – 30/06/2022
Mise en œuvre d'une aide départementale individuelle à la mobilité et d'un réseau d'acteurs dédiés	136 258,36 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part CeA pour le Haut-Rhin : 68 129,18 €

Part Etat : 68 129,18 €

Budget global : 136 258,36 €

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Objectif fixé pour le 31-12-2019	Situation au 31-12-2020	Situation au 31-12-2021	Objectif fixé pour le 30-06-2022
Nombre de bénéficiaires du rSa ayant obtenu une aide individuelle à la mobilité	ND*	50	100	185	100

* non disponible

Bilan d'exécution 2021/2022

Après un déploiement progressif à compter de juillet 2019, le bilan 2021 s'établit comme suit :

- 185 bénéficiaires du rSa ont bénéficié de l'Aide départementale individuelle à la mobilité pour un montant de 115 124,92€, dont 79 bénéficiaires entre janvier et juin 2021 et 106 bénéficiaires entre juillet et décembre 2021

- En 2021, le montant moyen de l'aide est de 622,30€ (521,33€ en 2019 – 681€ en 2020). Le montant maximum est fixé par le règlement d'attribution à 1 500€ par bénéficiaire et par an.

L'enveloppe prévue en 2021 a permis de couvrir 244 natures d'aides (un BrSa peut bénéficier d'une ou plusieurs aides). Les aides les plus sollicitées sont relatives aux frais suivants :

- 96 aides au permis (inscription, code, 1ères heures de conduite)
- 82 au véhicule (réparation, achat, contrôle technique, assurance),
- 60 aides au transport (frais kilométriques, transport en commun)

L'aide répond à un vrai besoin des allocataires du rSa. La mobilisation de la Collectivité et de ses partenaires permet de répondre rapidement et avec efficacité aux difficultés rencontrées par les bénéficiaires du rSa en matière de mobilité.

Concernant le partenariat avec l'association Mobilité Mod'Emploi, mis en place également sur le second semestre 2019 pour la mise en œuvre d'un réseau de référents sensibilisés à la question de la mobilité, le bilan 2021 s'établit comme suit :

En termes d'organisation :



- un espace de formation, notamment pour les référents, nouvellement équipé pour des sessions en présentiel (acquisition de tablettes en début d'année) qui, au vu du contexte sanitaire, n'a pas pu être exploité,
- les séances de sensibilisation des référents mobilité ont été organisées en visio (ZOOM) au cours du second semestre 2020.

En termes de contenus pédagogiques :

- le programme de formation/sensibilisation a été revu et rebâti pour l'actualiser aux besoins et l'adapter au contexte. Il comporte davantage d'exercices sur la mobilité.

En 2021, 51 nouveaux référents mobilité ont été formés et viennent enrichir le réseau, dont 22 de janvier à juin et 29 de juillet à décembre 2021. A titre d'illustration, ils représentent les structures suivantes : CeA, ACIFE, ALEOS, APPONA68, CISEP, CIAREM, CONTACT Plus et MANNE EMPLOI.

L'élaboration d'une base de données répertoriant les actions sur les territoires du Sud de la CeA (actions de financement, actions de mobilité, points d'info...) va débuter en interaction avec les projets menés sur les territoires qui sont également en cours de développement.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Cette action mobilité, sous ces 2 axes, est reconduite en 2022.

Son contenu sera intégré à la nouvelle fiche action qui sera rédigée pour rendre compte de toutes les initiatives mobilité soutenues par la Collectivité européenne d'Alsace.

5.3 Conseillers relais entreprises

Description de l'action (rappel)

L'emploi constitue l'une des priorités du Département. Pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa, deux postes de conseillers relais-entreprises ont été créés en 2019 en appui aux employeurs locaux qui sont en recherche de main d'œuvre et rencontrent des difficultés chroniques à pourvoir les postes vacants.

Les deux conseillers relais-entreprises Haut-Rhin Nord et Haut-Rhin Sud apportent un conseil en matière de ressources humaines aux entreprises (échange sur les besoins et sur les compétences requises, définition du profil de poste, mobilisation des prestations existantes), relayent les profils recherchés pour proposer des candidats, bénéficiaires du rSa, pré-sélectionnés dans les portefeuilles des référents.

En contact permanent avec des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa, les conseillers relais-entreprises sont au fait des particularités de ce public. Pour favoriser le recrutement de bénéficiaires du rSa et optimiser les mises en relation, ils peuvent sensibiliser et faire valoir leurs compétences auprès des employeurs, et ainsi faire coïncider la demande et l'offre d'emploi.

Ils favorisent le maintien à l'emploi des personnes recrutées - par une assistance personnalisée - au cours des 6 premiers mois suivants la prise de poste, à la demande de l'employeur ou celle du salarié.

Ils sont basés au sein des deux structures assurant le plus grand nombre d'accompagnements à l'emploi de bénéficiaires du rSa, le Ciarem à MULHOUSE et Contact Plus à COLMAR, soit près de 2 000 personnes par an en flux constant.

Déclinaison 2021/2022 : Le dispositif des Conseillers relais entreprises est reconduit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Date de mise en place de l'action

Septembre 2019.

Partenaires et co-financeurs

Cofinancement CeA et Etat.

Durée de l'action

Durée de la contractualisation.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Cette action permet le financement de 2 ETP de Conseillers Relais Entreprises. Toutefois le dispositif a été étoffé et ce sont désormais 4 postes de Conseillers qui existent à l'échelle du territoire haut-rhinois en 2021 et 2022.

Année 2021 : 4 ETP pour les postes de Conseillers Relais Entreprises : 160 000 €.

Prévisionnel 2022 : 4 ETP pour les postes de Conseillers Relais Entreprises : 220 000 €.

Une augmentation de l'enveloppe budgétaire dévolue à chaque structure porteuse a été proposée en 2022 pour tenir compte de l'intensification des missions qui doivent être couvertes désormais par des postes à temps plein.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 40 000 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 40 000 €

Budget global : 80 000 €

Budget réel à titre indicatif : 190 000 €

Part Etat : 40 000 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 150 000 €

BUDGET	01/07/2021 – 30/06/2022
2 ETP pour les postes de Conseil Relais Entreprise	80 000 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 40 000 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 40 000 €

Budget global exécuté : 80 000 €

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Objectif fixé pour le 31-12-2019	Situation au 31-12- 2020	Situation au 31-12-2021	Objectif fixé pour le 30-06-2022
Nombre de contacts entreprises	ND*	100 (soit 50 par CRE)	140	228	100 (soit 50 pour chacun des 2 CRE financés dans le cadre des crédits SNPLP)
Nombre d'offres traitées (positionnement) Dont BrSa				1185 773	ND

Entretien de BrSa avant positionnement sur offres				238	ND
Nombre de contrats signés				222	ND
Dont :					
- Contrats aidés PAC employeur				69	
- Contrats aidés CAE/PEC (secteur non marchand)				67	

* non disponible

Bilan d'exécution 2021/2022

Après le début de la crise sanitaire en 2020 qui a ralenti la dynamique de recrutement des entreprises, le contexte économique s'est avéré plus favorable en 2021 avec la reprise des recrutements, notamment dans les secteurs en tension, tels que l'hôtellerie, la restauration, la santé, la logistique, l'agriculture, le bâtiment.

Ainsi, des actions de mobilisation vers l'emploi ont été engagées par les CRE, à travers différentes opérations spécifiques, dont notamment :

- Tout au long de l'année par :

- La promotion des contrats aidés sur le secteur marchand : recrutement et mise en œuvre du dispositif PAC employeur (69 signés). Les CRE interviennent également pour assurer le suivi en poste de toutes les personnes embauchées durant les 6 premiers mois d'activité (consolidation de l'ensemble des 105 PAC employeur enregistrés sur 2022, y compris ceux engagés par Pôle emploi).
- La réalisation de 67 PEC dans le secteur non marchand : action spécifique de prospection et de placement de BrSa dans les collectivités territoriales et associations sportives.

- Au 1^{er} semestre 2021 :

- La formation aux « gestes professionnels en circuits courts dans l'agriculture » avec la Chambre d'Agriculture : groupe de 12 stagiaires BrSa ; à l'issue, 8 personnes en emploi (dont 1 CDI en PAC employeur, et 6 autres personnes recrutées en agriculture et espaces verts).

Au 2^{ème} semestre 2021 :

- L'opération « un job sur un plateau » avec Pôle emploi et l'Union des Métiers des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) : positionnement de 28 BrSa auprès de Pôle emploi, 9 mises en relations, 2 recrutements. Par ailleurs, 27 % des PAC employeur se rapportent à ce secteur d'activité, premier utilisateur du dispositif.
- Le sourcing chauffeurs livreurs (ATIK EXPRESS) : 13 candidats, 2 recrutements dont 1 PAC employeur.

- Rencontre des agences Pôle emploi du Haut Rhin pour la promotion des contrats aidés et la prise en charge par les CRE de la consolidation des embauches réalisées via les PAC employeur engagés par Pôle emploi.

En termes de bilan quantitatif, l'équipe des 4 Conseillers crée une vraie dynamique de placements, à travers la promotion des contrats aidés et le traitement conséquent d'offres et de mises en relations avec des candidatures de BrSa ciblées et préparées.

Leurs actions ont permis de placer directement **220 personnes** à l'emploi (dont 136 en contrats aidés) et les actions spécifiques lancées par la collectivité sur le secteur haut-rhinois reposent largement sur leur travail de terrain.

Ainsi, les conseillers relais entreprises constituent des interlocuteurs indispensables et très opérationnels pour les recrutements concernés. Ils assurent un rôle d'animation de réseau et de relais d'informations auprès des autres référents, notamment pour proposer et sélectionner des candidats et des CV de qualité. Ils exercent un travail sur mesure pour le placement et le maintien en poste des bénéficiaires du rSa pour consolider leur insertion durable dans les entreprises.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La répartition des postes en 2022 reste inchangée par rapport à 2021 mais une augmentation de l'enveloppe budgétaire a été proposée en 2022 pour tenir compte de l'intensification des missions qui doivent être couvertes sur des temps pleins pour les 4 structures, portant la subvention à 55 000 € par poste à ALEOS, CIAREM, CONTACT PLUS et REAGIR.

5.4 Action de parrainage

Description de l'action (rappel) :

Initiée en 2019, dans un contexte économique relativement favorable, cette action garde toute sa pertinence dans une période où se font ressentir les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire. L'action apparaît comme un moyen d'action pertinent pour faciliter le retour à l'emploi de publics rencontrant des difficultés d'insertion.

Concrètement, il s'agit de la mise en œuvre d'une action de parrainage de bénéficiaires du rSa par des cadres d'entreprises partenaires du Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion d'Alsace (CREPI). Cette opération est désormais étendue à des parrains issus du Conseil départemental, élus et cadres dirigeants. Ce travail en réseau de proximité doit permettre de faire se rencontrer des demandeurs d'emploi éloignés du monde du travail et des employeurs volontaires et bénévoles. C'est un engagement sociétal « gagnant-gagnant ».

Grace à l'appui régulier et en proximité d'un parrain et en regard de l'engagement de la personne parrainée à s'inscrire durablement dans la mécanique de ce binôme, cet accompagnement atypique doit permettre une sortie à l'emploi.

Déclinaison 2021/2022

Cette action est en reconduction et doit concerner 50 bénéficiaires.

Date de mise en place de l'action

Septembre 2019.

Partenaires et co-financeurs

Cofinancement CeA et Etat.

Durée de l'action

2019 et reconduction en 2021/2022.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action permettent à la Collectivité européenne d'Alsace d'allouer une subvention au CREPI pour la mise en œuvre de cette action. Celle-ci ayant fait l'objet d'un renforcement, le budget réel qui lui est consacré par la Collectivité européenne d'Alsace concerne un total de 27 820 € en 2021/2022.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

Part CeA pour le Haut-Rhin : 11 410 €

Part Etat : 11 410 €

Budget global = 22 820 €

Budget réel à titre indicatif : 27 820 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 16 410 €

Part Etat : 11 410 €

BUDGET	01/07/2021 – 30/06/2022
Financement du CREPI pour l'expérimentation du parrainage de 50 BrSa en année pleine, du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	22 820 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022

Dépenses exécutées sur la part financée par la CeA = 11 410 €

Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 11 410 €

Budget global exécuté = 22 820 €

Indicateurs

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Objectif fixé pour le 31-12-2019	Situation au 31-12- 2020	Situation au 31-12- 2021	Objectif fixé pour le 30-06-2022
Taux de bénéficiaires du rSa ayant trouvé un emploi/formation	ND*	70%	88 %	85,5%	70 %

* non disponible

Bilan d'exécution 2021/2022

Le parrainage permet aux bénéficiaires du RSA de structurer leurs recherches d'emploi (conseils sur le CV, simulations d'entretiens), de bénéficier d'un réseau relationnel et de conseils sur le secteur économique (mises en relation). Il vise essentiellement à développer l'employabilité du filleul par un parrain bienveillant. Celui-ci consacre quelques heures par mois à l'accompagnement d'une personne en recherche d'emploi sur une durée de 3 à 6 mois. Le parrain bénéficie de l'encadrement du CREPI, structure porteuse de l'action (formation et outils d'aides à l'accompagnement).

16 nouveaux binômes se sont formés au premier semestre 2021 (8 à Mulhouse et 8 à Colmar).

Sur ces 16 personnes :

- 7 sont à l'emploi
- 1 en formation rémunérée
- 8 poursuivent le parrainage

Par ailleurs, des 26 binômes formés en 2020 encore en parrainage en 2021 :

- 16 bénéficiaires du rSa ont accédé à un emploi entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2021 (2 CDI, 4 CDD de plus de 6 mois, 9 CDD de moins de 6 mois, 1 entrée en atelier chantier d'insertion)
- 2 créations d'activité,
- 3 en formation rémunérée,

- 3 ont eu une fin de parrainage sans emploi et poursuivent leurs recherches,
- 2 personnes poursuivent le parrainage.

Ainsi, 90,6 % des 32 bénéficiaires du rSa ayant quitté le dispositif au cours du 1^{er} semestre 2021 ont obtenu un accès à l'emploi, à la formation ou sont en création d'activité indépendante.

Le bilan du 1er juillet au 31 décembre 2021 laisse apparaître la création de 23 nouveaux binômes
Sur ces 23 personnes :

- 5 sont à l'emploi
- 3 en formation en alternance.
- 13 poursuivent le parrainage
- 2 ont eu une fin de parrainage sans emploi et poursuivent leurs recherches

Par ailleurs, des binômes formés en 2020 encore en parrainage au 31 décembre 2021 :

- 2 personnes poursuivent le parrainage.

Ainsi, 80 % des 10 bénéficiaires du rSa ayant quitté le dispositif au cours du 2^{ème} semestre 2021 ont obtenu un accès à l'emploi ou à la formation.

De nouveaux binômes seront créés à Mulhouse et Colmar au cours du 2^{ème} trimestre 2022.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Au vu de ces résultats, l'action est renouvelée en 2021 et en 2022.

5.5 Ambassadeurs du bénévolat

Description de l'action (rappel)

Le dispositif bénévolat & rSa est mis en œuvre depuis 2017 par le Département du Haut-Rhin. Au 15 décembre 2020, on dénombrait :

- 1 756 missions, riches et diversifiées (sport, aide à la personne, loisir, périscolaire, culture environnement...) proposées par 152 structures dépositaires d'offres (1 694 missions en 2019)
- 1 312 Contrats d'Engagements Réciproques (CER), portant la mention « bénévolat », signés par les bénéficiaires du rSa (1 277 au 31/12/2019)

Au 31 décembre 2021, on dénombrait :

- 1 794 missions de bénévolat, riches et diversifiées (sport, aide à la personne, loisir, périscolaire, culture, environnement, ...), proposées par 158 structures du secteur non marchand dépositaires d'offres sur la plateforme de la CeA ;
- 1 300 CER avec bénévolat, signés par les bénéficiaires du rSa, marquant un engagement fort

Il bénéficie depuis 2019 de l'appui de deux ambassadeurs du bénévolat qui interviennent auprès des allocataires du rSa, avec pour objectifs :

- d'augmenter le nombre de bénévoles en mission, aider à lever les freins, optimiser le démarrage en mission ainsi que la valorisation des apports du bénévolat dans les parcours ;
- d'aider les BrSa au choix des missions et/ou des structures répondant le mieux aux attentes, projet et profil des personnes ;
- de promouvoir et faciliter l'appropriation des outils : numéro vert, plate-forme et documents... ;
- d'améliorer l'adéquation entre le contenu des missions et les besoins des bénévoles ;
- de faire remonter à la Collectivité européenne d'Alsace des éléments de suivi des BrSa.

Dans l'esprit du concept de pairs aidants (relation d'aide, développement du pouvoir d'agir), les ambassadeurs sont des bénéficiaires du rSa recrutés en CAE et en poste dans 2 structures différentes qui assurent l'encadrement technique, l'adaptation au poste sur le dispositif rSa et à la posture en tant que « Pair aidant » (relation d'aide, développement du pouvoir d'agir). L'animation du réseau des ambassadeurs est réalisée par le chargé de mission bénévolat de la CeA.

Déclinaison 2021/2022 : Cette action, adossée au-dispositif rSa & bénévolat, est en reconduction de janvier 2021 au 30 juin 2022.

Date de mise en place de l'action

2^{ème} semestre 2019.

Partenaires et co-financeurs

Cofinancement CeA et Etat.

Durée de l'action

Depuis 2019. Reconduction de janvier 2021 au 30 juin 2022.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Depuis son intégration dans le cadre de la CALPAE, cette action a bénéficié d'une extension avec un financement complémentaire de 60 000 € par la CeA pour le développement d'action de mobilisation des bénéficiaires du rSa s'appuyant sur l'animation des ambassadeurs du bénévolat.

Un ambassadeur a été recruté via le dispositif des contrats aidés PEC - CAE. Concernant le second poste d'ambassadeur, la structure porteuse a souhaité conserver le professionnel parmi ses salariés permanents et ainsi bénéficier de l'expérience capitalisée. Il est désormais embauché en CDD de droit commun à 35H semaine jusqu'au 31.08.2022. A l'issue de ce CDD la structure compte l'embaucher en CDI, sous réserve de financements suffisants.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, global

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

Part Etat : 15 000 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 15 000 €

Budget global : 30 000 €

Budget réel à titre indicatif : 90 000 €

Part Etat : 15 000 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 75 000 €

BUDGET	01/07/2021 – 30/06/2022
2 postes d'ambassadeurs du bénévolat en CAE de 28h/semaine	30 000 €

En 2021, trois actions de remobilisation vers le bénévolat ont été déployées à hauteur de 32 949 €.

Budget exécuté

Au 30-06-2022

Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat : 15 000 €

Dépenses exécutées sur la part financée par la CeA : 75 000 €

Dépense globale : 90 000 €

Indicateurs

Indicateur	Situation au 31/12/2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Nombre de bénéficiaires du rSa ayant trouvé un emploi	/	11	9	15

Bilan d'exécution 2021/2022

En 2020 l'augmentation du volume horaire d'intervention des ambassadeurs (20 à 30 heures/semaine) a notamment permis de compenser les effets générés par la pandémie de COVID. Bien que l'activité des associations ait été largement entravée, les ambassadeurs ont poursuivi leur mission. Ils ont ainsi continué de rencontrer les BrSa les plus éloignés de l'emploi dans le cadre du bénévolat pour les aider à concrétiser leur projet jusqu'à les accompagner pour rencontrer les associations. En 2021 ce ne sont pas moins de 161 BrSa qui leur ont été orientés.

- 105 ont été accompagnés par les ambassadeurs du bénévolat,
- 52 ont démarré une mission bénévole,
- 8 ont eu accès à une formation et 15 à un emploi

Du côté des bénéficiaires les motifs de vouloir s'engager dans une mission sont nombreux : rester actif, créer du réseau, rompre l'isolement, se sentir utile, dépasser ses freins à l'emploi. Du côté des ambassadeurs leur action a permis en période de crise du COVID de :

- maintenir le lien avec les BrSa les plus fragiles,
- participer à l'effort solidaire en orientant les BrSa vers des associations qui avaient besoin de bénévoles tel que les vaccinodromes,
- maintenir le lien avec les associations pour être au plus près de leurs besoins 30 associations ont été rencontrées pour présenter et promouvoir le dispositif.

9 % des BrSa mentionnent que le COVID a eu un impact dans leur projet ou leur engagement bénévole.

La sortie de crise sanitaire a révélé et amplifié le sentiment d'isolement et de repli sur soi des bénéficiaires du rSa les plus fragiles. De plus les freins que les personnes rencontrent dans la recherche d'un engagement bénévole sont les mêmes que ceux rencontrés pour accéder à un emploi : la santé reste le frein majeur pour le public concerné (82 % dont 19 % sont concernés par un handicap).

La pandémie a aussi empêché l'extension de la mission à de nouveaux ambassadeurs conjuguée à la difficulté de recruter ces postes sur des CAE, à les fidéliser et à les faire monter en compétences.

Aussi afin de travailler sur les freins que rencontrent les BrSa dans leur recherche d'activité et d'emploi, **3 actions expérimentales** ont été lancées fin 2021.

Ces actions se présentent sous la forme d'ateliers thématiques afin de travailler autour des freins périphériques et des atouts des bénéficiaires du rSa. Elles avaient pour objectifs de :

- les préparer à un engagement bénévole (image de soi, communication, transport, gestion du quotidien),

- favoriser la découverte du bénévolat (visite d'associations, échanges),
- travailler le lien entre employabilité et bénévolat (identification des freins et leviers, réflexion autour d'un projet d'engagement),
- les remobiliser à travers un engagement citoyen ou associatif.

Deux de ces actions sont portées par les mêmes structures qui emploient chacune un ambassadeur, la troisième structure a lancé une action avec un salarié permanent pour l'animation/coordination. La présence des deux ambassadeurs au sein de ces structures a permis de développer rapidement ces actions au plus près des besoins des BrSa.

Le pilotage de ces 3 actions est réalisé par le chargé de mission de la CeA rSa et bénévolat. Ces actions ont pour le moment concerné 39 BrSa. Elles ont permis la découverte pour ces personnes des associations de proximité, d'élargir le champ du bénévolat au-delà de l'action humanitaire ou caritative. Les actions sont toujours en cours et seront closes mi - 2022. A ce jour 2 BrSa ont commencé une mission bénévole à l'issue de ces actions. Une dynamique a pu être créée par ces actions notamment auprès des BrSa les plus éloignés de l'emploi (sortie de l'isolement, réappropriation d'un rythme quotidien, levée de freins périphériques selon les cas). Le résultat définitif de ces actions sera à évaluer lorsqu'elles auront été menées à leur terme.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Au vu de ces résultats, l'action est reconduite en 2022 pour un budget global de 90 000 €.

5.6 Job solidaires étudiants

Description de l'action

La Collectivité européenne d'Alsace et plus particulièrement son territoire du Haut-Rhin, s'est engagée de longue date et de façon volontariste à accompagner les jeunes et l'action des associations relevant du champ de la solidarité (insertion, aide alimentaire, lutte contre la précarité...).

A la crise sanitaire liée à la COVID 19, s'ajoute une crise économique et sociale.

Cette crise fragilise de nouveaux publics et particulièrement les jeunes, en difficulté pour trouver des emplois leur permettant de subvenir à leurs besoins.

Elle place aussi les associations, notamment caritatives, face à une augmentation des sollicitations.

Les jeunes sont les premiers touchés par la précarité et les conséquences sociales de la crise sanitaire : perte de revenus, difficulté à trouver un emploi saisonnier, une alternance ou un premier emploi pérenne.

En réponse à un besoin d'insertion des jeunes, de compétences diverses au sein des associations relevant notamment des champs de l'aide alimentaire et de l'aide à la population, le dispositif « Jobs solidaires » vise à soutenir à la fois les associations et les étudiants précaires pendant cette période de pandémie, au service de la population.

Les structures ciblées sont celles du champ de l'insertion, l'aide alimentaire et l'éducation à l'environnement.

A compter de janvier 2021 et sur l'exercice 2021,

- La CeA propose ainsi aux structures de solidarité alsaciennes le versement d'une subvention de 2 000 € pour le recrutement d'étudiants sur des CDD d'un mois à temps complet, soit 140h par mois avec une possibilité de lissage en cas de contrat à temps partiel.
- La CeA propose également des contrats dans ses services pour, à titre d'exemples :
 - * Assurer le standard vaccination COVID 19,
 - * Distribuer les chèques solidaires.

L'élaboration et la mise en œuvre de ce dispositif à l'échelle haut-rhinoise, relève d'une approche transversale en interne (Action Sociale de Proximité, Insertion vers l'Activité et le Logement, Ressources Humaines, Communication, ...).

Le partenariat avec les acteurs institutionnels s'avère également crucial (CAF, Universités, ...).

Ce dispositif doit permettre, avec beaucoup de réactivité, de :

- Faire face ensemble sur le plan de la prévention de la précarité, de la santé et de l'accès à l'emploi et la lutte de l'isolement des étudiants en permettant, pendant cette période de pandémie, de pourvoir des emplois porteurs de sens au service de la population.
- Faciliter aux étudiants l'accès à un emploi, et ainsi, prévenir la dégradation de leur situation financière et sociale.

- Soutenir les associations caritatives par le renfort d'étudiants pour les distributions alimentaires.
- Répondre à l'urgence sociale et sanitaire (ex : distribution de chèques solidaires).

Déclinaison prévisionnelle de l'action

A compter de janvier 2021 et sur l'exercice 2021,

- Identifier, avec les structures haut-rhinoises concernées, les contenus d'activités et les durées correspondant aux besoins des associations ;
- Identifier, avec les directions concernées de la CeA et les Ressources Humaines, les contenus d'activité et les durées nécessaires pour mieux répondre aux effets de la crise sanitaire et sociale
- Proposer des contrats de travail aux jeunes haut-rhinois (informations, communication), à hauteur de 70 258,70 €, avec un plafond de 400 000 € selon l'évolution de la pandémie sur l'ensemble de l'exercice à l'échelle alsacienne ;
- Organiser, en interne à la CeA et dans le respect des règles en vigueur, la diffusion des offres, le recueil des CV, la transmission des CV aux associations concernées et aux directions de la CeA qui avaient ouvert des postes (à titre d'exemples : contrats pour la distribution de chèques solidaires dans le Haut-Rhin) ;
- Articuler la mise en œuvre avec les partenaires institutionnels (CAF, Universités, CROUS, ...)
- Construire les outils de suivi et d'évaluation en transversalité interne.

Date de mise en place de l'action

Janvier 2021.

Durée de l'action

Expérimentation jusqu'au 30 novembre 2021, avec prolongation éventuelle, selon l'évolution de la pandémie et les besoins qui s'ensuivront sur l'ensemble de l'exercice.

Partenaires et co-financeurs

Partenaires : CAF, CROUS, Universités, associations.

Budget

Le tableau financier récapitulatif est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action en 2021/2022 ont permis à la CeA :

- D'accorder un soutien aux associations caritatives pour un montant de subventions de 52 686 € ;
- De prendre en charge les coûts relatifs à l'embauche d'étudiants et à l'encadrement managérial nécessaires à la création d'un standard de vaccination, au fonctionnement du vaccinodrome portés par la collectivité ainsi qu'à une action de distribution de chèques solidaires à Strasbourg (à hauteur de 38 761,7 €).

Montant total des dépenses effectuées : 91 447,7 €, dont 20 059 € de frais RH valorisés.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : part Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 45 838,35 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 45 838,35 €

Budget global : 91 676,70 €

BUDGET	01/07/2021 – 30/06/2022
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subventions aux 17 associations haut-rhinoises pour l'embauche d'étudiants : 52 686 € ▪ Postes dans les services 68 de la CeA : 18 931,70 €, dont : <ul style="list-style-type: none"> - Etudiants au standard de vaccination : 7 081 € - Poste FSL : 10 729 € - Poste RSA : 1 121,70 € - Coûts RH : 20 059 € 	91 676,70 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 45 723,85 €

Par CeA pour le Haut-Rhin : 45 723,85 €

Budget global : 91 447,7 €.

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation au 1 ^{er} janvier 2021	Situation au 30 juin 2021	Objectif fixé pour le 31-12-2021	Résultat du 01-07-2021 au 31-12-2021
ACTION JOBS SOLIDAIRES ETUDIANTS	Nombre de structures soutenues	NC	9	> à 15	17
	Nombre total d'étudiants ayant bénéficié d'un contrat dans une structure	NC	15	> à 20	28
	Nombre total d'étudiants ayant bénéficié d'un contrat dans un service de la CeA dans le Haut-Rhin	NC	6	> à 6	7

	- dont au standard de prise de rendez-vous				
--	--	--	--	--	--

NC : Non concerné – Démarrage de l'action au 01/01/2021- Fin prévue le 31/12/2021.

Bilan d'exécution 2021/2022

Le dispositif jobs solidaires a rempli ses deux objectifs à savoir venir en soutien aux structures de solidarités et permettre aux étudiants en précarité d'accéder à un emploi.

Concernant les jobs solidaires étudiants au sein des structures de solidarité alsaciennes :

17 structures du champ de l'insertion, l'aide alimentaire et l'éducation à l'environnement sur l'ensemble du territoire bas-rhinois ont bénéficié du dispositif telles La Manne alimentaire, CIAREM, Patrimoine et emploi... (voir tableau ci-dessous).

Ces structures ont, par l'attribution de subventions « jobs étudiants », pu embaucher 28 étudiants sur des postes divers tels que médiateur nature, agent d'accueil, animateur.

Tant les structures, que les étudiants se sont montrés satisfaits de cette opportunité.

Structure	Siège	Nbre postes	Total Subvention
ALSA (Association d'aide au Logement des Sans-Abri)	39 rue Thierstein BP 1371 68070 Mulhouse Cedex	1	2 000,00 €
Association Campus Colmar	11 rue Gutenberg 68000 Colmar	1	2 000,00 €
Secours Populaire	1 rue du Linge 68000 Colmar	2	4 000,00 €
Maison de la Nature du Sundgau	Rue Sainte Barbe 68210 Altenach	2	4 000,00 €
Armée du Salut - restaurant social le Partage	22-24 rue de l'Île Napoléon 68100 Mulhouse	1	686,00 €
Le Moulin Nature	7 Rue de la Savonnerie 68460 Lutterbach	2	4 000,00 €
Maison de la nature du vieux canal	Rue de Bâle 68740 Hirtzfelden	1	2 000,00 €
Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Markstein Grand-Ballon	64 Grand Rue 68470 FELLERING	2	4 000,00 €
Association Les Jardins de Wesserling	16 rue de Ranspach 68470 HUSSEREN- WESSERLING	2	2 000,00 €
CIAREM	12 allée Nathan Katz 68100 MULHOUSE	2	4 000,00 €

CONSTRUIRE	2 rue des Flandres 68100 MULHOUSE	2	4 000,00 €
LA MANNE ALIMENTAIRE	23 rue du Galtz 68000 COLMAR	2	4 000,00 €
MANNE EMPLOI	23 A rue du Galtz 68000 COLMAR	1	2 000,00 €
LES AMAZONES	rue Joseph VOGT 68270 WITTENHEIM	2	4 000,00 €
Association Petite Camargue ALSACIENNE	1 rue de la pisciculture 68300 SAINT LOUIS	2	4 000,00 €
PATRIMOINE ET EMPLOI	16 rue de Ranspach 68470 HUSSEREN- WESSERLING	1	2 000,00 €
Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc	31 rue du Geisbourg - 68240 KAYSERSBERG	2	4 000,00 €
TOTAL		28	52 686,00 €

Concernant les jobs solidaires étudiants au sein de la CeA :

La CeA a reçu plus de 200 CV d'étudiants.

66 étudiants ont pu bénéficier de postes créés au sein de la Collectivité pour répondre principalement aux besoins de fonctionnement du standard de vaccination, du vaccinodrome mais aussi soutenir l'action de certains services faisant face à une augmentation temporaire d'activité. Sur ces 66 étudiants, 7 étaient issus du territoire haut-rhinois.

Nous avons toujours proposé aux étudiants une flexibilité d'horaire de travail (travail en demi-journée) pour leur permettre de concilier étude et emploi.

Le dispositif jobs solidaires étudiants a permis aux étudiants de sortir de leur isolement, de leur précarité et de créer des liens de socialisation. « Je n'aurai pas tenu pendant le confinement sans ce job », « je ne me sens pas seul ». Une vraie dynamique d'équipe et de cohésion s'est créée entre eux.

Pour certains, il s'agissait de leur premier emploi et une première expérience dans le monde du travail.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La CeA maintient depuis janvier 2022 le standard de prise de rendez-vous de vaccination à Strasbourg. Une moyenne de 25 étudiants (pour 10 ETP) continue d'être embauchée en vacances mais principalement des étudiants bas-rhinois du fait de la proximité géographique.

1.6 La formation des travailleurs sociaux

Thème de la contractualisation : Renforcer les compétences des travailleurs sociaux – La formation des travailleurs sociaux

Description de l'action

L'évolution démographique de la population française, toujours plus âgée, la numérisation, la précarisation grandissante et les nouveaux modèles de liens sociaux transforment en profondeur le travail social.

Ces principales évolutions portent sur les relations avec les usagers et des usagers entre eux, les supports de relation à l'autre avec le numérique, sur l'adaptation des pratiques face à un public nouveau, l'apparition de nouveaux métiers, de nouvelles formes de travail (pair'aidance, aller vers, transformation des places des associations).

Plus que jamais, les professionnels sociaux et médico-sociaux doivent être accompagnés et formés à ces changements.

L'avenant du 12 février 2020 relatif à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté fixe pour « objectif de renforcer et de valoriser le travail social comme levier majeur de transformation des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté ».

Ainsi, la stratégie prévoit de mobiliser le levier de la formation des travailleurs sociaux au travers d'un plan de formation décliné en 6 thématiques prioritaires.

La Collectivité européenne d'Alsace ayant déjà intégré cet axe sur la formation des travailleurs sociaux en 2020 pour son territoire bas-rhinois, cette fiche-action établie pour le Haut-Rhin permet de formaliser dans le cadre de la SNPLP la formation comme un axe de travail partagé par l'ensemble des professionnels de la CeA dans le but de créer / renforcer la culture commune en tenant compte des évolutions sociétales qui influencent les pratiques en travail social.

Déclinaison 2021 / 2022 :

Plusieurs axes de développement ont été identifiés sur cette action pour le territoire du Haut-Rhin :

- En réponse à l'enjeu de développer une offre parfaitement adaptée à la situation et aux besoins des professionnels de la CeA et aux situations qu'ils rencontrent effectivement, un cahier des charges sur mesure a été travaillé avec l'École supérieure de praxis sociale (PRAXIS) dès 2020. Il est en effet prioritaire pour la CeA de proposer une formation entièrement « sur mesure » pour rendre cette formation directement opérationnelle.

Une séance introductive à la démarche de référent de parcours a été proposée par l'institut de formation PRAXIS en décembre 2020 à l'attention des professionnels du Haut-Rhin. Cette introduction, réalisée par Monsieur Olivier CANI sera poursuivie au second semestre 2021 par une formation-action qui permettra à l'ensemble des équipes médico-sociales de se saisir progressivement de cette nouvelle modalité d'accompagnement.

- Un cycle de conférences en travail social. Destiné à l'ensemble des agents de la Direction Générale Adjointe des Solidarités de la Collectivité européenne d'Alsace et en particulier aux travailleurs sociaux, ce cycle organisé en interne se tient à distance en 2021 compte-tenu du contexte sanitaire. Une première conférence a eu lieu le 15 juin 2021 autour de la notion de développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs. Les échanges ont associé le Professeur Yann LE BOSSE (Université de Laval, Canada), et Marie-Paule COLS, personne qualifiée auprès du Haut Conseil en Travail Social. Cette thématique méritant un approfondissement sera complétée par une action de formation à destination des travailleurs sociaux en 2022.
- Le déploiement d'un cycle de formations à destination de l'ensemble des professionnels travailleurs sociaux de la CeA plus spécifiquement sur certaines des 6 thématiques proposées dans le cadre de l'avenant portant sur la formation des travailleurs sociaux, notamment la participation des personnes accompagnées et l'aller-vers sous réserve de la disponibilité de l'offre catalogue CNFPT dans les délais impartis.

Date de mise en place de l'action

2021

Durée de l'action

Déploiement jusqu'à la fin de la contractualisation.

Partenaires et co-financeurs

Action cofinancée par la CeA et l'Etat.

Action menée en lien avec :

- Ecole supérieure de praxis sociale (PRAXIS) pour la formation sur le numérique
- Mines de Talent pour la formation sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs
- Antenne locale du CNFPT pour les formations catalogue sur les 6 axes prioritaires

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action ont contribué au démarrage et à la réalisation de plusieurs actions de formation spécifiques à l'initiative de la CeA :

- Cycle de conférences en travail social : **2 500 €**

- Cycle de formations au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs : **13 050 €**

- Cycle de formations numérique et travail social : **10 800 €**

A ces différentes actions se sont ajoutées des participations des travailleurs sociaux à des formations inscrites au catalogue du CNFPT répondant aux thématiques inscrites dans le cadre de l'axe « Renforcer les compétences des travailleurs sociaux », pour un coût de **3 152 €**.

Budget global : 29 502 €

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 25 578 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 25 578 €

Budget global : 51 156 €

BUDGET	01/07/2021 – 30/06/2022
-Cycle de conférences en travail social sur le numérique et le travail social	51 156 €
-Formations CNFPT sur les thématiques obligatoires identifiées dans le cadre de cet axe	
- Formation Praxis sur le numérique	
- Formation Développement du pouvoir d’agir des personnes et des collectifs	

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 14 751 €

Part CeA : 14 751 €

Budget global : 29 502 €

Indicateurs

Indicateurs	Objectifs fixé pour le 30-06-2022	Résultats du Département au 30-06-2022
1. Nombre d’agents formés par des formations figurant sur le catalogue CNFPT	Pas de déclinaison opérationnelle répondant aux besoins de la CeA possible dans les délais impartis par les antennes locales du CNFPT bien qu’une offre catalogue existe.	
Numérique		0
Participation des personnes		8
Développement social		0
Aller-vers		67

Territoires		0
Insertion socio-professionnelle	NC Estimation complète impossible à ce stade (formation au nouveau logiciel SI-SPIE en cours)	NC Estimation complète impossible à ce stade (formation au nouveau logiciel SI-SPIE en cours)
2. Nombre d'agents formés hors catalogue CNFPT	NC Estimation complète impossible à ce stade	
Numérique		Les sessions démarreront en mai. 90 places sont ouvertes à l'échelle de la CeA au 1 ^{er} semestre.
Participation des personnes	Formation Action Référent de Parcours : 90 professionnels pour le 68. Développement du pouvoir d'agir : estimation du nombre de participants 68 à la conférence puis à la formation impossible à ce stade.	10 formations sur la participation des personnes 150 places de formation sur le DPA-PC seront ouvertes à l'ensemble des agents de la CeA entre avril et fin juin 2022.
Développement social		0
Aller-vers		5
Territoires		0
Insertion socio-professionnelle		1

Bilan d'exécution 2021/2022

Les départs en formation 2021 ont pu se poursuivre dans des conditions adaptées, selon les évolutions du contexte sanitaire. La question de la formation des travailleurs sociaux a néanmoins pu être traitée conjointement entre les territoires bas-rhinois et haut-rhinois, dans une approche harmonisée.

Il a été convenu qu'un choix devait être opéré parmi les 6 thématiques fléchées pour cet axe, afin de favoriser des départs en formation cohérents et d'assurer une montée en compétences sur des champs similaires par tous. Trois axes principaux ont été retenus pour cette année :

- Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs,
- Numérique et travail social,
- Insertion socio-professionnelle.

Les propositions du catalogue CNFPT ne répondant pas exactement aux attentes de la CeA en termes de contenus, des consultations ont été réalisées concernant les deux premiers axes. Le démarrage des sessions de formation est attendu pour avril 2022. Ces thématiques ont été inscrites en première partie du plan de formation annuel pour favoriser les inscriptions des agents.

150 places de formation seront proposées avant la fin du premier semestre pour les formations relatives au développement du pouvoir d’agir des personnes et des collectifs, et 90 places seront ouvertes sur la même temporalité pour la formation consacrée au numérique. Pour cette thématique en particulier, les sessions démarreront après la tenue de la prochaine conférence sur l’évolution du travail social, ouverte à tous les agents de la DGA des solidarités, qui portera sur le thème « Numérique et travail social » et qui se tiendra le 16 mai 2022 à Strasbourg. Cette journée permettra d’introduire la thématique en amont des formations plus approfondies, le sujet étant l’objet de nombreux échanges entre professionnels.

Sur l’axe insertion socio-professionnelle, la formation est assurée au travers des séances dédiées au nouveau système d’information du service public de l’insertion et de l’emploi, qui concerne à la fois des agents de la CeA, mais aussi de la Ville de Strasbourg et de l’ensemble des opérateurs œuvrant dans les champs de l’insertion sociale et de l’insertion professionnelle.

Les départs en formation sur les autres thématiques se réalisent dans le cadre des formations proposées au catalogue du CNFPT.

Perspectives futures de mise en œuvre de l’action

- Sur le développement du pouvoir d’agir des personnes et des collectifs, les sessions démarreront en avril 2022 et se poursuivront jusqu’en 2024.
- Sur le numérique, les sessions de formation démarreront mi-mai 2022 et se poursuivront jusqu’en décembre 2022.
- Sur l’insertion socio-professionnelle, les sessions de formation vont se poursuivre à l’attention de l’ensemble des professionnels de la CeA et des opérateurs de l’insertion sur l’ensemble de l’année 2022 dans la perspective du déploiement prochain de l’outil sur le territoire haut-rhinois.

1.7 La mobilité des demandeurs d'emploi

Thème de la contractualisation : Nouvelle action - Diagnostics mobilité

Description de l'action

Une personne en insertion sur deux déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité.

L'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, en particulier dans de nombreux territoires ruraux ou d'anciens territoires industriels. Parfois liées au manque de moyen de locomotion ou au coût du permis de conduire, les difficultés sont à la fois économiques et matérielles. Elles peuvent aussi relever d'un manque d'information sur les solutions existantes, d'une appréhension à prendre les transports en commun, à un manque de confiance dans sa capacité à se déplacer, à se repérer sur un plan ou à réserver un billet de train.

Dans le cadre du renforcement de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté au mois d'octobre 2020, le Gouvernement a lancé des mesures de soutien à la mobilité solidaire pour lever les freins à la mobilité vers l'emploi. Ainsi, toutes les personnes éloignées de l'emploi qui se heurtent à des problèmes de mobilité pourront se voir proposer un accompagnement, une solution pratique et une solution de financement pour retrouver une autonomie pour se déplacer.

Pour répondre à cet enjeu, le Gouvernement met en œuvre des mesures très concrètes dont une prestation permettant à Pôle emploi ou à un travailleur social d'un Département de prescrire :

- Un diagnostic individuel par un conseiller mobilité pour mesurer et qualifier les freins rencontrés,
- Un accompagnement à la levée des freins matériels, financiers, cognitifs ou psycho-sociaux vers une pratique de la mobilité plus autonome, en fonction de la situation.

Les mises à disposition de véhicules sont exclues de cet accompagnement.

Les territoires ruraux fragiles sont prioritaires.

Déclinaison prévisionnelle de l'action

La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un budget de 25 812 € pour le Haut-Rhin, permettant la prescription de 51 diagnostics individuels vers des opérateurs spécialisés.

Les difficultés de mobilité concernent tant les métropoles que les espaces urbains et ruraux.

Dans certaines parties du territoire départemental, les problématiques de mobilité spécifiques à la ruralité sont telles que l'accès au permis de conduire et à l'utilisation d'un véhicule constitue la seule garantie réelle d'une autonomie en matière de mobilité. Des actions d'insertion (rupture de l'isolement, remobilisation, levée des freins dont la capacité à être mobile, préparation vers l'activité ou l'emploi) sont mises en œuvre en intégrant cette thématique. Le Haut-Rhin développe simultanément la sensibilisation des référents à la prise en compte des problématiques mobilité (ex : sessions organisées et dispensées par Mobilité Mod'Emploi). La possibilité de prescrire des diagnostics individuels pourrait renforcer ces dynamiques collectives et individuelles, portées par des réseaux d'acteurs et de partenaires.

A compter du 13 septembre 2021, la CeA propose :

- Le lancement d'une phase d'identification des besoins avec les territoires concernés,

- La formalisation partagée du circuit des prescriptions (référents des actions intégrant le volet mobilité - identification des opérateurs vers lesquels les prescriptions sont adressées)
- Une expérimentation, selon les secteurs connaissant des besoins.

Date de mise en place de l'action

13 septembre 2021.

Partenaires et co-financeurs

Partenaires potentiels : Opérateurs de l'accompagnement spécialisés sur la thématique de la mobilité.

Durée de l'action

Expérimentation jusqu'au 30 juin 2022.

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits alloués à cette action permettent le paiement de subventions à trois opérateurs de l'insertion chargés de la mise en œuvre des diagnostics individuels :

- Subvention accordée à Mobilité pour l'Emploi : 10 000 €

- Subvention accordée à Mobilité Mod'emploi : 7 000 €

- Subvention accordée à Manne Emploi : 8 500 €

Budget global : 25 500 € correspondant au nombre maximal de 51 diagnostics individuels d'un coût de 500€ qui peuvent être financés sans dépasser l'enveloppe accordée.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat = 25 812 €

Part CeA = /

Budget global = 25 812 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat = 25 500 €

Part CeA = /

Budget global = 25 500 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation au 13 septembre 2021	Objectifs au 30 juin 2022	Résultat de la CeA au 30 juin 2022
Action MOBILITE SOLIDAIRE	Nombre d'opérateurs réalisant les diagnostics	/	3	3
	Montant global versé	/	ND*	25 500 €
DIAGNOSTICS INDIVIDUELS	Nombre total de prescriptions	/	ND*	
	Nombre total de diagnostics réalisés	/	ND*	

* à ajuster après la phase d'identification des besoins

Bilan d'exécution 2021/2022

51 diagnostics individuels vont pouvoir être proposés à des bénéficiaires du RSA chez des opérateurs spécialisés sur la base de cette action. Dans certaines parties du territoire alsacien, les problématiques de mobilité spécifiques à la ruralité sont telles que l'accès au permis de conduire et à l'utilisation d'un véhicule constitue la seule garantie réelle d'une autonomie en matière de mobilité. Des actions d'insertion (rupture de l'isolement, remobilisation, levée des freins dont la capacité à être mobile, préparation vers l'activité ou l'emploi) sont mises en œuvre en intégrant cette thématique. Le Haut-Rhin développe simultanément la sensibilisation des référents à la prise en compte des problématiques mobilité (ex : sessions organisées et dispensées par Mobilité Mod'Emploi). La possibilité de prescrire des diagnostics individuels pourra renforcer ces dynamiques collectives et individuelles, portées par des réseaux d'acteurs et de partenaires.

Les opérateurs qui réaliseront ces diagnostics sont Mobilité pour l'Emploi à Mulhouse, Mobilité Mod'emploi à Vieux Thann et Manne emploi à Colmar. Les prescriptions et la réalisation concrète des diagnostics individuels ont démarré le 1^{er} mars 2022, à la suite de la phase de diagnostic du territoire.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'action pourra être renforcée ou poursuivie à partir du second semestre 2022, selon les orientations présentées par l'instruction interministérielle du 24 février 2022.

2. Mesures à l'initiative de la Collectivité européenne d'Alsace

ACTION 1 : Accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs

Description de l'action

- Développement de l'accès aux Contrats Jeunes Majeurs (CJM) ;
- Continuité de prise en charge jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les jeunes confiés à l'ASE devenant majeurs en cours d'année scolaire et inscrits dans un parcours professionnel ou scolaire mais éprouvant des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant (article L 222-5 du CASF) ;
- Renforcement des moyens humains de l'ASE dédiés à la préparation à l'autonomie et à l'accompagnement à la majorité : 1 poste de cadre et 1 poste de travailleur social pour la préparation à la majorité ; 1 poste de secrétaire-accueil (10/12^{ème}).

Date de mise en place de l'action

Nouvelle action au titre des initiatives départementales – démarrage en 2020.

Partenaires et co-financeurs

Cofinancement CeA et Etat.

Durée de l'action

2021/2022

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Les crédits de 189 900 € alloués à cette action ont été décomposés comme suit :

- 89 800 € du coût 2021 de l'allocation jeunes majeurs (valorisation de la part autonomie) ;
- 50 000 € poste de cadre, inspecteur jeune majeur de l'Unité Thématique de l'ASE, année pleine (poste créé en 2017) ;
- 40 000 € poste de travailleur social préparation majorité de l'Unité Accueil Familial de l'ASE, année pleine (poste créé en 2019) ;
- 10 000 € poste de secrétariat accueil de l'Unité Thématique de l'ASE, arrivée en novembre 2020 dans le cadre du déménagement de l'Unité Thématique à Rixheim.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Part Etat : 94 900 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 94 900 €

Budget global : 189 800 €

BUDGET	01/07/2021 – 30/06/2022
Préparation à l'autonomie et des jeunes majeurs (moyens humains à l'ASE et Contrats jeunes majeurs) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens humains : 115 000 € Poste de cadre : 50 000 € Poste de travailleur social : 40 000 € Poste de secrétaire-accueil 10/12^{ème} : 25 000 €. ▪ Allocation jeunes majeurs : 74 800 € 	189 800 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 94 900 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 94 900 €

Budget global : 189 800 €

Indicateurs

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Situation au 31- 12-2019	Situation au 31- 12-2020	Situation au 31-12-2021	Objectif fixé pour le 30-06- 2022	Situation au 30-06-2022
Nombre de Contrats jeunes majeurs (CJM) supplémentaires	Situation initiale : 88 CJM	84 CJM supplémentaires 172 CJM	76 CJM supplémentaires 248 CJM	- 70 CJM 178 CJM Les MNA, arrivés de façon massive en 2019 n'accédaient pas encore à la majorité avant fin 2021.	Non concerné	ND

Bilan d'exécution 2021-2022

Développement de l'accès aux CJM via la mise en place de commissions jeunes majeurs spécifiques pour les dispositifs SAS.

Continuité de prise en charge jusqu'à la fin de l'année scolaire, renforcement des moyens humains de l'ASE dédiés à la préparation à l'autonomie et à l'accompagnement à la majorité (ateliers « bientôt majeur »).

Un inspecteur préparation à la majorité a quitté son poste au mois d'octobre 2021. Il est remplacé depuis le 17 janvier 2022. Le poste de secrétariat accueil est quant à lui pourvu depuis le 1^{er} septembre 2021.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Continuité des commissions jeunes majeurs et mise en œuvre d'ateliers de préparation à la majorité spécifiques aux mineurs MNA. En 2022, de nombreuses arrivées à la majorité sont prévues pour les MNA qui conduiront à une augmentation des entrées dans le dispositif jeunes majeurs.

Continuité des missions du travailleur social de l'unité accueil familial dédié à la préparation à la majorité et chargé de l'organisation des ateliers « bientôt majeur ».

ACTION 2 : Hébergement renforcé des jeunes majeurs

Description de l'action

Ces actions concernent l'accès au logement des jeunes proches de la majorité et des majeurs sortant de l'ASE (hors ex-MNA).

- Création de 15 places en appartement en autonomie par les foyers René Cayet et Hirondelles (projet mutualisé à Mulhouse) : le Service d'Accompagnement et de Soutien à la Majorité pour des jeunes confiés l'ASE de 16 à 21 ans (ouverture en février 2020), dont en moyenne 5 concernent des jeunes majeurs.
- Reconfiguration de l'offre des foyers Le Bercaïl et Rayon de Soleil (projet mutualisé, Guebwiller) pour l'ouverture de 10 appartements pour la préparation à l'autonomie de jeunes confiés à l'ASE à partir de 16 ans (ouverture février 2020), dont en moyenne 4 concernent des jeunes majeurs.
- Consolidation des places dédiées aux jeunes majeurs vulnérables (dispositif « Croire en son avenir » - CESA de l'association APPUIS avec 5 places) ou avec des besoins spécifiques en termes d'insertion socio-professionnelle (Le Portail de l'association Résonance à Colmar et places jeunes majeurs du FAE Péan à Mulhouse, soit 10 places).
- Reconfiguration de l'offre par la création d'un groupe semi-autonomie 16-18 ans de 5 places à la MECS Henri Dunant en 2020.

Les places offertes en hébergement dédié permettent d'assurer un accompagnement vers l'autonomie et l'insertion des jeunes majeurs, dont certains au profil complexe.

- 9 places SASM Hirondelles Cayet et Bercaïl - Rayon de Soleil à 26 000 € = 234 000 €
- 5 places CESA APPUIS à 24 590 € = 122 950,88 €
- 10 places Portail et FAE Péan à 4000 € = 40 000 € (uniquement coût de l'hébergement, accompagnement externalisé APSM ou APSC)
- 5 places service semi-autonomie Dunant à 60 000 € (tarification dotation globalisée, conversion du groupe séquentiel) = 300 000 €

Date de mise en place de l'action

Action au titre des initiatives départementales – démarrage en 2020.

Partenaires et co-financeurs

Cofinancement CeA et Etat.

Durée de l'action

2021/2022

Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.

Le détail des crédits de cette action pour chaque opérateur est le suivant :

- Coût à la place
. SASM ARSEA et Florival : 26 000 € par place (tout inclus)

- . CESA APPUIS : 24 400 € par place (tout inclus)
- . Péan, Binder, ACCES : 4 000 € par place (uniquement hébergement)
- . Dunant : 60 000 € par place (tout inclus) – sur ce dispositif la CeA apporte une part de financement complémentaire aux crédits de la stratégie pauvreté
- Nombre de places créées
 - . SASM : 6 places en 2020, 3 places au 1^{er} trimestre 2021
 - . CESA : 0
 - . Péan, Binder, ACCES : 0
 - . Dunant : 5 places en 2021

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CeA, total

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

Part Etat : 198 475,44 € + 110 606,56 € = 309 082 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 198 475,44 € + 189 393,44 € = 387 868,88 €

Budget global : 696 950,88 €

BUDGET	01/07/2021 – 30/06/2022
Dispositifs d'hébergement renforcé des jeunes majeurs <ul style="list-style-type: none"> - 162 950,88 € pour les places jeunes majeurs Péan, Binder, ACCES et CESA APPUIS ; - 234 000 € de valorisation du Service d'accompagnement et de Soutien à la Majorité SASM créé en 2020 (offres ARSEA et Florival) pour 9 places dédiées à des jeunes majeurs (6 places en 2020 puis 3 places complémentaires au 31 mai 2021 du fait de l'impact de la crise sanitaire sur la montée en charge des créations de ces nouvelles places). - 300 000 € pour les 5 places en semi-autonomie au Foyer Dunant 	696 950,88 €

Budget exécuté

Au 30-06-2022 :

Part Etat : 198 475,44 € + 110 606,56 € = 309 082 €

Part CeA pour le Haut-Rhin : 198 475,44 € + 189 393,44 € = 387 868,88 €

Budget global : 696 950,88 €

Indicateurs

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Objectif fixé pour le 31-12-2019	Situation au 31-12-2020	Objectif fixé pour le 30-06-2022	Situation au 30-06-2022
Nombre supplémentaire de places dédiées aux jeunes majeurs	Non concerné	Non concerné	21 places dédiées aux jeunes majeurs	29 places jeunes majeurs et pour préparation autonomie	24 places dédiées aux jeunes majeurs + 5 places en semi-autonomie dédiées à des mineurs

Bilan d'exécution 2021-2022

CESA/SAS Péan/Le Portail: la CeA régule les 5 places destinées aux majeurs dans le dispositif "Croire en son avenir" porté par l'association Appuis ainsi que les places destinées aux mineurs. Au moment de la rédaction de ce rapport, les places jeunes majeurs sont occupées et nous sommes régulièrement en surnombre. Des orientations sur les places mineurs ont lieu pour des jeunes très proches de la majorité, ce qui engendre un déséquilibre et contraint à maintenir des jeunes majeurs sur des places mineures. Le dispositif reste toutefois très satisfaisant.

SAS Péan : 4 places sont dévolues aux jeunes majeurs. Toutes sont actuellement occupées (mars 2022).

L'accompagnement éducatif est assuré par l'APSM.

Le Portail : 5 places sont dédiées aux jeunes majeurs. Seule une est actuellement occupée mais des accueils sont toutefois à venir. Ce faible taux d'occupation est lié à des sorties qui ont toutes eu lieu en même temps (les jeunes sont partis poursuivre des études supérieures dans d'autres départements). L'accompagnement est assuré à la fois par la CESF du dispositif et par l'APSC. Une réflexion est en cours pour accueillir des mineurs proches de la majorité. Le dispositif est satisfaisant, car les dispositifs à destinations des jeunes majeurs sur Colmar sont très réduits et l'accès au logement reste complexe.

Dispositifs SAMS et Aléos : une rencontre avec les partenaires porteurs de ces dispositifs va s'organiser dans les semaines à venir.

Places en semi-autonomie à Dunant: le dispositif est bien occupé et l'a toujours été depuis sa création en octobre 2020. Ce sont principalement des jeunes issus du foyer qui intègrent ces places, deux ou trois exceptions ont été observées en 17 mois. Les places ouvertes fonctionnent bien.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Une réflexion s'engage autour de la réadaptation du dispositif pour couvrir les besoins repérés sur la ville de Colmar notamment. Des places jeunes majeurs existantes, pour l'instant positionnées sur Mulhouse mais qui n'y sont pas occupées pourraient être repositionnées.

Annexes

Annexe 1 : Tableaux des indicateurs

Tableau des engagements du socle – contractualisation Etat / Bas-Rhin

Mesures	Indicateurs	Situation au 30 déc. 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021 (1/01/2021 au 31/12/2021)	Résultat atteint au 1 ^{er} semestre 2022 (1/01 au 30/05/2022)	Résultat attendu en 2022 (Objectif fixé)
1. Prévention des sorties sèches de l'ASE							
1.1 Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'ASE	Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année	389	426	524	400	ND	ND
	Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel	179	362	305	581	ND	ND
	Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Nombre de jeunes avec un logement stable	172	522	289	355	ND	ND
	Nombre de jeunes ayant accès des ressources financières	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux							

2.1 Premier accueil social inconditionnel de proximité	Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Nombre de structures ou lieux engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel	19	72	72	72	72	72
	Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel des CD uniquement	33 408	30 108	15 583	16 375	ND	ND
	Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.2 Référent de parcours	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du	ND	179	232	ND 8 interventions réalisées à distance,	ND	ND

	réfèrent de parcours				nombre de professionnels impossible à estimer		
	Nombre total de personnes accompagnées par un réfèrent de parcours	ND	36	97	48	ND	ND
3. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active							
3.1 Insertion et parcours des allocataires du RSA	Nombre de nouveaux entrants	ND	9 000	8 175	8 264	ND	ND
	Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	NC	NC	NC	ND	ND	ND
	Nombre total de 1 ^{er} RDV d'accompagnement fixé	ND	9 000	928	8 814	ND	ND
	Nombre de premiers RDV fixés dans le délai de 2 semaines	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Nombre total de premiers contrats d'engagement	ND	11 752	924	5 463	ND	ND
	Nombre de 1 ^{er} contrats d'engagement dans les 2 mois	ND	500	ND	ND	ND	ND
3.2 Garantie d'activité	Nombre de bénéficiaires	860	1 112	232	1 931	261 (au 28/02)	ND

	orientés vers la garantie d'activité départementale (nouveaux entrants de l'année dans le RSA) DONT accompagnement global						
	Nombre de bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement par la garantie départementale DONT accompagnement global	ND	803	1 654	478	231 (au 28/02)	ND
	Nombre de personnes accompagnées par un conseiller dédié à l'accompagnement global	ND	8	80	96	ND	ND
	Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global	ND	ND	22 jours	28 jours	ND	Tendre vers 3 semaines
4. Formation des travailleurs sociaux							
4.1 Exécution du plan de formation	Nombre de personnes formées par des formations figurant sur le						

	catalogue du CNFPT, par thématique :						
	Numérique			355 agents formés	1	ND	ND
	Participation des personnes				0	ND	ND
	Développement social				3	ND	ND
	Aller vers				107	ND	ND
	Territoires				0	ND	ND
	Insertion socio-professionnelle				0	ND	ND
	Nombre de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique :						
	Numérique			121 agents formés	1	ND	ND
	Participation des personnes				68	ND	ND
	Développement social				0	ND	ND
	Aller vers				6	ND	ND
	Territoires				0	ND	ND
Insertion socio-professionnelle			200		ND	ND	

Tableau des engagements du socle – contractualisation Etat / Haut-Rhin

Mesures	Indicateurs	Situation au 30 déc. 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021 (1/01/2021 au 31/12/2021)	Résultat atteint au 1 ^{er} semestre 2022 (1/01 au 30/05/2022)	Résultat attendu en 2022 (Objectif fixé)
1. Prévention des sorties sèches de l'ASE							
1.1 Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'ASE	Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année	ND	230	379	252	ND	ND
	Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel	ND	ND	ND	358	ND	ND
	Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Nombre de jeunes avec un logement stable	ND	213	320	126	ND	186
	Nombre de jeunes ayant accès des ressources financières	ND	134	183	119	ND	ND
	Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	ND	134	183	129	ND	ND
	2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux						

2.1 Premier accueil social inconditionnel de proximité	Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes	95%	95%	95%	100%	100%	100%
	Nombre de structures ou lieux engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel de proximité	0	4	46	46	46	46
	Nombre de structures (hors dispositifs du CD) ou lieux qui sont engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel des CD uniquement	ND	ND	203 470	177 208	ND	ND
	Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de	ND	ND	ND	ND	ND	ND

	premier accueil social inconditionnel						
2.2 Référent de parcours	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours	ND	ND	55	90	ND	90
	Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours	ND	ND	40	56	5	80
3. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active							
3.1 Insertion et parcours des allocataires RSA	Nombre de nouveaux entrants	4 827	ND	6 284	3 758	ND	4 800
	Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	961	ND	ND	ND	ND	ND
	Nombre total de 1 ^{er} RDV d'accompagnement fixé	ND	ND	1 258	946	ND	1 100
	Nombre de premiers RDV fixés dans le délai de 2 semaines	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Nombre total de premiers contrats d'engagement	1 506	ND	1 165	913	ND	1 500

	Nombre de 1 ^{er} contrats d'engagement dans les 2 mois	623	ND	ND	ND	ND	800
3.1 Insertion des allocataires du revenu de solidarité active	Nombre de bénéficiaires orientés vers la garantie d'activité départementale (nouveaux entrants de l'année dans le RSA) DONT accompagnement global	3 803	3 803	1 124	1 748	ND	3 800
3.2 Garantie d'activité	Nombre de bénéficiaires orientés vers la garantie d'activité départementale (nouveaux entrants de l'année dans le RSA) DONT accompagnement global	4 889	ND	8 5002	6 679	ND	4 800
	Nombre de personnes accompagnées par un conseiller dédié à l'accompagnement global	56	70	78	88	ND	70
	Délai moyen du démarrage de	ND	ND	24 jours	26 jours	ND	Tendre vers 3 semaines

	l'accompagnement global						
4. Formation des travailleurs sociaux							
4.1 Exécution du plan de formation	Nombre de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue du CNFPT, par thématique :						
	Numérique				0	ND	ND
	Participation des personnes				8	ND	ND
	Développement social				0	ND	ND
	Aller vers				67	ND	ND
	Territoires				0	ND	ND
	Insertion socio-professionnelle				0	ND	ND
	Nombre de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique :						
	Numérique				0	ND	ND
	Participation des personnes				10	ND	ND
	Développement social				0	ND	ND
	Aller vers				5	ND	ND
	Territoires				0	ND	ND



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté



	Insertion socio-professionnelle				1	ND	ND
--	---------------------------------	--	--	--	---	----	----

Annexe 2 : Tableaux financiers 2021

TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF														
CONVENTION STRATEGIE PAUVRETE – REGION GRAND EST – COLLECTIVITE EUROPEENNE D’ALSACE TERRITOIRE DU BAS-RHIN														
Exécution budgétaire 2021														
	Thème de la contractualisation	Imputation Chorus (code chorus – description longue)	Fiche action N°	Intitulé de l’action <i>une ligne par action financée</i>	A Crédits Etat versés en 2021	B Crédits Etat 2020 (le cas échéant 2019) reportés sur 2021 (le cas échéant)	C Crédits CeA affectés en 2021	D Crédits CeA 2020 (le cas échéant 2019) reprogrammés sur 2021 (le cas échéant)	E Participation d’autres financeurs le cas échéant	F Budget global de l’action prévu en 2021 A+B+C+D+E	Montant total réalisé au 31/12/2021 ou au 31/05/2022	Dont valorisation des dépenses de la CeA	Montant à reporter en 2022 – Part Etat	Montant à reporter en 2022 – Part CeA
Engagements des mesures socle	1 – Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l’ASE	0304 50 19 19 01 – Accompagnement des jeunes sortant de l’ASE	1.1.1	Ancrer le projet d’insertion dans le projet pour l’enfant	20 000 €	0 €	20 000 €	0 €	-	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €
			1.1.2	Développer le logement accompagné	92 657,5 €	0 €	92 657,5€	0 €	28 000 €	213 315 €	213 315 €	0 €	0 €	0 €
			1..1.3	Donner les clés de l’autonomie aux jeunes accueillis à l’ASE	64 042,5 €	0 €	64 042,5 €	0 €	-	128 085 €	128 085 €	19 872 €	0 €	0 €
			Sous-total			176 700 €	0 €	176 700 €	0 €	28 000 €	381 400 €	381 400 €	19 872 €	0 €
	2 – Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité	0304 50 19 19 03 - 1 ^{er} accueil social inconditionnel	2.1	Premier accueil social inconditionnel et humain de proximité	110 000 €	0 €	110 000 €	0 €	-	220 000 €	220 000 €	93 410 €	0 €	0 €

	3 – Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours	0304 50 19 19 04 – Référents de parcours	2.2	Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – référent de parcours	80 000 €	0 €	80 000 €	0 €	-	160 000 €	160 000 €	160 000 €	0 €	0 €
	4 – Insertion des allocataires du RSA – Orientation et parcours des allocataires	0304 50 19 19 07 – Garantie d’activité et insertion des BRSA	1.3.1	Insertion des allocataires du RSA – Orientation et parcours des allocataires	338 217,8 €	0 €	338 217,8 €	0 €	-	676 435,6 €	676 435,6 €	0 €	0 €	0 €
	5 – Insertion des allocataires du RSA – Garantie d’activité		1.3.2	Insertion des allocataires du RSA – Garantie d’activité	534 400 €	0 €	534 400 €	0 €	-	1 068 800 €	1 068 800 €	0 €	0 €	0 €
	6 – Mise en place du plan de formation des travailleurs sociaux des conseils départementaux	0304 50 19 19 02 – Formation travail social CD contract	1.2.3	La formation des travailleurs sociaux	53 000 €	36 822 €	89 822 €	0 €	-	179 644 €	65 176 €	35 263 €	57 234 €	57 234 €
	7 – Développer la mobilité des demandeurs d’emploi – bilans / accompagnements à la mobilité	Développer la mobilité des demandeurs d’emploi	7.1	Développer la mobilité des demandeurs d’emploi – diagnostics de mobilité	54 767,67 €	0 €	0 €	0 €	-	54 767,67 €	54 767,67 €	0 €	0 €	0 €
	Sous-total engagements de mesures socle				1 347 085,47 €	36 822 €	1 329 139,8 €	0 €	28 000 €	2 741 047,27 €	2 626 579,27 €	308 518 €	57 234 €	57 234 €
Engagements à l’initiative de la CeA		0304 50 19 19 10 – Initiatives locales	2.1	Renforcer les outils d’accompagnement	240 000 €	0 €	240 000 €	0 €	-	480 000 €	321 447,4 €	106 231,40 €	0 €	0 €

				nt du parcours des personnes									
		2.2	Plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi « Job connexion »	90 000 €	0 €	90 000 €	0 €	-	180 000 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €
		2.3	Parentalité	70 000 €	0 €	70 000 €	0 €	-	140 000 €	140 000 €	0 €	0 €	0 €
		2.4	Jobs solidaires étudiants	211 636 €	0 €	218 251 €	0 €	-	423 272 €	429 887 €	0 €	0 €	0 €
		Sous-total engagement à l'initiative de la CeA		611 636 €	0 €	618 251 €	0 €	-	1 223 272 €	1 071 334,4 €	106 231,4 €	0 €	0 €
		1.S	Accompagnement à l'autonomie numérique	19 500 €	0	19 500 €	0 €	-	39 000 €	39 000 €	0 €	0 €	0 €
		2.S	Le dispositif Logipsy	25 000 €	0 €	25 000 €	0 €	-	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €
		3.S	Places d'hébergement jeunes majeurs	81 000 €	0 €	81 000 €	0 €	-	162 000 €	162 000 €	0 €	0 €	0 €
		4.S	L'accompagne- ment des jeunes majeurs sortants de l'ASE pour l'accès au logement	5 425 €	0 €	5 425 €	0 €	-	10 850 €	10 850 €	0 €	0 €	0 €
		5.E	La maîtrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension	15 500 €	0 €	15 500 €	0 €	-	31 000 €	31 000 €	0 €	0 €	0 €
		6.E	La maîtrise de la langue française (GIP-FCIP)	20 000 €	0 €	20 000 €	0 €		40 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €
		7.E	La lutte contre le décrochage scolaire (Booster par Uni-cités)	19 500 €	0 €	19 500 €	0 €	-	39 000 €	39 000 €	0 €	0 €	0 €
		8.E	Le pied à l'étrier à travers la participation à des ateliers d'engagement citoyen	29 000 €	0 €	29 000 €	0 €	-	58 000 €	58 000 €	0 €	0 €	0 €

	9.E	La préparation ultime à l'accès à l'emploi	19 250 €	0 €	27 233,72 €	0 €	FSE : 46 234 €	46 483,72 €	45 120,15 €	6 620,15 €	0 €	0 €
	10.P	Le BAFA une première et nécessaire action qualifiante	8 500 €	0 €	8 500 €	0 €	-	17 000 €	17 000 €	0 €	0 €	0 €
	14.P	Pluches solidaires : un support dans les cuisines des restaurants scolaires des collèves pour des travaux d'épluchage par des bénéficiaires du RSA	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €	-	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €
	3.1	Coordination des acteurs – CLSMS	20 000 €	0 €	20 000 €	0 €	-	40 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €
	3.2	Démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures	32 500 €	0 €	32 500 €	0 €	-	65 000 €	65 000 €	0 €	0 €	0 €
	3.3.1	Un acteur, un toit	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	-	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €
	3.3.2	Jardins solidaires	30 000 €	0 €	30 000 €	0 €	-	60 000 €	42 930 €	0 €	0 €	17 070 €
	3.3.3	Bilans de santé territorialisés	0 €	0 €	0 €	0 €	MGEN	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	3.4	Renforcer le suivi du parcours des personnes	45 499,3 €	0 €	45 499,3 €	0 €	-	90 998,60 €	90 998,60 €	0 €	0 €	0 €
	3.5	Mise en œuvre d'une équipe spécialisée MDI	163 900 €	0 €	163 900 €	0 €	-	327 800 €	327 800 €	327 800 €	0 €	0 €
	3.6	Création d'une équipe mobile santé précarité	174 927,86 €	0 €	174 927,86 €	0 €	-	349 855,73 €	349 855,73 €	349 855,73 €	0 €	0 €
		Sous-total engagement à l'initiative de la CeA	1 346 138 €	0 €	1 360 737 €	0 €	46 234 €	2 700 260 €	2 529 889 €	850 507 €	0 €	17 070 €
		TOTAUX FINANCIERS	2 693 224 €	36 822 €	2 689 877 €	0 €	74 234 €	5 441 307 €	5 156 468 €	1 159 025 €	57 234 €	74 304 €

TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF
CONVENTION STRATEGIE PAUVRETE – REGION GRAND EST – COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE TERRITOIRE DU HAUT-RHIN
Exécution budgétaire 2021

	Thème de la contractualisation	Imputation Chorus (code chorus – description longue)	Fiche action N°	Intitulé de l'action <i>une ligne par action financée</i>	A Crédits Etat versés en 2021	B Crédits Etat 2020 (le cas échéant 2019) reportés sur 2021 (le cas échéant)	C Crédits CeA affectés en 2021	D Crédits CeA 2020 (le cas échéant 2019) reprogrammés sur 2021 (le cas échéant)	E Participation d'autres financeurs le cas échéant	F Budget global de l'action prévu en 2021 A+B+C+D+E	Montant total réalisé au 31/12/2021 ou au 31/05/2022	Dont valorisation des dépenses de la CeA	Montant à reporter en 2022 – Part Etat	Montant à reporter en 2022 – Part CeA
Engagements des mesures socle	1 – Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'ASE	0304 50 19 19 01 – Accompagnement des jeunes sortant de l'ASE	1.1	Pour une structuration des dispositifs de préparation à l'autonomie	36 400 €	0 €	36 400 €	0 €	-	72 800 €	72 800 €	0 €	0 €	0 €
			1.2	Les PAEJ comme lieu d'ancrage pour les jeunes de l'ASE	11 750 €	0 €	11 750 €	0 €	-	23 500 €	23 500 €	23 500 €	0 €	0 €
			1.3	Poursuite des actions et innovation en matière de logement des jeunes	66 050 €	0 €	66 050 €	0 €	-	132 100 €	132 100 €	35 000 €	0 €	0 €
			Sous-total		114 200 €	0 €	114 200 €	0 €	-	228 400 €	228 400 €	58 500 €	0 €	0 €
	2 – Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité	0304 50 19 19 03 - 1 ^{er} accueil social inconditionnel	2.1	Vers un renforcement du maillage territorial	110 000 €	0 €	110 000 €	0 €	-	220 000 €	220 000 €	98 600 €	0 €	0 €

	3 – Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours	0304 50 19 19 04 – Référents de parcours	3.1	Pour la mise en œuvre des référents de parcours	80 000 €	0 €	80 000 €	0 €	-	160 000 €	160 000 €	0 €	0 €	0 €
	4 – Insertion des allocataires du RSA – Orientation et parcours des allocataires	0304 50 19 19 07 – Garantie d’activité et insertion des BRSA	4.1	Pour la stabilisation de la bonne performance en matière de suivi de parcours et d’insertion des BrSa	112 496 €	0 €	112 496 €	0 €	-	224 992 €	224 992 €	224 992 €	0 €	0 €
	5 – Insertion des allocataires du RSA – Garantie d’activité		5.1	Vers un renforcement de l’accompagnement des BrSa par la création de nouvelles actions	112 496 €	0 €	112 496 €	0 €	-	224 992 €	224 992 €	224 992 €	0 €	0 €
			5.2	La mobilité au service de l’emploi	68 129,18 €	0 €	68 129,18 €	0 €	-	136 258,36 €	136 258,36 €	136 258,36 €	0 €	0 €
			5.3	Conseillers relais entreprises	40 000 €	0 €	40 000 €	0 €	-	80 000 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €
			5.4	Action de parrainage	11 410 €	0 €	11 410 €	0 €	-	22 820 €	22 820 €	0 €	0 €	0 €
			5.5	Ambassadeurs du bénévolat	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €	-	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €
			5.6	Job solidaire étudiant	45 838,35 €	0 €	45 838,35 €	0 €	-	91 676,70 €	91 447,70 €	20 059 €	0 €	0 €
	6 – Mise en place du plan de formation des travailleurs sociaux des conseils	0304 50 19 19 02 – Formation travail social CD contract	6.1	Adapter la formation des TS aux évolutions du travail social	25 578 €	0 €	25 578 €	0 €	-	51 156 €	29 502 €	3 152 €	10 827 €	10 827 €

	départementaux													
	7 – Développer la mobilité des demandeurs d'emploi – bilans / accompagnements à la mobilité	Développer la mobilité des demandeurs d'emploi	7.1	Développer la mobilité des demandeurs d'emploi – diagnostics de mobilité	25 812 €	0 €	0 €	0 €	-	25 812 €	25 500 €	0 €	312 €	0 €
			Sous-total engagements de mesures socle		760 959,53 €	0 €	735 147,53 €	0 €	-	1 496 107,06 €	1 474 141,06 €	766 553,36 €	11 139 €	10 827 €
Engagements à l'initiative de la CeA		0304 50 19 19 10 – Initiatives locales	1.	Accompagnement à l'autonomie et des jeunes majeurs	94 900 €	0 €	94 900 €	0 €	-	189 800 €	189 800 €	89 800 €	0 €	0 €
			2.	Hébergement renforcé des jeunes majeurs	309 082 €	0 €	387 868,88 €	0 €	-	696 950,88 €	696 950,88 €	0 €	0 €	0 €
			Sous-total engagement à l'initiative de la CeA		403 982 €	0 €	482 768,88 €	0 €	-	886 750,88 €	886 750,88 €	89 800 €	0 €	0 €
			TOTAUX FINANCIERS		1 164 941,53 €	0 €	1 217 916,41 €	0 €	-	2 382 857,94 €	2 360 891,94 €	856 353,36 €	11 139,00 €	10 827,00 €